# LE MARQUIS

# DE VILLEMER

TROISIÈME PARTIE.[1]

## XIII.

Malgré la promesse que le duc avait faite à son frère de n'avertir personne, il ne put se résoudre à endosser la périlleuse responsabilité du silence absolu. Il croyait au médecin, quel qu'il fût, tout en disant qu'il ne croyait pas à la médecine, et il résolut d'aller à Chambon pour s'entendre avec un jeune homme qui ne lui avait paru manquer ni de savoir ni de prudence, un jour qu'il l'avait consulté sur une indisposition légère. Il lui confierait sous le sceau du secret la situation du marquis, l'engagerait à venir au château le lendemain sous prétexte de vendre un bout de prairie enclavé dans les terres de Séval, et là il ferait en sorte que le médecin vît le malade, ne fût-ce que pour observer sa physionomie et son allure, sans donner d'avis officiel; on verrait à soumettre cet avis à M. de Villemer, et peut-être consentirait-il à le suivre. Enfin le duc, qui ne savait pas veiller dans le calme et le silence de la nuit, avait besoin d'agir pour secouer son inquiétude. Il calcula qu'en une demi-heure il serait à Chambon, et qu'une heure lui suffirait ensuite pour réveiller le médecin, parler avec lui et revenir. Il pouvait, il devait être

(1) Voyez les livraisons du 15 juillet et du 1er août.

de retour avant que son frère, qu'il voyait calme et qui paraissait endormi, fût sorti de son premier sommeil.

Le duc le quitta sans bruit, gagna le dehors par le jardin, afin de n'être entendu de personne, et descendit d'un pas rapide vers le lit de la rivière jusqu'à une passerelle de moulin et à un sentier qui le conduisit à la ville en droite ligne. En prenant un cheval et en suivant la route, il eût fait du bruit et gagné fort peu de temps. Le marquis ne dormait pas si profondément qu'il ne l'eût entendu sortir de sa chambre; mais, ignorant son projet et ne voulant pas l'empêcher d'aller se reposer, il avait feint de ne s'apercevoir de rien.

Il était alors un peu plus de minuit. M^me^ d'Arglade avait suivi Caroline dans sa chambre pour babiller encore, après avoir pris congé de la marquise. — Eh bien! chère belle, lui disait-elle, êtes-vous réellement aussi contente de cette maison que vous le dites? Soyez franche avec moi, si quelque chose vous y chagrine. Eh! mon Dieu! il y a toujours et partout quelque petite chose qui cloche!... Profitez de ce que me voilà pour me le confier. J'ai quelque ascendant sur la marquise, sans le chercher, à coup sûr; mais elle aime les têtes folles, et puis moi, qui suis d'un naturel heureux et qui n'ai jamais besoin de rien pour moi-même, j'ai le droit de servir mes amis sans me gêner.

— Vous êtes très bonne, répondit Caroline; mais ici tout le monde aussi est bon pour moi, et si j'avais quelque ennui, je le dirais tout simplement.

— A la bonne heure, merci, dit Léonie en prenant la promesse pour elle. Eh bien! et le duc? il ne vous a jamais taquinée, le beau duc?

— Très peu, et c'est fini.

— Bien, vous me faites plaisir de me dire cela. Savez-vous qu'après vous avoir écrit pour vous engager à entrer ici, j'ai eu un remords de conscience? Je ne vous avais point parlé de ce grand vainqueur!

— Il est vrai que vous aviez semblé craindre de m'en parler.

— Craindre, non, je l'avais complétement oublié; je suis si étourdie! Je me suis dit ensuite : Mon Dieu, pourvu que M^lle^ de Saint-Geneix ne soit pas ennuyée de ses manéges! car il en a, des manéges, et avec tout le monde!

— Il n'en a pas eu avec moi, Dieu merci.

— Alors tout est bien, répondit Léonie, qui n'en crut pas un mot. Elle parla chiffons, et tout à coup : — Ah! mon Dieu! dit-elle, voilà que l'envie de dormir me prend, moi! Ce que c'est que le voyage! A demain, chère Caroline. Êtes-vous matinale?

— Oui, et vous?

— Moi, hélas! pas trop; mais dès que j'aurai les yeux ouverts,... entre dix et onze, n'est-ce pas? je vous trouverai chez vous.

Elle se retira, décidée à se lever matin, à errer partout, comme au hasard, et à surprendre tous les détails d'intimité de la famille. Caroline la suivit pour l'installer dans son appartement et rentra dans sa petite chambre, qui était assez éloignée de celle du marquis, mais dont les croisées en retour sur le préau se trouvaient à peu près en face des siennes.

Avant de se coucher, elle mit en ordre quelques cahiers, car elle étudiait beaucoup et aimait à s'instruire; elle entendit sonner une heure du matin, et alla fermer sa persienne avant de se déshabiller. En ce moment, elle saisit un coup sec frappé sur les vitres d'en face, et, ses yeux se portant dans la direction du bruit, elle vit tomber en éclats une glace de la fenêtre éclairée du marquis. Étonnée de cet accident et du silence qui suivit, Caroline prêta l'oreille. Personne ne bougeait, personne n'avait entendu. Peu à peu des sons confus lui parvinrent, d'abord de faibles plaintes, puis des cris étouffés et une sorte de râle. — On assassine le marquis! fut sa première pensée, car les murmures sinistres partaient évidemment de chez lui. Que faire? appeler, chercher, avertir le duc, qui demeurait encore plus loin?... Tout cela était trop long, et d'ailleurs, sous l'oppression de pareils avertissemens, l'indécision n'est pas permise. Caroline mesura de l'œil la distance : c'étaient vingt pas de gazon à parcourir. Si des malfaiteurs avaient pénétré chez M. de Villemer, c'était par l'escalier de la tourelle du Griffon, qui faisait face à celle du Renard. Ces deux cages à degrés portaient le nom des emblèmes grossièrement sculptés sur le tympan des portes. L'escalier du Renard desservait de ce côté l'appartement de Caroline. Nul autre qu'elle ne pouvait arriver aussi vite, et sa seule approche pouvait faire lâcher prise aux égorgeurs. Dans la tourelle du Griffon se trouvait d'ailleurs la corde d'un petit beffroi. Elle se dit tout cela en courant, et elle avait fini de se le dire en arrivant à cette porte, qu'elle trouva ouverte. Le duc était sorti par là, se promettant de rentrer par là au jour sans faire crier les gonds, et ne croyant nullement aux brigands, race inconnue dans le pays.

Pourtant Caroline, confirmée d'autant plus dans cette imagination, monta d'un trait l'escalier de pierre en spirale. Là, elle n'entendit plus rien, avança dans le couloir et s'arrêta hésitante devant l'entrée de l'appartement du marquis. Elle se hasarda à frapper, on ne lui répondit pas. Il n'y avait certes pas d'assassins autour d'elle; mais alors qu'était-ce donc que ces cris entendus? Un accident quelconque, mais grave à coup sûr et qui réclamait de prompts secours. Elle poussa la porte, qui n'était même pas refermée au loquet, et

trouva M. de Villemer étendu sur le carreau, près de la fenêtre qu'il n'avait pas eu la force d'ouvrir, et dont il avait brisé la vitre pour respirer, se sentant comme foudroyé par un étouffement subit.

Le marquis n'était pas évanoui. Il avait eu les affres de la mort, mais il sentait revenir la respiration et la vie. Comme il avait le visage tourné vers la fenêtre, il ne vit pas entrer Caroline, mais il l'entendit, et croyant que c'était le duc : — N'aie pas peur, lui dit-il d'une voix faible, ça se passe. Aide-moi à me relever, je n'en ai pas encore la force.

Caroline s'élança et le releva avec l'énergie d'une volonté surexcitée. Ce fut seulement en se retrouvant assis qu'il la reconnut ou crut la reconnaître, car sa vue, encore voilée, était traversée par des ondes bleues, et ses membres avaient contracté une demi-rigidité qui les rendait insensibles au toucher des bras et des vêtemens de Caroline.

— Mon Dieu!... est-ce un rêve? dit-il en la regardant avec une sorte d'égarement; vous! est-ce vous?

— Mais oui, c'est moi, répondit-elle; je vous ai entendu gémir... Qu'y a-t-il donc? mon Dieu! que faut-il faire? Appeler votre frère, n'est-ce pas? Mais je n'ose encore vous quitter. Que sentez-vous? qu'avez-vous?

— Mon frère! reprit le marquis en se ranimant jusqu'à recouvrer la mémoire; ah! c'est lui qui vous amène ici! Où est-il?

— Il n'est pas là, il ne sait rien.

— Vous ne l'avez pas vu?

— Non! je vais le faire appeler.

— Ah! ne me quittez pas!

— Eh bien! non; mais vous secourir!...

— Rien, rien! Je sais ce que c'est, ce n'est rien. N'ayez pas peur, me voilà tranquille. Et... vous êtes là! et vous ne saviez rien?

— Rien au monde! Depuis quelques jours, je vous trouvais changé... Je pensais bien que vous étiez malade, mais je n'osais pas m'en inquiéter...

— Et tout à l'heure,... j'ai donc appelé?... Quoi? qu'ai-je dit?

— Rien! Vous avez brisé cette vitre, en tombant peut-être! Ne vous a-t-elle pas blessé?

Et Caroline, approchant la lumière, regarda et toucha les mains du marquis. La droite était assez fortement coupée : elle lava le sang, et, retirant adroitement les parcelles de verre, elle pansa la blessure. Urbain la laissa faire en la regardant avec l'étonnement attendri d'un homme qui, ramassé sur le champ de bataille, se sent dans des mains amies. Il répétait faiblement : — Mon frère ne vous a donc rien dit, vrai?

Elle ne comprenait rien à cette question, qui lui semblait rentrer dans la fixité d'une idée maladive, et pour la lui ôter elle lui raconta, tout en le pansant, qu'elle l'avait cru aux prises avec des assassins. — C'était absurde à coup sûr, dit-elle en s'efforçant de l'égayer; mais que voulez-vous? cette peur-là s'est emparée de moi, et je suis accourue comme au feu, sans avertir personne.

— Et si cela eût été réel, vous veniez vous jeter dans le danger?

— Ma foi, je n'ai pas songé à moi, je n'ai pensé qu'à vous et à votre mère. Ah! bah! je vous aurais aidé à vous défendre, je ne sais pas comment, je ne sais pas avec quoi, mais j'aurais trouvé quelque chose, j'aurais fait diversion d'ailleurs... Allons, vous voilà pansé, ceci ne sera rien; mais le reste, qu'est-ce donc? Vous ne voulez pas me le dire? Il faut pourtant que vos amis sachent vous secourir; votre frère?...

— Oui, oui, le duc sait tout; ma mère, rien!

— Je comprends, vous ne voulez pas,... je ne lui dirai rien; mais vous me permettrez de m'inquiéter, moi, de chercher avec le duc ce qu'il faut faire pour vous soulager. Je ne serai pas importune. Je sais comment il faut être avec ceux qui souffrent. J'ai été garde-malade de mon pauvre père et du mari de ma sœur... Voyons,... ne trouvez pas mauvais que je sois venue là sans savoir, sans réfléchir... Vous vous seriez relevé vous-même, un peu plus tard, je le sais bien; mais c'est triste de souffrir seul. Vous souriez? Allons, monsieur le marquis, il me semble que vous êtes un peu mieux. Oh! que je le voudrais!

— Je suis dans le ciel! répondit le marquis, et, comme il ne se faisait aucune idée de l'heure : Restez encore! lui dit-il; il n'est pas tard. Mon frère m'a veillé un peu dans la soirée, il va revenir.

Caroline ne se permit aucune objection, elle ne songea seulement pas à ce que le duc pourrait penser en la trouvant là, à ce que les domestiques pourraient dire s'ils la voyaient rentrer chez elle. En présence d'un ami en péril, elle ne supposait même pas l'outrage du soupçon. Elle resta.

Le marquis voulait lui parler encore, il n'en avait pas la force. — Ne parlez pas, lui dit-elle. Essayez de dormir, je vous jure de ne pas bouger.

— Quoi! vous voulez que je dorme? Mais je ne le puis pas... Quand je m'endors, j'étouffe.

— Et pourtant vous êtes accablé de fatigue, vos yeux se ferment malgré vous. Eh bien! il faut obéir à la nature. Si vous avez encore une crise, je vous aiderai à la supporter, je serai là.

La confiance et la bonté de Caroline eurent sur le malade un effet magique. Il s'endormit, il reposa paisiblement jusqu'au jour. Caro-

line s'était assise près d'une table, et maintenant elle savait quel était son mal physique, et comment il fallait le soigner, car, sur cette table, elle avait trouvé une consultation avec le traitement simple et rationnel signé d'un des premiers médecins de France. Le marquis, pour rassurer son frère sur sa manière de se soigner lui-même, lui avait montré cette pièce revêtue de l'autorité d'un grand nom, et la pièce était restée là, sous la main, sous les yeux de Caroline, qui l'étudiait avec un grand soin. Elle vit que le marquis avait eu depuis qu'elle le connaissait un régime très opposé à celui qui lui était prescrit : il ne faisait pas d'exercice, il mangeait mal et veillait trop. Elle ne savait pas si cette rechute ne serait pas mortelle; mais si elle ne l'était pas, elle se promettait d'être sur ses gardes à l'avenir et d'oser s'occuper de sa santé, eût-il encore avec elle cet air froid et sombre que maintenant elle attribuait à une angoisse toute physique.

Le duc fut de retour avant le soleil. Il n'avait pas trouvé le médecin, il lui fallait aller le chercher à Évaux. Avant de s'y rendre, il voulut voir son frère. L'aube dessinait sa première ligne blanche à l'horizon lorsqu'il regagna sans bruit la chambre du marquis. Celui-ci dormait alors si réellement qu'il ne l'entendit pas monter, et que Caroline put aller au-devant de lui sur l'escalier pour qu'il ne fît aucune exclamation de surprise en la voyant. Sa surprise fut grande en effet lorsqu'il la vit descendre vers lui en mettant un doigt sur ses lèvres. Il ne comprit rien à ce qui s'était passé. Il crut que le marquis lui avait caché la vérité, qu'elle savait son amour, son chagrin, et qu'elle était venue le consoler.

— Ah! ma chère amie! lui dit-il en lui prenant les mains, soyez tranquille; il m'a tout confié. Vous êtes venue, vous êtes bonne, vous le sauverez! — Et il porta les mains de Caroline à ses lèvres avec une véritable affection.

— Mais, lui dit-elle un peu étonnée, puisque vous le saviez si mal, comment l'avez-vous quitté cette nuit? Et puisque vous comptiez sur mes soins, pourquoi ne m'avez-vous pas avertie?

— Que s'est-il donc passé? dit le duc, qui vit qu'ils ne s'entendaient pas. — Elle lui raconta en trois mots l'événement, et comme, préoccupé de ce qu'il apprenait, il la reconduisait, à travers le préau, jusqu'à l'escalier du Renard, M^me^ d'Arglade, qui était déjà debout derrière sa croisée, les vit passer, causant à voix basse, d'un air d'intimité mystérieuse. Ils s'arrêtèrent devant la porte, et là ils se parlèrent encore. Le duc raconta à M^lle^ de Saint-Geneix la tentative qu'il avait faite pour amener un médecin à voir son frère, et Caroline le dissuada de cette pensée. Elle croyait que la consultation lue par elle suffirait, et qu'il serait fort imprudent de suivre une nou-

velle marche quand on avait eu de la première des résultats certains. Le duc lui promit vivement de se conformer à son avis, d'avoir confiance par conséquent. Mme d'Arglade les vit se serrer la main, et le duc, retournant sur ses pas, remonter l'escalier du Griffon.

— Eh bien! j'en ai assez vu, pensa Léonie, et je n'ai que faire d'aller courir dans la rosée, que je n'aime pas du tout; je peux dormir la grasse matinée. Et en se rendormant : — Cette Caroline! se disait-elle; je voyais bien qu'elle mentait! Comme c'était probable que le duc lui laisserait conserver sa vertu! mais je le tiens, son beau secret! et si j'ai jamais besoin d'elle, il faudra bien qu'elle en passe par où je voudrai.

Caroline se coucha vite, pour dormir vite, pour se retrouver vite au service de son malade.

A huit heures, elle fut debout, et regarda par sa fenêtre. Le duc était derrière la vitre de son frère. Il lui fit signe qu'il allait la rejoindre par l'intérieur dans la bibliothèque. Elle s'y rendit aussitôt de son côté, et là elle apprit de Gaëtan que le marquis était extraordinairement bien. Il venait seulement de s'éveiller, et il avait dit : — Mon Dieu, quel miracle! voici mon premier sommeil depuis une semaine entière de ce supplice! et je ne sens plus rien, je respire, il me semble que je suis guéri. C'est à *elle* que je dois cela! — Et c'est la vérité, ma chère amie, ajouta le duc; c'est vous qui l'avez sauvé et qui nous le conserverez, si vous voulez avoir pitié de nous!

Le duc avait résolu de ne rien dire; il l'avait juré à son frère; mais, en se croyant bien discret, il laissait échapper la vérité malgré lui. Cette vérité traversa l'esprit de Caroline comme un éclair. — Que dites-vous donc, monsieur le duc? s'écria-t-elle. Qui suis-je, moi? et que suis-je ici pour avoir cette influence?

Le duc fut effrayé du regard effrayé de Caroline. — Voyons, à qui en avez-vous? lui dit-il en reprenant le masque de son tranquille sourire. Qu'est-ce que vous allez vous mettre dans la tête? Ne voyez-vous pas que j'adore mon frère, que je tremble de le perdre, et qu'en raison de l'assistance que vous lui avez donnée cette nuit, je vous parle comme si vous étiez ma sœur? Je suis très embarrassé, je perds la tête, voyez-vous! Urbain se tue au travail. Je n'ai pas assez d'ascendant sur lui; il ne veut pas que j'avertisse notre mère de la reprise de son ancien mal. L'avertir en effet, c'est l'agiter dangereusement; infirme comme elle l'est, elle voudrait être toujours là, veiller... Au bout de deux nuits, elle y succomberait... Il faut donc qu'à nous deux nous sauvions mon frère sans qu'il y paraisse, sans mettre de laquais et de filles de chambre dans la confidence. Ces gens-là parlent toujours. Voyons! êtes-vous une femme de cœur

et de tête comme je me le suis persuadé? Voulez-vous, pouvez-vous, osez-vous m'aider sérieusement à le soigner en secret, à le veiller alternativement avec moi pendant plusieurs soirées, plusieurs nuits au besoin, à ne pas le laisser seul une heure, afin que, même pendant une heure, il ne puisse pas reprendre ses maudits bouquins? Il ne lui faut pas autre chose, j'en suis persuadé, qu'un repos absolu de l'esprit, assez de sommeil, un peu de promenade, et qu'il pense à manger. Pour cela, il faut l'autorité despotique, oui, despotique, d'une personne qui ne s'embarrasse pas de le contrarier, d'un cœur dévoué,... pas susceptible, ni fier, ni défiant mal à propos, qui supporte ses boutades s'il en a, ses élans de reconnaissance exaltée s'il lui en échappe, une amie sérieuse enfin qui ait la délicatesse, l'intelligence de la charité pour lui faire accepter et peut-être aimer son joug. Eh bien! Caroline, vous seule ici pouvez être cette personne-là. Mon frère a une grande estime, un profond respect, et même, je crois, une sincère amitié pour vous. Essayez de le gouverner huit jours, quinze jours, un mois peut-être, car si aujourd'hui il peut se lever, ce soir il sera ici feuilletant et prenant des notes; s'il dort encore la nuit prochaine, il se croira hors d'affaire, et la nuit suivante il ne se couchera pas. Vous voyez quelle tâche nous devons nous imposer. Moi, j'y suis tout résolu, tout dévoué, mais à moi seul je ne pourrai rien. Je l'ennuierai, il se lassera de ne voir que moi, et son impatience neutralisera l'effet de mes soins. Avec vous,... une femme, une gardienne volontaire, généreuse, ferme et douce, patiente et tenace comme les femmes seules savent l'être, je vous réponds qu'il se soumettra sans dépit, et que plus tard, quand les crises auront disparu, il vous bénira de l'avoir contrarié.

Cet insidieux exposé de la situation chassa entièrement le vague et rapide soupçon de Caroline. — Oui, oui, répondit-elle avec fermeté, je serai cette gardienne-là. Comptez sur moi; je vous remercie de me choisir, et ne m'en sachez aucun gré. Je suis habituée au métier d'infirmière; cela ne me coûte ni ne me fatigue. Votre frère est pour moi comme pour vous quelque chose de si respectable et de si supérieur à tout ce que nous connaissons, que c'est un bonheur et un honneur de le servir. Voyons, entendons-nous pour nous partager cette bonne tâche sans éveiller le soupçon de son état autour de nous. D'abord vous vous installez la nuit dans sa chambre.

— Il ne le souffrira pas.

— Eh bien! d'ici on doit l'entendre respirer. Voilà un grand sofa où on peut très bien dormir, roulé dans un manteau. Nous y passons la nuit à tour de rôle, vous et moi, jusqu'à nouvel ordre.

— Très bien!

— Vous le faites lever de bonne heure, afin qu'il prenne l'habitude de dormir la nuit, et vous l'amenez déjeuner avec nous.

— Si vous le lui faites promettre!

— J'essaierai. C'est absolument nécessaire qu'il mange plus d'une fois en vingt-quatre heures. Nous le faisons promener ou seulement s'asseoir avec nous à l'air jusqu'à midi. C'est l'heure de sa visite et de la vôtre à la marquise; je travaille ensuite avec elle jusqu'à cinq heures; alors je m'habille...

— Il ne vous faut pas une heure. Vous reviendrez lui faire une petite visite dans la bibliothèque? J'y serai.

— Soit! nous dînons tous ensemble; nous le retenons au salon jusqu'à dix heures. Alors vous le suivez.

— Tout ceci est parfait; mais quand ma mère a des visites, elle nous laisse libres, et vous pourriez bien, à ces momens-là, venir causer ici avec nous une heure ou deux?

— Non pas causer, répondit Caroline, je viendrai lui faire un peu de lecture, car vous pensez bien qu'il ne passera pas tout ce temps-là sans vouloir s'intéresser à quelque chose, et je lirai de manière à l'assoupir, à le disposer au sommeil. Voilà, c'est convenu. Seulement aujourd'hui nous allons être bien empêchés par M^me^ d'Arglade.

— Aujourd'hui je me charge de tout, et M^me^ d'Arglade part demain avec le jour; donc mon frère est sauvé, et vous êtes un ange!

## XIV.

Le marquis, informé par son frère de tout cet arrangement, se soumit avec reconnaissance. Il était extrêmement faible et comme convalescent d'une crise aiguë qui l'avait, non pas épuisé, mais vaincu moralement presque autant qu'eût pu le faire une longue maladie. Il ne pouvait plus combattre son amour, sa résistance était à bout, et, ne sentant plus dans cet état de faiblesse les orages et les dangers de la passion, il se livrait à la douceur d'être l'objet d'une tendre sollicitude. Le duc ne lui permettait pas d'interroger l'avenir. — Tu ne peux prendre aucune détermination dans l'état où te voilà, lui disait-il. Tu n'as pas ton libre arbitre; sans la santé, point de clairvoyance morale. Laisse-nous te guérir, et tu verras bien que guéri tu recouvreras l'énergie nécessaire pour résister soit à ton penchant, soit aux scrupules qu'il te cause. Jusque-là, je ne vois pas ce que tu aurais sur la conscience, puisque M^lle^ de Saint-Geneix ne se doute de rien, et ne fait après tout que ce qu'une sœur ferait à sa place.

Ce *mezzo termine* pacifia toutes les agitations du malade. Il se

leva un instant pour aller voir sa mère, à laquelle il fit croire qu'une indisposition insignifiante était cause de l'altération de ses traits. Il demanda la permission de ne pas reparaître ce jour-là, et put pendant vingt-quatre heures, c'est-à-dire jusqu'au départ de M^me^ d'Arglade, se livrer à un repos presque absolu.

Durant cette journée, il régna entre le duc et Caroline un air de bonne intelligence et un échange de regards qui n'avaient pour objet que l'état du marquis, mais qui achevèrent d'abuser Léonie. Elle partit bien sûre de son fait, mais sans dire à la marquise rien qui eût pu faire supposer en elle une pénétration quelconque.

Au bout de huit jours, M. de Villemer était guéri. Tout symptôme d'anévrisme avait disparu, et, soumis à un régime rationnel, il reprenait même un certain éclat de santé et une habitude de calme intérieur qui l'avaient fui depuis longtemps. Personne depuis dix ans ne s'était occupé de lui avec l'assiduité, le dévouement, l'égalité d'humeur, le charme inoui dont savait l'entourer M^lle^ de Saint-Geneix; on pourrait dire même que jamais il n'avait rencontré des soins à la fois si éclairés et si doux, car sa mère, outre qu'elle manquait de force et d'activité physique, s'était montrée trop ardente et trop inquiète dans ceux qu'elle lui avait prodigués à l'époque où sa vie avait déjà été menacée. Elle eut bien cette fois quelque soupçon d'une rechute en voyant son fils plus souvent près d'elle, par conséquent moins acharné à son travail; mais quand vint ce soupçon, la crise était passée: le bon accord de tranquillité concerté entre le duc et Caroline, l'ignorance absolue des domestiques, peu nombreux et par cela même très occupés, la sérénité du marquis, tout contribua à la rassurer, et au bout d'une quinzaine elle remarqua même que son fils reprenait un air de jeunesse et de bien-être dont elle n'eut plus qu'à se réjouir.

On avait caché avec soin l'état du marquis à M^me^ d'Arglade. Le duc ne renonçait nullement pour lui au grand mariage projeté. Il jugeait Léonie babillarde, évaporée, et ne voulait pas qu'on sût dans le monde que la santé de son frère pouvait, à un moment donné, causer des craintes sérieuses. Le duc avait bien averti Caroline à cet égard. Il jouait avec elle, dans l'intérêt de son frère, tel qu'il l'entendait, le double jeu de la prédisposer autant que possible et peu à peu à un dévouement sans bornes, et pour cela il trouvait bon de lui rappeler souvent que l'avenir de la famille reposait tout entier sur le fameux mariage. Caroline n'avait donc garde de l'oublier, et confiante dans la loyauté des deux frères, dans la notion de son devoir et dans le désintéressement de son propre cœur, elle marchait résolûment vers un abîme où pouvait s'engloutir à jamais sa destinée. Et c'est ainsi que le duc, bon de sa nature et animé des meil-

leures intentions pour son frère, travaillait de sang-froid à la perte d'une pauvre fille, digne par son mérite personnel d'être au faîte du bonheur et de la considération.

Heureusement pour M^lle de Saint-Geneix, si la conscience du marquis était assoupie, elle ne dormait pas complétement. D'ailleurs sa passion fit tellement large la part de l'enthousiasme et de la véritable affection, qu'elle sembla disparaître et fut du moins vigoureusement enchaînée par la volonté. Il exigea que le duc fût presque toujours entre eux, et peu s'en fallut que dans sa sincérité il ne dispensât brusquement Caroline de toute surveillance en lui donnant sa parole de ne pas se remettre au travail sans sa permission. Un moment vint même où il la lui donna pour l'engager à cesser de veiller dans la bibliothèque : plus d'une fois il l'y avait trouvée, gardienne doucement et gaiement *farouche* des livres et des cahiers, mis, disait-elle, sous le scellé jusqu'à nouvel ordre; mais le duc contraria l'effet de cette *imprudence* de son frère, en disant tout bas à Caroline qu'il ne fallait pas se fier à une parole donnée sincèrement à coup sûr, mais qu'il n'était pas au pouvoir d'Urbain de tenir. — Vous ne savez pas à quel point il est distrait, lui dit-il; quand une idée le tient, elle le domine et lui fait oublier toute promesse. Vingt fois je l'ai trouvé furetant dans ces rayons lorsque j'avais le dos tourné, et quand je lui criais : Eh bien! eh bien! maraudeur! il semblait sortir d'un rêve et me regardait d'un air de profonde surprise.

Caroline ne se relâcha donc pas de sa surveillance. La bibliothèque était beaucoup plus voisine de l'appartement du marquis que du sien, mais encore assez au centre du manoir pour qu'il n'y eût rien de remarquable pour les domestiques à l'assiduité de la *lectrice* dans cette pièce consacrée à l'étude. On l'y voyait tantôt seule, tantôt avec le duc ou le marquis, le plus souvent avec l'un et l'autre, bien que le duc eût mille prétextes pour la laisser seule avec son frère; mais dans ces momens-là les portes toujours ouvertes, le livre souvent dans les mains de Caroline, qui lisait réellement avec intérêt, enfin, plus que tout cela, la vérité de la situation, vérité qui a plus de force que les ruses les mieux ourdies, ôtaient tout prétexte, toute velléité même à la malignité des commentaires.

Dans cette situation, Caroline se trouva très heureuse, et plus tard elle se la retraça souvent comme la plus douce phase de sa vie. Elle avait souffert de la froideur d'Urbain, et elle le retrouvait plus bienveillant, plus confiant qu'elle ne l'avait espéré. Dès que toutes les inquiétudes relatives à sa santé furent dissipées, il s'établit donc entre eux un lien qui, pour Caroline, fut exempt de nuages. Le marquis se plut extraordinairement à l'entendre lire, et bientôt même

il consentit à se laisser aider par elle dans son travail. Elle fit des recherches pour lui, et prit des notes qu'elle rédigea dans l'esprit où il les désirait, esprit qu'elle parut deviner merveilleusement. Enfin elle lui rendit ses études si agréables et lui en allégea si bien la partie sèche et rebutante, qu'il put se remettre à écrire sans fatigue et sans souffrance.

Le marquis avait certainement bien plus que sa mère besoin d'un secrétaire; mais il n'avait jamais pu souffrir cet intermédiaire entre lui et l'objet de ses recherches. Il s'aperçut bien vite que non-seulement Caroline ne l'égarait pas dans des idées étrangères aux siennes, mais encore qu'elle l'empêchait de s'égarer lui-même dans des préoccupations inutiles. Elle avait une remarquable netteté de jugement, jointe à une faculté rare chez les femmes, l'ordre dans l'enchaînement des idées. Elle pouvait s'absorber longtemps sans fatigue et sans défaillance. Le marquis fit une découverte qui devait disposer de lui à jamais. C'est qu'il se trouvait en face d'une intelligence supérieure, non créatrice, mais investigatrice au premier chef, précisément l'organisation dont il avait besoin pour donner l'équilibre et l'essor à sa propre intelligence.

Disons-le dès à présent, M. de Villemer était un homme d'un génie très sain, mais qui n'avait pas encore trouvé et qui attendait sa crise de développement. De là sa souffrance et la lenteur de son travail. Il pensait et il écrivait rapidement; mais sa conscience de philosophe et de moraliste créait à sa fougue d'historien enthousiaste des obstacles toujours renaissans. Il était en proie aux scrupules, comme certains dévots sincères, mais malades, qui s'imaginent toujours n'avoir pas dit toute la vérité à leur confesseur. Il voulait, lui, confesser à l'humanité la vérité sociale, et n'admettait pas assez que, pour une bonne part, cette science du vrai et même du réel est relative au temps où l'on vit. Il n'en prenait pas son parti. Il voulait déterrer le sens des faits enfouis dans les arcanes du passé, et, s'étonnant, lorsqu'il en avait à grand'peine saisi quelques indices, de les trouver souvent contradictoires, il s'alarmait, se méfiait de sa propre lucidité ou de sa propre équité, suspendait son jugement et son travail, et durant des semaines et des mois se laissait dévorer par des incertitudes et des doutes terribles.

Caroline, sans connaître son livre, qui n'était encore écrit qu'à moitié, et qu'il cachait avec une timidité maladive, eut bientôt deviné la cause de ses angoisses en causant avec lui et en entendant ses réflexions, lorsqu'elle lui faisait la lecture. Elle lui présenta d'inspiration quelques réflexions d'une simplicité extrême, mais d'une droiture de cœur qui parut sans réplique. Elle s'embarrassait fort peu d'une petite tache dans une grande existence, ou d'une petite

lueur de raison dans une époque de délire. Elle croyait qu'il fallait voir le passé comme on regarde la peinture, à la distance voulue par l'œil de chacun pour embrasser l'ensemble, et savoir faire, ainsi que les maîtres l'ont voulu en composant leurs tableaux, le sacrifice des détails sans importance, qui détruisent parfois dans la réalité l'harmonie et même la logique de la nature. Elle fit remarquer qu'à chaque pas on observe dans le paysage des effets invraisemblables d'ombre et de lumière, et que le vulgaire a coutume de dire : « Comment un peintre rendrait-il cela? » A quoi le vrai peintre répondrait : « En ne le rendant pas. »

Elle convint que l'historien est plus enchaîné que l'artiste à l'exactitude du fait, mais elle nia qu'on pût procéder par des principes différens dans l'une et l'autre voie. Le passé et même le présent d'une vie individuelle ou collective n'avaient, selon elle, de signification et de couleur que dans leur ensemble et dans leurs effets. Les petits accidens, les irrésolutions, les déviations mêmes rentraient dans le domaine de la fatalité, c'est-à-dire de la loi des choses finies. Pour comprendre une âme, un peuple, une époque, il fallait les voir éclairés par l'événement comme la campagne par le soleil.

Elle hasarda ces réflexions avec une grande réserve, et sous forme de questions, sans parti-pris, et comme prête à les supprimer si elles n'étaient point goûtées; mais M. de Villemer en fut frappé, parce qu'il sentit qu'elle énonçait une certitude, une foi intérieure, et que si elle consentait à se taire, elle n'en resterait pas moins convaincue. Il lutta cependant un peu et lui soumit bon nombre de faits qui l'avaient retenu et embarrassé lui-même. Elle les jugea d'un mot, avec le grand bon sens d'un esprit neuf et d'un cœur pur, et il s'écria bientôt en regardant le duc : — Elle trouve le vrai, parce qu'elle le porte en elle, et que c'est la première condition pour voir clair. Jamais une conscience troublée, jamais un esprit faussé n'entendront l'histoire.

— C'est pour cela, lui dit-elle, qu'il ne faut peut-être pas trop faire l'histoire avec des mémoires, car presque tous sont l'ouvrage de la prévention ou des passions du moment. C'est la mode aujourd'hui de déterrer tout cela avec grand soin, et d'apporter beaucoup de menus faits peu connus qui ne méritaient pas de l'être.

— Oui, vous avez raison, répondit le marquis; si l'historien, au lieu de rester fort de sa croyance et de son culte pour les grandes choses, se laisse trop égarer ou distraire par les petites, la vérité perd tout ce que la réalité envahit.

Si nous rapportons ces entretiens, peut-être un peu en dehors de la couleur d'un roman, c'est qu'ils sont bien nécessaires pour faire

comprendre le sérieux et le calme apparent des rapports qui s'établirent entre le savant érudit et l'humble lectrice au manoir de Séval, en dépit du soin que prit le duc de les laisser aux prises avec les tentations de la jeunesse et de l'amour. Le marquis reconnut qu'il appartenait à Caroline, non pas seulement par l'enthousiasme, par le rêve, par le besoin d'idéaliser la grâce et la beauté, mais encore par la raison, par le jugement et par la certitude d'avoir rencontré cet idéal. Dès lors Caroline fut sauvée; elle imposa le respect de la sérieuse valeur de son être, et le marquis ne craignit plus de se laisser surprendre par la fièvre de l'égoïsme.

Le duc s'étonna beaucoup d'abord de ce résultat inattendu de leur intimité. Son frère était guéri, il était heureux, et il semblait vainqueur de l'amour par les seules forces de l'amour; mais le duc était intelligent, et il comprit. Lui-même fut saisi d'une déférence assez sérieuse pour Caroline. Il prit intérêt aux lectures, et peu à peu, au lieu de s'endormir aux premières pages, il voulut lire à son tour et communiquer ses impressions. Il n'avait aucune conviction, mais il se laissait émouvoir et emporter en artiste par celle des autres. Il avait peu lu de choses sérieuses dans sa vie, mais il avait admirablement retenu tout ce qui était dates, noms propres. Il avait donc dans sa bonne mémoire comme un réseau à grandes mailles auxquelles vinrent se rattacher les fils plus déliés des études de son frère. C'est dire qu'il n'était étranger à rien qu'au sens logique et profond des choses de l'histoire. Il ne manquait pas de préjugés; mais la forme avait sur lui une puissance qui les faisait taire, et devant une page éloquente, qu'elle fût de Bossuet ou de Rousseau, il éprouvait le même enthousiasme.

Lui aussi se sentit donc agréablement initié aux occupations du marquis et à la société de M^lle^ de Saint-Geneix. Ce qu'il y eut de vraiment bon en lui, c'est qu'à partir du jour où il sut les sentimens de son frère pour elle, elle cessa d'être une femme à ses yeux. Il avait été cependant ému à ses côtés pendant quelques jours, et la vérité l'avait surpris dans une heure de dépit et de fièvre. Du jour au lendemain, il abjura toute mauvaise pensée, et, touché de voir que le marquis, après un accès de jalousie terrible, lui avait rendu sa confiance entière, il connut pour la première fois de sa vie l'amitié honnête et vraie pour une jolie femme.

Au mois de juillet, Caroline écrivait à sa sœur :

« Sois donc tranquille, il y a beau temps que je ne veille plus le malade, car le malade n'a jamais été si bien portant; mais j'ai toujours gardé l'habitude de me lever avec le jour dans la belle saison, et tous les matins j'ai plusieurs heures à consacrer au travail qu'il a bien voulu me permettre de partager avec lui. Lui-même à présent

dort d'un très bon sommeil, car il se retire à dix heures, et ici il m'est permis d'en faire autant. J'ai même souvent de précieux intervalles de liberté dans la journée. Le voisinage des bains d'Évaux et de la route de Vichy nous amène du monde aux heures où la marquise avait coutume de s'enfermer à Paris, et tout en disant que cela la dérange et la fatigue, elle en est charmée. La grande correspondance en souffre, mais cette correspondance a diminué d'elle-même depuis le projet de mariage pour le marquis. Ce projet absorbe tellement M^me^ de Villemer, qu'elle ne peut se tenir d'en faire part ou d'en insinuer quelque chose à tous ses vieux amis, après quoi elle fait ses réflexions, reconnaît que c'est imprudent d'en tant parler, qu'il ne faut pas compter sur la discrétion de tant de personnes, et nous jetons au feu les lettres qu'elle vient de me dicter. C'est ce qui fait qu'elle me dit souvent : — Bah! n'écrivons pas. J'aime mieux ne rien dire que de ne pas parler de ce qui m'intéresse.

« Quand elle a des visites, elle me fait signe que je peux aller rejoindre le marquis, car elle sait maintenant que je prends des notes pour lui. La maladie passée, je n'ai pas cru devoir faire du mystère à propos d'une chose si simple, et elle me sait gré d'épargner à son fils quelques parties fatigantes de son travail. Elle est fort curieuse de savoir ce que c'est que cet ouvrage si bien caché; mais il n'y a guère de danger que j'en trahisse quelque chose, puisque je n'en connais pas le moindre mot. Je sais que nous sommes dans l'histoire de France pour le moment, et plus particulièrement à l'époque de Richelieu; mais ce que je n'ai pas besoin de dire, c'est que je pressens un grand désaccord d'opinions entre le fils et la mère sur une foule de choses graves.

« Ne me plains pas d'avoir assumé sur moi une double tâche, et d'avoir, comme tu dis, pris deux maîtres au lieu d'un. Avec la marquise, la tâche est sacrée, et j'y porte de l'affection; avec son fils, la tâche est douce, et j'y porte cette sorte de vénération sérieuse dont je t'ai souvent parlé. J'ai de la joie à me figurer que j'ai contribué à sa guérison, que j'ai su le soigner sans l'impatienter, et lui persuader tout doucement de vivre un peu comme tout le monde doit vivre pour se bien porter. Je l'ai pris par sa passion même, en lui disant que son talent pourrait bien se ressentir de ses souffrances, et que je ne croyais pas à la lucidité de la fièvre. Tu n'as pas d'idée comme il a été bon pour moi, comme il s'est laissé chapitrer et même gronder par mademoiselle ta sœur, comme il m'a remerciée de mon intérêt, et comme il s'est soumis à toutes mes prescriptions. C'est au point qu'à table il me consulte des yeux sur ce qu'il doit manger, et que quand nous nous promenons, il n'a pas plus de volonté qu'un enfant pour le trajet que le duc et moi vou-

lons lui faire faire. C'est une bien belle âme, je t'assure, et chaque jour je découvre en lui de nouvelles qualités. Je l'avais cru un peu quinteux et très obstiné; pauvre être! c'était sa crise qui le menaçait. Il est au contraire d'une douceur, d'une égalité de caractère dont rien n'approche, et le charme de son commerce ne peut se comparer qu'à la beauté des eaux qui coulent dans notre vallée, toujours limpides, abondantes, entraînées par un mouvement égal et fort, jamais irritées ni capricieuses. Et si je poursuivais la comparaison, je pourrais dire que son esprit a aussi des rives fleuries, des oasis de verdure où l'on peut s'arrêter et rêver délicieusement, car il est très poète, et je m'étonne toujours qu'il ait soumis les élans de son imagination à la rigidité de l'histoire.

« Il prétend au reste que c'est moi qui ai découvert cela en lui, et qu'il commence à s'en apercevoir lui-même. L'autre jour, nous regardions dans un ravin transversal à celui du Char la beauté des herbages remplis de moutons et de chèvres. Au fond de cette coupure escarpée, il y a un revêtement de rochers dont quelques dentelures s'élèvent au-dessus du plateau, si bien que c'est, relativement au niveau inférieur, une montagne, et que ces belles roches d'un gris lilas forment une crête assez imposante pour cacher le pays plat qui est derrière. On ne voit donc pas d'ici le dessus des plateaux, et on peut se croire dans un coin de la Suisse. C'est du moins ce que me dit M. de Villemer pour me consoler de la manière dont la marquise rabroue mes admirations. — Ne vous inquiétez pas de cela, me disait-il, et ne pensez pas qu'il faille avoir vu beaucoup de grandes choses pour avoir la notion et la sensation du grand. La grandeur est partout pour ceux qui portent cette faculté en eux-mêmes, et ce n'est pas une illusion qu'ils nourrissent, c'est une révélation de ce qui est en réalité dans la nature d'une manière plus ou moins exprimée. Aux sens lourds il faut des manifestations brutales de la puissance et de la dimension des choses. Voilà pourquoi beaucoup de gens qui vont en Écosse chercher les tableaux décrits par Walter Scott ne les trouvent pas, et prétendent que le poète leur a surfait son pays. Ces tableaux y sont pourtant, j'en suis bien sûr, et si vous alliez là, vous, vous les trouveriez tout de suite.

« Je lui avouai que la réelle immensité me tentait beaucoup, que je voyais souvent en songe des montagnes infranchissables et des abîmes à donner le vertige, que devant une gravure représentant les furieuses cascades de la Suède ou les blocs errans des mers glaciales, je me sentais emportée par des rêves démesurés d'indépendance, et qu'il n'était pas de récit d'expéditions lointaines dont les souffrances et les dangers pussent m'ôter le regret de n'en avoir pas fait partie.

« Et pourtant, me dit-il, devant ce charmant petit paysage que voici, vous paraissiez très heureuse et véritablement satisfaite tout à l'heure? Avez-vous donc plus besoin d'émotions et de surprises que d'attendrissement et de sécurité? Voyez comme c'est beau, le calme! comme cette heure de reflets rayés par les ombres qui s'abaissent, ces fluides vaporeux qui semblent caresser les flancs du rocher, cette immobilité du feuillage qui a l'air de boire en silence l'or des derniers rayons, comme toute cette solennité recueillie et sereine est bien la véritable expression du beau et du bon dans la nature! Je ne connaissais pas tout cela, moi! Il y a très peu de temps que j'en ai été frappé. Je vivais dans la poussière, dans la mort ou dans les abstractions. Je rêvais bien les tableaux de l'histoire, la fantasmagorie du passé. J'ai vu quelquefois passer à l'horizon la flotte de Cléopâtre, j'ai cru entendre dans le silence des nuits les fanfares guerrières de Roncevaux; mais c'était là l'empire du rêve, et la réalité ne me parlait pas. Depuis que je vous ai vue regarder l'horizon sans rien dire, avec un air de contentement dont rien n'approche, je me suis demandé le secret de vos joies, et, s'il faut tout dire, votre malade égoïste a bien été un peu jaloux de tout ce qui vous charmait. Il s'est mis à regarder aussi avec inquiétude. Alors il en a pris son parti, car il a senti qu'il aimait ce que vous aimiez.

« Tu penses bien qu'en me parlant ainsi, ma chère petite sœur, M. le marquis mentait effrontément, car on voit à toutes ses remarques et à toutes ses manières de parler qu'il a un véritable enthousiaste d'artiste pour la nature comme pour tout ce qui est beau; mais il est si naïvement bon pour moi dans sa reconnaissance, qu'il ment de bonne foi, et s'imagine me devoir quelque chose de nouveau dans sa vie intellectuelle. »

## XV.

Un matin, le marquis, écrivant à la grande table de la bibliothèque, tandis que Caroline feuilletait des cartes à l'autre bout, posa sa plume, et lui dit avec émotion :

— Mademoiselle de Saint-Geneix, je me rappelle que vous m'avez quelquefois témoigné le désir bienveillant de connaître ce travail, et je croyais bien ne pouvoir jamais m'y décider; mais à présent, oui, à présent, je sens que je serai heureux de vous le soumettre. Ce livre est votre ouvrage bien plus que le mien, puisque je n'y croyais pas, et que vous m'avez amené à respecter l'élan qui me l'avait dicté. Depuis que vous m'avez rendu la conviction, vous êtes cause que j'ai plus avancé ma tâche en un mois que je ne l'avais

fait en dix ans. Vous êtes cause aussi que je finirai certainement une chose que j'eusse peut-être recommencée jusqu'à ma dernière heure. Elle était proche d'ailleurs, cette heure suprême. Je la sentais venir vite, et je me hâtais fiévreusement, en proie au désespoir de ne voir avancer que la fin de ma vie. Vous m'avez ordonné de vivre, et j'ai vécu, de me calmer, et je me suis calmé, de croire en Dieu et en moi-même, et j'ai cru. A présent que j'ai foi en ma pensée, il faut que vous me donniez la foi en mon talent, car, bien que je ne tienne pas plus que de raison à la forme, je la crois nécessaire pour donner plus de poids et plus de séduction à la vérité. Tenez, mon amie, lisez!

— Oui! répondit vivement Caroline; vous voyez que je n'hésite pas, que je ne me récuse pas : ce n'est ni prudent ni modeste de ma part. Eh bien! je ne m'en embarrasse point. Je suis tellement sûre de votre talent, que je ne redoute pas d'avoir à être sincère, et je crois tellement à l'accord de nos opinions, que je me flatte de comprendre même ce qui serait au-dessus de ma portée dans d'autres circonstances.

Mais au moment de prendre le manuscrit Caroline hésita devant une confidence trop particulière, et demanda si l'excellent duc ne serait pas initié, lui aussi, à cette satisfaction.

— Non! répondit le marquis, mon frère ne viendra pas aujourd'hui. J'ai saisi le jour où il est à la chasse. Je ne veux pas qu'il connaisse mon œuvre avant qu'elle soit terminée; il ne la comprendrait pas. Ses préjugés de naissance s'y opposent. Il croit pourtant avoir quelques idées *avancées*, comme il les appelle, et sait que je vais plus loin que lui; mais il ne se doute pas combien j'ai quitté la voie où m'avait placé l'éducation. Ma révolte contre ce passé lui causerait un grand effroi, et cela pourrait me troubler avant la fin de mon travail. Mais vous-même,... peut-être allez-vous être un peu inquiète.

— Moi, je n'ai pas de parti-pris, répondit Caroline, et il est fort probable que je partagerai vos opinions quand je les connaîtrai bien. Donc asseyez-vous, je veux lire tout haut pour vous autant que pour moi. Je veux que vous vous entendiez parler vous-même. Je crois que ce doit être une bonne manière de se relire.

Caroline lut ce matin-là un demi-volume; elle s'y reprit dans la journée et le lendemain. En trois jours, elle fit entendre au marquis le résumé des études de plusieurs années. Elle lut son écriture, quoique un peu difficile, aussi bien que de l'imprimé, et comme elle lisait avec une netteté, une intelligence et une simplicité admirables, s'animant et se sentant émue elle-même quand la narration s'élevait au lyrisme dans les épopées de l'histoire, l'auteur se sentit éclairé

en un instant d'un vrai soleil de certitude formé de tous les rayons épars dont ses méditations avaient été pénétrées.

Le livre était beau, d'une beauté originale, et empreint d'un cachet de grandeur véritable. Sous ce titre simple et mystérieux : *Histoire des Titres*, il soulevait un ensemble de questions hardies qui n'allaient à rien moins qu'à rendre universelle et sans retour ni restriction la pensée de la nuit révolutionnaire du 4 août 1789. Ce fils d'une grande maison longtemps privilégiée, nourri dans l'orgueil de race et le dédain de la plèbe, apportait devant la moderne civilisation l'acte d'accusation du patriciat, les pièces du procès, les preuves d'usurpation, d'indignité ou de forfaiture, et prononçait la déchéance au nom de la logique et de l'équité, au nom de la conscience humaine, mais surtout au nom de l'idée chrétienne évangélique. Il prenait corps à corps ce compromis de dix-huit siècles qui veut allier l'égalité révélée par les apôtres avec la convention des hiérarchies civiles et théocratiques. N'admettant dans toutes les classes que des hiérarchies politiques et administratives, c'est-à-dire des fonctions, des preuves de valeur personnelle et d'activité sociale, des services en un mot, il poursuivait le privilége de naissance jusque dans l'opinion actuelle, jusque dans les dernières influences, en traçant d'une main ferme l'histoire des spoliations et des usurpations de pouvoir depuis la création féodale de la noblesse jusqu'à l'heure présente. C'était refaire l'histoire de France à un point de vue spécial, sous l'empire d'une idée distincte, absolue, inflexible, indignée, et partant d'un sentiment religieux que la noblesse ne pouvait combattre sans se suicider, elle qui invoque le droit divin comme la clé de voûte de son institution.

Nous n'en dirons pas davantage sur la donnée de ce livre, dont la critique même doit rester en dehors de notre sujet. Quelque jugement qu'on pût porter sur les croyances de l'auteur, il eût été impossible de ne pas reconnaître en lui un splendide talent, joint au savoir et à la bonne foi puissante d'un esprit de premier ordre. Le style particulièrement était magnifique, d'une ampleur et d'une richesse que n'eût jamais fait soupçonner la modeste concision des paroles du marquis dans le monde; mais, dans son livre même, il donnait peu de place à la discussion. Après avoir posé les prémisses et les motifs de sa recherche en quelques pages d'une chaude et sévère appréciation, il passait aux faits et les classait historiquement avec une éloquente clarté. Ses récits, pleins de couleur, avaient l'intérêt du drame et du roman, même lorsque, fouillant dans les obscures archives des familles, il révélait l'horreur des temps féodaux, les souffrances et l'avilissement de la plèbe. Enthousiaste et ne s'en défendant pas, il sentait profondément les attentats contre

la justice, contre la pudeur, contre l'amour, et en bien des pages son âme, passionnée pour le vrai, le juste et le beau, se révélait tout entière avec des cris d'éloquence entraînante. Plus d'une fois Caroline se sentit fondre en larmes, et posa le livre pour se remettre.

Caroline n'eut pas d'objections. Il n'appartient pas au simple narrateur de prononcer qu'elle eût dû en faire, ou qu'il n'y en avait réellement pas à faire; mais il doit dire qu'elle n'en trouva pas, tant l'admiration du talent et l'estime de l'homme l'avaient gagnée. Le marquis de Villemer devint à ses yeux un personnage si complétement supérieur à tout ce qu'elle avait jamais rencontré qu'elle conçut dès lors l'idée de se dévouer à lui sans réserve et pour toute sa vie.

Quand nous disons sans réserve, il en était une, à coup sûr, qui n'eût pas fait si bon marché d'elle-même, si elle se fût présentée à sa pensée; mais elle ne s'y présenta pas. La supposition qu'un tel homme pouvait lui demander le sacrifice de l'honneur ne troubla pas un instant la sérénité de son enthousiasme. Nous n'oserions pourtant pas affirmer que dès lors cet enthousiasme n'embrassât pas à son insu l'amour comme un des élémens inévitables de sa plénitude; mais l'amour n'avait pas été le point de départ. Le marquis n'avait pas su jusque-là révéler toutes les séductions de son intelligence et de sa personne; il avait été contraint, troublé, malade. Caroline ne vit pas tout d'un coup le changement qui se fit en lui d'une manière insensible, lorsqu'il devint éloquent, jeune et beau, en recouvrant jour par jour, heure par heure, la santé, la confiance en lui-même, la certitude de sa puissance et le charme que donne le bonheur aux nobles physionomies longtemps voilées par le doute.

Quand elle se rendit compte de toutes ces transformations séduisantes, elle en avait subi l'effet à son insu, et l'automne arrivait. On allait retourner à Paris, et, sous l'empire d'une idée fixe, M^me^ de Villemer disait tous les jours à sa jeune confidente : — Dans trois semaines, dans quinze jours, dans une huitaine, aura lieu la *fameuse* entrevue de mon fils avec M^lle^ de Xaintrailles.

Caroline sentit alors un déchirement affreux au plus profond de son âme, une consternation, une terreur et comme une révélation impérieuse du genre d'attachement qu'elle ne s'avouait pas encore. Elle avait si bien accepté l'idée vague et encore lointaine de ce mariage qu'elle n'avait jamais voulu se demander si elle en souffrait. C'était pour elle inévitable comme de vieillir et de mourir; mais on n'accepte en réalité la vieillesse et la mort qu'à l'heure où elles arrivent, et Caroline sentit qu'elle faiblissait et qu'elle mourait à l'idée de cette séparation prochaine et absolue.

Elle avait fini par croire avec la marquise que cela ne pouvait manquer. Jamais elle n'avait osé questionner le marquis; le duc le lui avait défendu d'ailleurs au nom de l'amitié qu'elle portait à la famille. Selon lui, le marquis ne se déciderait qu'autant qu'on ne le tourmenterait pas, et le duc savait bien que la moindre inquiétude de la part de Caroline bouleverserait toutes les pensées de son frère.

Le duc, après avoir admiré sincèrement la pureté de leurs relations, commençait à s'en inquiéter. — Cela devient, se disait-il, un attachement si grave que l'on n'en peut plus prévoir les conséquences. Il eût bien mieux valu pour mon frère que cette passion fût assouvie. Aujourd'hui elle ne ferait plus obstacle à son avenir. Peut-on croire que la vertu ait tué l'amour? Non, non! la vertu en pareil cas, c'est de l'amour qui a doublé de puissance!

Le duc ne se trompait pas. Le marquis ne s'attristait nullement de la perspective d'un mariage qu'il était désormais bien résolu à ne pas contracter. Il s'affligeait seulement du changement que le séjour de Paris allait momentanément opérer dans ses relations avec M^lle^ de Saint-Geneix, dans leur libre fraternité, dans leurs études en commun, dans cette sécurité de tous les instans qui ne se retrouverait pas ailleurs. Il lui en parlait avec une grande tristesse. Elle éprouvait les mêmes regrets, et attribuait son propre chagrin intérieur à son amour pour la campagne et au dérangement d'une vie si noble et si douce.

Elle éprouva cependant une charmante surprise en arrivant à Paris. Elle y trouva sa sœur, qui l'attendait avec les enfans, et elle apprit que Camille se rapprochait d'elle. Elle allait habiter à Étampes une maisonnette moitié ville, moitié campagne, jolie, fraîche, en bon air, avec la jouissance d'un assez grand jardin. Elle ne serait plus qu'à une heure de Paris par le chemin de fer. Elle mettait Lili en pension, elle avait obtenu une bourse dans un couvent de Paris. Caroline pourrait la voir toutes les semaines. Enfin on avait promis aussi une bourse pour le petit Charles dans un lycée aussitôt qu'il serait en âge d'y entrer.

— Tu me combles de joie et de surprise! s'écria Caroline en pressant sa sœur dans ses bras; mais qui donc a fait tous ces miracles?

— Toi! répondit Camille, toi seule, et toujours toi!

— Mais non! J'espérais bien obtenir ces bourses, c'est-à-dire les faire obtenir un jour ou l'autre par Léonie, qui est si obligeante; mais je ne croyais pas à un si prompt succès.

— Non, non! reprit M^me^ Heudebert; cela ne vient point de Léonie, cela vient d'ici!

— Impossible! je n'en ai jamais dit un mot à la marquise. Sa-

chant combien elle est brouillée avec le pouvoir, je n'aurais pas osé...

— Quelqu'un a osé auprès des ministres, et ce quelqu'un-là... Il ne veut pas être nommé, il a agi en cachette de toi, et pourtant je le trahirai, parce qu'il est bien impossible que j'aie des secrets pour toi : ce quelqu'un-là, c'est le marquis de Villemer.

— Ah!... Tu lui as donc écrit pour le prier...

— Point! C'est lui qui m'a écrit pour s'informer de ma situation et de mes droits avec une bonté, une convenance, une délicatesse... Ah! oui, Caroline, tu avais bien raison d'estimer ce caractère-là!... Mais, tiens, j'ai apporté ses lettres. Je veux que tu les lises.

Caroline lut les lettres, et vit qu'à partir du jour où elle avait donné des soins à M. de Villemer, celui-ci s'était occupé de sa famille avec une vive et constante sollicitude. Il avait prévenu ses désirs secrets, il s'était inquiété de l'éducation des enfans. Il avait fait par lettres des démarches promptes et sûres, sans même offrir de les faire, et en se bornant à demander les renseignemens nécessaires à Camille sur les services de son mari dans l'administration. Il avait annoncé le succès, refusant tout remerciement et disant que sa dette de reconnaissance envers M^lle^ de Saint-Geneix était loin d'être acquittée. Ces bonnes nouvelles étaient arrivées à Camille pendant le voyage à petites journées de poste que faisait Caroline avec la marquise, car la vieille dame avait horreur et frayeur des diligences et des chemins de fer.

Quant à l'habitation d'Étampes, c'était encore une idée et une offre du marquis. Il avait là, disait-il, une petite propriété de nul rapport, léguée par un vieux parent, et il priait M^me^ Heudebert de lui rendre le service de l'habiter. Elle avait accepté, disant qu'elle se chargeait des réparations; mais elle avait trouvé la maisonnette en très bon état, meublée, et même approvisionnée de bois, de vin et de légumes pour plus d'un an. Quand elle avait demandé à la personne chargée par le marquis de ces détails le prix du loyer, on lui avait répondu que l'on avait ordre de ne pas recevoir d'argent, que c'était trop peu de chose, et que le marquis n'avait jamais compté louer à des étrangers la maison de son vieux cousin.

Si Caroline fut vivement touchée de ces bontés de son ami et heureuse de voir le sort de sa famille si amélioré, elle n'en ressentit pas moins une douleur au cœur. Il lui sembla que c'était un adieu de celui dont l'existence allait se séparer à jamais de la sienne, et comme un compte réglé par sa reconnaissance. Elle refoula cette douleur, employa ses matinées pendant plusieurs jours à promener sa sœur et les enfans, à acheter le trousseau de la petite pensionnaire, et enfin à l'installer au couvent. La marquise voulut voir

Mme Heudebert et la belle Élisabeth, qui allait perdre au couvent son doux sobriquet de Lili. Elle fut charmante pour la sœur de Caroline, et ne laissa point partir l'enfant sans un joli cadeau; elle voulut que Caroline eût deux jours de liberté pour s'occuper de sa famille, lui faire ses adieux et la reconduire au chemin de fer. Elle-même se fit conduire au couvent pour y recommander Élisabeth Heudebert comme sa protégée.

Camille avait vu aussi le marquis et le duc chez leur mère; elle n'avait osé présenter que Lili à son bienfaiteur, les autres enfans n'étant pas assez raisonnables; mais M. de Villemer voulut les voir tous : il alla rendre visite à Mme Heudebert à l'hôtel où elle était descendue, et y trouva Caroline au milieu de ces enfans dont elle était adorée. Elle le trouva, lui, non pas rêveur, mais comme absorbé dans la contemplation des soins et des caresses qu'elle leur donnait. Il regardait chaque enfant avec une attention attendrie et parlait à tous comme un homme en qui le sentiment paternel est déjà très développé. Caroline, ignorant qu'en effet il était père, s'imagina en soupirant qu'il songeait aux joies futures de la famille.

Le jour suivant, quand elle eut vu sa sœur monter dans le wagon qui la reconduisait à Étampes, elle se sentit horriblement seule, et pour la première fois le mariage du marquis se présenta à sa pensée comme un désastre irréparable dans sa propre vie. Elle sortit vite de la gare pour cacher ses larmes; mais dans la cour elle se trouva en face de M. de Villemer. — Eh bien! lui dit-il en lui offrant son bras, vous pleurez? Je m'attendais bien à cela, et j'ai voulu me trouver ici, où les prétextes ne manquent pas pour le public, afin de vous soutenir un peu dans ce chagrin si naturel, et de vous rappeler qu'il vous reste des amis sincères.

— Quoi! vous êtes venu ici pour moi? répondit Caroline en essuyant ses larmes. Ah! je suis honteuse de ce moment de faiblesse. C'est de l'ingratitude envers vous qui avez comblé ma famille, qui la rapprochez de moi, et que je devrais bénir dans la joie au lieu de sentir le petit déchirement d'une séparation qui ne peut plus être de longue durée. Ma sœur pourra revenir souvent voir sa fille, que je verrai, moi, plus souvent encore. Non, non, je n'ai pas de chagrin; je suis au contraire bien heureuse, et c'est grâce à vous!

— Pourquoi donc pleurez-vous encore? lui dit le marquis en la conduisant à la voiture qu'il avait amenée pour elle; voyons, c'est un peu nerveux, n'est-ce pas? mais cela m'inquiéte. Retournons sous la gare comme si nous cherchions quelqu'un. Je ne veux pas vous quitter dans les larmes. C'est la première fois que je vous vois pleurer, et cela me fait beaucoup de mal. Tenez, nous sommes à deux pas du Jardin des Plantes; à huit heures du matin, il n'y a pas de

risque que nous y rencontrions personne de connaissance. D'ailleurs avec ce manteau et ce voile on ne peut pas savoir qui vous êtes. Il fait assez beau, voulez-vous venir voir *la vallée suisse?* Nous tâcherons de nous croire encore à la campagne, et en vous quittant je serai sûr,... du moins j'espère, que vous ne serez pas malade.

Il y avait tant d'amicale sollicitude dans l'accent du marquis que Caroline ne songea point à refuser son offre. Qui sait, pensait-elle, s'il ne désire point me dire là un adieu fraternel au moment d'entrer dans une nouvelle existence? Au fait, cela nous est permis, cela nous est peut-être dû. Il ne m'a encore jamais parlé de son mariage; il serait étrange qu'il ne m'en parlât pas, et que je ne fusse pas préparée et disposée à l'entendre.

## XVI.

Le marquis fit signe au fiacre de suivre, et il conduisit Caroline à pied en l'entretenant doucement de sa sœur et des enfans; mais ni durant ce court trajet, ni dans les allées ombragées de la vallée suisse du Jardin des Plantes, il ne lui parla de lui-même. Ce ne fut qu'au moment de revenir, et en s'arrêtant avec elle sous les branches pendantes du cèdre de Jussieu, qu'il lui dit du ton le plus détaché et en souriant: — Savez-vous que c'est aujourd'hui que ma présentation officielle à M^lle^ de Xaintrailles doit avoir lieu?

Il sembla au marquis qu'il sentait tressaillir le bras de Caroline appuyé sur le sien; mais elle lui répondit avec sincérité et avec résolution : — Non, je ne savais pas que ce fût aujourd'hui.

— Si je vous parle de cela, reprit-il, c'est parce que je sais que ma mère et mon frère vous ont tenue au courant de ce beau projet. Moi, je ne vous en ai jamais parlé; cela n'en valait pas la peine!

— Vous avez donc cru que je ne m'intéresserais pas à votre bonheur?

— Mon bonheur! est-ce qu'il peut être dans les mains d'une inconnue? Et vous, mon amie, pouvez-vous parler ainsi, vous qui me connaissez?

— Alors... je dirai le bonheur de votre mère, puisqu'il dépend de ce mariage.

— Oh! ceci est une autre affaire, reprit vivement M. de Villemer. Voulez-vous que nous nous reposions sur ce banc, et puisque nous trouvons ici la solitude, voulez-vous me permettre de vous parler un peu de ma situation?

Ils s'assirent. — Vous n'aurez pas froid? reprit le marquis en ramenant les plis du manteau de Caroline autour d'elle.

— Non! et vous?

— Oh! moi, grâce à vous, j'ai une santé robuste à présent, et c'est pour cela que l'on songe sérieusement à faire de moi un père de famille. C'est un bonheur dont je n'ai pas autant besoin que l'on croit. Il y a dans la vie des enfans que l'on aime,... ne serait-ce que comme vous aimez ceux de votre sœur! Mais passons là-dessus, et supposons que je me sois rêvé une nombreuse lignée! Vous savez bien que je ne tiens pas à cela au point de vue de l'orgueil du nom, vous connaissez mes idées sur la noblesse. Ce ne sont pas précisément celles de mon entourage; malheureusement pour mon entourage, je n'en puis pas changer, cela ne dépend plus de moi.

— Je sais cela, répondit M^lle^ de Saint-Geneix; mais vous avez l'âme trop complète pour ne pas désirer connaître les plus ardentes, les plus saintes affections de la vie.

— Supposez tout ce que vous voudrez à cet égard, reprit le marquis, et reconnaissez dès lors que le choix de la mère de mes enfans est l'affaire la plus importante de ma vie. Eh bien! cette chose immense, ce choix sacré, pensez-vous que quelqu'un puisse le faire à ma place? Admettez-vous que même mon excellente mère puisse s'éveiller un matin en disant : « Il y a de par le monde une demoiselle dont le nom est illustre, dont la fortune est considérable, et qui doit être la femme de mon fils, parce que mes amis et moi trouvons la chose avantageuse et convenable? Mon fils ne la connaît pas, n'importe! Elle ne lui plaira peut-être en aucune façon; il lui déplaira peut-être également : n'importe encore! Cela ferait plaisir à mon fils aîné, à mon amie la duchesse, à tous les habitués de mon petit salon. Il faudrait que mon fils fût dénaturé, s'il ne sacrifiait pas sa répugnance à cette fantaisie! Et si M^lle^ de Xaintrailles s'avise de ne pas le trouver parfait, elle ne sera plus digne du nom qu'elle porte!... » Vous voyez bien, mon amie, que tout cela est insensé, et je m'étonne beaucoup si un seul instant vous avez pu le prendre au sérieux!

Caroline se débattit en vain contre l'indicible joie que lui causait cette déclaration; mais elle se rappela vite tout ce que le duc lui avait dit et tout ce que le devoir lui commandait de dire elle-même.

— Vous m'étonnez aussi beaucoup, reprit-elle. N'avez-vous pas donné votre parole à votre mère et à votre frère de voir M^lle^ de Xaintrailles à l'époque fixée?

— Aussi la verrai-je ce soir; c'est une rencontre arrangée de manière à ce que le hasard paraisse l'amener, et qui ne m'engage en aucune façon.

— C'est là un faux-fuyant que je n'admets pas dans une conscience comme celle du marquis de Villemer! Vous avez donné votre

parole de faire tout votre possible pour reconnaître le mérite de cette personne et pour lui faire apprécier le vôtre.

— Ah! je ne demande pas mieux que de faire tout mon possible pour cela! répondit le marquis en riant d'un rire doux qui l'embellit tellement que Caroline fut éblouie du regard qu'il attachait sur elle.

— Vous vous êtes donc moqué de votre mère? reprit-elle en s'armant de toute sa défense intérieure; voilà ce dont je ne vous aurais jamais cru capable!

— Non, non, je ne le suis pas! répondit M. de Villemer en reprenant son sérieux. Quand ils m'ont arraché cette promesse, je ne riais pas, je vous le jure! J'étais profondément malheureux et gravement malade; je me sentais mourir, et je croyais mon âme déjà morte. Je cédais à de tendres et cruelles obsessions, dans l'espoir qu'on me laisserait finir en paix; mais j'en ai rappelé, mon amie: j'ai fait un nouveau bail avec la vie, je me sens encore plein de jeunesse et d'avenir. L'amour fermente en moi comme la séve dans ce grand arbre, oui, l'amour, c'est-à-dire la foi, la force, le sentiment de mon être immortel, dont je dois compte à Dieu et non aux préjugés humains! Je veux être heureux, moi, je veux vivre, et je ne veux être époux qu'à la condition d'aimer avec toutes les forces de mon âme!...

Ne me dites pas, continua-t-il sans laisser à Caroline le temps de répondre, que j'ai des devoirs en contradiction avec celui-là. Je ne suis pas un homme faible et flottant. Je ne me paie point de mots consacrés par l'usage, et je ne prétends pas me faire l'esclave et la victime des chimères de l'ambition. Ma mère aspire à recouvrer l'opulence! Elle se trompe elle-même. Son vrai bonheur et sa vraie gloire, c'est d'avoir su y renoncer pour sauver son fils aîné. Elle est plus riche, depuis que j'ai arrangé son existence au prix de presque tout ce qui me reste, qu'elle ne l'était depuis dix ans en subissant avec terreur une situation douteuse, et qu'elle croyait devoir être pire. Voyez donc si je n'ai pas fait pour elle tout ce que je pouvais faire! J'ai des opinions ardentes, fruit des études et des réflexions de toute ma vie. Je leur ai imposé silence. J'ai horriblement souffert de chagrins qu'elle n'a jamais connus. J'ai été véritablement torturé par mon propre cœur, et je lui ai épargné la douleur de voir mes supplices. J'ai souffert même par elle, et je ne me suis jamais plaint. N'ai-je pas vu dès mon enfance qu'elle avait une préférence irrésistible pour mon frère, et ne sais-je pas d'ailleurs qu'elle croyait la devoir à l'aîné et au plus titré de ses fils? J'ai vaincu le dépit de cette blessure, et le jour où mon frère m'a enfin permis de l'aimer, je l'ai aimé passionnément; mais jusque-là que n'avais-je pas dévoré

de secrets affronts et d'amères plaisanteries de sa part et de celle de ma mère, liguée avec lui contre le sérieux de ma pensée et de mon existence! Je ne leur en voulais pas, je comprenais leurs erreurs, leurs préjugés; mais sans le savoir ils me faisaient bien du mal!...

Au milieu de tant de dégoûts, une chose pouvait tenter un solitaire comme moi, la gloire des lettres. Je sentais en moi une certaine flamme, un élan vers le beau qui pouvait grouper autour de moi de nombreuses sympathies. J'ai vu que cette gloire blesserait ma mère dans ses croyances, et j'ai résolu de garder le plus strict anonyme, de ne pas même laisser soupçonner la paternité de mon œuvre. Vous seule, vous seule au monde, avez reçu la confidence d'un secret qui ne doit jamais être trahi, et je ne veux pas ajouter tant que ma mère vivra, car j'ai horreur de ces restrictions mentales, de ces projets parricides qui semblent appeler la mort sur ceux que nous devons chérir plus que nous-mêmes. J'ai dit *jamais* à cet égard, afin de n'avoir jamais en moi la notion d'un état de choses où une satisfaction personnelle pourrait diminuer en moi la douleur de perdre ma mère.

— Eh bien! en tout ceci, je vous approuve autant que je vous admire, reprit M^lle^ de Saint-Geneix; mais il me semble que tout peut et doit s'arranger, relativement à votre mariage, selon les désirs de votre famille et selon les vôtres. Puisqu'on dit M^lle^ de Xaintrailles tout à fait digne de vous, pourquoi donc, au moment de vous en assurer, prononcez-vous d'avance que cela n'est ni possible ni probable? Voilà où je ne vous comprends plus du tout, et où je doute que vous ayez des motifs sérieux et respectables à me faire accepter.

Caroline parlait avec une décision qui changea tout à coup les dispositions du marquis. Il était au moment de lui ouvrir son cœur à tout risque, il s'y sentait entraîné par une lueur d'espoir; elle la lui ôta, et il devint triste et comme accablé.

— Eh bien! vous voyez, reprit-elle, vous ne trouvez rien à me répondre!

— Vous avez raison, dit-il; je n'avais pas le droit de vous dire que M^lle^ de Xaintrailles me serait à coup sûr indifférente. Je le sais, mais vous ne pouvez être juge des raisons secrètes qui m'en donnent la certitude. Ne parlons plus d'elle. Je tenais à vous bien convaincre de ma liberté d'esprit et du droit de ma conscience à cet égard. Je ne veux pas qu'une pensée comme celle-ci puisse exister en vous : M. de Villemer doit se marier pour de l'argent, de la considération et du crédit! Oh! cela, mon amie, je vous en supplie, ne le croyez jamais. Descendre à ce point dans votre estime serait un châtiment que je n'ai mérité par aucune faute, par aucun tort en-

vers vous ni envers les miens. Je tiens aussi à ce que, d'autre part, vous ne me fassiez point de reproche, s'il arrive que je me voie forcé de contrarier ouvertement les désirs de ma mère dans mon établissement. J'ai cru devoir vous dire tout ce qui me justifie d'une prétendue bizarrerie. Voulez-vous bien maintenant m'absoudre d'avance si j'ai tôt ou tard à déclarer à elle et à mon frère que je peux leur donner mon sang, ma vie, mes dernières ressources, mon honneur même, mais pas ma liberté morale et ma vérité intérieure, pas cela! Oh! cela, non, jamais, c'est à moi, et c'est le seul bien que je me réserve, car cela vient de Dieu, et les hommes n'y ont aucun droit.

En parlant ainsi, le marquis avait posé la main sur son cœur et le pressait avec force. Sa figure, à la fois énergique et charmante, exprimait une foi enthousiaste. Caroline, éperdue, eut peur d'avoir compris, et en même temps elle eut également peur de se tromper; mais qu'importe ce qui se passait en elle en dépit d'elle-même? Il fallait paraître ne pas supposer que le marquis pût songer à elle. Elle avait un grand courage et une invincible fierté. Elle répondit qu'il ne lui appartenait pas de se prononcer sur l'avenir, mais que, quant à elle, elle avait tant aimé son père, qu'elle lui eût sacrifié même son cœur, si elle eût pu, par une immolation sans réserve, prolonger sa vie. — Prenez garde, ajouta-t-elle avec feu, quelque chose que vous décidiez aujourd'hui ou plus tard, pensez toujours à ceci : c'est que, quand nos parens aimés ne sont plus, tout ce que nous aurions pu faire pour leur rendre la vie heureuse et longue se présente devant nous avec une terrible éloquence. Les plus petites négligences prennent alors des proportions énormes, et il ne doit pas y avoir un moment de bonheur et de repos pour quiconque, même en usant de tous ses droits à la liberté, a le souvenir d'une douleur sérieuse infligée à la mère qui n'est plus.

Le marquis serra en silence et convulsivement la main de Caroline; elle lui avait fait beaucoup de mal, elle avait frappé juste.

Elle se leva, et il lui offrit de nouveau son bras jusqu'à la voiture. — Soyez tranquille, lui dit-il en rompant le silence au moment de la quitter, je ne blesserai jamais ouvertement le cœur de ma mère. Priez pour moi afin que j'aie à un jour donné l'éloquence de la convaincre! Si je n'y parviens pas,... eh bien! que vous importe? Ce sera tant pis pour moi!

Il jeta l'adresse au cocher et disparut.

## XVII.

Il n'était plus guère possible à Caroline de révoquer en doute la passion qu'elle inspirait. Pour n'y pas répondre, elle n'avait qu'un moyen de défense qui était ou de ne jamais paraître la deviner, ou de ne jamais sembler admettre que le marquis osât lui en parler même indirectement une seconde fois. Elle se promit de le décourager si bien qu'il n'y reviendrait plus, et de ne jamais se retrouver seule avec lui assez longtemps pour qu'il pût perdre sa timidité naturelle sous le coup d'une émotion croissante.

Quand elle se fut ainsi tracé sa ligne de conduite, elle se flatta d'être calme; mais il lui fallut bien céder à la nature et sentir son cœur se fondre dans les sanglots. Elle s'abandonna à cette douleur en se disant que, puisqu'il fallait que cela fût ainsi, mieux valait subir un moment de faiblesse que de trop lutter contre elle-même. Elle savait bien que, dans la lutte ouverte, les instincts de personnalité se réveillent malgré nous et nous font chercher une issue, un compromis avec l'austérité du devoir ou de la destinée. Elle s'interdit de rêver et de réfléchir; mieux valait s'ensevelir et pleurer.

Elle ne revit M. de Villemer que le soir, vers minuit, au moment où se retiraient les habitués de la maison; il arrivait avec le duc, tous deux en toilette de soirée. Ils venaient de chez la duchesse de Dunières.

Caroline voulut se retirer aussi. La marquise la retint en disant : — Oh! tant pis, ma chère, vous vous coucherez ce soir un peu plus tard. Ceci en vaut bien la peine; nous allons savoir ce qui s'est passé.

L'explication ne se fit pas longtemps attendre. Le duc avait l'air incertain et comme étonné : mais le marquis avait une physionomie ouverte et calme. — Ma mère, dit-il, j'ai vu M^lle^ de Xaintrailles. Elle est belle, aimable, pleine de séductions; je ne sais pas quels sentimens elle ne pourrait pas inspirer à un homme qui aurait le bonheur de lui plaire, mais je n'ai pas eu ce bonheur-là. Elle ne m'a pas regardé deux fois, tant la première avait suffi pour asseoir son jugement sur mon compte.

Et comme la marquise consternée gardait le silence, le marquis lui prit et lui baisa les mains en ajoutant : — Mais il ne faut pas que cela vous affecte le moins du monde. Au contraire, je vous arrive plein de rêves, de projets et d'espérances. Il y a dans l'air... oh! je l'ai senti tout de suite, un bien autre mariage que celui-ci, et qui vous causerait infiniment plus de joie!

Caroline se sentait renaître et mourir à chaque parole qu'elle entendait; mais elle sentait aussi les yeux du duc attachés sur elle, et elle se disait que peut-être le marquis la regardait à la dérobée entre chacune de ses phrases. Elle fit bonne contenance. On voyait bien qu'elle avait pleuré; mais le départ de sa sœur pouvait en être l'unique cause. Elle l'avait dit, le marquis lui-même avait été témoin de ses larmes à cette occasion.

— Voyons, mon fils, dit la marquise, ne me faites pas languir, et si vous parlez sérieusement...

— Non, non, dit le duc en minaudant avec grâce, ce n'est pas sérieux.

— Mais si fait! s'écria Urbain, qui était extraordinairement gai; cela s'annonce comme la chose la plus vraisemblable et la plus aimable du monde!

— C'est du moins assez singulier,... assez piquant! reprit le duc.

— Allons donc! finissez vos énigmes! s'écria la marquise.

— Eh bien! raconte, dit le duc à son frère en souriant.

— Je veux bien, je ne demande pas mieux, répondit le marquis; c'est toute une narration, et il faut procéder avec ordre. Figurez-vous, chère maman, que nous arrivons chez la duchesse beaux comme vous nous voyez,... non, encore plus beaux, car il y avait sur nos physionomies cet air de conquête qui sied si bien à mon frère, et auquel je m'essayais pour la première fois, mais qui, vous l'allez voir, ne m'a point du tout réussi.

— C'est-à-dire, reprit le duc, que tu avais l'air prodigieusement distrait, et que, pour commencer, tu as regardé un portrait d'Anne d'Autriche nouvellement placé dans le salon de la duchesse, au lieu de regarder M^lle^ de Xaintrailles.

— Ah! dit la marquise en soupirant, il était donc bien beau, ce portrait?

— Très beau, répondit Urbain. Vous me direz que ce n'était pas le moment de m'en apercevoir; mais vous allez voir comme c'est heureux que cela me soit arrivé! M^lle^ Diane était assise au coin de la cheminée avec M^lle^ de Dunières et deux ou trois autres filles de haute race plus ou moins anglaise. Pendant que mes yeux distraits s'accrochent au visage rondelet de la feue reine, mon frère, croyant que je suis sur ses talons, va droit, en qualité d'aîné, saluer d'abord la duchesse, puis sa fille, et collectivement le jeune groupe, en reconnaissant tout de suite, d'un œil d'aigle, la belle Diane, qu'il n'avait pas vue depuis l'âge de cinq ans. Ayant promené son beau sourire dans ce coin privilégié et traversé les autres groupes avec cette élégance à la fois modeste et triomphante qui n'appartient qu'à lui, il revient vers moi, qui commençais mon évolution

vers la duchesse, et me dit d'un ton courroucé, bien qu'à voix basse : « Allons donc! que fais-tu là? » Je m'élance, je salue la duchesse à mon tour, je cherche à regarder ma fiancée; elle avait précisément le dos tourné. Mauvais augure! Je recule vers la cheminée afin de me montrer dans tous mes avantages. La duchesse m'adresse la parole dans l'intention charitable de me faire briller. Mon Dieu, moi, j'étais tout prêt à parler comme un livre; mais c'eût été peine perdue : M^lle^ de Xaintrailles ne me regardait point du tout et m'écoutait encore moins; elle chuchotait avec ses jeunes compagnes. Enfin elle se retourne et me lance un coup d'œil très étonné et encore plus froid. On me présente à sa voisine, M^lle^ de Dunières, une jeune bossue très spirituelle à ce qu'il m'a semblé, et qui bien évidemment lui pousse le coude, mais en vain, et me voilà forcé de retourner à la tribune, c'est-à-dire à la cheminée, sans avoir provoqué la moindre rougeur. Je ne perds pas la tête, et, reprenant la conversation avec le duc, je prononce plusieurs phrases très judicieuses sur la séance de la chambre, lorsque j'entends la musique de charmans éclats de rire mal étouffés partant du coin des demoiselles. Probablement on me trouvait stupide. Je ne me démonte pas, je continue, et après avoir convenablement montré la facilité de mon élocution, je m'enquiers du portrait historique, à la grande satisfaction du duc de Dunières, qui ne pensait pas à autre chose qu'à faire apprécier son acquisition. Pendant qu'il me conduit auprès pour me faire admirer la beauté du travail, mon frère prend ma place, et quand je me retourne, je le trouve installé entre le fauteuil de la duchesse et celui de sa fille, à deux pas de M^lle^ Diane, et tout à fait mêlé au groupe et à la causerie des demoiselles.

— Est-ce vrai, mon fils? dit la marquise au duc avec un sentiment d'inquiétude.

— C'est très vrai, répondit le duc avec candeur. Je commençais le siége de la place, je prenais position. Je comptais qu'Urbain allait manœuvrer de manière à venir à mes côtés : point, le traître me laisse seul exposé au feu, et ma foi! je m'en tire comme je peux. Que s'est-il passé pendant ce temps-là? Il va vous le dire.

— Hélas! je le sais de reste, dit la marquise désolée; il a pensé à autre chose!

— Pardon, maman, répondit le marquis, je n'en ai eu ni l'intention ni le loisir, car la duchesse, laissant Gaëtan aux prises avec les jeunes personnes, m'a emmené à l'écart, et, riant malgré elle, m'a dit ces mémorables paroles, que je vous rapporte textuellement : — Mon cher marquis, il se passe ce soir ici quelque chose qui ressemble à une scène de comédie. Figurez-vous que la jeune personne,... qu'il est inutile de nommer, vous prend pour votre frère, et par

conséquent s'obstine à prendre votre frère pour vous. On a beau lui dire qu'elle se trompe, elle prétend que nous la mystifions, qu'elle n'est pas notre dupe, et,... faut-il tout vous dire?...

— Oui, certes, madame la duchesse; vous êtes trop l'amie de ma mère pour me laisser faire fausse route!

— Oui, oui, c'est cela! Je ne dois pas vous laisser faire fausse route, j'en serais désolée, et il faut que vous sachiez tout de suite où les choses en sont. On trouve le duc charmant, et vous...

— Et moi absurde? Allons! soyez bonne jusqu'au bout.

— Vous, on ne vous trouve pas, on ne vous voit pas, on ne regarde, on n'entend que le duc! Si je ne savais pas à quel point vous chérissez votre frère, je ne vous dirais pas cela...

Je rassurai si vivement la duchesse, je lui exprimai tant de joie à l'idée que mon frère pouvait m'être préféré, qu'elle reprit : — Eh bien! mon Dieu! nous voici dans un roman! Croyez-vous donc que quand on saura que c'est le duc qui plaît, on ne jettera pas les hauts cris?

— Qui donc criera? Vous, madame la duchesse?

— Moi peut-être, mais *elle* à coup sûr! Voyons, il faut que tout ceci s'éclaircisse. Venez avec moi voir ce qui se passe, nous ne pouvons pas nous séparer sur un *quiproquo*.

— Non, non, répondis-je à la duchesse, il faut que vous m'entendiez d'abord. J'ai à plaider ici une cause qui m'est cent fois plus chère que la mienne. Vous avez dit un mot qui m'alarme, qui m'affecte, et que je vous supplie de rétracter. Vous paraissez portée à vous prononcer contre mon frère dans le cas où votre aimable filleule lui pardonnerait de n'être pas moi. Comme je suis certain à présent qu'elle le lui pardonnera sans peine, si ce n'est déjà fait, je veux connaître vos préventions contre lui afin de les combattre. Mon frère est, par ses aïeux paternels, d'un sang beaucoup plus illustre que le mien; il a toutes les qualités d'un vrai gentilhomme et toutes les séductions d'un homme charmant; moi je ne suis pas même un homme du monde, et, s'il faut tout confesser, je tourne quelquefois un peu au libéralisme.

La duchesse fit un mouvement d'horreur; mais elle se mit à rire, pensant que je plaisantais...

— Voyant que vous plaisantiez, mon fils! dit la marquise d'un ton de reproche.

— Bonne ou mauvaise, reprit le marquis, la plaisanterie ne fit pas mauvais effet. — La duchesse me laissa faire ressortir le mérite de mon frère, convint avec moi qu'un homme de qualité qui n'a jamais forfait à l'honneur a le droit de se ruiner, qu'une vie de plaisir a toujours été bien portée dans le grand monde lorsqu'on sait

s'arrêter à temps, accepter noblement l'indigence et se montrer tout à coup supérieur à soi-même... Enfin j'invoquai l'amitié de la duchesse pour vous, le désir qu'elle avait de votre alliance pour sa filleule, et j'eus le bonheur d'être assez persuasif pour qu'elle me promît de ne point influencer le choix de M^lle^ de Xaintrailles.

— Ah! mon fils! qu'avez-vous fait? s'écria la marquise tremblante. Je reconnais bien là votre cœur, mais c'est un rêve! Une fille élevée au couvent doit avoir peur d'un beau vainqueur comme ce sacripant-là! Elle n'osera jamais se fier à lui!...

— Attendez donc, maman! reprit le marquis, je n'ai pas fini mon récit : quand nous retournâmes auprès des demoiselles, M^lle^ Diane appelait mon frère monsieur le duc gros comme le bras. Elle causait et riait avec lui, et il me fut permis de l'aider à briller devant elle. Au reste, il n'avait pas grand besoin de moi. Elle le faisait briller elle-même, et je vis qu'elle n'était pas fâchée non plus, en lui donnant la réplique, de montrer qu'elle a beaucoup d'esprit, et que l'enjouement lui sied à merveille.

— Le fait est, dit le duc emporté par un mouvement de fatuité irrésistible, qu'elle est ravissante, cette petite Diane que j'ai vue jouer à la poupée! Je lui ai rappelé cela, ne voulant pas m'en faire accroire sur mon âge...

— A quoi, reprit le marquis, j'ai ajouté que tu mentais, que c'était moi qui avais vu cette poupée, et que dans ce temps-là tu jouais encore au cerceau; mais M^lle^ Diane n'a pas voulu me laisser croire qu'elle vît encore en moi l'étoffe d'un duc. « Non, non, monsieur le marquis, a-t-elle dit en riant; monsieur votre frère a trente-six ans, je le sais fort bien!... » Et cela était dit d'un ton,... et d'un air...

— A me rendre fou! j'en conviens, dit le duc en se levant et en faisant sauter en l'air jusqu'au plafond les lunettes de sa mère, qu'il rattrapa très adroitement; mais voyons, tout ceci est une folie! M^lle^ Diane est une naïve et adorable petite coquette, une vraie pensionnaire, un peu ivre de son entrée prochaine dans le monde, et s'apprêtant, dans l'intimité de la famille, à faire tourner bien des têtes en attendant que la sienne tourne aussi; mais c'est encore trop tôt!... Demain matin, quand elle aura réfléchi... Et puis on lui dira tant de mal de moi!

— Demain soir tu la reverras, dit le marquis, et tu sauras fort bien combattre les mauvaises influences, s'il y en a autour d'elle, ce que je ne crois pas. Ne te fais pas plus intéressant que tu ne l'es, monsieur mon frère! D'ailleurs la duchesse est pour toi à présent, et elle ne t'a pas laissé partir sans te dire : *A bientôt! Nous sommes ici tous les soirs; nous n'entrons dans les fêtes qu'après l'Avent,* ce

qui signifie en bon français : « Nous avons encore un grand mois avant que ma fille et ma filleule ne voient le monde. C'est à vous de plaire avant que l'on ne se grise avec le bal et les toilettes. Nous ne recevons guère de jeunes gens, et c'est à vous d'ailleurs d'être le plus jeune, c'est-à-dire le plus pressé et le plus heureux. »

— Mon Dieu, mon Dieu! dit la marquise, je crois faire un rêve, mon pauvre duc! Lt moi qui ne pensais pas à toi! Moi qui me figurais que tu avais attrapé tant de femmes que tu ne pourrais plus en rencontrer une assez simple,... assez généreuse,... assez sage après tout, car te voilà corrigé, et je jurerais que tu rendras la duchesse d'Aléria parfaitement heureuse...

— Cela, ma mère, je vous en réponds! s'écria le duc. Ce qui m'a rendu mauvais, c'est le doute, c'est l'expérience, ce sont les coquettes et les ambitieuses; mais une fille charmante, une enfant de seize ans qui se fierait à moi, ruiné comme me voilà,... mais je redeviendrais enfant moi-même! Ah! vous seriez bien heureuse aussi, vous, n'est-ce pas? Et toi, Urbain, qui craignais tant d'être obligé de te marier?

— A-t-il donc fait vœu de célibat? dit la marquise en regardant le marquis avec tendresse.

— Non pas! répondit Urbain avec vivacité; mais vous voyez bien qu'il n'y a pas de temps de perdu, puisque mon aîné fait encore de si belles conquêtes! Quand vous me donneriez encore quelques mois de réflexion...

— Au fait, au fait, rien ne presse en réalité, reprit la marquise, et puisque nous avons si bonne chance, je me fie à l'avenir... et à toi, mon excellent ami!

Elle embrassa ses deux fils. Elle était ivre de joie et d'espérance, elle tutoyait tous ses enfans. Elle embrassa aussi Caroline en lui disant : — Et toi, bonne et belle petite blonde, réjouis-toi donc aussi!

Caroline avait plus envie de se réjouir qu'elle ne voulait se l'avouer à elle-même. Vaincue par la fatigue d'une journée d'émotions, elle s'endormit délicieusement en se disant que la crise était ajournée, et que pendant quelque temps encore elle ne verrait pas l'obstacle sans appel et sans retour du mariage se placer entre elle et M. de Villemer.

GEORGE SAND.

*(La quatrième partie au prochain n°.)*

# LAMENNAIS

ET

# SA PHILOSOPHIE

## I.

### QUELLE EN FUT L'ORIGINE, QUEL EN FUT LE SENS.

I. *Œuvres posthumes de F. Lamennais*, publiées selon le vœu de l'auteur, par M. B.-D. Forgues; 2 vol., 1859. — II. *Essai biographique sur F. Lamennais*, par M. A. Blaize; 1 vol., 1858.

### I.

Lorsqu'à trente ans de distance on parcourt les écrits qui ont fait la renommée de Lamennais, on ne se trouve point toujours dans le passé. Et d'abord, à n'en regarder que la partie politique, il est clair qu'elle renferme tous les élémens de la révolution profonde qui travaille aujourd'hui Rome. Chose singulière, dans les évolutions successives de sa seule pensée, Lamennais a tour à tour formulé et personnifié la signification des trois partis qui se disputent sous nos yeux l'état pontifical, ce sanctuaire déjà rétréci et encore menacé du monde catholique. Dans sa première période, il était le théoricien de ce qu'on pourra désormais appeler l'ancien régime romain. Un pouvoir spirituel absolu tenant sous sa main les princes absolus comme « ses ministres pour le bien, » dirigeant de haut la politique dans l'intérêt de la religion, réprimant l'hérésie par le concours de la loi

civile, et constituant ainsi, par le dogme appuyé sur la force, l'unité des esprits dans les états chrétiens, tel était l'idéal du moyen âge, que l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* se proposait alors de perfectionner pour l'avenir, et c'est bien là l'esprit du régime qui succombe en ce moment. — Dans sa seconde période, désabusé des rois et de l'efficacité de la force, Lamennais chercha le renouvellement de la foi dans une alliance entre la papauté et les libertés modernes, espérant tirer de la discussion et de la puissance intrinsèque de la vérité ce que les moyens extérieurs ne suffisaient plus à produire : c'est bien là aussi, pour les croyans qui reconnaissent des nécessités nouvelles, l'esprit des réformes modérées et des libertés conservatrices qu'ils demandent à introduire dans le gouvernement papal. — Enfin, dans sa troisième période, lorsque, pour avoir voulu imposer ses vues avant le temps, pour avoir manqué de la mesure qui règle l'effort et de la patience désintéressée qui sait attendre, condamné, déçu, désorienté, livré à la susceptibilité hautaine de son caractère, il se trouva comme précipité hors de lui-même, on le vit se dresser contre cette même autorité qu'il avait imposée aux autres, déclarer à la papauté une guerre mortelle, et la proclamer incompatible avec les destinées futures du monde : en cela encore, il ne fut que l'organe anticipé du parti qui veut déraciner du sol européen le gouvernement sacerdotal. — Ainsi ces trois élémens que nous voyons lutter simultanément aujourd'hui dans la plus fondamentale et la plus intime des révolutions modernes, Lamennais les a contenus successivement en lui trente ans d'avance.

Mais il y a plus. La révolution romaine, sous les diverses réformes qui en sont l'enveloppe, couvre un principe qui les remplit toutes, les anime et en est l'inspiration commune : c'est le principe ou, si l'on veut, le fait du libre examen. Voilà ce qui donne à cette révolution son immense gravité : l'examen envahissant Rome, qui l'exclut de partout! Si réduites que soient les concessions, elles doivent nécessairement aboutir à une application pratique de la discussion politique. Or à la politique confinent la philosophie et l'histoire : elles n'y confinent pas seulement, elles y entrent par tous les côtés, et ni la philosophie ni l'histoire ne peuvent être séparées de la religion, qui en est le centre. Accordons autant de délais qu'on en voudra; obligeons l'examen et la critique religieuse à des précautions, à des détours, à de longs sous-entendus : toujours est-il que la liberté politique est grosse de toutes les libertés de la pensée, depuis surtout que la pensée s'est créé des communications sans nombre. Il suffirait d'ailleurs de la contagion des pays limitrophes : supprimée au dedans, la critique coulerait encore par toutes les frontières et filtrerait de toutes les sources. Or comprend-on ce que

c'est que l'examen installé à Rome, ou seulement en Italie, et parlant italien, à Rome surtout, où l'état n'existe que par la foi et pour la foi, où les secousses éprouvées par l'une ébranlent l'autre, où, l'une détruite, l'autre s'écroule? N'est-il pas évident que là, comme partout, ce que la prohibition et le silence ne peuvent plus donner, il faudra désormais le demander au renouvellement des études, à la discussion acceptée sur toutes choses, renoncer aux vieux argumens qui répondent à ce qu'on ne dit plus, mesurer la théologie contre toutes les sciences, suivre la critique dans toutes ses recherches nouvelles? Voilà donc l'autorité elle-même forcée, sous peine de périr, de commander un vaste mouvement de controverse. En outre, toute discussion sérieuse produit des réactions réciproques, et modifie, souvent à leur insu, tous ceux qui y prennent part; de là une crise de la foi. C'est ce qu'a compris, c'est ce que redoute l'ancien régime romain; là aussi se trouve la cause d'une résistance si longue, très naturelle, et, quoi qu'on dise, très désintéressée, aux moindres réformes. L'autorité religieuse, comme toute autre autorité, est conservatrice de sa nature, et c'est son rôle de résister à l'inconnu. Or l'inconnu est ici étrange et redoutable. Faut-il s'étonner qu'ils s'en effraient, ceux qui croient que la forme historique du dogme est aussi immuable que le dogme même, qui confondent le dogme avec son symbole expressif ou avec son vêtement légendaire, qui ne comprennent point que la vitalité est mobile, et se défient du développement, de la transformation, comme si se développer et se transformer n'étaient pas l'acte même de la vie? Cependant, quand les situations sont irrésistibles et résultent de causes séculaires, elles sont l'œuvre de la Providence, et au-dessus du pape et de l'église il y a Dieu.

Eh bien! encore à ce point de vue plus lointain, Lamennais avait aperçu quelque chose de ce qui menaçait. Il avait jugé l'église plantée trop à l'étroit pour résister aux vents nouveaux qui s'élevaient de toutes parts. Il avait entrepris de lui faire pousser de plus longues racines dans les croyances universelles, et d'assimiler en quelque sorte le christianisme à la pensée la plus générale de l'humanité. Dans cette vue, il imagina une nouvelle philosophie : philosophie mal préparée, point assez approfondie d'avance, laborieusement enfantée par morceaux peu adhérens, mais enfin qui témoignait du pressentiment d'une grande nécessité, et tentait hardiment une vaste substruction pour remplir le vide creusé sous le vieil édifice. Par la résolution et la constance avec lesquelles il combattit pour élever la science religieuse au niveau des autres sciences, il mettait au rebut l'ancienne controverse, « renversait de fond en comble, selon l'expression du père Lacordaire, l'antique organisation de la

vérité, » et posait les premières assises d'un corps de doctrines qui, selon lui, devait bientôt, comme au moyen âge, enfermer toutes les connaissances humaines dans la religion comme tous les peuples dans l'église. Il agitait ainsi les esprits d'une féconde inquiétude, et l'on put croire un moment qu'il avait jeté un pont entre deux grandes périodes de l'esprit humain. Ce n'est pas tout : cette révolution philosophique, il voulait la faire réaliser par l'autorité même; voyant le salut de l'église dans son système, il espérait que le pape en imposerait l'enseignement, comme nous le verrons d'après sa correspondance. Voilà le lien qui unit sa politique et sa philosophie. Il voulait, comme Joseph de Maistre, que le pape fût tout-puissant, et seul infaillible, afin qu'il pût aviser selon la nécessité des temps : de là cet effort extraordinaire, et en apparence inopportun, pour ruiner les résistances gallicanes, et condenser l'église dans la papauté. Ainsi il y avait solidarité entre ces questions peu comprises dans le monde, et tout cela était plus sérieux qu'on ne se l'imagine communément.

Il fut donc du petit nombre de ceux qui, après la grande révolution française, comprirent d'une part qu'on n'en avait point fini avec la théologie, et d'autre part eurent l'intuition obscure, imparfaite, mais certaine, d'un nouvel état des âmes dans l'ordre religieux. Comme Saint-Martin, de Maistre, Bonald, ces hommes que la philosophie opposée n'avait pas compris, qu'elle avait même quelque peu persiflés, Lamennais avait pressenti un besoin d'élargissement de la pensée croyante; mais c'est de Joseph de Maistre qu'il relève le plus directement sur les points principaux. Froissés par les événemens extérieurs de la révolution, Lamennais et de Maistre l'ont tous deux haïe, mais en même temps ils en ont reçu le contre-coup intellectuel à des profondeurs qu'ils ignoraient eux-mêmes. Tous deux ont entrevu une autre révolution cachée dans la première, couvant au fond des choses, et dont ils croyaient l'éclosion plus prochaine qu'elle n'était : erreur de perspective assez fréquente dans nos prévisions, mais qui ne les infirme nullement. Tous deux se sont donné la mission de sauver l'église : ils lui ont dit de resserrer l'autorité dans son sein, comme une armée se rallie et concentre le commandement devant un grand péril; ils ont dit au pape, comme à un dictateur de la foi, de se tenir prêt pour un grand acte dans le ministère de la parole. Aussi travaillent-ils surtout l'un et l'autre à rétablir en théorie le principe le plus absolu d'unité et d'autorité dans l'organisation religieuse. Seulement de Maistre, dans son allure plus libre et plus laïque, cherche à l'autorité des fondemens rationnels, politiques, juridiques, dans la nature même des institutions, dans la nécessité d'une juridiction suprême et d'un dernier ressort. Lamennais, prêtre,

invoque davantage les textes, la tradition, les argumens théologiques, et pourtant, en somme, ses plus grands développemens, sa plus forte démonstration, sont aussi puisés à l'autre source, à celle des considérations humaines et pratiques. Quant au dogme, tous deux lui cherchent une justification extérieure à l'église. Pour Joseph de Maistre, l'organisation, il ne craint pas de le dire, est plus importante à maintenir que le dogme même; celui-ci est présenté comme l'expression de certaines lois du monde moral et de l'histoire, expression qui peut, qui doit devenir plus claire, et passer peut-être en partie, comme a fait le judaïsme sous l'interprétation de saint Paul, du sens littéral au sens figuré. Lamennais, prêtre, est plus réservé, conserve mieux le mystère, se tient plus uni à la révélation expresse, et pourtant, comme il trouve, d'après Bonald, le premier texte de cette révélation dans le don primitif du langage, comme il lui donne pour interprète légitime la raison générale, il arrive aussi bien que de Maistre à concevoir le christianisme comme un simple développement ou une exposition plus claire et plus complète des croyances du genre humain. Joseph de Maistre n'a nulle prétention à la méthode régulière qui permet d'apprécier les liaisons d'un système, et c'est ce qui le rend en certains sujets si difficile à saisir, à analyser, à dégager de ses mélanges; en revanche, il a le jet, l'éclat, le mouvement, les mots vifs et pleins qui pénètrent et qui restent; il aime à provoquer par le paradoxe, plus curieux d'étourdir que de persuader; ses idées les plus hardies jaillissent çà et là détachées, et, comme un semeur, il les jette au passage sans regarder derrière lui. Lamennais, moins spontané, moins inventif, crée peu, s'ingénie à élaborer un ensemble d'idées qui n'ont déjà plus leur primeur, entre plus gravement dans son sujet, agence les raisons, s'étend, amplifie, quelquefois déclame, plus souvent subtilise l'abstraction et gravit un raide sentier de logique étroite et absolue. C'est pour cela que, si Joseph de Maistre fut l'initiateur, Lamennais seul fit éclater le mouvement, le propagea et forma un véritable parti.

Joseph de Maistre en effet, même depuis la publication du *Pape*, n'avait point exercé une influence sensible ni obtenu une autorité sérieuse sur les esprits les plus graves et les plus clairvoyans du clergé. Il avait été, ainsi que Bonald, Chateaubriand et les autres apologistes laïques, qui parlaient au nouveau siècle une nouvelle langue religieuse, plutôt toléré qu'approuvé. Les théologiens en défiance, ne reconnaissant point dans les propositions de ces docteurs du dehors ce qu'ils avaient eux-mêmes appris dans l'école, les laissaient seulement passer comme des auxiliaires momentanément utiles, mais peu sûrs. C'est pourquoi, lorsqu'on entendit un prêtre

éloquent et austère dogmatiser à peu près dans le même esprit et avec le même dédain des anciennes méthodes, la nouveauté parut plus périlleuse, et une attention plus jalouse suivit tous les pas de ce nouveau prophète qui s'élevait en Israël. Quant à lui, en mêlant sa nouvelle philosophie aux vives luttes politiques de la restauration, en échauffant à la fois les esprits méditatifs et les cœurs passionnés, en dégageant la controverse des routines de l'école et en évoquant contre les sceptiques et les hérétiques non plus l'argutie en forme, mais l'imposant témoignage de l'humanité unanime, il ouvrit un immense horizon aux regards du jeune clergé, qui se sentit respirer mieux dans cette plus large atmosphère.

Déjà sa parole pénétrait, en dépit de la plupart des professeurs, à travers les murs des séminaires. Voix prophétique sortant de la solitude, elle attaquait sans ménagement « la scolastique mesquine et dégénérée, incapable de donner aux élèves aucune idée de l'ensemble de la religion ni de ses rapports merveilleux avec tout ce qui intéresse l'homme, avec tout ce qui peut être l'objet de sa pensée. » Ce fut surtout lorsque Lamennais eut rompu avec le gouvernement et donné les premiers signes d'un passage aux doctrines libérales que les sympathies et les adhésions se multiplièrent. Bientôt une jeune école de lévites et de laïques se forma autour de lui. C'est à ce moment qu'on peut remarquer dans notre littérature catholique les premiers indices d'un changement remarquable, suscité, stimulé, inauguré par Lamennais. Ceux qui connaissent ce côté de l'histoire intellectuelle de notre époque savent qu'avant lui la discussion apologétique, soit dans les livres sortis du clergé, soit dans la chaire, tournait sans avancer dans un cercle d'idées rebattues, leur donnant à peine quelque nouveauté de forme, et tombant dans la plus fastidieuse rhétorique. Strictement enfermées dans l'étroite spécialité du sujet, la métaphysique et la critique religieuses étaient également épuisées, parce qu'elles ne s'alimentaient que dans les deux siècles précédens, épuisés eux-mêmes, et ne s'infusaient aucun sang nouveau pris aux sources contemporaines. Les *Conférences* de Frayssinous furent le dernier effort et le dernier éclat de cette école qui s'éteignait d'inanition : depuis Lamennais, ce fut tout autre chose. Lisez les livres qui sortent du clergé, ceux du moins qui se lisent, il en est de beaux et d'excellens; écoutez les prédications qui attirent la foule, il en est de solides et de brillantes : comparez-les aux écrits et aux sermons de l'époque antérieure. Combien seraient surpris et sans doute scandalisés les hommes respectables qui rapprochaient si ingénieusement des textes épars de l'Écriture sainte et péroraient avec tant d'entraînement contre Voltaire et Rousseau, s'ils entendaient aujourd'hui dans les chaires des cathédrales la

politique, l'histoire et l'économie sociale fournir de longs développemens à la doctrine évangélique, s'ils entendaient prêcher sur le progrès, s'ils remarquaient que, par la grande place qu'y occupent ces considérations rationnelles, la religion semble désormais puiser beaucoup moins dans la parole extérieure de la révélation écrite que dans cette parole interne qu'elle porte en elle-même, qui est son rapport à la totalité des choses, son harmonie avec tout ce que dit ailleurs l'intelligence humaine sur les mathématiques, sur la physiologie, sur la philosophie, sur les lois de l'histoire, de sorte qu'à force d'être d'accord avec la raison, elle devient la raison même! Eh bien! c'est là ce que Lamennais voulait substituer à la « scolastique mesquine et dégénérée; » c'est là cette « idée de l'ensemble, ces rapports merveilleux avec tout ce qui intéresse l'homme et peut être l'objet de sa pensée, » qu'il recommandait comme base nouvelle de l'enseignement même théologique; c'est son programme enfin, ou du moins c'en est l'idée fondamentale, qui a prévalu, sinon encore dans toutes les écoles ecclésiastiques, au moins en présence de l'auditoire libre, par une nécessité qu'il avait comprise, par un besoin et une exigence de l'esprit moderne qu'il avait signalés, et qui ne cesseront plus.

En outre voici entre Joseph de Maistre et Lamennais une dernière différence, et celle-ci est capitale : l'un a plus de caractère, l'autre a plus de passion. Tous deux sont hautains, absolus, parfois injurieux; mais la superbe de l'auteur des *Soirées* est aristocratique : trempée par l'âge, par le rang, par les habitudes du magistrat, par les blessures reçues, elle affecte la dureté pour les hommes, se plaît aux images cruelles et ne laisse jamais échapper un accent d'intérêt ou de compassion pour les multitudes endolories; celle de Lamennais sent plutôt l'école et la secte, et n'est même souvent dans ses premiers ouvrages qu'un grand air de style et une forme d'éloquence. Il sait d'ailleurs compatir; ses colères se tournent de préférence contre les puissans, et même avant les *Paroles d'un Croyant* on pouvait sentir vibrer en lui une fibre démocratique. Or le caractère, dans Joseph de Maistre, domine l'esprit : risque-t-il mainte pensée qui, bien comprise, tendrait à ébranler l'orthodoxie, la sienne ne paraît jamais chanceler. Il croit en lui-même, en son inspiration; mais sa raison hardie, toujours prête à s'échapper, rentre toujours par la volonté dans les limites de l'obéissance. Ce qu'il serait devenu s'il eût été plus jeune, plus livré aux affaires, placé sous des influences plus immédiates, on ne le peut dire; mais quoique sa correspondance diplomatique révèle un mouvement inattendu dans ses pensées, quoiqu'il ait eu lui aussi ses heures de révolte contre le pape, néanmoins il ne paraît pas qu'un sentiment de rébellion véritable

ait jamais sérieusement bouillonné dans son âme; il reste sans broncher ce qu'il a été d'abord, un croyant occupé de l'avenir de sa croyance, un chrétien attendant une révélation nouvelle, un homme stable entre deux attractions contraires. Dans Lamennais, la passion, mobile de sa nature, suit l'esprit partout où il va, et l'esprit va selon le temps. La passion l'empêchera toute sa vie d'être un, et de comprendre le fond de ce que lui-même il pense. Que ses croyances fussent sincères, c'est de quoi il n'est pas permis de douter : on le sent à le lire, on le sent surtout dans ses lettres, dans ses opuscules ascétiques, dans ses réflexions sur tous les chapitres de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Au fond pourtant, à qui croit-il? A lui-même. Il prétend fonder la foi sur l'autorité seule, et c'est, à son insu, pour les autres qu'il parle; il n'accepte l'autorité pour lui-même qu'à la condition qu'elle soit telle qu'il l'a conçue, et non autrement. C'est avec une parfaite vérité qu'il confessera cette réserve à la fin dans les *Affaires de Rome*. Pourquoi en effet a-t-il abjuré l'église catholique? Parce que, dit-il, « après avoir conçu tout un ensemble de choses sous certaines conditions fondamentales que de bonne foi il croyait universellement admises, » il avait appris par sa condamnation qu'il s'était trompé, « que les bases sur lesquelles son esprit s'était appuyé n'étaient que de fausses imaginations, et qu'en un mot il avait vécu durant de longues années dans une erreur involontaire et complète sur des points d'une importance première. » On a donc ici le singulier spectacle d'un homme qui, pendant la première moitié de sa vie littéraire, s'est élevé presque à la hauteur d'un père de l'église, qui, par de longs travaux, a détruit le gallicanisme et répandu des vues nouvelles sur la doctrine, et qui tout d'un coup, se heurtant contre l'autorité dont il avait fait lui-même la base universelle, abandonne cette même doctrine et déclare ne l'avoir jamais comprise. Dès qu'elle n'est pas ce qu'il la croyait, il la renie. Il n'a tant marché que parce qu'il ne savait point où il allait. Sa foi, très sincère, n'a jamais été qu'une illusion; en ruinant la raison de l'individu au profit de l'autorité, il ne croyait qu'en sa conception individuelle, et dès que l'aile du songe a cessé de la soutenir, tout s'évanouit; il s'était trompé, lui si impérieux et si affirmatif, sur tout et sur lui-même dès le point de départ.

Combien cette situation d'esprit, moins rare qu'on ne pense, répandrait de lumières sur l'avenir, si on pouvait la sonder dans sa profondeur et dans son étendue! Les disciples de Lamennais l'ont abandonné quand il n'a plus été que lui-même : ils ont préféré naturellement leur foi ancienne aux interprétations nouvelles et condamnées; mais qu'est-ce qui les avait attirés à lui, si ce n'est le besoin du nouveau? qu'est-ce qui les avait tant échauffés, si ce n'est

la hardiesse même de l'entreprise? Il y avait donc, comme on dit, quelque chose dans l'air; il y avait une influence générale qui développait dans les esprits une fermentation secrète au sein même de la foi la plus résolue. Remarquons en outre que c'est exclusivement dans les âmes catholiques qu'une telle lutte s'est engagée avec toute son énergie. Le catholicisme prend nos facultés par tant de côtés, que le doute y devient plus douloureux qu'ailleurs. Les autres confessions chrétiennes, flottantes dans la latitude laissée aux pensées, et sans discipline dogmatique, échappent à ces fécondes révoltes en accordant tout. Il n'y a de grandes luttes qu'entre les grandes forces. Ce serait donc une curieuse analyse que celle de cette situation et de ses péripéties dans une âme capable de les sentir jusqu'au fond; et si, parmi les hommes que le problème de la croyance a bouleversés, quelques-uns, pénétrant dans leurs plus intimes souvenirs, décrivaient avec une entière sincérité leurs premiers troubles, leurs efforts vers la vérité, et les motifs de leur détermination dernière, ceux-là écriraient les vrais mémoires du siècle, car là est le dernier fond de la révolution de notre époque. Jouffroy et quelques autres en ont tracé l'esquisse, mais la racine chez eux n'était point assez profonde, et dans leur milieu philosophique ils ne ressentaient pas suffisamment la tension et la multiplicité des liens religieux. Il eût fallu qu'un prêtre comme Lamennais, un lutteur théologique, longtemps submergé sous l'afflux journalier des affections pieuses, et néanmoins tourmenté du besoin de clarté intellectuelle, racontât cette histoire, qui se passe autant et plus encore dans le cœur que dans l'esprit: il n'en a rien fait. Ses lettres, publiées récemment par M. Forgues, jettent beaucoup de lumière sur le caractère de l'homme durant l'époque bruyante de sa vie; sa biographie, écrite par son neveu, M. Blaize, contient quelques détails importans sur sa jeunesse : rien n'y éclaire assez ce moment décisif où l'intelligence, formée par la tradition, se replie sur celle-ci pour la première fois, et commence à l'examiner avec inquiétude; moment redoutable, où la révolution élève dans l'âme croyante son premier murmure, comme un écho de celle qui bruit au dehors. Néanmoins, si le détail nous manque, le résultat essentiel ne nous échappera point pour cela; tout en profitant de ces documens incomplets, nous chercherons l'homme tout entier dans le sens général de ses écrits, et nous l'y trouverons : là sera notre source la plus abondante et la plus sûre. Nous découvrirons le dualisme de pensée qui fut le principe de son trouble secret et la source de son inspiration cachée. Nous examinerons attentivement, dans son œuvre totale, le motif qui la fit entreprendre, l'enchaînement de ses parties et la signification du tout. Il est bien entendu que nous ne voulons parler ici que de l'œuvre catholique de Lamennais, ou qu'il croyait telle, la seule qui ait de l'im-

portance dans l'histoire des idées religieuses; la suite n'est, sous ce rapport, qu'une cessation de mouvement, ou, si l'on veut, une chute après laquelle il ne compte plus, et nous n'avons point à nous en occuper.

## II.

C'est surtout, disions-nous tout à l'heure, dans le catholicisme, si soigneux de pénétrer toutes les puissances de l'âme, que la croyance, une fois enracinée, résiste le mieux à la première vision du doute, au moins quand l'éducation religieuse a été complète et pratique. C'est un fait dont, il est vrai, peu de gens sont en mesure de juger aujourd'hui, mais qui n'en est pas moins réel. C'est là surtout que l'âme encore vierge de l'enfant, saisie dans sa nudité native, est comme enveloppée de symboles dont le sens lui arrive graduellement par l'imagination, par les sentimens, par les idées naissantes, à mesure que la raison éclôt. Elle s'ouvre sans peine à ces notions rendues sensibles par leur forme poétique, elle les élabore et les absorbe avec une énergie proportionnelle à ses facultés. Souvent aussi à cette influence première il s'en ajoute d'autres plus extérieures, moins élevées, plus diverses. La religion étant un fait social autant qu'une possession individuelle, ayant une histoire, des révolutions, des partis, et se mêlant à toute la vie publique aussi bien qu'à toute la vie privée, il peut arriver que la solidarité des événemens, la persécution, la lutte, les souffrances, les ressentimens, certains intérêts enfin, exaltent le sentiment de l'union religieuse, l'associent à celle de la famille, et en fassent comme un héritage du sang. Si de plus le jeune homme est abrité contre le libre examen, s'il aime sa quiétude et prend son parti des discussions intellectuelles, s'il s'attache à une position ou est entraîné par le courant des affaires privées, il est à croire qu'il vivra et mourra paisiblement dans la foi que sa naissance lui a faite.

Il s'en faut cependant, au temps où nous vivons, qu'il en soit ainsi pour tout le monde. Il y a des situations que rien n'abrite plus contre les bruits du siècle; il y a des professions ou des aptitudes particulièrement exposées par le devoir même à l'assaut des discussions philosophiques, qui sont, après tout, la vie même de l'esprit humain. Parmi les âmes qui sont le plus fortement établies dans la croyance, quelques-unes restent par nature toujours ouvertes à ce qui peut survenir de lumière nouvelle, et ne croiraient point licite de se fermer à rien de ce qui se présente comme un accroissement des vérités au profit de l'intelligence. De plus, l'âge, père du doute, l'expérience des erreurs commises, la contradiction des hommes et des choses, finissent par user chez plusieurs les persuasions reçues pas-

sivement. Tous ceux-là courent donc la chance de subir quelque jour un déchirement dans la contexture de leurs idées. Attentifs aux découvertes réelles ou fausses, ils ne peuvent s'empêcher de comparer sans cesse ce qu'ils apprennent à ce qu'ils croyaient savoir. S'il en est parmi eux qui soient doués de passion et de génie, et qui aient une soif plus ardente de vérité et de certitude, ils ne se reposeront plus. Fatigués par l'incessante révision de leurs jugemens passés, inquiets du flambeau qui leur fut transmis pour traverser la nuit de ce monde, et dont le vent de la dispute fait à tout moment vaciller la flamme, ils cherchent partout un refuge contre la tempête d'objections qui les poursuit. Longtemps encore ils se tiennent sur le sol de leur foi première; mais quelque jour il arrive que ce sol leur semble peu ferme, et, soit qu'en effet il se dérobe sous eux, soit qu'un vertige les ait pris, ils sentent qu'ils marchent sur le vide. Alors, ou bien le désespoir les prendra de toute solution sur les vérités dont dépend la vie morale et véritablement humaine, et ils se livreront aux instincts de la vie animale, ou bien ils se mettront à l'œuvre difficile de recomposer eux-mêmes sur un autre plan la synthèse de leurs pensées. Telle est l'histoire de bien des esprits de ce temps, qui, élevés dans la croyance littérale du christianisme, n'ont pu la conserver intacte, et qui. par des corrections plus ou moins raisonnées, plus ou moins téméraires, l'ont modifiée pour leur usage. Telle a été aussi l'histoire de Lamennais, si ce n'est que celui-ci, doué de facultés éminentes, ambitieux d'agir sur les autres, et ressentant surtout le besoin de l'unité des esprits et de la communion des prières, ne borna point son effort à lui-même, et tenta de rajeunir toute l'église par l'infusion d'un nouveau principe et d'une séve plus abondante.

Tout ce qui peut former une jeune âme à la piété agissante, passionnée, exclusive, il le trouva dès l'enfance dans une famille où les mœurs antiques, la noblesse des sentimens, la culture de l'esprit et une affectueuse reconnaissance envers l'ancienne constitution religieuse et monarchique de la France se fortifiaient de l'énergie particulière à la population bretonne, dont ses ancêtres, dit-on, reproduisaient d'une manière remarquable le caractère absolu et opiniâtre. Son père, après s'être enrichi par le négoce, avait rendu au peuple pendant une disette de grands et généreux services, ce qui lui avait valu de la part du roi Louis XVI des lettres de noblesse assurément bien méritées; en revanche la révolution et la guerre causèrent sa ruine. Outre ces premières impressions, déjà si puissantes sur une jeune âme, l'enfant, dès sa onzième année, reçut encore dans sa vive imagination les sombres tableaux de la tyrannie révolutionnaire, en assistant dans la maison paternelle aux messes nocturnes et clandestines d'un prêtre non assermenté. On peut juger de

l'effet que ce souvenir des catacombes dut produire sur un caractère comme le sien, si prompt aux images funèbres, si rebelle devant les abus de la force. De bonne heure il perdit sa mère, mais une tante pieuse et d'un esprit distingué lui en tint lieu. Ensuite un oncle, homme instruit, traducteur d'Horace et du Livre de Job, ennemi des philosophes et de la révolution, dirigea ses premières études littéraires dans la solitude de La Chesnaie, au bord d'une forêt, au milieu de cette poésie abondante, mais triste de la Bretagne, qui ne paraît point l'avoir inspiré à cet âge, et qui ne s'épanouit en lui qu'au déclin même de la maturité, dans les meilleures pages des *Paroles d'un Croyant*. Sous la direction de cet oncle, il cultiva avec zèle les lettres anciennes et la littérature sacrée. Il était tout naturel que dans une telle vie les questions religieuses s'emparassent bientôt de son esprit. S'il y eut dès lors quelques ébranlemens dans la pensée et quelques troubles dans la pratique, il se fortifiait des conseils et surtout des exemples de son frère Jean, si connu par son zèle et par ses institutions d'éducation populaire. Déjà même en 1808, à vingt-six ans, au moment où Napoléon se préparait à porter les derniers coups à la papauté, il publiait des *Réflexions sur l'état de l'église*, qui eurent l'honneur, assez commun d'ailleurs en ce temps-là, d'être supprimées par la police. Ainsi l'on voit dès lors poindre les idées, les tendances, les préoccupations, les hardiesses qui vont signaler sa vie. De tout cela pouvait sortir aisément et sortit en effet la pensée de se consacrer à l'état ecclésiastique. L'insuffisance du débris de la fortune paternelle qui lui était échu, la faiblesse de son tempérament, qui ne lui permettait guère une vie plus active, ont pu ajouter quelques motifs de plus à cette résolution; mais quand on songe à la hauteur, à la sincérité évidente, à l'entraînement du prosélytisme qui n'a cessé depuis de le tenir en haleine, il est impossible de chercher des causes infimes au dangereux parti qu'il embrassa, et si, dès les premiers pas vers les ordres sacrés, de certains doutes mal définis encore, et qui auraient peut-être dû l'arrêter, se déclarèrent dans sa conscience, c'était le commencement de la fermentation qui devait s'opérer en lui, et dont il pouvait lui-même, moins que personne, apercevoir la nature et les suites.

C'est en 1812 en effet, année où il reçut les ordres mineurs, que nous découvrons les plus anciennes traces d'une longue agitation, d'une tristesse invincible, dont quelques passages des correspondances, trop rares pour cette époque, nous laisseront entrevoir le caractère. « Je crains, lui écrivait alors un vénérable prêtre de Saint-Sulpice, que vous ne vous livriez trop à une certaine mélancolie qui vous dévore... » Aux cent jours, il se résolut inopinément à émigrer. Il semble qu'il ait voulu alors abandonner la théologie pour le commerce. « Ma santé, écrit-il à une de ses parentes, ne s'altère pas

sensiblement. Cela, joint au triste état de ma fortune, me décide à essayer de faire quelques affaires, et comme notre ville n'offre pas beaucoup de ressources sous ce rapport, je me suis décidé à passer aux colonies, où j'ai l'espérance d'en trouver davantage. » Ce projet n'était-il, comme on l'a supposé, qu'un prétexte pour cacher sa fuite? A quoi bon? La fuite même n'avait pas de motif. La tentation de changer d'état s'accorde mieux d'ailleurs avec les dispositions que nous révèlent d'autres confidences intimes.

En Angleterre, il rencontra l'abbé Caron, ce saint prêtre, dont le nom seul signifiait charité. Ce fut dans le sein de cet homme, devenu « son bon père, » qu'il répandit alors ses peines et ses irrésolutions. « Mon bon ami, lui écrivait l'abbé Caron, je suis bien inquiet de votre santé, qui nous est si chère, mais je le suis encore plus de l'état de votre âme. Je ne saurais trop vous dire, mon cher fils : Paix, confiance, abandon à la volonté divine, douce assurance des secours du ciel... » Et encore, quelques mois plus tard : « Je crois, mon bon ami, qu'il n'est pas prudent de demander à Dieu des croix, et que nous devons nous borner à solliciter l'amour des souffrances, laissant à Dieu le soin de nous exposer à celles qu'il ne jugera pas au-dessus de notre faiblesse... Pourquoi cette vilaine mélancolie? Est-ce que le bon chrétien n'est pas comme dans un festin continuel? Est-ce que le simple souvenir de Dieu ne nous donne pas de la joie? » C'est sans doute sous cette inspiration amicale que le courage lui revint, et que la volonté de recevoir la prêtrise se réveilla de nouveau, mais combien refroidie! A la fin de 1815, il se décide, dit-il, à « reprendre » l'état ecclésiastique. Il y avait donc renoncé? Et il écrit à sa sœur ces paroles étranges, et qu'il faut recueillir : « *Ce n'est sûrement pas mon goût que j'ai écouté* en me décidant à reprendre l'état ecclésiastique; mais enfin il faut tâcher de mettre à profit cette vie si courte. Ce qu'on donne à Dieu est bien peu de chose, rien du tout, et la récompense est infinie. » C'est donc sans goût, sans attrait particulier, qu'il se résout à ce vœu redoutable, qu'il se lie à des devoirs qui courbent tout l'homme, l'enchaînent au dedans comme au dehors, et ne le lâchent plus! Ce n'est pas ici, qu'on le remarque bien, la souffrance mystique qui se plaint, qui gémit, qui surmonte la sécheresse même du cœur, et se dévoue sans attrait, mais avec la résolution d'une volonté forte et soumise, aux devoirs de la vie. Embrasser le sacerdoce ne lui était pas un devoir, et il était bien hardi de s'y résoudre sans quelque goût prononcé qui pût paraître l'expression d'une vocation d'en haut. On sent donc ici quelque détermination extrême, qui veut en finir, qui se décide à étouffer des répugnances, à trancher des hésitations trop pénibles; on sent comme une sorte de désespoir qui se hâte de disposer d'un reste de vie. Peut-on cependant, de ces

fluctuations de l'esprit, de ces agacemens d'une inquiétude maladive, inférer quelque chose de probable sur la nature et sur la cause réelle de ces agitations? Peut-on, en éclairant ce moment obscur de sa vie par les faits postérieurs, conjecturer que dès lors sa croyance était combattue et pliait sous le vent glacé du doute? Tout cela est-il l'indice d'une intelligence déjà peu sûre d'elle-même, qui chercherait à se fixer par la volonté, et qui, ne sachant point ou ne voulant point faire de choix entre les idées fortement enlacées que l'éducation lui a fournies, se résoudrait à se lier à un joug éternel, pour s'engager sans retour et se faire une nécessité de la soumission? En un mot, la foi raisonnée était-elle atteinte déjà, et cherchait-elle à se reprendre, comme il arrive souvent, par une exaltation mystique? Ce serait peut-être trop se hâter que de pressentir les choses de si loin. D'autre part néanmoins, son neveu, M. Blaize, nous apprend que, tout en étudiant, dans sa jeunesse, à La Chesnaie, sous les yeux de son oncle, les pères et les docteurs de l'église et les apologistes modernes, il avait lu aussi les philosophes du XVIII^e siècle, et l'on sait bien jusqu'où, à cet âge, pénètre une pareille lecture, et quelles traces elle devait laisser dans un esprit comme le sien. « Le doute, dit M. Blaize, traversa un jour son esprit; mais ce ne fut qu'une lueur passagère, et il la repoussa comme une mauvaise pensée. » Un pareil fait est toujours à noter dans l'histoire d'une âme, mais ici surtout il est important. Est-il donc bien certain que cette « lueur, » comme dit M. Blaize, ait été si passagère, et ne peut-on pas présumer que c'est elle au contraire qui avait attristé de son rayon sinistre toute la période orageuse dont nous venons d'indiquer les signes?

Entre ces apparences contraires, il faudrait s'abstenir de prononcer, si l'on n'avait d'autres renseignemens que ceux de la biographie et de la correspondance; mais il en existe d'autres, ses livres mêmes, et en particulier l'*Essai sur l'Indifférence*, qui comprend en germe tout le reste. C'est en effet au milieu de cet orage de cinq ans et de ces désolations profondes que l'idée générale de l'*Essai* a été conçue. Si donc ce livre, destiné à restaurer la foi, n'est en réalité qu'un enfantement du doute, il nous expliquera par le même doute les troubles intérieurs d'où il est sorti. Désormais donc la vie de Lamennais est tout entière dans ses écrits; il faut en chercher la pensée génératrice. Or cette pensée est celle-ci: avant lui, la vérité du christianisme n'avait pas été valablement démontrée, les conditions de la certitude lui manquaient; il fallait donc trouver cette démonstration et cette certitude dans un argument nouveau. Il est clair qu'une pareille idée n'a pu lui venir que dans un temps de doute; elle est le doute même. — Voyons donc comment il a pu y arriver, et quel est le véritable esprit de l'*Essai sur l'Indifférence*.

La controverse chrétienne a varié selon les temps. Au berceau de l'église, les premiers apologistes, en contact direct et presque immédiat avec le groupe primitif des chrétiens sortis du judaïsme, portèrent principalement leur argumentation sur l'absurdité et l'immoralité du polythéisme en décadence : c'était l'esprit monothéiste juif qui les inspirait. Saint Justin est, parmi ceux dont les ouvrages subsistent, le plus ancien type de cette polémique offensive. Quand la nouvelle doctrine se fut répandue dans la société grecque, la philosophie grecque vint prendre sa part du travail de développement : les gnoses diverses et ennemies y introduisirent la métaphysique; Clément d'Alexandrie par ses *Stromates*, et saint Irénée par son exposé des hérésies, composent les premiers documens de cette seconde époque. A mesure que la doctrine chrétienne s'étend dans le monde romain, d'autres élémens s'offrent à son action, d'autres faces de la vie provoquent son approche : le génie romain, organisateur, législateur et jurisconsulte, s'attache principalement, dans les pères latins, à partir de Tertullien et de Cyprien, aux questions morales et organiques, à retremper les mœurs et à constituer l'église. On sentait que les temps étaient proches, que les Barbares allaient rompre les frontières de l'empire, et qu'il fallait recevoir la force brute avec une force morale renouvelée. Voilà la troisième époque. Au moyen âge, l'étude prend un autre cours. L'église n'a plus à fonder le dogme, il est achevé; toute-puissante non-seulement dans les esprits, mais dans l'état, elle resserre la pensée humaine dans l'unité; nul ne reste impuni à contester ce qu'elle enseigne. La controverse proprement dite cesse. Alors donc l'intelligence n'a plus à chercher la foi : la foi est pour tous le point de départ, la donnée admise, certaine, absolue; mais comme l'esprit ne peut s'endormir dans une lettre morte, la foi se met à chercher l'intelligence d'elle-même : *fides quærens intellectum*. Dans ce nouvel exercice, l'esprit, enchaîné d'un côté, se pousse d'un autre; moins il lui est permis de dépasser le cercle tracé, plus il s'évertue à creuser au milieu. C'est ainsi que saint Anselme, qui est à la tête de ce mouvement dans la renaissance du XII^e siècle, tout en ne cherchant que l'intelligence de la foi, devient le précurseur de Descartes, et qu'Abélard, plus aventureux, en partant du même principe, inaugure le rationalisme.

Nouveau et plus radical changement après la réforme du XVI^e siècle : mille causes ont élargi de fait la liberté de penser et de dire, et comme le but principal de cette réforme est d'abattre l'autorité en lui arrachant l'interprétation des saints livres, il en résulte que ces livres mêmes, la canonicité, l'authenticité, le sens des textes sacrés, sont livrés à la dispute. De là toute la critique moderne. A ce vaste

examen des circonstances de ces livres, l'histoire même qu'ils contiennent ne peut longtemps échapper. Réprimée en France dans Richard Simon par l'influence de Bossuet, qui s'en épouvante, la critique s'en va prendre sa revanche en Hollande par le *Dictionnaire* de Bayle, puis revient en France, à l'abri d'une connivence générale, avec Voltaire; mais c'est en Allemagne qu'elle prend sa plus redoutable extension. Là l'érudition patiente, incroyablement hardie à force de naïveté, remue et retourne toutes les pierres de l'édifice, sans d'abord se douter qu'elle va le faire tomber sur sa tête. Bochart, Huet, Vossius et d'autres, frappés de certaines analogies entre les récits de la Bible et les fables grecques, avaient repris une ancienne opinion qui ne voulait voir dans ces fables qu'un retentissement lointain et une tradition falsifiée de l'histoire biblique. Après les travaux de Heyne sur les mythologies, cette opinion trop absolue est remplacée par une idée plus vraie et plus féconde : c'est que, chez les divers peuples, les événemens dont le souvenir s'altère viennent bientôt à se poétiser à travers les générations, et, s'ornant de symboles, d'allégories et d'interventions divines, fournissent partout un fonds analogue de mythes qui deviennent l'expression de la foi religieuse. Mais alors, si cette tendance à créer les mythes est naturelle et universelle, s'il est vrai que le peuple, bien loin de contrôler avec soin les miracles avant de les accepter, les cherche au contraire et en met partout, pourquoi ce regard de la critique ne se porterait-il pas aussi légitimement sur les histoires bibliques et évangéliques? De là cette nouvelle et vaste science des mythes, qui étudie la manière dont les faits réels deviennent des légendes fabuleuses, ou dont une pensée, un sentiment, un désir de la foule se revêt peu à peu d'une légende qui la personnifie : science réelle, puisqu'elle a pour objet un problème réel et de premier ordre, quoiqu'elle ait pu et dû souvent tâtonner et extravaguer, comme il arrive à toute nouvelle science. Voici donc la controverse arrivée à une troisième phase, qui est celle où nous sommes, celle de l'exégèse universelle, où l'histoire est sondée dans tous ses recoins, où toute tradition est analysée, comparée, classée, où, par une coïncidence remarquable, des villes perdues sortent de dessous les collines de sable qui les ont ensevelies et conservées, avec leurs palais, leurs temples, leurs tombeaux et leurs dieux. Des langues éteintes reprennent la voix, des écritures oubliées trahissent leur muette signification, comme si la Providence avait disposé toutes choses pour révéler de nos jours à l'humanité la variété des formes dont elle a revêtu sa pensée, et son unité dans ses transformations.

Là donc est pour le christianisme la vraie question d'aujourd'hui. Le terrain disputé est large et assez bien défini déjà. La philologie, la critique, l'histoire comparée, avec de profondes études sur les pro-

cédés de l'esprit humain dans l'expression et la transmission des idées, sur la floraison naturelle du symbolisme et le développement mythique des traditions, ouvrent la plus vaste carrière à un esprit serein et résolu à tout voir. Lamennais n'était pas étranger à ce qui remuait si vivement l'Allemagne; il connaissait, et il les énumère lui-même assez complétement, les principales prétentions du rationalisme érudit de ce pays : « que Jésus-Christ n'eut jamais dessein d'établir une religion distincte du judaïsme; que l'église, ouvrage du hasard, ne fut d'abord qu'une agrégation fortuite d'individus, ou de petites sociétés particulières, dont quelques hommes ambitieux, secondés par les circonstances, formèrent une confédération générale. » Il savait « qu'à l'aide de ce qu'on appelle l'exégèse biblique, c'est-à-dire d'une critique sans frein, on niait les prophéties, on niait les miracles, on niait la vérité du récit de Moïse, et que la Genèse, au jugement de ces doctes interprètes, devenait un tissu d'allégories, ou, pour parler leur langage, de mythes et de pures fables; que ces interprétations étaient universellement reçues, et qu'en élaguant ainsi de la religion tous les mystères, on arrivait au christianisme rationnel. » Là donc était l'ennemi; il le savait, et c'est de ce côté qu'il devait aller à sa rencontre. Muni de la connaissance de l'hébreu et des langues modernes, capable d'embrasser des espaces étendus quand le goût d'argumenter ne l'entraîne pas, il était probablement, parmi les catholiques, l'un des mieux armés de ce temps-là. Mesurer dans toute son étendue ce nouveau champ de bataille, l'aborder de front, relever ces athlètes usés du dernier siècle, Bergier et les autres, pénétrer hardiment jusqu'aux principes, accepter les problèmes dans toute leur portée, donner enfin l'exemple de cette puissante controverse qui manque encore à notre littérature ecclésiastique, et relever un corps si nombreux, qui compte tant d'hommes instruits et de nobles caractères, d'une infériorité flagrante en histoire religieuse vis-à-vis du rationalisme envahisseur, telle était la mission qui s'offrait à lui d'elle-même, et qui lui semblait dévolue. Il ne l'accepta pas. Pourquoi? Toute notre étude est la réponse à cette question. — Le fait est qu'il ne l'accepta pas. Comme un homme qui se sent battu d'avance dans une position mauvaise, il tourna le dos à l'obstacle, courut à un autre terrain, tira même sur les siens pour les forcer à se replier derrière lui. Et quel était ce nouveau terrain? C'était le fameux dilemme de l'*Essai sur l'Indifférence :* tout ou rien, la foi ou la folie, l'autorité ou le néant. C'est cette alternative qui sera toute sa philosophie, et qu'il va s'évertuer à imposer à tout le monde; c'est dans ce refuge sophistique qu'il va se retrancher contre la science nouvelle, la tenant pour non avenue, et la foudroyant de loin sans l'écouter.

Montrons en deux mots cette stratégie, car ce n'est pas autre

chose, et il serait oiseux de discuter une théorie fondée sur des équivoques. Tout consiste à confondre d'abord la raison avec le raisonnement, afin de mettre au compte de la première les folles chicanes et les logomachies qu'un raisonneur subtil peut opposer à tout ce qu'il y a de plus évident, — puis à confondre la foi naturelle, qui nous fait croire sans démonstration aux premiers principes de la pensée, avec la foi théologique, qui nous introduit dans la religion chrétienne, concluant de la nécessité de l'une à la nécessité de l'autre. La raison individuelle, selon Lamennais, ne pouvant rien démontrer qui ne soit contestable par le raisonnement, ne donne la certitude sur rien; elle conduit droit au pyrrhonisme, c'est-à-dire à la mort intellectuelle. Au contraire, l'homme croit spontanément à l'autorité; là donc est le principe de vie, qu'il faut admettre de prime abord, et comme fondement de toute certitude individuelle. Et quand on lui demande comment il prouve l'autorité : « Notre réponse, dit-il, est bien simple; nous ne la prouvons pas. — Mais si vous ne la prouvez pas, comment donc l'établissez-vous? Sur quel fondement y croyez-vous? — Nous l'établissons comme *fait*, et nous croyons à ce fait, comme tous les hommes y croient, comme vous y croyez vous-même, parce qu'il est impossible de n'y pas croire... L'accord des témoignages ou des raisons individuelles, voilà la raison générale, le sens commun, l'autorité... A-t-on raison contre le sens commun? Se peut-il qu'on n'ait pas raison quand on est d'accord avec le sens commun? » Combien tout cela est pauvre, il est inutile de le dire, et pourtant c'est de cette argumentation qu'il frappe, comme d'une épée à deux tranchans, d'un côté les protestans et les déistes, pour les pousser au doute universel, de l'autre ses propres frères, la « scolastique dégénérée, » et « ces corps enseignans qui se traînent dans leur vieille ornière, » pour les forcer à changer de méthode. Ce ne sont pas ces derniers qu'il ménage le plus : il leur dénie toute puissance, toute conclusion légitime contre leurs adversaires. « Que direz-vous à l'athée avec votre ancienne méthode? Lui direz-vous qu'il est fou ou de mauvaise foi? Une injure n'est pas une réponse, et cette injure serait une sottise. » De même pour le déiste. « Nulle réponse raisonnable, quand il vous dit : Vous m'assurez que c'est ma raison qui doit me conduire à reconnaître la vérité de la religion chrétienne. Or j'ai examiné avec tout le soin dont je suis capable les preuves du christianisme; je désirerais vivement qu'il fût vrai : la beauté de sa morale, la pureté de son culte, parlent à mon cœur. Cependant j'y rencontre partout des difficultés insurmontables... Conseiller d'entreprendre un nouvel examen, ce n'est pas répondre à cette question, c'est avouer qu'on n'a rien à y répondre... Quand on ne sait plus que répliquer à ces malheureux, on se tire d'affaire en soutenant qu'ils sont de mauvaise foi, ce qui

peut être vrai de quelques-uns, mais non pas de tous, car il y en a très certainement qui se trompent avec sincérité. » Il n'y a donc qu'un argument : c'est l'autorité, qui est un fait, et qui du premier bond vous porte au cœur de la forteresse ennemie. C'est cette tactique que Lamennais expliquait dans une lettre à Joseph de Maistre : « Depuis que la raison s'est déclarée souveraine, il faut aller droit à elle, la saisir sur son trône, et la forcer, sous peine de mort, de se prosterner devant la raison de Dieu. » Et plus clairement dans l'*Essai :* « C'est ce qu'il faut montrer à l'homme pour humilier sa confiance superbe; il faut le pousser jusqu'au néant pour l'épouvanter de lui-même. Il faut lui faire voir qu'il ne saurait se prouver sa propre existence, comme il veut qu'on lui prouve celle de Dieu; il faut désespérer toutes ses croyances, même les plus invincibles, et placer sa raison aux abois dans l'alternative ou de vivre de foi ou d'expirer dans le vide. »

On comprend que dès qu'on renonce à confirmer par l'histoire et par les preuves qui conviennent à l'histoire un symbole historique de sa nature, il faut absolument en venir à ce fidéisme qui tranche l'examen et se passe de démonstration. On le comprendra mieux encore, si nous faisons connaître une autre forme du même système, ou plutôt le même système élevé à une plus haute puissance. Celui-ci retranche de la théorie de Lamennais l'autorité même du genre humain, et pose du premier coup, sans cet intermédiaire assez gênant, l'autorité de l'église comme point de départ de toute certitude. Rétractée sur certains points saillans par l'auteur, M. l'abbé Bautain, cette théorie est loin d'être éteinte; l'esprit en reste au fond de beaucoup d'écrits philosophiques, et y restera aussi longtemps que la cause qui l'a produit ne sera pas détruite, aussi longtemps, veux-je dire, que la controverse catholique n'entrera point à pleines voiles dans l'océan de la critique religieuse dont nous avons indiqué plus haut l'orageuse étendue.

Ceux qui voulaient, selon l'ancienne méthode, que la raison précédât la foi, et qui en conséquence cherchaient d'abord à prouver l'authenticité et la véracité des livres évangéliques, pour y trouver une autorité divine transmise à une autorité humaine interprète du dogme, et conduire ainsi le néophyte par la conviction rationnelle au seuil de la foi théologique, ceux-là, M. l'abbé Bautain les appelait des théologiens rationalistes. Tout cela pour lui était vain et ne communiquait aucune certitude réelle. « Le raisonnement seul, disait-il, ne peut démontrer avec certitude l'existence du Créateur et l'infinité de ses perfections; le témoignage ne donne qu'une assurance humaine, raisonnable, probable, mais non certaine. La raison étant la même dans tous les hommes, chacun d'eux jugera d'après les mêmes lois. Tout homme peut se tromper. Le jugement du grand

nombre en faveur d'une vérité religieuse, d'un fait historique ou d'une proposition générale a son prix et son poids dans la vie sociale, où il règle les intérêts moraux de l'individu, de la famille et de la société, mais n'a point de valeur absolue. Il n'est point infaillible en lui-même, puisque la raison ne l'est pas. » Voilà donc le doute de Lamennais étendu même au témoignage des hommes. Et ne croyez pas que l'auteur de la théorie craignît de l'appliquer directement aux faits du christianisme! « Le dogme de la résurrection, disait M. l'abbé Bautain, est la clé de voûte de toute la doctrine chrétienne. Il faut croire ce dogme, ainsi que l'ascension du Christ au ciel, sur le seul témoignage apostolique, non, comme vous l'avez entendu dire, parce que les apôtres ne pouvaient être trompeurs ni trompés, ce qu'il est impossible de démontrer d'une manière absolue... Quant à la manière dont les théologiens rationalistes prétendent démontrer le fait de la résurrection, en sorte que les incrédules, comme ils le disent, soient forcés de l'admettre, je conçois qu'elle ne vous ait point satisfaits, car la proposition que les apôtres n'ont pu être trompeurs ni trompés appartient à l'enseignement de l'école et non à la doctrine chrétienne. La religion de Jésus-Christ fut déjà contestée, niée du temps des apôtres, qui, sans se mettre en peine de réfuter les contradicteurs, continuèrent à parler hautement et unanimement de Jésus crucifié et ressuscité des morts. » Ainsi, rien de plus clair, « la clé de voûte de la doctrine chrétienne » ne peut être posée ni reconnue par la raison; l'histoire ne peut garantir le fait historique fondamental de telle sorte que « les incrédules soient forcés de l'admettre. » Tout cela, dit encore l'abbé Bautain, « n'a qu'une valeur relative et purement humaine, ne peut donner la foi ni communiquer à personne le droit et le pouvoir de l'imposer. » En d'autres termes, tout cela peut frapper l'imagination des hommes et les aider à croire, mais ne peut avoir, pour un esprit sérieux, aucun des caractères qui servent à manifester la vérité. Que faire donc? Et comment arriverons-nous, malheureux que nous sommes, à la connaissance certaine de ces événemens ineffables sur lesquels toute foi repose et se développe en adoration et en œuvres? La réponse est simple, aussi simple que celle de Lamennais quand il dit que l'autorité est un fait qui ne se prouve pas. Selon M. l'abbé Bautain, on arrive à la foi d'emblée, sur la parole des apôtres, sans même examiner si elle nous est bien parvenue, sans demander jusqu'à quel point elle peut être acceptée comme vraie. Il faut faire comme eux, parler hautement, « sans se mettre en peine des contradicteurs. » La vérité apparaîtra ensuite par les développemens mêmes qu'on lui donnera. Bien loin qu'il faille partir des principes communs de la raison et remonter péniblement la chaîne des preuves pour atteindre la parole sacrée, c'est celle-ci, prise tout d'abord comme connue et certaine,

qui doit « fournir, dit-il, au vrai philosophe les principes, les vérités fondamentales. C'est à lui ensuite à les développer, à les démontrer par l'expérience en les appliquant aux faits de l'homme et de la nature. » Cette parole nous est donnée « comme une idée-mère, comme un germe intelligible. Pourquoi donc repousser cette lumière quand on n'en a pas d'autre?... Et si l'on venait à nous dire qu'il ne convient pas à la dignité du philosophe d'admettre tout d'abord comme principe une parole qu'il n'a pas vérifiée, nous répondrons qu'il faut bien commencer par admettre quelque chose, à quelque école qu'on appartienne, et qu'il n'y aura jamais d'explication philosophique possible sans une donnée quelconque posée au commencement, et qui doit être justifiée ensuite par l'application même (1). » On le voit : ici mieux encore que n'avait fait Lamennais, on saute par-dessus l'histoire, on dédaigne les pauvres et traînans procédés de l'esprit humain, on s'envole tout d'un trait vers la foi à travers le ciel : ce qui est assurément le chemin le plus court et la précaution la plus sûre pour ne rencontrer ni Bayle, ni Voltaire, ni Rousseau, ni les rationalistes anglais, ni les mythologues allemands.

Toutefois celui-ci l'emporte, comparé au système de Lamennais. Dès qu'on pose en principe la conclusion cherchée, mieux vaut aller droit au but et supprimer des degrés fictifs. En définitive, tous deux veulent que l'on commence par la foi et ne font que reprendre la maxime du moyen âge : *fides quærens intellectum;* seulement il leur manque une chose : c'est le moyen âge même, l'église souveraine et incontestée, la foi admise comme aussi évidente que les premiers principes. Or au XIXe siècle, quand la foi est précisément ce qu'on discute, quand les esprits, ébranlés, divisés, difficiles, demandent des raisons qui la précèdent, contestent l'âge, l'origine, le sens, la valeur de tous les monumens, commencer par la foi, c'est tout simplement supposer ce qui est en question. — Supprimer les motifs rationnels de crédibilité, c'est arriver à l'un de ces deux résultats : ou croire par la volonté, ou croire par intuition. — Dans le premier cas, on intervertit l'ordre de nos facultés. Sans doute la volonté coopère à toutes nos pensées réfléchies, se mêle même à nos premières perceptions, puisque c'est elle qui rend l'âme attentive; mais elle ne peut guider l'intelligence, qui au contraire a pour fonction principale de la guider. La volonté ne doit vouloir que la vérité en général, et non une fin précise et particulièrement déterminée, car, par cela même qu'elle est libre, elle pourrait vouloir aussi bien le faux que le vrai, la satisfaction des instincts de l'animal que de ceux de l'esprit créé à l'image de Dieu. — Dans le second cas, en cherchant la croyance religieuse dans l'intuition, on risque fort de

(1) Bautain, *Philosophie du Christianisme*, tome Ier. — Idem, *de l'Enseignement de la Philosophie au dix-neuvième siècle*, passim.

la chercher dans l'imagination; contempler l'harmonie des mystères auxquels on ne croit point encore est contradictoire, car on n'y croit pas précisément parce qu'on n'y voit encore que tout le contraire de l'harmonie. Comment exiger de l'incrédule qu'il commence par croire, sauf à examiner ensuite avec le désir préconçu de se laisser convaincre? Dans quelle circonstances de la vie, pour quels misérables intérêts raisonne-t-on ainsi? Et quel cas fait-on d'une doctrine pour laquelle on réclame des concessions pareilles? Ces systèmes font donc en réalité le vide sous la foi; ils suppriment l'apologie en supprimant l'histoire, et, à moins de parler à des gens déjà convertis, ils aboutissent à se croiser les bras dans l'attente de la grâce de Dieu, qui doit se charger de tout; ils ne sont plus qu'un pur fatalisme. Ils aboutissent encore, et c'est pour le mieux établir que nous avons fait ce rapprochement, à constater qu'aux singularités de ces diverses tentatives pour restaurer la foi, il y a une cause commune : l'extrême infériorité, je dirais presque l'entière insuffisance de la science catholique en présence de cette critique religieuse qui est le plus grand travail scientifique de l'époque, armée qu'elle est contre le christianisme de toutes les sapes de la philologie, de l'érudition et de l'histoire philosophique des traditions humaines.

## III.

Revenons à Lamennais. Nous avons déjà remarqué que les hommes, ceux-là surtout que travaille un besoin secret de déchirer les langes de leur éducation première, peuvent de très bonne foi ignorer le fond et les derniers replis de leur propre pensée. Il en est qui dénigrent la raison et lui disputent son droit : c'est qu'ils entendent imposer la leur. Ils veulent tout soumettre à une seule et unique autorité : c'est qu'ils entendent l'exercer eux-mêmes par quelque moyen indirect, ou peut-être parce qu'ils préfèrent l'autorité unique, qui est toujours fort loin ou fort haut, à celles qui les gênent de trop près. C'était le cas de Lamennais. Il plaçait la papauté au sommet des pouvoirs humains temporels aussi bien que spirituels, mais à la condition d'inspirer le pape et de faire plier les évêques de France devant lui. Il était rationaliste à sa manière, et le plus impérieux des rationalistes. Suivons cette marche obscure d'un esprit qui ne se révèle à soi-même que par degrés.

Le succès éclatant du premier volume de l'*Essai* n'avait pas empêché quelques âmes religieuses, peu accessibles aux idées novatrices, de concevoir des défiances. Il était encourageant sans doute, pour les catholiques, de voir un apologiste éloquent refouler avec une rigueur apparente, et l'épée dans les reins, le protestantisme au

déisme, celui-ci à l'athéisme, et l'athée au scepticisme absolu, les poussant tous ensemble « à ce dernier terme où finit l'être intelligent. » Il était beau d'entendre une logique perçante affirmer victorieusement que « si quelques esprits engagés dans ce chemin de la mort ne le parcourent pas en entier, ce n'est pas leur force, c'est leur faiblesse qui les arrête. » Cependant cette logique à outrance présentait un côté suspect facile à apercevoir, car si hors de l'église il n'y avait que mort intellectuelle, il était probable qu'il en paraîtrait quelque chose dans les pays protestans : les mœurs, la vie publique, la société, l'état, s'en devaient ressentir. Il serait ridicule de supposer qu'une nation morte dans son intelligence vécût néanmoins dans tout le reste, dans tout ce que l'intelligence seule peut animer et soutenir. Lors donc que Lamennais condamnait au néant les nations hérétiques et prononçait leur oraison funèbre, on ne pouvait s'empêcher de lever les yeux pour vérifier le fait, et on voyait la plupart d'entre elles aussi florissantes pour le moins que les nations catholiques; était-ce leur « faiblesse » qui les conservait si fortes? Ensuite, lorsque parut le second volume, où l'idée s'éclaircissait, se développait, où la brèche était ouverte contre la raison individuelle, et celle-ci démolie dans tous ses élémens, les objections redoublèrent : on demandait ce qu'était cette raison générale qui devait précéder, dans l'ordre des connaissances, les raisons particulières, s'il y avait un genre humain sans individus, si la multiplicité n'avait pas pour principe l'unité. Sans doute l'assentiment de tous est une puissance nouvelle pour la vérité, et une pensée, une découverte individuelle devient plus certaine quand elle se vérifie par le témoignage universel; mais ce témoignage même n'est qu'un jugement de la raison de chacun, simplement dégagée des causes étrangères à elle-même qui peuvent l'obscurcir dans les individus. Tout cela était manifeste; ce qui est étonnant, c'est qu'on prît au sérieux ce qui n'était, ainsi que nous l'avons montré, qu'une stratégie de controverse.

Les reproches devinrent autrement graves quand l'on considéra l'application du nouveau système à la discussion religieuse, que ce novateur désorientait entièrement. — Les anciennes preuves sur lesquelles nous avons fondé notre foi, s'écriait-on, sont-elles donc si mauvaises qu'il faille maintenant les renier? Pourquoi ne pas s'y tenir? — « Cela serait bon peut-être, répondait Lamennais dans sa *Défense*, s'il avait plu aux hommes de s'en tenir aux anciennes erreurs. Sommes-nous dans le même état où nous étions il y a cinquante ans? Ne s'est-il opéré aucun changement dans les esprits et dans la société? L'arbre de la science du mal a-t-il cessé de produire des fruits? S'est-on arrêté dans le désordre? Une force terrible emporte le monde, et l'on dit : Pourquoi marchez-vous? » Sans doute, répliquait-on, il faut marcher, mais dans le chemin de nos

pères. Il y a une tradition pour la controverse aussi bien que pour le dogme, et si celle-là est moins sacrée, il est à coup sûr téméraire de troubler les esprits en la déclarant dégénérée et impuissante. Si, comme vous le prétendez, tout ce qui s'est dit jusqu'ici pour démontrer l'authenticité, la vérité, l'autorité des saints livres n'est que sophismes et assertions vagues, arbitraires et vaines, plus propres à faire de nouveaux incrédules qu'à ramener à la croyance, nos pères n'ont donc assis leur foi que sur des chimères et des illusions! Tant de grands hommes qui, depuis Justin, Irénée, Origène, saint Augustin, ont cru, enseigné et parlé à la raison dans l'église, n'ont donc pas connu les vrais motifs de croire! La vraie preuve du christianisme datera de votre livre, qui n'est pas achevé encore, et jusqu'à vous toute l'église était suspendue et flottait comme un rêve dans l'imagination des peuples! Leur foi n'a pas été raisonnable, car enfin, si leurs raisons étaient bonnes, pourquoi ne le seraient-elles plus aujourd'hui? N'étaient-elles donc que des argumens oratoires saisissant l'auditeur par ses passions, ses préjugés et son ignorance même? La religion est un fait; un fait une fois valablement prouvé l'est pour toujours; venir maintenant retirer la preuve, c'est retirer le fait du même coup. En ruinant avec tant d'audace imprudente, et pour la puérile vanité de créer un système nouveau de philosophie, les longs et laborieux efforts de nos docteurs, vous donnez pour tout le passé, c'est-à-dire pour dix-huit siècles, gain de cause à nos adversaires. Comment comblerez-vous cette immense lacune creusée par vous-même derrière nous? Comment renouer la chaîne rompue entre nous et le Calvaire?

Répondre cette fois n'était pas pour Lamennais chose facile. Sa foi, à laquelle il était parvenu par sa voie propre, était en quelque sorte atteinte, son caractère de prêtre presque compromis. Il avait pourtant essayé dans le même livre de repousser ces attaques. Il avait protesté contre l'imputation de puérile vanité philosophique, de mépris pour les vieux apologistes; il avait même annoncé l'intention de publier une collection de leurs ouvrages, et plus tard, dans le quatrième volume, il remania en effet ces anciennes preuves qu'il avait déclarées non-seulement inutiles, mais nuisibles; il reprit ces lieux-communs qu'il savait ne plus répondre à rien : seulement à chaque page on sent trop que c'est une concession forcément accordée aux alarmes des fidèles, tant la verve accoutumée y est éteinte. Toutefois il fallait une justification immédiate et directe, et il l'essaie; mais combien vague et contradictoire! On en jugera. « Nous avons déclaré déjà, dit-il, et puisqu'on a rendu cette protestation nécessaire, nous déclarons de nouveau que personne au monde n'est plus convaincu que nous de la solidité des preuves qu'emploient les apologistes de la religion chrétienne. Nous sommes donc

bien loin de prétendre infirmer ces preuves en elles-mêmes. Nous disons seulement qu'elles sont incomplètes, faute d'un premier principe sur lequel elles s'appuient, et qu'on en énerve toute la force en les soumettant au jugement particulier de chaque homme, investi dès lors du droit de les admettre ou de les rejeter selon la nature de l'impression qu'elles font sur son esprit. » Vaine défaite en vérité! Des preuves qui ne s'appuient sur aucun principe suffisant ne sont-elles qu'incomplètes? Sont-elles des preuves au moindre degré? Si elles ne s'appuyaient sur rien, comment se déclare-t-il « convaincu de leur solidité? » Elles sont énervées, dit-il, « parce qu'on les soumet au jugement des hommes. » Il serait étrange que les hommes les reçussent sans les avoir jugées, c'est-à-dire sans savoir si elles prouvent ou ne prouvent pas; il serait plus étrange encore qu'ils n'eussent pas le droit « de les admettre ou de les rejeter selon l'impression qu'elles font sur leur esprit. »

Quand bien même il serait vrai d'ailleurs que son nouveau principe, infusé dans une controverse mort-née, lui donnerait la vie, le nerf, l'autorité nécessaire, il n'en reste pas moins établi qu'avant lui cette controverse n'avait rien de tout cela; dès lors il semble affirmer aussi que la preuve du christianisme date de lui, que les pères et les docteurs ont écrit tant de volumes sans y pouvoir mettre le premier principe qui aurait tout appuyé, et que toute la science théologique de dix-huit siècles manquait de fondement légitime. Comment d'ailleurs, s'il se comprenait lui-même, l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence* pensait-il pouvoir compléter l'une par l'autre deux méthodes si incompatibles : l'une établissant une révélation particulière par une enquête sur des faits particuliers arrivés telle année en tel lieu; l'autre au contraire trouvant cette même révélation, non plus particulière, mais générale, avec tous ses dogmes essentiels, à l'origine même des choses, possédée et transmise par le genre humain tout entier; — l'une s'efforçant de démontrer que les apôtres, n'ayant été ni trompeurs ni trompés, avaient par leurs miracles et par leur prédication dissipé à eux seuls les ténèbres antiques de l'idolâtrie; l'autre montrant dans l'idolâtrie même le dogme total, quoique travesti, et subordonnant en quelque sorte la valeur du christianisme à sa conformité avec ce dogme universel du genre humain? La réponse n'était donc pas sérieuse. En réalité, Lamennais n'accordait rien au passé, et soit qu'il enterrât franchement l'ancienne apologie, soit que par un subterfuge il voulût bien lui rendre l'existence en vertu d'un principe nouveau sorti de sa pensée, il prétendait toujours élever une œuvre nouvelle et fondamentale, donner à l'église une base qu'elle n'avait pas, et sans laquelle rien ne valait, rien ne subsistait : il la rendait, pour la première fois depuis sa naissance, acceptable à l'esprit conséquent qui

demande un principe; il la créait en quelque sorte, et en effet il en créait une, mais qui n'était pas l'ancienne, ainsi que, dans son zèle plus pieux que clairvoyant, il se le figurait encore à cette époque.

On conçoit très bien qu'en présence d'un si grand but et d'une opposition si vive, il devait se former dans sa tête bretonne d'étranges nœuds d'opiniâtreté, de dédain et d'exaltation, car d'un autre côté de hautes approbations le soutenaient. « Dans l'extrême déchaînement, lui écrivait son « bon père » l'abbé Caron, avec lequel on a voulu trouver les choses les plus répréhensibles dans votre second volume, j'ai mille fois béni le Tout-Puissant de m'avoir accordé une profonde retraite. L'esprit de prévention, d'aigreur et de satire ne l'a point violée, et les dignes compagnons de ma solitude ont pu tout à leur aise, et sans contradiction, bénir et admirer un beau génie que l'on se plaisait à dénigrer avec tant d'amertume. » — « Vous battez vos adversaires de leurs propres armes, lui écrivait à son tour l'abbé de la trappe de Meilleraie, et, tout en les réduisant au silence, vous leur faites sentir leur imprudence et leur ignorance. Il est des gens dont vous compromettez furieusement l'amour-propre, et ces torts-là ne se pardonnent pas.» — « Il me semble, lui disait un éloquent missionnaire, l'abbé Le Tourneur, que depuis que j'ai lu vos deux derniers volumes, je suis plus fort, j'entends mieux, je vois plus clair... Si sur un cœur de prêtre bien desséché, bien éteint, presque mort, ces traits de feu et de lumière ont laissé une empreinte si forte, que sera-ce donc dans des âmes mieux disposées? » Ainsi là où les théologiens de profession découvraient un si grand danger, les hommes de pratique et de cœur criaient victoire : la nouveauté ne les effrayait pas, ils croyaient sentir naître une force qui leur faisait trop souvent défaut. Écoutez aussi quel profond retentissement ces louanges éveillent dans l'âme de Lamennais, et comme il se croit déjà la colonne qui seule soutient l'église. « Si on rejette les principes que j'ai exposés, répond-il à l'abbé Caron (novembre 1820), je ne vois aucun moyen de défendre solidement la religion, aucune réponse décisive aux incrédules de notre temps... Je vous dirai plus : si le jugement de Rome m'est favorable, je m'en réjouirai à cause de la religion; s'il m'est désavantageux, j'en serai ravi pour moi-même. Décidé, dans ce cas, à ne plus écrire, je serai l'homme du monde le plus heureux, car je pourrai en conscience jouir du repos, qui est, à mon avis, le seul bien d'ici-bas. » Et dans une lettre au père Anfossi, maître du sacré palais, il le dit encore avec un ton d'humble soumission peu conforme au vrai fond de sa pensée : « Appelé par la Providence à défendre les intérêts de la vérité et de la religion, j'ai obéi à ses ordres malgré la plus vive répugnance pour un genre de travail entièrement contraire à mes goûts; mais si ce travail cessait d'être

utile, si l'on ôtait à mes paroles l'espèce d'autorité qui seule peut les rendre efficaces, Dieu lui-même me délierait de l'obligation de continuer un sacrifice sans objet, et je retrouverais enfin dans une douce obscurité le repos et la paix, uniques biens désirables encore quand on a connu la vie. » En d'autres termes, Achille se retirera sous sa tente; de là il verra la religion, pour n'avoir point adopté son principe inspiré par la Providence, crouler sous les coups des incrédules. Ne sentez-vous pas déjà vibrer ici sourdement, et douze ans d'avance, l'aigre ressentiment qui en 1834 jettera Lamennais, non-seulement hors de l'arène, mais hors de l'église?

Il sollicitait, on vient de le voir, une approbation de Rome. Là aussi les esprits étaient divisés. Nous voyons par les lettres de l'abbé de Sambucy, cousin de M. de Bonald, chargé de faire traduire la *Défense* en italien, que le père Orioli, cordelier, avait accepté ce travail. Chose singulière, au collége romain c'était la philosophie de Locke et de Condillac qui repoussait la doctrine de l'autorité. « Le cardinal Litta, dit l'abbé Sambucy, gémissait avec moi, un peu avant sa mort, de cette sorte de tendance au matérialisme, et se proposait de changer cet esprit. » On manœuvrait auprès du maître du sacré palais pour faire arrêter l'impression. Un professeur consulté définissait ainsi le nouveau système : *sistema falso in filosofia, pericoloso in teologia*, ce qui n'était point assurément mal dit. L'archevêque de Gênes était de cet avis. Le cardinal de La Somaglia, l'évêque de Potenza et le père Orioli soutenaient tout l'effort des adversaires. On obtint du maître du sacré palais des approbations élogieuses et pour l'*Essai* et pour la *Défense :* « le système de l'autorité établi par l'auteur, y est-il dit, est parfaitement concordant (*perfettamente coerente*) aux principes de la religion manifestés par Dieu à l'homme. » En 1824, Lamennais fait lui-même le voyage de Rome, où l'on voudrait le retenir; mais sa mission est en France, et il y revient « chercher des injures, des haines, des persécutions. » Déjà un groupe de jeunes adeptes aspire à se concentrer autour de lui: le *Mémorial catholique* se met « sous la protection de son nom; » il entreprend de fonder à Malestroit une petite colonie où s'allumera l'ardent foyer qui fera rayonner la doctrine; il a des disciples qui l'appellent leur père, et dont les lettres respirent l'affection la plus tendre et tout le dévouement des jeunes années et des jeunes conceptions. En même temps les questions politiques du jour se mêlent de plus en plus, vers 1825, à la question philosophique, et l'on sait combien, à cette époque du déclin de la restauration, cette lutte échauffait tous les courages. Il publie son livre sur *la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.* Les opinions gallicanes y sont pulvérisées et conspuées; les prétentions romaines et le système théocratique y sont largement établis.

Dès ce moment, la nouvelle philosophie semble s'envelopper dans la politique; la loi du sacrilége et des écoles ecclésiastiques, les noms de M. Frayssinous et de M. Feutrier, répandent plus de passion dans la dispute. A ces bonnes nouvelles, le zèle des Romains s'échauffe à son tour; ils applaudissent à cette explosion inattendue d'un ultramontanisme français; la doctrine de la raison générale et de l'autorité du genre humain en profite, y puise des forces : le collége romain ne résiste presque plus; il lâche Condillac et Locke; il va se convertir. « Dans trois années, écrit à Lamennais un de ses plus chauds partisans de Rome, l'université changera tout à fait ses doctrines politiques et philosophiques. Ce bien est réel, plus que ce qui se fait ailleurs, car il se fait *au centre*. Le bon Dieu vous a destiné à faire une révolution dans les doctrines dont vous-même ne vous doutez pas. Qu'il me tarde, mon cher ami, de vous envoyer mes premiers volumes et de vous donner le plaisir de voir vos principes et vos doctrines devenus la base de l'enseignement dans la ville éternelle! » Le pape Léon XII ne voyait point le père Orioli sans lui demander des nouvelles de Lamennais, et dans son cabinet il n'y avait point d'autre ornement que le portrait lithographié de Lamennais et un crucifix! Ce fut alors que, jugeant l'heure venue d'obtenir pour sa doctrine une consécration plus haute et plus inattaquable que les approbations du maître du sacré palais, l'auteur de l'*Essai* choisit pour son interprète et chargea de sa négociation un de ses amis, le comte de Senfft, diplomate autrichien en ce moment à Rome, « esprit sérieux et nature mélancolique, dit M. Forgues, catholique très fervent, moins absolutiste cependant qu'on ne pourrait le croire d'un agent de M. de Metternich et d'un chrétien fort attaché aux jésuites. »

Cette correspondance assez volumineuse avec le comte, la comtesse de Senfft et la comtesse Louise, leur fille, est sur le ton d'une vieille amitié, tour à tour grave et familière. On y rappelle les joyeuses soirées d'autrefois, « les bons rires » de la rue du Bac; on y raconte les anecdotes du jour, celle-ci par exemple : le bruit avait couru à Rome que Lamennais serait promu au cardinalat. Quelqu'un s'étant aventuré jusqu'à y faire allusion en présence du pape, celui-ci ne répondit rien; mais comme on parlait ensuite d'un autre prétendant qui, se croyant sûr de sa promotion, avait d'avance acheté son costume : « Pour celui-là, dit le pape, il peut vendre sa pourpre, car les mites pourraient bien s'y mettre. » En ce qui concerne notre sujet, on peut suivre presque jour par jour dans cette correspondance les inquiétudes, les désirs, les conjectures de Lamennais relativement à l'éclatante manifestation qu'il espère. Il presse, il gémit; deux motifs surtout reviennent sans cesse : l'opportunité, car le monde est prêt et attend; l'urgence, car une grande révolution se prépare. Sous la résignation filiale, partout on devine l'impatience secrète, parfois

le mécontentement. Et pourquoi non? N'est-il pas « le centre de ceux qui aiment et défendent la religion en ce pays? » Qu'il abandonne l'œuvre, « elle tomberait à l'instant. » D'ailleurs « le clergé s'améliore, les bonnes doctrines ont fait des progrès remarquables; le jeune clergé séculier est excellent; il aime ce qui est vrai; mais il était temps de le lui dire. » On ne doit pas s'imaginer qu'on arrêtera le mouvement qui emporte les peuples. « J'ai vu toute la révolution, mais je n'ai rien vu qui ressemble au spectacle que nous avons sous les yeux. C'est comme une espèce de renversement prodigieux du sens humain, et le mouvement des passions n'est pas moindre que le désordre des esprits. La société ressemble à la mer au commencement d'une violente tempête. On entend des bruits étranges, les vagues courent et se brisent les unes sur les autres, les êtres vivans fuient; ils pressentent qu'il y a danger de mort là-dedans. »

Mais hélas! « là où l'on pourrait quelque chose, et même beaucoup, on ne sait rien, on ne fait rien, et l'on ne veut rien. C'est le siége de la peur et de la faiblesse, au point même de m'étonner. » Vingt fois cette plainte se répète, tantôt triste, tantôt amère, toujours soumise dans la forme. « On est bien faible là où on devrait être si fort! — Oh! combien il serait à désirer que Rome parlât! Un mot d'elle tuerait les fausses doctrines qui nous menacent. Rien ne finit, faute d'un seul mot de l'autorité. Le temps presse plus qu'on ne croit; nous approchons d'une crise terrible. — Quelque chose se prépare dans le monde... Tout ce qui a des yeux le voit clairement; les peuples le pressentent, il semble que le pouvoir seul ne s'en doute pas. — Il est triste qu'on n'en finisse pas par une bonne décision que tous les catholiques attendent, et s'étonnent d'attendre si longtemps. — Si l'on savait combien les esprits sont préparés à ce qui finirait tout, quelle immense carrière l'église a devant elle, quel ascendant béni des peuples on pourrait prendre, si on voulait, sur un monde qui cherche, sans le savoir, une raison qui le conduise et une main qui le gouverne! » Ainsi Lamennais, par cette invincible hallucination qu'on observe chez ceux qui se sont repus d'utopies, voit dans son mirage le monde renversé. Tout prend dans son imagination des proportions énormes; la moindre taupinière est une montagne; les agitations de la restauration sont des tremblemens de terre, et ce qu'il y a de plus extraordinaire, ce qu'il croit fermement, ce qu'il croira jusqu'à ce que le voile se déchire, c'est que la société aux abois attend du pape qu'il la sauve, — et comment? En abolissant les quatre articles de l'église gallicane, et en décrétant, comme loi de l'enseignement philosophique, l'infaillibilité du genre humain renfermée dans la sienne!

Si l'on veut maintenant voir d'un coup d'œil, par un soudain contraste, ce que valent ces convictions nourries dans les profondeurs

les plus obscures du *moi*, où l'intelligence ne s'est fixée que par le parti-pris, qu'on saute quelques années, et qu'on lise dans une autre lettre à la même comtesse de Senfft la contre-partie de toutes ces aspirations pieuses, de toutes ces saintes ambitions. Cette Rome où Lamennais aurait voulu se fixer en 1824, « non-seulement à cause du climat, mais surtout à cause des hommes, » et d'où le devoir seul a pu l'arracher, sous quelle nouvelle image s'offre-t-elle à son indignation, du moment qu'un pape a prétendu être souverain pour son propre compte et non pour le sien! Et combien a dû trembler cette pauvre vieille amie, lorsqu'elle a lu, à la date du 1er novembre 1832, cette effrayante rétractation de l'apôtre déçu, du père de l'église retourné contre l'église : « Le catholicisme était ma vie, parce qu'il est celle de l'humanité; je voulais le défendre, je voulais le soulever de l'abîme où il va s'enfonçant chaque jour : rien n'était plus facile. Les évêques ont trouvé que cela ne leur convenait pas. Restait Rome; j'y suis allé, et j'ai vu là le plus infâme cloaque qui ait jamais souillé des regards humains. L'égout gigantesque des Tarquins serait trop étroit pour donner passage à tant d'immondices. Là, nul autre Dieu que l'intérêt; on y vendrait les peuples, on y vendrait le genre humain, on y vendrait les trois personnes de la sainte Trinité, l'une après l'autre, ou toutes ensemble, pour un coin de terre, ou pour quelques piastres. J'ai vu cela, et je me suis dit : Ce mal est au-dessus de la puissance de l'homme, et j'ai détourné les yeux avec dégoût et avec effroi. Ne vous perdez point dans les stériles et ridicules spéculations de la politique du moment. Ce qui se prépare, ce n'est aucun de ces changemens qui finissent par des transactions, et que des traités règlent, mais un bouleversement total du monde, une transformation complète et universelle de la société. Adieu le passé, adieu pour jamais! Il n'en subsistera rien. Le jour de la justice est venu, jour terrible, où il sera rendu à chacun selon ses œuvres, mais jour de gloire pour Dieu, qui reprendra les rênes du monde, et jour d'espérance pour le genre humain, qui, sous l'empire du seul vrai roi, recommencera de nouvelles et plus belles destinées. »

L'étonnement de cette brusque volte-face cessera, si l'on se rappelle les circonstances du trajet qu'il a parcouru et que nous avons essayé de décrire. Saisi, à une certaine époque de sa vie, d'un doute, ou peut-être d'une véritable incrédulité, mais dominé en même temps d'un besoin de croire pour agir, il a voulu à tout prix sortir par une voie droite et courte de cet abîme. Nourri de piété et de foi, il n'a pu, sans frémir, voir, comme dit le poète de *Rolla*, Voltaire sorti de sa tombe secouer en ricanant, au milieu même du sanctuaire où son enfance avait tant prié, l'arbre vénéré de la croix, pour en faire tomber le Christ ainsi qu'un fruit mûr en qui la

séve est arrêtée. D'autre part, son esprit voulait à sa foi une base non arbitraire, mais raisonnable. Dans cette hâte et dans cette angoisse, il imagina un système qu'il se persuada être identique au catholicisme pris dans l'acception commune. Rassuré par cette création de sa pensée, il y trouva longtemps le repos du cœur, la jouissance mystique chère aux âmes méditatives, et une règle pour la volonté. Plus tard, l'action, la polémique, le succès, un grand rôle, lui refusèrent le temps et l'occasion de réviser sa découverte, qu'il lui était d'ailleurs plus doux de propager autour de lui. Lorsqu'enfin, trop impatient de voir introniser sa doctrine et de la mettre en possession de l'église, il eut rencontré dans l'autorité même qu'il croyait sauver un obstacle insurmontable, lorsque son activité, ses projets, ses espérances, se furent brisés sur l'écueil de la pratique, il se retrouva seul devant lui-même, s'interrogea, secoua son rêve, rentra dans sa pensée et la vit pour la première fois telle qu'elle était. Elle n'était point le catholicisme officiel dans lequel il croyait l'avoir fondue; elle était un catholicisme plus vaste, dont le christianisme ne pouvait être qu'une des formes successives, la plus parfaite jusqu'alors, mais non la dernière. Alors lui apparut dans toute sa portée l'idée de transformation religieuse. « Nous assistons, écrivait-il encore à M^me^ de Senfft, n'en doutez pas, au commencement d'une ère nouvelle, et c'est parce qu'elle est nouvelle que le passé nous paraît mourir, et qu'il meurt en effet, non tout entier, car en tout ce qui fut il y a une partie, un germe premier impérissable, mais dans ce qui, en lui, était assujetti aux conditions du temps... Cet homme, ajoute-t-il plus loin en parlant de Joseph de Maistre, ne pouvait se défendre d'un pressentiment magnifique; un reflet de je ne sais quel resplendissant avenir, impénétrable à sa raison prévenue, avait plus d'une fois brillé sur le glaive qu'il tenait constamment levé sur le genre humain; son œil apercevait ce que son cœur ne reconnaissait point, tandis qu'à d'autres le cœur révèle ce qui est encore profondément caché à leurs regards. N'écoutez que votre âme, elle vous rassurera sur les destinées futures des peuples : l'âge terrestre n'est point fini. »

Cette pensée avait-elle donc aussi dormi longtemps obscure et latente dans son système comme elle jaillissait dans les élans plus impétueux de Joseph de Maistre? Ne faisait-elle, dans ce réveil soudain, que sortir de l'enveloppe où la conscience souffrante et craintive l'avait d'abord cachée? C'est ce que nous avons fait pressentir plus d'une fois et ce qu'il nous reste à examiner de plus près.

LOUIS BINAUT.

# ROBERT LESLIE

## UN ARTISTE ANGLAIS AU XIXe SIÈCLE.

*Autobiographical Recollections, by the late Ch. R. Leslie,* R. A. — Edited by Tom Taylor. Two vol. London, J. Murray, 1860.

Vers l'année 1786, le chef d'une famille écossaise émigrée en Amérique créait à Philadelphie une fabrique d'instrumens de précision. Bien que sa condition fût celle d'un simple ouvrier, ses connaissances spéciales et les talens qu'il déployait le mirent en rapport avec quelques-unes des notabilités savantes de l'Amérique; ses affaires parurent prospérer, et nécessitèrent bientôt un voyage à Londres, qu'il accomplit à une mémorable époque, en l'année 1793, laissant à un associé le soin de gérer sur place le commerce d'horlogerie qui était la principale source de leurs bénéfices. Il emmenait sa femme, née d'une famille anglaise, également établie aux États-Unis depuis deux ou trois générations, sa sœur, et trois enfans en bas âge. Un quatrième naquit à Londres le 19 octobre 1794. C'est celui dont nous voudrions raconter la longue et honorable carrière.

Cet enfant n'avait guère que cinq ans (septembre 1799), quand, l'associé de son père étant venu à mourir, la famille dut retourner à Philadelphie. La guerre sévissait sur les mers, et le voyage fut marqué par toute sorte d'aventures. Le *Washington*, bâtiment de commerce sur lequel les Leslie prirent passage, était équipé, armé comme un corsaire, et commandé par un Écossais bien décidé à se

battre, s'il rencontrait les *naughty Frenchmen*, avec lesquels la république américaine était alors en état d'hostilité régulière. L'incident se présenta. Un navire français, la *Bellone* de Bordeaux, donna la chasse au *Washington* et le rejoignit. On échangea des boulets et même des coups de fusil. Les femmes, les enfans des passagers étaient à fond de cale. Les passagers eux-mêmes avaient pris les armes, et ceux qui ne pouvaient combattre fabriquaient des cartouches. Les boulets ramés, la mitraille, arrivaient dans les agrès du navire américain, et faillirent le désemparer; mais ses coups, mieux dirigés, frappaient la coque du bâtiment français, et lui causaient de plus sérieuses avaries. La *Bellone* dut bientôt s'éloigner, quitte à recommencer plus tard le combat. En effet, elle revint à la charge, mais sans plus de succès que la première fois. Après ce double duel, le *Washington*, qui avait lui-même beaucoup souffert, dut renoncer à continuer sa route, certain d'être pris s'il rencontrait un nouvel adversaire. Il lui fallut relâcher à Lisbonne, où cinq mois d'hiver (du 1er novembre 1799 au 31 mars 1800), plus une dépense d'environ 12,000 liv. sterl. (300,000 fr.), ne furent pas de trop pour lui permettre de reprendre la mer.

Pendant le combat dont nous venons de raconter brièvement les péripéties, le jeune Robert Leslie était réfugié dans les profondeurs du navire, où, se croyant tout à fait en sûreté, il s'amusait assez de l'agitation répandue autour de lui. Les allées et venues du *steuard*, qui apportait à chaque instant des rafraîchissemens et des nouvelles, l'aventure d'un beau chien de Terre-Neuve qui se cassa une patte en sautant de canon en canon, certains cris de blessés qui lui rappelaient un morceau de musique très populaire à cette époque (*la bataille de Prague*), tels furent les plus clairs souvenirs que lui laissa cette journée, celle de toute sa vie où très certainement il courut le plus de hasards. Il se rappelait pourtant aussi l'émotion qu'il éprouva quand il vit, roulé dans un étroit linceul, un cadavre qu'on allait lancer à la mer. L'image de la mort se dressait ainsi pour la première fois devant ses yeux étonnés.

De retour en Amérique, la famille Leslie n'y prospéra guère. Le défunt associé avait laissé les affaires communes en mauvais état. Ses héritiers intentèrent un procès ruineux. Les dernières années de M. Leslie père se consumaient dans ces luttes et ces soucis. En 1804, il succomba sous le faix, laissant à son jeune fils la vague ressouvenance d'un homme excellent, d'humeur toujours égale, n'ayant jamais causé aux siens que le chagrin de le voir aux prises avec une constitution valétudinaire, minée par trop de chagrins. Il appartenait à la *Philosophical Society* de Philadelphie, et laissait à ses enfans de chaleureux protecteurs parmi les hommes d'élite dont il

avait été le collaborateur et l'ami. Ses deux fils purent ainsi continuer les études qu'ils avaient commencées à l'université de Pensylvanie, et il n'eût tenu qu'à eux d'y devenir de grands mathématiciens; mais telle n'était pas leur vocation. Charles-Robert surtout, passionné de bonne heure pour l'art qui a fait sa renommée, ne voulait entendre parler d'aucun autre travail que la peinture. Sa mère, ne possédant point les ressources nécessaires pour défrayer les longues études que réclame l'éducation d'un artiste, songea un moment à le faire entrer dans un atelier de gravure; puis, pressée de le voir en état de se suffire, elle le plaça en qualité de commis chez le principal éditeur-libraire de Philadelphie, M. Bradford. L'enfant y fut traité avec bonté; mais son patron, qui le voyait employer à barbouiller d'informes croquis les heures précieuses qu'il eût dû consacrer à la tenue des livres, semblait fort médiocrement satisfait de ces dispositions si précoces et si obstinées. Un incident, amené par le hasard, vint le faire changer d'avis.

Entre Garrick et Kean, dans l'histoire du théâtre anglais, on trouve une renommée passagère qui grandit vite et s'éclipsa brusquement : c'est celle de George Frederick Cooke, qui, dans certains rôles, égalait, de l'aveu de tous, et son prédécesseur et son successeur (1). Son arrivée en Amérique (en 1811) fut accueillie avec cet enthousiasme bruyant, excessif, dont les explosions, si elles n'ont pas toujours le mérite du plus parfait à-propos, ne laissent pas de trahir une jeunesse, une vitalité surprenante. On n'en était pas encore à dételer les chevaux d'une danseuse célèbre; mais plus d'une fois Frederick Cooke trouva strictement bloqué par la foule, et trente-six heures d'avance, le théâtre où il allait jouer. « Messieurs, criait-il un jour aux groupes qui refusaient de s'ouvrir devant lui, je vous dirai comme ce *gentleman* qu'on menait pendre : *Si je n'arrive, la farce est manquée.* »

L'apprenti libraire, dont nous avons raconté les débuts dans la vie, trouva moyen, grâce à quelques protections subalternes, de se glisser jusqu'aux frises du théâtre où jouait Cooke. Il le vit dans presque tous ses principaux rôles, et la vivacité des émotions que lui causait cette initiation dramatique donna sans doute un caractère spécial à une esquisse, tracée de mémoire, où il avait voulu reproduire les traits du tragédien à la mode. Son patron surprit ce dessin, qui le frappa. Un de ses amis, auquel il le montra, et qui s'intéressait déjà au jeune commis, partagea cette admiration. Il

(1) Il jouait Lear mieux qu'Edmund Kean, et Richard III mieux qu'on ne l'avait joué depuis Garrick. Son triomphe était le rôle de sir Pertinax Mac Sycophant dans *The Man of the World.*

porta le portrait de Cooke au Café de la Bourse (*Exchange Coffee House*), où se réunissaient les principaux négocians de la ville. Ils déclarèrent à l'unanimité que l'auteur d'un pareil chef-d'œuvre ne devait pas rester attelé, malgré lui, au joug de la routine mercantile. Le patron de Charles-Robert ne manqua pas l'occasion, et, avec la sagacité d'un vrai commerçant, ouvrit immédiatement une souscription pour subvenir, au moins pendant quelque temps, à l'éducation du jeune peintre qui venait de se révéler tout à coup. Les fonds furent faits en un clin d'œil, et Leslie partit pour Londres en compagnie du beau-frère de M. Bradford.

Il rentrait ainsi à dix-sept ans dans cette vaste métropole où il était né, où il devait mourir. Sa mémoire d'enfant avait conservé quelques vagues images des splendeurs de la capitale britannique, que les gravures d'Hogarth et les romans de miss Burney lui avaient rappelée bien des fois. Chez son patron d'ailleurs, les écrivains et les lettrés qu'il avait pu entendre ne parlaient guère que de Londres, de ses grands hommes et de ses merveilles. Le jeune Leslie savait par cœur les noms des acteurs et des peintres en renom. Son émotion était grande en songeant qu'il allait entendre Kemble, mistress Siddons, Liston, Matthews, Bannister, et porter à «M. West» une lettre de recommandation. West était alors le peintre national par excellence, gloire classique dont le temps a maltraité les rayons. Allez parler de West à nos intrépides *préraphaélites!*

Ce grand artiste d'autrefois fit accueil au jeune protégé de la Pensylvanie, et celui-ci se mit aussitôt en devoir de bien employer les deux années que devait durer son séjour à Londres. Il forma d'abord des relations avec les jeunes Américains placés dans les mêmes conditions que lui. L'un d'eux, M. Morse, devint son compagnon de logement. Un autre, qui a été depuis le peintre le plus renommé des États-Unis, — M. Allston, — était, à titre de *senior*, le directeur de leurs études à l'académie de peinture. Leslie avoue naïvement dans son autobiographie qu'il dut à ce dernier « le sentiment de la couleur, » qui jusqu'alors lui avait manqué; « cependant, ajoute-t-il, après qu'il m'eut fait comprendre les merveilles de l'école vénitienne et apprécier dans les toiles de Paul Véronèse le charme exquis qu'elles recèlent, j'admirai longtemps encore sur parole le mérite des peintres de Venise.... Je me souviens que lorsque Allston me montra *les Ages* de Titien comme un ouvrage de premier ordre, je crus de prime abord qu'il se moquait de moi. J'ai cependant cette justice à me rendre que je fus enchanté des Raphaël compris dans la même collection (1). »

(1) La collection Bridgewater.

Un des plus éminens écrivains de l'Angleterre moderne, Samuel Taylor Coleridge, était intimement lié avec Allston. Celui-ci étant tombé malade à l'improviste, Coleridge vint, dans l'auberge où il était retenu, partager avec Leslie le soin de veiller leur ami commun. Ce fut là qu'ils se lièrent. Dès ses premières conversations avec Coleridge, le jeune Robert se sentit fasciné. « Son éloquence, dit-il, jetait une lumière éclatante et nouvelle sur la plupart des sujets qu'il traitait, et quand il s'élançait à des hauteurs inaccessibles pour moi, la mélodie de sa voix, le caractère expressif de son geste, me forçaient encore à l'écouter avec plaisir. *J'étais flatté d'être jugé capable de le comprendre.* »

Nature éminemment paisible, douce, déférente, Leslie suivait patiemment la route qu'on lui traçait; il écoutait sans sourciller les rudes remontrances des patrons qu'il avait choisis : West, sir William Beechey et les autres. Tous le poussaient à l'étude traditionnelle de « l'antique » et du « nu. » West lui faisait faire son portrait, qu'il lui payait six guinées, religieusement dépensées par le jeune peintre en portraits gravés d'après Van Dyck et sir Joshua Reynolds. On dirigeait aussi ses lectures, et il s'abreuvait aux plus hautes sources : Homère, Milton, Dante (en 1813, notons ceci); quant à Shakspeare, il le connaissait de longue date, et un de ses premiers tableaux admis à l'*exhibition* de la *Royal Academy* fut un *Macbeth*. En même temps il lisait beaucoup de romans, et ses prosateurs favoris étaient Swift et Smollett. L'inspiration poétique et les enseignemens d'un ordre plus positif se faisaient ainsi contre-poids. Il dut sans doute à ces derniers de reconnaître sa vocation réelle, et, destiné à la peinture de genre, à l'*illustration* anecdotique, de ne pas se laisser duper, comme Haydon entre autres (1), par l'ambition du « grand art. » Peut-être aussi fut-il détourné de cette voie par le sort fâcheux de son second tableau, *la Sorcière d'Endor*, que refusa en 1814 le jury de la *British Institution*. West lui vint en aide, dirigea les retouches de cette œuvre imparfaite, et la fit acheter à sir John Leicester (depuis lord de Tabley) 100 liv. sterl. (2,500 fr.). Averti par cet échec, Leslie redoubla d'application. Travaillant à l'académie dite des Antiques sous la direction de Fuseli, il reçut de sa main, en 1816, deux médailles d'argent, en quelque sorte ses « premiers galons. » Voici ce qu'il dit de Fuseli, un des maîtres de la peinture fantastique :

« Avant mon départ d'Amérique, je professais déjà pour son double talent de peintre et d'écrivain le respect le plus sincère. *Hamlet et le Fantôme,*

(1) Voyez sur Haydon la *Revue* du 15 août 1855.

gravés d'après lui, et que j'avais vus derrière les vitres d'un marchand d'estampes à Philadelphie, m'avaient laissé une impression d'effroi que je retrouve encore devant cette image sans pareille (*matchless*). J'espérais donc tirer grand profit de mes études sous un maître pareil; mais à l'académie il ne disait presque rien. On ne le voyait guère apparaître qu'une fois par soirée dans la salle de dessin, où il apportait presque toujours un livre. Il prenait place au hasard parmi les élèves, et passait à lire la plus grande partie du temps. Je crois qu'il avait raison. Pour ceux des apprentis peintres en qui se trouvent les facultés qui les rendront plus tard éminens, il suffit de les mettre en face de belles œuvres d'art; il n'est pas besoin qu'on les leur explique, et ceux qui en ont besoin ne valent pas la peine qu'on se donnerait à les leur faire comprendre. L'art peut *s'apprendre*, il ne *s'enseigne* pas. C'est sous la direction sagement négligente de Fuseli que Wilkie, Mulready, Etty, Landseer et Haydon se sont distingués, et il est heureux qu'un enseignement plus rigide ne les ait pas plus fortement assimilés l'un à l'autre, si tant est que pareil résultat eût pu être obtenu. »

Les lettres de Leslie à sa sœur nous donnent le détail des études de toute espèce par lesquelles il développait son intelligence. Un jour il entend à l'Opéra les grands chanteurs du temps : M^me^ Fodor, *il signor* Naldi, Braham, etc.; le lendemain il assiste à une séance des communes, et il critique avec le même sang-froid les *acteurs* de ces deux théâtres. « Vous figurez-vous, dit-il, ce grand diplomate, ce grand négociateur, qu'on appelle lord Castlereagh, sous les traits d'un *flâneur* de Bond-street, en pantalon bleu à la cosaque, plissant sur le ventre comme les anciens hauts-de-chausses, avec un habit bleu dont les revers et les poches sont bordés d'une étoffe blanche et noire, et dont le collet est en velours noir; — petit homme d'ailleurs, qui donne à ses paroles l'accent particulier aux *dandies?...* » Quant à M. Brougham, alors le chef de l'opposition, désespérant sans doute de le peindre autrement, il en fait à la plume un croquis grotesque, dont nous regrettons de ne pas avoir le *facsimile*. Dans la même quinzaine, il est admis à un concert donné par lady Saltoun, et se trouve mêlé pour quelques heures à ce que l'aristocratie anglaise a de plus brillant. L'aristocratie ne l'éblouit cependant pas outre mesure. « Les *étoiles*, dit-il, étincelaient sur la poitrine des *gentlemen*, et les diamans sur le cou des *ladies*. Pour dire vrai, celles-ci en avaient grand besoin, et je ne vis jamais assortiment plus ordinaire. Elles me rappelaient les *comparses* des romans de miss Edgeworth, ces figures de second plan qu'elle esquisse avec tant de bonheur. Une partie du concert était très remarquable, particulièrement un petit duo exécuté par deux jeunes filles françaises. On a eu assez bon goût pour le *bisser*, et je l'aurais, je crois, entendu toute la nuit sans m'en fatiguer. »

Une partie de ses soirées se passaient aux théâtres, et il rend

compte avec un *gusto* passionné des représentations remarquables auxquelles il assistait. Il risqua sa vie, nous dit-il, pour voir mistress Siddons dans le rôle de Catherine (*Henry VIII*), qu'elle jouait au bénéfice de son frère Charles Kemble. Celui-ci jouait Cromwell, et l'autre Kemble,— le plus grand des deux,— le cardinal Wolsey. Le rôle d'Anne Boleyn était tenu par miss Forster, une des beautés les plus parfaites qu'ait mises en relief la scène anglaise. Leslie sort tout enfiévré de cette magnifique soirée. « Mistress Siddons a joué *glorieusement*.. J'ai grand espoir de lui être présenté et de pouvoir esquisser sa figure. Cependant la chose ne sera point aisée, car elle est aussi princesse hors de la scène que sur les planches... »

Coleridge en revanche, qui vient de publier *Christabel*, un de ses chefs-d'œuvre, offre lui-même à Leslie la faveur que mistress Siddons doit lui octroyer à si grand'peine. De plus, l'académie de Philadelphie achète une des premières toiles du jeune peintre américain (*la Mort de Rutland*) (1). Beaucoup de ses compatriotes, qu'il retrouve soit à Londres, soit à Paris, se font un point d'honneur de lui commander leurs portraits. Il avance donc, à pas lents, mais sûrs, vers l'indépendance à laquelle il aspire. Cependant il ne se regardait encore que comme un étudiant; il dessinait les marbres d'Elgin, tout récemment arrivés. Il copiait à la *British Gallery* une grande toile de Véronèse. Respectueux devant tous ses *anciens*, il avait pour Turner une sorte de culte. « Je suis allé hier revoir ses tableaux, dit-il dans une de ses lettres, et j'en ai été ravi comme toujours. Il combine les plus hautes facultés de l'imagination poétique avec un exquis sentiment de ce qu'il y a de vrai, d'individuel dans la nature, et il a montré que ce qu'on appelle l'*idéal* n'est pas un renchérissement sur ce qu'elle offre de beautés, mais un simple choix, une combinaison des objets qui se trouvent le mieux en harmonie, et que leur juxtaposition met le mieux en relief. »

Ainsi parle-t-il de Turner en 1816. Trente-cinq ans plus tard, en écrivant ses notes autobiographiques, éclairé par les œuvres de décadence que le célèbre paysagiste anglais avait laissées jaillir de son pinceau égaré, il le proclame encore « le plus grand peintre de l'époque. » — « Par bien des gens, dit-il, et par les meilleurs juges peut-être, Turner sera classé au nombre de ceux *dont le génie est tel qu'on ne saurait ni le trop louer, ni le censurer trop* (2). Les artistes, ajoute-t-il, — à l'exception d'un seul, — lui avaient rendu

(1) Tiré de l'*Henry VI* de Shakspeare, acte Ier, scène IIe. — Le peintre en accepta 1,000 dollars, de préférence à une somme plus forte que lui offrait un amateur anglais.

(2) « ..... Whose genius is such
That we never can praise it or blame it too much. »

justice dès le début de sa carrière; mais l'aristocratie et la royauté le méconnurent. Les honneurs officiels, dévolus à des gens bien au-dessous de lui, lui manquèrent toujours. Il ne fut point anobli, et la présidence de l'académie (à la mort de sir Martin Shee) n'échut pas à cet homme dont le génie l'eût honorée. Il est vrai qu'à d'autres égards il manquait de quelques-unes des qualités qui lui eussent permis d'occuper ce poste avec honneur pour lui, et profit pour l'institution même. Il s'exprimait avec peu de clarté, et bon nombre de ses opinions trop capricieuses, trop individuelles, lui eussent fait contester l'extrême déférence à laquelle il pensait avoir droit en raison de son âge et par l'éminence de son talent. »

Tranchons le mot, Turner fut un excentrique. Si l'on en doutait, Leslie lui-même, malgré l'extrême modération de ses jugemens et la bienveillance naturelle dont ils sont empreints, nous en fournirait la preuve. Il raconte que Turner n'avait pas de domicile connu, que nul ne savait où passaient les sommes considérables qu'il obtenait en échange de ses toiles; on l'accusait d'avarice, et l'unique exemple de libéralité privée que cite Leslie (1) ne l'en disculpe certes pas. On ajoute, à la vérité, qu'il refusa plusieurs fois le prix considérable qu'on lui offrait d'un de ses tableaux (*Charles le Téméraire*), voulant le conserver pour le léguer à l'Angleterre. Ceci ne paraîtra peut-être pas tout à fait concluant. La vanité, chez un avare, — ici c'est l'orgueil qu'il faut dire, — peut se trouver en lutte avec sa misérable passion, et en triompher accidentellement, bien que celle-ci ait gardé son ascendant habituel.

Sans entrer plus avant dans l'analyse de ce caractère singulier, nous citerons une des anecdotes dont les *Recollections* de Leslie conservent le souvenir, et qui nous paraît avoir pour l'art de peindre en général une valeur particulière. L'usage existait encore en 1832 que les peintres exposans vinssent donner ensemble les dernières touches aux tableaux qu'ils avaient fait admettre (2), et qu'on déposait, en attendant le placement définitif, dans les petites salles annexes de la galerie de Somerset-House. Cette année-là, Turner avait envoyé une marine très belle et très vraie, mais d'un aspect monotone et gris, ce qui était dû à l'absence complète de toute couleur *positive*. Justement à côté se trouvait une toile de Constable, *l'Ou-*

(1) Un *pique-nique* nombreux ayant été organisé à Blackwall, Chantrey, qui présidait la table, fit à Turner la plaisanterie de lui passer la carte à payer (qui était assez forte). Turner la solda sans hésiter, et ne voulut entendre à aucune des réclamations que suscita cet acte de générosité inattendue.

(2) C'était ce qu'on appelait les *varnishing days*. Cet usage a été supprimé depuis, et au grand désespoir de Turner, pour qui ces heures de travail en commun représentaient les meilleures traditions de l'ancienne confraternité.

*verture de Waterloo Bridge*, qu'on eût dit peinte avec de l'or et de l'argent en fusion. Turner vint plusieurs fois examiner le travail de Constable, qui s'étudiait à rehausser encore l'effet de son brillant paysage en empâtant de vermillon et de laque les barques pavoisées dont il avait couvert la Tamise. Après avoir longtemps embrassé du même regard les deux toiles juxtaposées, Turner alla chercher sa palette, revint devant son tableau, et, justement au milieu de sa mer brumeuse, déposa une petite flaque de rouge de plomb à peu près de la dimension d'un shilling; puis il s'en alla sans prononcer une parole. L'intensité du rouge qu'il venait d'employer, augmentée encore par le ton généralement froid de la toile si étrangement décorée, fit immédiatement pâlir toutes les splendeurs du tableau voisin. « J'arrivais juste en ce moment, dit Leslie. — Turner était ici tout à l'heure, me dit Constable, et voyez *le coup de canon* qu'il vient de *tirer!* — Il y avait sur le mur en face une grande *machine* de Jones, représentant *Shadrach, Meshach et Abdenego dans la fournaise ardente.* — C'est un charbon de la fournaise, ajouta Cooper, qui a sauté de la toile de Jones sur les flots de Turner et les a incendiés. — Le grand homme cependant ne reparut pas de trente-six heures. Au bout de ce temps, il revint, et, dans les dernières minutes du temps qui nous était alloué pour nos retouches, il transforma en une bouée l'espèce de cachet écarlate qu'il avait mis sur sa toile. »

M. Ruskin, dont, ici même, les doctrines en matière d'art ont été tout récemment analysées et discutées (1), a parlé en termes très pathétiques de l'abandon au sein duquel est mort l'artiste éminent dont il était l'admirateur enthousiaste. Il a représenté Turner « isolé de toute société, d'abord par le travail, puis par la maladie; poursuivi jusqu'au tombeau par la malice des critiques de bas aloi et la jalousie d'émules désespérés; réduit enfin à mourir sous un toit étranger. » Leslie repousse en termes assez vifs ce que ces imputations peuvent avoir d'exagéré. « Si Turner est mort dans l'isolement, dit-il, c'est qu'il l'a bien voulu. Nul chevet n'eût été plus entouré que le sien, s'il n'avait soigneusement caché à ses amis le lieu de sa résidence habituelle. On l'invitait sans cesse à dîner (2); jamais il ne répondait, se réservant de paraître ou non à la table où on lui faisait place, selon que sa fantaisie l'y poussait ou l'en éloignait. Un homme si riche, avancé en âge, devait avoir bon nombre de courtisans et de flatteurs intéressés, etc. »

(1) Voyez la *Revue* du 1er juillet dernier.

(2) Ses lettres lui étaient adressées à son domicile officiel (*Queen Anne street*) où n'habita jamais, mais d'où elles lui étaient fidèlement transmises.

Une circonstance bizarre, c'est qu'il n'existe pas de ce peintre si fameux un seul portrait authentique (1) : elle donne du prix aux lignes suivantes :

« Turner était de petite taille et de forte corpulence. Sa démarche, prompte et sans gêne, était un peu celle d'un marin. Cet artiste si éminemment élégant n'avait rien dans son extérieur qui rappelât le charme de son pinceau. De prime abord, on l'eût pris pour le capitaine d'un de ces bateaux à vapeur qui desservent la navigation de la Tamise. Au second coup d'œil cependant, on découvrait sur son visage plus d'expression qu'une intelligence vulgaire n'aurait pu en communiquer à ses traits. Il avait ce regard perçant des hommes chez qui l'observation est un continuel travail, une habitude constante. Sa voix était grave et mélodieuse, mais je n'ai jamais entendu discourir d'une manière plus *trouble* et plus fatigante. Comme causeur au contraire, il avait parfois de très heureuses inspirations. Il aimait la plaisanterie, et personne n'animait mieux que lui un repas d'amis intimes. Au fond et par nature, il était sociable. Il y a tout à parier que la stricte réclusion où il a vécu tenait beaucoup au vif désir qu'il eut sans doute (tout artiste le doit éprouver) d'avoir tout son temps à sa disposition. »

Un des « mots heureux » que Leslie répète d'après Turner est la remarque qu'il fit quand on proposa de confier à des peintres la décoration des nouvelles salles du parlement. « La peinture, disait-il, ne peut montrer nulle part son nez à côté de l'architecture sans recevoir dessus une bonne chiquenaude. » Leslie, à ce sujet, est complétement de l'avis de Turner. Il va plus loin, trop loin peut-être, quand il refuse à l'architecte le concours du sculpteur, quand il prétend que « l'art le plus vulgaire aurait aussi bien décoré le Parthénon, » et que « pour orner la chapelle Sixtine ou les chambres du Vatican, il eût mieux valu employer Luca Giordano que Michel-Ange ou Raphaël (2). »

La carrière de Leslie se dessinait peu à peu, et ses relations se formaient. Il était lié avec Haydon, talent incomplet, orgueil démesuré, ambition sans frein, que son suicide seul a tiré de l'obscurité où ses tableaux (non dénués de valeur) l'avaient toujours laissé, le type de l'emprunteur irrésistible, du désordre indulgent à lui-

(1) Ceux qui furent mis dans le commerce après la mort de Turner étaient, au dire de Leslie, « d'affreux libelles » contre sa tournure et sa physionomie; le plus exécrable de tous, ajoute-t-il, fut une esquisse signée par le comte d'Orsay.

(2) Ces opinions si absolues sont fondées sur ce que « jamais un architecte n'a été en état de comprendre sous quel jour et à quelle distance un tableau doit être vu. » On voudrait être sûr que cet anathème est irrévocable, et que Michel-Ange, par exemple, à la fois architecte, sculpteur et peintre, n'aurait pu donner la solution de ce délicat problème.

même, de l'espérance toujours déçue et toujours vivante. Il était lié aussi avec le doux *Elia*, l'aimable Charles Lamb, un des écrivains chez lesquels la pureté morale a été le plus à l'abri de toute influence délétère (1). Enfin, montant de degrés en degrés, il allait être bientôt le convive de sir Walter Scott et l'ami de Washington Irving.

Toutefois ses relations avec ce dernier n'existaient point encore, lorsqu'en 1817, de compagnie avec Allston et William Collins, il vint passer quelques semaines à Paris. Le Louvre les y attirait. Ils virent aussi quelques-uns des peintres en renom. Gérard les accueillit très poliment, mais ne leur montra aucune de ses toiles. Les tableaux de Guérin furent ceux qui frappèrent le plus notre jeune voyageur. Or Guérin en était alors à descendre la « pente fatale. » Il venait de terminer cette *Didon écoutant Énée* dont Gérard disait, par allusion aux tons de porcelaine que le peintre a donnés à ses couleurs : « Si j'entrais là, je casserais tout! » Quant à David, Leslie lui reprochait de n'être pas *naturel*, et il ne fut nullement tenté de changer d'avis, lorsqu'une belle Parisienne, en réponse à cette opinion franchement exprimée, l'eut assuré de la meilleure foi du monde qu'il devait se tromper, David n'ayant jamais rien peint que *d'après nature*. Les trois amis constatèrent ainsi, non peut-être sans quelque surprise, que Wilkie était de tous les peintres anglais le seul dont le nom fût alors connu en France.

A cette époque, Washington Irving était à Liverpool, se débattant contre les difficultés d'une liquidation commerciale qui, ruinant la maison à laquelle il appartenait, ne lui laissait que sa plume pour toute ressource pécuniaire. Il préparait une nouvelle édition de son *Sketch Book* et de sa *Knickerbocker's History of New-York*; Allston et Leslie étaient, paraît-il, chargés d'illustrer ces ouvrages de leur jeune compatriote. De là les premières lettres échangées entre Leslie et Washington Irving. Peu à peu, leur amitié se resserrant avec les années, le peintre devint pour l'écrivain apprenti diplomate un porte-paroles très zélé, un ambassadeur très avisé, très prudent, qu'il envoyait volontiers discuter ses intérêts dans le cabinet toujours encombré du grand éditeur Murray. Les

(1) Coleridge, dans son *Table-Talk*, a inscrit en l'honneur de Charles Lamb quelques lignes que nous savons gré à Leslie de nous avoir rappelées. « Rien, dit-il, n'a pu laisser une souillure sur l'âme innocente de cet être si doux. Son regard tombait sur les hommes dégradés ou les spectacles infâmes comme un rayon de lune sur un tas de fumier, en les éclairant et sans y polluer sa chaste lumière. Toute chose restait ombre pour lui et vaine apparence, sauf les réalités qui parlaient à son cœur. » Les lettres de Charles Lamb et de sa sœur Mary, publiées par T. N. Talfourd, l'auteur d'*Ion*, justifient pleinement ce magnifique éloge.

lettres du romancier sont en général affectueuses et gaies. Il y perce pourtant d'assez constantes préoccupations personnelles, et le désir, très légitime d'ailleurs, de mettre à profit autant que possible la vogue qu'il commençait à conquérir. Il y parle avec un profond dédain, — mais sans perdre une seule occasion d'en entretenir son correspondant, — des *puffings*, des éloges de charlatan, que la presse américaine décerne à ses ouvrages (1). En revanche, il n'oublie pas de mentionner les complimens que Murray lui-même lui adresse, et le rapide débit de ses livres, dont les éditions se succèdent (2). Il précise les instructions relatives à son propre portrait qu'on veut graver, et discute longuement la question du costume dans lequel il veut être représenté. Ces lettres deviennent d'autant plus affectueuses, semble-t-il, qu'il apprend par d'autres que par Leslie les progrès toujours croissans du jeune artiste. Il lui parle alors du poète Thomas Moore, avec lequel il s'est lié à Paris, de Walter Scott, qu'il l'engage à voir pendant le séjour que le célèbre romancier fait à Londres (1820). L'ex-commerçant, le futur diplomate, se laissent deviner dans l'homme de lettres, si habilement occupé de sa fortune et de sa réputation.

Avec la généreuse abnégation des belles âmes, Leslie semble avoir méconnu cette nuance. Le souvenir de sa liaison avec Washington Irving garda pour lui, sans qu'aucun nuage importun en ternît jamais l'éclat, tout le charme du « matin de la vie. » C'est avec une émotion vraie qu'il se rappelle leurs parties à Richmond, à Greenwich, « sur l'impériale de quelque *stage coach*, » et surtout un voyage à Oxford, où ils passèrent ensemble à l'auberge tout un dimanche pluvieux. A cette journée se rattache une anecdote littéraire qui mérite d'être citée.

« Le jour suivant, nous nous trouvâmes confinés dans notre hôtel, absolument comme ce « voyageur nerveux » qu'Irving a décrit passant toute une journée à deviner les noms et qualités d'un « gros gentleman inconnu. » De fait, c'est ce dimanche pluvieux d'Oxford qui lui suggéra cette remarquable *histoire*, si tant est que pareil titre puisse être donné à ce joli récit. Le lundi matin, comme nous montions en voiture, je fis je ne sais quelle remarque au sujet d'un « gros gentleman » qui la veille était venu de Londres avec nous, et Washington Irving remarqua en passant que ce titre: *the Stout Gentleman* ne ferait pas mal en tête d'un conte. A peine la diligence eut-elle fait halte, qu'il se mit à écrire avec son crayon, et il reprenait sa besogne chaque fois que l'occasion s'en représentait. Nous visitâmes Stratford-sur-Avon, le parc de Charlecote et les environs, et tandis que je prenais

(1) Lettre du 13 décembre 1819, datée de Londres.
(2) Lettre du 31 octobre 1820, datée de Paris.

mes esquisses, Irving, perché sur quelque barrière ou assis sur quelque pierre, poursuivait avec ardeur son « gros gentleman. » Il écrivait avec une incroyable rapidité, riant parfois aux idées qui lui venaient, et de temps à autre me lisant quelque portion de son manuscrit. Nous explorâmes pendant quelques jours ces lieux consacrés par des souvenirs classiques, visitant Warwick, Kenilworth, etc., et lorsque nous arrivâmes à Birmingham, le croquis de *the Stout Gentleman* était parachevé. Il y ajouta, pendant notre séjour à Birmingham, l'amusant épisode des *modernes chevaliers errans*, et l'inimitable tableau d'une cour d'auberge pendant la pluie fut pris d'après une hôtellerie de Derby, où, quelques jours après, nous avions établi nos quartiers. »

Parmi les noms inscrits, à Stratford, sur un grand album que Washington Irving lui-même avait donné, dans une tournée antérieure, à la gardienne de la maison de Shakspeare (afin d'obvier à l'étrange manie qui poussait chaque pèlerin à barbouiller de son nom les murailles de cette espèce de sanctuaire), nos deux amis trouvèrent celui de sir Walter Scott. Le slieconnaissait déjà le célèbre romancier, à qui Washington Irving avait voulu le présenter lui-même (en juin 1820), et leurs rapports avaient commencé sous les plus favorables auspices. Walter Scott comprit qu'il avait dans ce jeune Américain, d'origine écossaise, un admirateur intelligent et sincère. Il déploya pour lui ce charme de causerie facile et gaie qui le caractérisait. Après avoir été son hôte à Londres, Leslie devait, quatre années plus tard, le retrouver dans son manoir princier d'Abbotsford. A ce moment, le jeune peintre avait franchi les premiers obstacles de sa carrière : il ne songeait plus à retourner en Amérique. Lié avec Constable, — qu'il ne comprenait pas encore, il l'avoue, mais dont il a été depuis le panégyriste intelligent et le biographe zélé, — avec Wilkie, avec Collins, avec Flaxman, avec Chantrey, avec Lawrence, Turner, Smirke et les Chalon, il avait été élu (novembre 1821) membre associé de l'Académie royale. C'étaient en quelque sorte ses lettres de grande naturalisation, et il redevenait Anglais de par ce nouveau baptême. Enfin il avait trouvé, dans les rangs de l'aristocratie, un de ces généreux patronages qui sont en Angleterre la condition presque indispensable d'une grande existence d'artiste.

George, comte d'Egremont, représentait alors la noble race des Percy (Northumberland). C'est le même qu'Horace Walpole, dans ses lettres à sir Horace Mann, désigne comme « un jeune mauvais sujet » (*a most worthless young fellow*). Il est donc clair qu'il n'était plus jeune en 1823 (1); mais il avait conservé une grande activité de

(1) Il avait soixante-douze ans, étant né en 1751. Cette date résulte pour nous de l'inscription placée par lui en 1837, dans la chapelle de Petworth, sur le monument

corps, une chaleur d'âme, une vivacité de goûts, qui en faisaient le type du vrai dilettante. Un hasard le mit en rapports avec Leslie, qui va nous raconter lui-même cet épisode important de sa vie.

« Lord Egremont, dit-il, ayant demandé à Phillips d'aller, à cinquante milles de Londres, prendre l'esquisse d'une des pêtites-filles du noble lord, laquelle était sur le point de mourir, Phillips, hors d'état de remplir cette mission, qui n'admettait aucun délai, proposa de m'y envoyer à sa place. C'est cette circonstance qui me fit connaître de lord Egremont. Au moment où j'arrivai chez le colonel Wyndham, le père de l'enfant en question, elle venait de mourir. Je passai toute la nuit à dessiner des croquis d'après son beau petit visage, et quelques semaines plus tard je fis pour sa famille un portrait d'elle, plus petit que nature. Quand lord Egremont me pria de fixer le prix de ce travail, je demandai 20 guinées (un peu plus de 500 francs). — Mais, me dit-il, vos frais de voyage doivent être payés à part. — Je les évaluai à 5 livres (125 francs), parce qu'en effet j'avais en allant pris la poste. Il écrivit sur-le-champ un bon sur son banquier pour la somme de 50 livres (1,250 francs).

« Bientôt après, il me commanda un tableau, dont il me laissait à choisir les dimensions et le sujet. Je peignis pour lui *Sancho Pança dans le salon de la duchesse.* Peu de jours avant que cette toile partît pour l'*exhibition,* Wilkie vint me voir, et après quelques éloges qui, de sa part, me ravirent : — Je crois, me dit-il, que vous pouvez beaucoup améliorer votre peinture en lui donnant plus de profondeur et des tons plus riches. Ne craignez pas les glacis. Le métier de nos artistes dégénère par trop en un style transparent et nuageux (*light and vapid*) qui, à la fin, sera la ruine de notre peinture. Je tâche, pour mon compte, d'éviter ce défaut, et je voudrais, à force de sermons, vous en détourner. J'ai d'Isaac Ostade un tableau qui possède exactement les qualités dont l'absence me choque en celui-ci. Voulez-vous, cette après-midi, venir me voir et le voir à Kensington? Il n'y pas de temps à perdre. — Je lui dis que j'irais très volontiers, et que, s'il le permettait, j'emmènerais avec moi Newton (1), qui désirait vivement voir les tableaux préparés par Wilkie pour l'*exhibition.* — Non, reprit celui-ci, j'aimerais mieux le recevoir un autre jour. *Je prêche mieux en tête-à-tête.*

« Pendant que mon tableau de *Sancho et la Duchesse* était encore exposé, lord Egremont me fit l'honneur de visiter mon atelier, et me demanda si

érigé par ses soins aux 9e, 10e et 11e comtes de Northumberland. Il s'y déclare âgé de quatre-vingt-six ans. Quant à la mention désobligeante d'Horace Walpole, Leslie l'explique fort bien par la rupture du mariage projeté entre lord Egremont et lady Maria Waldegrave, seconde fille de la duchesse de Glocester. Lady Maria était la nièce de Walpole, qui tout naturellement prit en main sa cause. Le refus pourtant venait d'elle, et paraît avoir eu pour cause l'absence de petits soins, d'adorations, de simagrées romanesques enfin, qu'elle reprochait à son fiancé.

(1) Stuart Newton, un des peintres les plus éminens de la petite coterie d'artistes qu débutait à cette époque en Angleterre. Leslie paraît avoir apprécié très haut les facultés de ce jeune homme, qui était aussi fort lié avec Washington Irving.

j'avais déjà reçu quelque commande pour un ouvrage du même genre. Je répondis que non. — Alors, me dit-il, faites-moi un « pendant, » et si quelqu'un venait à en avoir envie, vendez-le sans scrupule. Vous m'en feriez un autre. Je voudrais vous voir employé à des tableaux de cet ordre plutôt qu'à des portraits. — Peu de temps après, je reçus, pour des tableaux de genre, plusieurs demandes de lord Essex, du duc de Bedford, et de quelques autres encore. Lord Egremont me prescrivit de les exécuter immédiatement, et de réserver celui qu'il m'avait commandé pour le temps où les demandes un peu ralenties viendraient à me laisser quelque loisir. »

La suite de cette liaison si bien commencée répondit à tout ce que le jeune peintre pouvait en attendre. Lorsqu'en 1826, définitivement établi en Angleterre, il eut épousé miss Harriet Stone, lord Egremont invita les nouveaux mariés à venir passer une partie de l'automne dans sa magnifique résidence de Petworth. Depuis lors, tant que vécut le propriétaire de ce magnifique séjour, cette invitation annuelle ne leur manqua jamais; elle comprenait toute la famille. Quelques pages des *Souvenirs* de Leslie font bien ressortir l'aimable et originale figure de lord Egremont.

« Outre le *Sancho,* nous dit Leslie, j'ai peint pour lord Egremont trois autres tableaux du même ordre (1), et je travaillais au quatrième (2) dans le temps même où il mourut. J'ai peint aussi les portraits (en petit) de ses deux filles, lady Burrell et mistress King.

« Il a été le plus magnifique et en même temps le moins fastueux *nobleman* de toute l'Angleterre. Franc de parole jusqu'à la limite de la brusquerie, jamais il ne perdait son temps, et jamais il ne souffrait qu'on lui fît perdre le sien en vains discours. Après vous avoir annoncé quelque grand et généreux procédé, il vous quittait soudain, sans vous permettre de le remercier. Lorsqu'il prit garde à moi, il s'était presque entièrement retiré de Londres et vivait à Petworth, faisant autour de lui tout le bien possible. Rien de plus simple que sa manière de vivre habituelle. Une grande timidité, une grande réserve semblaient être le fond de sa nature. Ceux qui ne faisaient que l'entrevoir pouvaient aisément le croire orgueilleux : mais, comme sir William Beechey le disait de lui, il avait plus de « supportabilité » (*put-up-ability*) qu'on n'en trouve chez la plupart des hommes. Il fallait lasser bien des fois sa patience avant qu'il prît la peine de se mettre en colère. Seulement, s'il venait à se fâcher, c'était pour tout de bon, et je l'ai vu plus d'une fois ordonner tout net qu'on mît à la porte certains personnages qui, trop familiarisés par ses bontés et par le laisser-aller qu'il tolérait à Petworth, avaient perdu de vue l'endroit où ils se trouvaient, et se conduisaient dans ce château (*mansion*) comme s'ils eussent été à l'auberge.

(1) Une scène du *Taming the Shrew,* de Shakspeare, *Gulliver présenté à la reine de Brobdignag,* et *Charles II à Tillietudlem,* scène tirée des *Puritains d'Écosse.*

(2) *La comtesse de Carlisle portant sa grâce au comte de Northumberland* (son père), *prisonnier à la Tour.*

« Sa livrée était des plus simples, et sur aucune de ses voitures il n'avait d'*armes* ou de *coronet*. Wilkie se trouvant à Petworth pendant une de nos visites, lord Egremont voulut nous mener, lui et moi, voir Chichester. En route, il fit arrêter pour nous montrer Goodwood : les propriétaires, le duc et la duchesse de Richmond, se trouvant absens, il demanda la femme de charge. Les domestiques, qui ne le connaissaient pas, nous retinrent plus d'un grand quart d'heure sous le vestibule. Lord Egremont finit par perdre un peu patience, et enjoignit à son valet de pied de tirer une seconde fois la sonnette. « Je m'en irais, nous dit-il, n'était qu'on va nous prendre pour une bande de voleurs... »

« Grâce à cette *put-up-ability* dont parlait Beechey, lord Egremont ne changeait guère de domestiques. Quelques-uns de ses serviteurs *en premier* étaient aussi âgés que lui-même. Ceux-ci ne portant pas livrée, et le costume du matin de lord Egremont étant des plus simples, on le prit plus d'une fois pour l'un de ses valets. Ceci arriva notamment à la femme de chambre d'une noble lady qui, pour la première fois, venait à Petworth. Elle le rencontra, traversant le vestibule, au moment où sonnait le dîner des domestiques : « Allons, vieux monsieur, lui dit-elle, nous dînons ensemble, je pense? Montrez-moi le chemin. Je ne puis me retrouver dans cette grande halle de château. » Il lui offrit tranquillement le bras, la conduisit à l'endroit où les autres soubrettes étaient réunies pour le repas, et là seulement : « *Vous* dînez ici, lui dit-il,... *moi*, je ne dîne pas avant sept heures. »

Dans un autre chapitre de son *Autobiographie*, Leslie raconte une visite qu'il fit, bien des années plus tard, à son vieux protecteur. C'était dans l'été de 1834 :

« Lord Egremont était alors dans sa quatre-vingt-deuxième année. Quelques jours auparavant, il avait donné à dîner, dans le parc de Petworth, à *quatre mille* femmes et enfans pauvres, et sur les pelouses les marques existaient encore, laissées par les tables, qui devaient être pour le moins au nombre de cent, rangées en triple demi-cercle en face du château. A cette époque, l'entrée directe de la résidence se trouvait condamnée par suite de la maladie du concierge et de sa femme, qui, tous les deux, se mouraient de vieillesse. Comme ils habitaient la *lodge*, lord Egremont ne voulait pas que leur repos fût troublé; il voulait encore moins leur faire subir les fatigues d'une translation. Si le conducteur de la voiture qui m'amenait ne m'eût prévenu d'avance de tout ceci, j'aurais été fort stupéfait de trouver la grille de l'avenue surmontée d'un grand écriteau avec la formule prohibitive : *No admittance* (1). — Je ne trouvai cette fois à Petworth, en fait d'hôtes, que des parens et des amis, tous plus ou moins pauvres, et, à vrai dire, tout ce que je pus remarquer mettait admirablement en relief la bienfaisance de notre hôte. »

Constable et Wilkie comptaient aussi parmi les « patronés » de

(1) On n'entre pas.

lord Egremont. Ses magnifiques collections étaient à leur entière disposition, et l'argenterie massive aux formes antiques, les meubles d'autrefois, les somptueuses tapisseries de la résidence seigneuriale leur servirent de modèles autant qu'ils le voulurent. Haydon, qui avait joui pareillement de cette splendide hospitalité, a consacré dans son *Journal* quelques lignes éloquentes au souvenir qu'il en avait conservé. Il décrit avec une satisfaction enfantine la « belle chambre à coucher » où il a été installé, les chefs-d'œuvre qui la décorent, les dessins en velours des rideaux de satin blanc, le damas vert des meubles, et la belle vue du parc encadrée dans les hautes fenêtres. Le contraste de tout ce luxe princier avec certains épisodes encore récens de sa « vie de bohême » donne un attrait de plus aux splendeurs et au bien-être qu'il savoure ainsi :

« Couché, nous dit-il, dans ce lit splendide, entouré de ces portraits aristocratiques qui semblent revivre et vaciller sous mon regard, j'ai cru parfois que je les entendais respirer, et je m'attendais à les voir sortir de leurs cadres pour venir agiter mes rideaux. Étrange destinée que la mienne! Une année, dans la prison des débiteurs insolvables, en compagnie de joueurs et d'escrocs, — dormant sur une misérable et sordide couchette, où une noire vermine me venait assiéger; l'année d'après, noyé dans l'édredon et le velours, habitant les splendides appartemens d'un palais splendide, recevant l'hospitalité des plus nobles, des plus riches, des plus belles... Lord Egremont, littéralement, c'est le soleil. Les mouches elles-mêmes, à Petworth, semblent savoir qu'on y fait place à leur existence et que les fenêtres leur appartiennent. Chiens, chevaux, bétail, daims, pourceaux, et les paysans et les valets, et les hôtes, et la famille, et les enfans et les parens, tous ont leur part de cette prodigalité, de cette bonté, de cette opulence. Au milieu de ses hôtes, après le déjeuner, apparaît lord Egremont, donnant la main à quelques-uns de ses petits-enfans. En dehors de la fenêtre aboient et gémissent une douzaine de noirs épagneuls auxquels il distribue des gâteaux et des bonbons, prenant bien soin d'égaliser les parts. Pendant qu'il devise avec quelques convives et propose à tous quelque passe-temps qui leur est destiné, un valet boutonne ses guêtres de cuir, et le voilà dehors, laissant chacun tirer parti, à sa guise et en toute liberté, de toutes les ressources de plaisir si libéralement placées à sa disposition. Tous le retrouvent à dîner, et les hauts faits du jour y ont leur chronique. Notre hôte distribue lui-même plusieurs plats, sans regretter la peine qu'il prend à découper. Il sert d'une main libérale et mange de bon cœur. Il y a grande abondance, mais nulle profusion; de bons vins, mais sans dépense absurde. Tout est solide, ample, riche, anglais. A soixante et quatorze ans, lord Egremont chasse encore tous les jours et rentre souvent trempé jusqu'aux os. Il a l'activité, la bonne mine d'un homme de cinquante ans... Je n'ai jamais vu pareil caractère ni pareil homme, et je doute qu'on en trouve beaucoup ici-bas. »

Chez sir Walter Scott, — sans être naturellement aussi gran-

diose, — l'hospitalité semble avoir eu quelque chose de plus attrayant. Ceci tenait sans doute à ce qu'on s'y sentait plus « de plain-pied. » Les lettres de Leslie, datées d'Abbotsford (septembre 1824), où il est allé peindre le grand romancier, nous font vivre dans cet intérieur si harmonieux, au sein de cette famille si digne de respect, et il semble qu'on y respire plus à l'aise qu'à Petworth. Pour Leslie, ce voyage fut un enchantement, on le voit bien. Sa fibre nationale, ses instincts d'artiste, son innocent orgueil, tout était à la fois en jeu, et il faut ajouter à ceci qu'il rendait compte de ses impressions, non plus à une sœur, mais à une jeune fille adorée, celle qui, deux ans plus tard, allait lui appartenir. Aussi tout est-il comme doré par le prisme prestigieux de l'amour : les flots de la Tweed (le *baronial stream*) roulant à grand bruit sur leur lit de cailloux; les cimes de cette rangée de montagnes si poétiquement décrites dans le *Lai du dernier Ménestrel* (1); ce *glen* (*Thomas the Rhymer's glen*), cette vallée étroite et profonde que Walter Scott avait choisie pour servir de cadre à son image; cette chute d'eau près de laquelle il aimait à venir rêver; ce petit lac, où il nourrissait de sa main deux beaux cygnes au blanc plumage. Les ruines gothiques de Melrose Abbey, ces vieux chants de l'Écosse que la fille du poète (mistress Lockhart) redisait le soir aux hôtes de son père, tout, — jusqu'à ces *terriers* noirs sans lesquels Walter Scott ne sortait guère, et dont les noms rappelaient un de ses romans favoris (2), — concourt à l'effet poétique de ce fidèle et loyal récit. Il fait aimer Walter Scott autrement que pour son admirable talent, sur lequel on voit maintenant s'acharner, sans trop de profit, ce semble, toute une école de prétentieux critiques.

Les hôtes de Walter Scott étaient toujours nombreux. Leslie vit chez lui, entre autres personnages, le grand libraire d'Édimbourg, Archibald Constable, la femme du plus riche banquier des trois royaumes, mistress Burdett Coutts, plusieurs nobles ladies (lady Alvanley, la comtesse de Compton, etc.); mais de tous ces invités le plus intéressant à coup sûr était M. Stewart Rose. Le maître d'Abbotsford avait chez lui, comme à demeure, cet érudit écrivain, que d'assez graves infirmités (il était paralytique) eussent rendu incommode à tout autre châtelain. Il lui avait fait arranger au rez-de-chaussée une chambre donnant sur le jardin, et dont les fenêtres treillissées étaient garnies de fleurs. Rose y achevait tranquillement une vie laborieuse, occupé à quelque traduction de

(1) *The Eildon Hills.*

(2) *Spice, Ginger, Mustard* et *Whiskey.* Avons-nous besoin de rappeler aux lecteurs de *l'Astrologue* ces quatre *personnages*, les chiens favoris, les dignes compagnons de *Dandie Dinmont*, l'honnête fermier?

l'Arioste et libre de tous les soucis qui eussent pesé sur lui sans cette généreuse amitié. C'était un homme d'esprit que ce savant. Il exprimait son opinion sur la *Henriade* de Voltaire en disant que personne ici-bas ne l'avait pu lire d'un bout à l'autre sans mourir d'ennui. — Pardon, lui répondit Walter Scott, je l'ai lue aussi, moi qui vous parle,... et je vis encore... Il est vrai, ajouta-t-il, que dans ma jeunesse je lisais toute chose, sans exception.

Parmi les traits de caractère que cite Leslie, et où se peint la belle âme du grand écrivain, il en est que nous ne voulons pas oublier : Walter Scott posait; un orage vient à éclater; il se lève aussitôt, et s'excusant envers le peintre dont il retarde ainsi la besogne : — Je vous quitte, lui dit-il, *lady Scott a peur du tonnerre.* — Un vieux domestique qui le servait depuis seize ans (Tom Purdey) était alors dans un état de santé qui faisait prévoir sa fin comme très prochaine. Walter Scott pria instamment Leslie de dessiner pour lui la figure de ce brave homme, qu'il entourait des soins les plus affectueux. — Un des résidens d'Abbotsford était un jeune ecclésiastique qu'une surdité irrémédiable semblait condamner à n'avoir jamais d'emploi. On ne pouvait se faire entendre de lui qu'au moyen d'un cornet. Walter Scott ne manquait jamais de le placer à table immédiatement auprès de lui, et si quelque passage de la conversation lui semblait devoir l'intéresser, il le lui transmettait à l'aide de cette espèce de porte-voix. Le peintre Newton, qui, voyageant alors en Écosse, était venu rejoindre à Abbotsford son ami Leslie, lui faisant un jour remarquer cette manœuvre : — Tenez, lui dit-il, voyez Scott qui glisse son aumône dans le *tronc* de M...!

Ce n'est pas le seul *mot* que nous ait conservé le zèle attentif et respectueux du bon Leslie. On voit qu'il les notait avec un soin, une déférence exemplaires. Il y en a de Samuel Rogers, il y en a de Chantrey, il y en a de Sydney Smith, l'un des maîtres du genre. Il faut, pour bien goûter ceux-ci, se rappeler tout ce qu'on sait de ce prêtre bien nourri, bon vivant, gros et gras, qui traitait si lestement non pas sa profession, mais ses collègues (1). Une discussion s'étant élevée dans le sein du clergé attaché à l'église Saint-Paul sur l'avantage qu'il y aurait et la difficulté qu'on rencontrerait à paver *en bois* le pourtour de cette cathédrale : — Ne voilà-t-il pas un grand embarras! s'écria Sydney Smith; nos évêques n'ont qu'à nous fournir leurs têtes,... et tout sera dit (2)! Un autre jour, chez lord Lyndhurst, alors grand chancelier d'Angleterre, — autant vaut dire ministre des cultes, — on vint à parler des *suttics* indiennes; Smith,

(1) Voyez, sur *Sydney Smith*, la *Revue* du 15 octobre 1844.
(2) *Blockhead*, tête de bois; on sait ce qu'en anglais signifie cette expression.

quand le sujet fut à peu près épuisé, se mit à préconiser l'usage en vertu duquel les veuves se brûlent sur le cadavre de leur mari. Toute honnête femme ne pouvait, selon lui, se dispenser de ce devoir. — Pourtant, dit quelqu'un, si lord Lyndhurst venait à décéder, vous seriez fâché sans doute que lady Lyndhurst... — Lady Lyndhurst, interrompit-il, sait trop ce qu'elle doit à elle-même et à son mari pour ne pas monter sur le bûcher... Par exemple ce serait à nous de faire en sorte que la femme du lord chancelier s'en allât en grande pompe, et non comme une veuve de pacotille. On ferait de la cérémonie une affaire d'état... D'abord procession de juges... Les avocats viendront ensuite en cortége... — Et les prêtres, monsieur Smith?... le clergé, qu'en faites-vous? — Le clergé!... Il est allé en masse complimenter le nouveau chancelier.

On s'étonnera peut-être de la place que nous accordons aux contemporains de Leslie dans un récit dont il est le sujet principal. Notre excuse est dans la sobriété modeste avec laquelle Leslie a raconté son existence d'artiste. Donner la liste de ses tableaux et la date à laquelle chacun d'eux fut composé, rien de plus simple; nous n'aurions qu'à copier quatre ou cinq pages du livre que nous avons sous les yeux (1); mais quel intérêt aurait ce catalogue? Résumons-le donc en aussi peu de mots que possible. Nous y voyons que Leslie, égaré d'abord par les idées qui dominaient encore au moment de ses débuts, trouva cependant assez vite la voie qui lui convenait le mieux. Dès 1819, le succès de son *Roger de Coverley* (2) vint l'avertir qu'il était fait pour l'anecdote plutôt que pour l'histoire ou la poésie pure. Il était sorti du Vieux-Testament grâce à Shakspeare; de Shakspeare il descendait doucement jusqu'au niveau d'Addison, et là tout d'un coup il se trouvait à l'aise, heureux, triomphant. Il ne méconnut pas cette vocation qui se révélait, et sans vaines luttes il sut s'y soumettre. Sa *Fête de mai sous la reine Élisabeth* (sujet goûté, applaudi par Walter Scott), sa *Reine Catherine* (son tableau de réception, sa *diploma-picture* comme académicien), sa *lady Jane Gray refusant la couronne*, ses scènes

(1) Volume II, *Appendix*. — Nous en extrairons seulement la liste des personnages connus dont Leslie a fait le portrait. Avec Washington Irving (1820) et Walter Scott (1824), ce sont deux notabilités de la secte des quakers (mistress Fry et Samuel Gurney), miss Stephens (peinte pour le comte d'Essex avant leur mariage), lady Lilford, peinte en 1834 pour lord Holland, la famille du marquis de Westminster (1835), la reine Victoria (1838, — elle est peinte recevant la couronne); le grand-chancelier (lord Cottenham) et l'archevêque de Cantorbéry (Dr Howley); la duchesse de Sutherland (dans le costume qu'elle portait au couronnement); la reine Victoria (*ibid.*); miss Burdett Coutts (1844), Charles Dickens (1846); John Everett Millais (1854); le duc de Wellington, peint pour miss Burdett Coutts, etc.

(2) Le principal personnage du *Spectator* d'Addison.

de Shakspeare, de Molière, de Sterne (*Tristram Shandy*), de Swift (*Gulliver*), de Goldsmith (*the Vicar of Wakefield*), inspirations toutes littéraires, nous le montrent élevant pour ainsi dire la vignette aux dimensions du tableau. Dans cette carrière, il marcha presque le premier, il est resté l'un des plus éminens; Maclise, qui l'a continué, surpassé peut-être, lui doit beaucoup. Les *préraphaélites*, qui sans doute le dédaignent, ne sont pas entièrement affranchis de son influence. Ils peignent autrement, avec des vues plus hautes, des prétentions bien supérieures; mais les succès même de Leslie les avertissent qu'il savait choisir les sujets les plus populaires, et ils ne refusent pas de l'imiter en ceci; n'en pourrait-on pas dire autant de quelques-uns des novateurs systématiques de ce côté du détroit?

Le pinceau de Leslie avait la grâce et l'esprit requis pour le genre d'œuvres auquel il l'avait voué. M. Tom Taylor, son biographe et son admirateur, n'a aucune peine à mettre en relief ces qualités incontestables. En revanche, et nous ne saurions trop l'en louer, — car il faut du courage pour atténuer de propos délibéré l'homme dont on raconte la vie, — M. Taylor ne dissimule aucun des défauts saillans qui retinrent Leslie au second rang. Nous avons entendu les aveux sincères de Leslie lui-même, confessant qu'il ne possédait pas les instincts du coloriste, don de nature que l'art ne remplace jamais. Il y suppléa, — c'est toujours ce qu'on remarque dans les talens incomplets, — par sa docilité à écouter les conseils des hommes chez qui lui semblaient abonder ces aptitudes naturelles dont il se sentait privé. Newton et Constable exercèrent sur lui une influence décisive. C'est pour ainsi dire sous la dictée du premier qu'il peignit son *Sancho chez la duchesse* (1). Les conseils et les leçons du second se retrouvent dans le chef-d'œuvre du peintre, arrivé dès 1838 à sa seconde manière, un *Don Quichotte à la table du duc*. Peu à peu cependant, comme il advient de tout ce qui est procédé d'emprunt, l'imitation de Constable conduisit Leslie à l'abus des tons blanchâtres et crayeux (*chalkyness*), de même que, s'inspirant aussi des Hooghes et des Terburg, il employa trop fréquemment les tons éclatans du ver-

(1) Celui qui est à Petworth, car il existe au moins deux et peut-être trois répliques de ce sujet, qui avait singulièrement plu aux amateurs anglais. Une de ces copies faisait partie de la collection Vernon; une autre avait été peinte pour Samuel Rogers, le banquier-poète. Celle-ci, en 1855, fut vendue aux enchères, avec la précieuse collection dont elle faisait partie, et monta jusqu'à la somme de 1,150 guinées (28,750 francs), au grand scandale d'un amateur de province, qui, s'extasiant, disait à un inconnu placé près de lui : « *God gracious me!* (miséricorde!) onze cent cinquante guinées pour un Leslie... Pareille chose n'est-elle pas incroyable?... — Monstrueuse, monsieur, dites monstrueuse!... » lui répondit ce voisin avec l'accent le plus convaincu. Or c'était Leslie lui-même, qui rentra chez lui, riant encore aux éclats de cette plaisante rencontre.

millon, qu'il ne sut pas toujours, comme ces habiles Flamands, éteindre, atténuer, rendre harmonieux.

En somme, Leslie eut les qualités par lesquelles l'art anglais s'est particularisé : il sut donner de l'intérêt à ses compositions, de l'expression à ses personnages, de la vérité à leurs costumes, de l'accent à leur physionomie. Il fut conteur, il fut romancier à sa manière, ou, pour mieux dire, il fut l'interprète intelligent de l'observation telle que la pratiquent les romanciers, les conteurs, les auteurs d'essais satiriques ou de comédies. Gai sans trivialité, gracieux sans afféterie, parfois pathétique sans ombre de sensiblerie et sans viser aux « effets de larmes, » il ne lui eût rien manqué s'il eût possédé les hautes qualités qui remplacent chez un petit nombre de peintres seulement toutes celles que nous venons d'énumérer. En le comparant à Washington Irving, en le classant parmi les peintres anglais au même rang que ce dernier occupe parmi les écrivains de la Grande-Bretagne, M. Tom Taylor nous paraît avoir donné de Robert Leslie, à ceux qui ne peuvent le juger directement et par eux-mêmes, la mesure la plus exacte et l'idée la plus juste.

Dans cette existence si simple, si unie, si honorable, que Leslie s'était créée par un travail assidu, persévérant, consciencieux, il y eut cependant une heure de crise, une aventure, une déception. C'était vers 1833. Le peintre apprit tout à coup qu'il était nommé professeur de dessin à l'école militaire de West-Point (États-Unis d'Amérique). Son frère, le capitaine Leslie, qui, sans le prévenir, avait sollicité et obtenu pour lui cet emploi, ses sœurs, avec lesquelles il n'avait cessé d'entretenir une correspondance très suivie, enfin les nombreux amis qu'il comptait en Amérique, le suppliaient d'accepter. On lui promettait une annuité viagère, beaucoup de loisirs, une installation complète et commode dans un pays parfaitement sain, de grandes facilités pour l'éducation de ses enfans, etc. Il hésitait néanmoins, et l'on voit qu'il consulta ses amis les plus intimes, entre autres lord Egremont et Washington Irving. Le premier lui exprima, en termes très nobles et très touchans, le regret qu'il éprouvait de le voir partir. « Mon âge, lui disait-il, ne me laisse aucun espoir de me retrouver ici quand vous y reviendrez... D'autre part, la situation que vous acceptez, et qui vous éloigne de la société de la métropole, en plaçant sous votre direction deux ou trois cents turbulens écoliers, ne me semble pas des plus agréables. » Washington Irving, toujours diplomate, ne voulut ni l'engager ni le dissuader. Il lui énumérait les avantages de la position offerte et lui disait simplement (1) : « Vous êtes bien à même de trouver tout seul

(1) Lettre datée de Washington, 20 janvier 1833.

les raisons qui peuvent contre-balancer celles-ci... Je serais heureux de vous voir de ce côté de l'Atlantique, mais je ne prendrais pas sur moi la responsabilité de vous y attirer... » Puis il lui racontait une expédition qu'il avait faite (1832) dans les Montagnes-Blanches du New-Hampshire.

Leslie se décida enfin à partir, et voulut même, avant de s'éloigner, — à jamais, croyait-il, — de sa patrie d'adoption, résigner les honneurs qu'il lui devait; mais sir Martin Shee, président de l'Académie royale, le détourna de renvoyer son diplôme. Le 21 septembre, Leslie, accompagné de toute sa famille, mit à la voile pour New-York, et après quelques semaines passées à Philadelphie au milieu des amis de son enfance, il alla s'établir dans sa nouvelle résidence, située sur les bords de l'Hudson.

Les désappointemens ne s'y firent pas attendre. Le site était magnifique, mais l'installation ne répondait en rien aux exigences d'un *Londoner*. Pour atelier, le professeur n'avait qu'un entre-sol; ses cours lui prenaient beaucoup plus de temps qu'il ne l'avait imaginé. Les examens surtout exigeaient sa présence pendant deux et trois semaines consécutives, et absorbaient alors ses journées entières. Le climat de West-Point parut ne pas convenir à la santé de mistress Leslie, dont la santé fut très mauvaise pendant tout l'hiver. Les avantages espérés pour l'éducation de leurs enfans se trouvèrent réduits à des probabilités fort hypothétiques. Bref le découragement s'empara promptement de l'honnête artiste, qui, pour revenir dans son pays, avait sacrifié tant de relations aimables et utiles. Dès le 14 avril 1834, il se remettait en mer sur le même navire qui l'avait amené, et vingt jours plus tard il revoyait avec un tressaillement tout filial les magnifiques *aiguilles* (*needle-rocks*) de l'île de Wight. Dans le mois qui suivit son retour, — comme pour fêter les excellens patrons auxquels il se repentait d'avoir été infidèle, — il peignait lord Holland et sa fille, lady Lilford. Il passa tout l'automne de cette même année chez lord Egremont. « Jamais je ne me suis trouvé si bien à Petworth, écrivait-il à son ami Constable; venez nous rejoindre, on vous attend. Je vous promets une magnifique toile de Wilson que vous ne connaissez pas encore, et une « perle » du Bassan, achetée depuis notre dernière visite à Petworth... Quarante personnes dînent ici aujourd'hui; le château est aussi plein que possible. Le duc de Richmond est au nombre des convives. Je viens justement de traverser la salle à manger sculptée, où la table plie sous le poids de la vaisselle d'or et d'argent. »

C'est en effet à Petworth, — M. Tom Taylor nous le fait remarquer, — que Leslie put le mieux étudier et peindre les riches *accessoires* de plusieurs de ses tableaux, les meubles du *rococo* le plus

choisi, les tapisseries d'un autre âge, les cuirs de Cordoue, les jarres et les monstres de Chine, les miroirs de Venise, les tentures de brocart, l'argenterie antique, aux formes massives, — buires aux longs cols, hanaps, flacons et coupes aux flancs rebondis. Il avait là sous la main les plus splendides décors, sans parler des Titien, des Van Dyck, dont il pouvait étudier les procédés en même temps qu'il nourrissait pour ainsi dire ses regards de magnificences au moins égales à celles de leurs somptueux ateliers. Puis çà et là, parmi ce luxe qui l'amusait sans l'éblouir, il croquait à la plume, dans son journal, des figures étranges pour les placer peut-être plus tard dans quelqu'une de ses compositions les plus gaies. En voici une, justement à cette date de 1834, qui ne manque vraiment pas de charme :

« *Dimanche,* 1er *juin* 1834. Nous avons dîné, ma femme et moi, chez miss Rogers. Étaient du repas Samuel Rogers, lady Cork, les *ladies* Jane et Fanny Harley, et M. Wilkinson (1). Lady Cork, très âgée, infirme, réduite aux proportions les plus exiguës, toute de blanc vêtue, avec un chapeau blanc qu'elle a gardé à table. Nul doute qu'elle n'ait été fort jolie en son jeune âge. Ses traits sont fins, sa peau très belle, et, nonobstant son grand âge, elle a conservé beaucoup de vivacité. Elle avait derrière elle son petit page vêtu d'une livrée verte tout à fait fantastique, avec un bonnet surmonté d'un haut plumet noir. Rogers lui a fait beaucoup de questions sur sir Joshua Reynolds, qu'elle connaissait intimement, et qui a peint d'elle un portrait en pied; mais elle ne nous a rien appris de lui, si ce n'est qu'il était « fort agréable (*very nice*). » A vrai dire, cette belle dame, qui était dans sa jeunesse fort occupée de la « chasse aux lions (2), » n'a pas renoncé à cette tradition lointaine, et elle n'était occupée que de M. Wilkinson, lequel, — M. Rogers venait de l'en informer charitablement, — avait adopté pour monture, dans ses courses en Égypte, un crocodile apprivoisé. Lui par contre, d'humeur fort timide, trouvait plus agréable de causer à voix presque basse avec les *ladies* Harley que de brailler à l'oreille de lady Cork, qui est d'une surdité désespérante. Toutefois elle a fini par en venir à ses fins, et ne lui a donné ni repos ni trève qu'elle ne l'eût emmené dans sa voiture. »

Un autre jour, chez Constable, Bannister, l'acteur comique, l'amusa, lui, Wilkie et Rogers, en se donnant tout à coup l'aspect d'un vieux Juif dont il imita le baragouin allemand. Puis Rogers se mit à raconter la dernière séance de sir Joshua Reynolds comme professeur. Burke et Boswell y assistaient. La reine Caroline et son procès furent mis ensuite sur le tapis, et l'on cita cette réponse d'un quaker à quelqu'un qui désirait connaître l'opinion des « frères et amis » sur le scandale donné par la famille de Brunswick à l'Angle-

(1) Le célèbre *égyptologue.*

(2) *Chasser le lion,* en Angleterre, c'est courir après les célébrités de salon.

terre émue : « Nous pensons, disait-il, que Caroline n'est pas assez bonne pour notre reine, mais qu'elle est trop bonne pour notre roi (1). »

En lisant ces extraits du *journal* de Leslie, on comprend de reste que l'Amérique ne pouvait guère lui offrir des compensations à son gré, en échange de cette vie de Londres qu'il aimait, de cet esprit courant dont il goûtait la finesse. Le soin même avec lequel Leslie enregistre les saillies dont il a été frappé montre combien son éducation littéraire lui avait donné le goût de la causerie animée et subtile. Il aimait aussi le théâtre, et recueillait précieusement les traditions orales relatives aux grands comédiens. Il a noté quelque part, à propos de l'un d'eux, un mot remarquable. Après avoir joué successivement avec Garrick et avec Barry, son élève, la fameuse scène de *Roméo et Juliette*, une actrice émérite disait, pour différencier et caractériser leur talent : « Barry me donnait envie de me jeter du balcon dans ses bras. Avec Garrick, je restais convaincue qu'il allait sauter sur le balcon pour tomber dans les miens. » Sur cette définition charmante, demandez à une femme lequel des deux tragédiens elle aurait préféré.

Encore un extrait du *journal* de Leslie. Celui-ci est curieux à plus d'un titre.

« 1er *décembre* (1836). — Dîné chez Constable. Il me racontait que Wilkie et lui étudiaient ensemble à l'académie. Wilkie avait travaillé d'abord à l'académie écossaise, où Graham, qui la dirigeait, répétait souvent à ses élèves cet adage de Reynolds : « Si vous avez du génie, le zèle ne saurait manquer de le développer; si vous n'en avez pas, le zèle vous en tiendra lieu. » Aussi, ajoutait Wilkie, sachant bien que le génie me manquait, je résolus d'être très zélé. — Wilkie disait encore à Constable dans le même temps : — Quand Linnell et Burnett (2) discourent sur l'art, je me tiens toujours aussi près d'eux que possible, pour ne pas perdre une seule de leurs paroles, car ils savent beaucoup, et moi fort peu. — Ceci était dit en toute sincérité, car Wilkie était réellement modeste. Ce n'était point parce que sir George Beaumont (3) possédait les avantages d'une haute position sociale et d'une fortune considérable que Wilkie se montra toujours si docile à ses leçons. Sir George, en premier lieu, était de beaucoup le plus âgé des deux. En outre, c'était un vrai connaisseur en peinture. Il avait enfin connu intimement

(1) Formes anglaises : « pour *être* notre reine,... pour *appartenir à* notre roi. »

(2) Deux autres étudians, leurs camarades, restés relativement obscurs.

(3) Sir George Beaumont, un des amateurs le plus éclairés qu'ait eus l'Angleterre, a été le patron de Constable, de Wilkie, etc. Leslie lui reproche cependant (*Autobiographie*, p. 131) d'avoir méconnu le talent de Stothard, qu'admirèrent au contraire Lawrence, Constable, Wilkie, Chantrey et Turner. Ce dernier disait de Stothard : « Je serais content si je pouvais penser qu'il a pour mes tableaux la moitié du goût que j'ai pour les siens. C'est *le Giotto de l'Angleterre.* »

Reynolds et Gainsborough, et non-seulement eux, mais tous les artistes éminens de son pays et de son époque. Beaucoup de ses opinions pouvaient donc s'étayer des autorités les plus respectables. Ajoutez à ceci qu'il causait admirablement, et qu'en toute chose il était superlativement aimable. »

Au mois d'avril suivant (1837), Leslie, à sa fenêtre, vit arriver le messager par lequel son ami Constable lui faisait passer de temps en temps quelque billet du matin, causerie amicale et badine. Cet homme arrivait porteur d'une triste nouvelle : Constable était mort dans la nuit, sans que rien, les jours précédens, eût fait prévoir une fin si prompte. « Ma femme et moi, dit Leslie, nous courûmes dans Charlotte-street aussitôt que cela nous fut possible. Je montai dans la chambre à coucher de mon pauvre ami, où il était étendu dans l'attitude du sommeil le plus paisible. Sa montre, obéissant encore à l'impulsion que ses mains lui avaient imprimée récemment, *tiquetait* à ses côtés sur une table. Sur cette table était aussi le livre qu'il lisait une heure avant d'expirer. C'était un volume de la *Vie de Cowper*, par Southey. Constable était, à cette heure suprême, comme dans tout le reste de sa vie, entouré d'objets qui lui rappelaient son art chéri, car les murs du petit entre-sol étaient tapissés de gravures, et ses pieds touchaient presque une reproduction du beau *Clair de lune* de Rubens, qui faisait partie de la collection Rogers. »

Leslie appréciait chez Constable et l'homme et l'artiste. Ce fut donc une œuvre à la fois d'amour et de devoir que cette *biographie* dont il voulut se charger, et à laquelle il consacra presque tous ses loisirs durant les cinq années suivantes (1). M. Tom Taylor, juge très compétent d'une œuvre littéraire, proclame celle-ci un des « modèles du genre (2), » et il en attribue le mérite supérieur à l'*affection* avec laquelle l'auteur traitait son sujet. « Je ne connais pas un plus frappant exemple de bon goût, ajoute-t-il, que le rôle pris par Leslie dans l'accomplissement de sa tâche éditoriale, la modestie avec laquelle il se subordonne à l'artiste dont il veut mettre en relief les vertus et le talent, son zèle de recherches, l'art qu'il met à laisser Constable lui-même raconter sa propre histoire, dans une série de lettres judicieusement choisies et soigneusement rattachées l'une à l'autre par de brefs commentaires explicatifs. »

Ce ne fut point là le seul travail littéraire de Leslie. Appelé à professer la peinture aux élèves de l'Académie royale, il refondit ultérieurement ses *Lectures*, publiées alors sous le titre modeste de

(1) Voyez sa lettre du 27 avril 1840 (*Correspondance*, p. 256). La *Vie de Constable* ne parut qu'en 1842. Nous en avons donné ailleurs une analyse assez étendue.

(2) *Introduction* à l'*Autobiographie* de Leslie.

*Manuel à l'usage des jeunes peintres.* M. Taylor, analysant cet ouvrage, y loue principalement l'absence de tout esprit de système et de toute prétention à épuiser le sujet traité. « C'est, plutôt qu'un traité, ajoute-t-il, un recueil d'observations bien faites, sous divers titres de chapitres qui traitent successivement de l'imitation de la nature, du style, — de l'imitation des œuvres d'art, — de la distinction à faire entre les *lois* et les *règles*, — de la classification, — de l'enseignement spontané, — du génie, de l'imagination et du goût, — de l'idéal et de la beauté dans la forme, — du dessin, — de l'invention et de l'expression, — de la composition, — de la couleur et du clair-obscur, — des cartons de Raphaël, — des peintres flamands et hollandais au XVII^e siècle, — du paysage et des portraits. »

Les grands succès *officiels* de Leslie datent de 1838. Ce fut en cette année, mémorable pour lui, qu'il fut chargé de peindre la *Communion de la Reine après le Couronnement.* L'amitié protectrice de lady Holland lui valut cette mission.

« Dans l'été de 1838, nous dit-il, lady Holland me fit prier d'aller déjeuner chez elle, ayant quelque chose à me dire. C'était pour m'apprendre que la reine avait désiré voir le portrait de lord Holland. « J'ai pensé, ajouta lady Holland, qu'elle serait charmée de voir le peintre en même temps que le tableau, et lord Melbourne vient de m'écrire que vous serez reçu demain à deux heures. » Je vis avec quelle adresse lady Holland avait su faire tourner à mon profit le désir de sa majesté. L'avenir devait me montrer encore mieux tout ce qu'elle avait fait pour moi dans cette circonstance...

« Sans que je l'eusse demandé, sans que je m'y attendisse, je reçus, toujours par l'intermédiaire de lady Holland, un billet pour assister, dans la loge du lord-maréchal, aux cérémonies du couronnement. Comme membre de l'académie, j'avais un autre billet pour je ne sais quelle autre partie de l'abbaye, ce qui permit à ma femme de voir cette magnifique solennité. Nous partîmes ensemble, à quatre heures du matin, pour Westminster. Pour la première et la dernière fois de ma vie je portai un costume de cour. Ma femme était en grande toilette du soir, et il nous sembla passablement original de nous trouver à pied, courant les rues, à cette heure du jour, dans cet étrange appareil. Il fallut mettre pied à terre en effet dans le voisinage de l'abbaye, pour ne pas perdre de temps. Ce qui nous consola, ce fut de voir une longue procession de *ladies* et de *gentlemen*, pour la plupart bien mieux vêtus encore que nous ne l'étions, et piétinant comme nous sur le pavé.

« Le spectacle de cette imposante cérémonie valait bien qu'on se dérangeât; mais je restai bien décidé, si jamais un autre couronnement avait lieu de mon vivant, à ne pas m'endimancher, me lever à trois heures du matin et rester dans Westminster jusqu'à quatre heures de l'après-midi pour assister à la fête.

« Ceci me conduisit cependant à peindre la reine, etc. »

Le tableau en question, exécuté en 1839, ne fut exposé que quatre ans plus tard, et la *correspondance* du peintre nous initie aux nombreux ennuis, aux mille pertes de temps que lui occasionna cette toile sur laquelle il avait à reproduire une foule de visages historiques : lord Melbourne, les ducs de Wellington et de Sutherland, le grand-chambellan (lord Willoughby d'Eresby), le comte-maréchal (duc de Norfolk), les princesses de la famille royale (Augusta de Cambridge, princesse de Hohenlohe, duchesse de Kent, etc.), les ducs de Nemours, de Sussex, de Cambridge, de Cobourg, d'Argyle, le prince Ernest de Phillipstahl, — sans compter le brillant essaim de jeunes *ladies*, au nombre de huit, qui portaient la queue du *manteau-dalmatique* (ainsi s'appelle la robe du couronnement). Il nous a été donné d'étudier, à l'*exhibition* de 1843, cette toile vraiment curieuse; l'impression qui nous en est restée n'est pas précisément très favorable. Le peintre, se préoccupant d'un grand effet de soleil, qui sans doute s'était produit à un moment donné de la cérémonie, avait comme noyé dans la lumière ces figures-portraits qui constituent le grand intérêt de sa toile. On était ébloui par les reflets de la soie, des brocarts, des robes blanches, des uniformes chamarrés. Au surplus, ce n'est là qu'une impression générale qui, après dix-sept ans écoulés, perd beaucoup de sa valeur. Ce qui est plus significatif, c'est le silence gardé par M. Tom Taylor sur la *coronation-picture* de Leslie.

La reine, — et c'était l'essentiel, — goûta fort l'œuvre du protégé de lady Holland, et lui commanda quelques années après (1842) une nouvelle toile : *le Baptême de la Princesse royale*. En 1843, nous le retrouvons décorant *à fresque* les murs d'un petit pavillon du palais de Buckingham. Le prince-époux l'avait associé, pour ce travail, à sept autres artistes bien connus : Maclise, Landseer, sir Charles Ross, Stanfield, Uwins, Etty, Eastlake. Les sujets à traiter étaient tous pris dans le même poème (le *Comus* de Milton). Leslie répéta probablement sur toile le sujet qu'il venait de traiter ainsi, car nous voyons figurer au nombre de ses tableaux de 1844 une *scene from Comus*, la même qu'il avait peinte pour Buckingham-Palace (1).

A part un voyage entrepris en 1844 par Leslie, et qui le conduisit

(1) Il dit dans la *Correspondance* (18 août 1843) : « Le sujet que je traite (par ordre du prince Albert) est *Comus offrant sa coupe à la dame.* » Et dans la liste des tableaux exécutés en 1844, nous lisons : *Scene from Comus.*

Hence, with thy brew'd enchantments, foul deceiver.

« Hors d'ici, avec tes philtres, méchant trompeur! » — « Ce tableau, ajoute la *Notice*, est maintenant dans la collection de John Naylor, esq., Leighton-Hall. »

aux bords du Rhin, parmi les riches musées de la Belgique et de la Hollande, nous ne rencontrons guère aucun incident notable dans cette vie simple et patriarcale. Un des enfans de Leslie, son fils Robert, semblait devoir, sinon ajouter à la renommée paternelle, du moins la continuer, la prolonger. Il annonçait du goût pour la peinture, et avait manifesté un talent spécial pour la reproduction des scènes de la vie maritime. C'était pour son père un sujet de préoccupations joyeuses que l'événement a démenties, Robert ayant renoncé plus tard à sa profession.

Un autre homme que Leslie eût ambitionné l'anoblissement : il l'avait mérité par son talent et gagné par ses travaux de cour; mais il était décidé à ne le point accepter, s'il lui était offert. Il l'annonce à sa sœur (1839), et ajoute aussitôt : « N'allez pas croire que, pareil au renard de la fable, je trouve trop verts les raisins auxquels je ne saurais atteindre; au contraire, j'estime que les titres ont leur valeur, mais à la condition qu'ils soient accompagnés d'une richesse proportionnée à l'importance sociale. Avec notre humble manière de vivre, *sir Charles* et *milady* formeraient un contraste ridicule. Jusqu'à ce que les choses soient autrement arrangées et que je puisse avoir voiture (ce qui est, selon moi, indispensable à des gens titrés), je me contenterai fort bien de ce qui suffit à des hommes tels que Turner, Mulready et Chalon, les initiales R. A. (1), mises après leurs noms, sûrs de vivre. »

En 1847, Leslie écrivait à Washington Irving, resté son ami, pour lui annoncer qu'il allait traiter un sujet tiré de la *Vie de Colomb* (2). Cette année-là aussi, il vint passer à Paris quelques jours du mois de septembre, en compagnie de deux de ses filles, Harriet et Mary. Le 24 novembre, peu de semaines après son retour en Angleterre, il fut élu professeur de peinture à l'Académie. En 1848, il mentionne un dîner à Holland-House, auquel assistait un célèbre exilé, M. Guizot, dont il remarque « la physionomie sévère » et les nombreuses décorations. « La dernière fois que j'ai dîné chez lord Holland, ajoute-t-il sans y entendre malice et sans intention prophétique, Jérôme Bonaparte et son fils s'y trouvaient. Le fils ressemble beaucoup à Napoléon, et il a la conscience évidente de cette ressemblance. Il n'en est pas ainsi de Jérôme, qui ne ressemble point à Joseph, celui de tous qui avait le plus cet air de famille. S'il y avait maintenant un Bonaparte ayant les talens de Napoléon, il aurait quelque chance de réussir auprès des Français, mais... » La citation, ce nous semble, peut bien s'arrêter ici.

(1) *Royal academician.*

(2) *Life of Columbus,* by Wash. Irving. — C'est l'entrevue de Christophe Colomb et de la reine de Portugal.

En 1854 (13 mai), écrivant à Washington Irving, il passe la revue de leurs anciens amis de jeunesse, et n'en trouve plus que trois de vivans : ce sont deux comédiens (Peter Powell et J. Russel), puis l'*éternel* Samuel Rogers, alors arrivé à sa quatre-vingt-onzième année. « Sa mémoire faiblit un peu, mais il est encore aimable, et reçoit toujours beaucoup de monde... Quant à moi, continue Leslie, je suis mieux portant que je n'ai jamais été, grâce à mon médecin et aux soins qu'il me fait prendre de moi-même. » Cette année-là, il peignait une scène tirée de Pope (*the Rape of the Lock*); l'année suivante, une scène de *Don Quichotte* (*Sancho Panza and don Pedro Rezio*). Les génies inspirateurs qui avaient fait sa fortune de peintre n'eurent pas à se plaindre de sa fidélité reconnaissante.

Sa vieillesse, entourée d'estime et d'affection, en était comme radieuse. On l'entrevoit, dans sa *correspondance*, aux derniers jours de sa vie (1857), étudiant les vertes avenues de Hampton-Court pour les reproduire sur une toile où il veut représenter, d'après Walter Scott, l'*Entrevue de Jeanie Deans et de la reine Caroline*. Les daims familiers viennent prendre leur nourriture dans ses mains amies. Sa famille l'entoure. Il vient de marier une fille chérie (1). L'un de ses fils (Braddy) prospère comme ingénieur; un autre (George) s'adonne décidément à la peinture. Tout est bien, tout sourit à l'heureux et modeste Leslie.

En 1859, un grand chagrin le frappe. Sa fille Caroline, dont la santé délicate le préoccupait sans cesse, meurt à la fleur de l'âge et presqu'au lendemain de son heureux hyménée. Le pauvre peintre se réfugie d'instinct à Petworth, tout peuplé de ses meilleurs souvenirs, et où il lui semble que l'image du bonheur passé le gardera contre les atteintes de la tristesse présente. Il y porte la flèche empoisonnée. Deux mois plus tard, elle l'avait couché dans le tombeau.

« Le lendemain du jour où l'Académie ouvrit les portes de l'*exhibition*, tandis que le public se groupait devant les deux dernières toiles de Leslie (2), — alors que quelqu'un peut-être remarquait la défaillance de son talent, — et qu'un spectateur plus attentif, plus sympathique, notait en revanche les nobles qualités dont ces œuvres de décadence gardaient encore l'empreinte, — le peintre, nous dit M. Taylor, gisait, mort et déjà glacé, au milieu de sa famille éplorée. »

Ce fut en effet le 5 mai 1859 que Leslie rendit à Dieu son âme affectueuse, aimante, pure de toute malveillance et de toute jalou-

(1) Caroline Leslie, devenue mistress Fletcher.

(2) *Hotspur et lady Percy* (*Henry IV*, première partie, acte II, scène III), — et la *Jeanie Deans* dont il vient d'être question.

sie. Quelques jours auparavant, il trouvait aux souffrances qui le minaient rapidement une compensation bénie : c'est que ses yeux appréciaient encore le charme du coloris, et jouissaient pleinement de ces beautés dont ils s'étaient toujours nourris sans jamais s'en lasser. Son dernier enthousiasme, et non le moins vif, fut celui qu'il éprouva quand un ami déposa sur son lit de mort d'admirables photographies exécutées d'après les cartons de Raphaël.

Leslie était profondément religieux. Ce sentiment se retrouve dans beaucoup de ses lettres. Il était aussi profondément philosophe. Nature aimante et modérée, homme de conscience et de travail, il a eu le bonheur de vivre parmi des hommes dignes de lui, et à qui ses *souvenirs* n'ont consacré que des pages sans amertume. Il s'en excuse en quelque sorte dans une courte préface où il s'exprime en ces termes : « Mon but a été de perpétuer en ces pages quelques souvenirs de ceux que je pouvais louer, — et de noter en eux, non les défauts ou les faiblesses, commun apanage de l'humanité, mais les mérites, qui sont plus rares, et auxquels ils doivent exclusivement leur droit à être distingués du commun des hommes. »

Ces lignes caractéristiques nous ont toujours été présentes pendant que nous lisions l'ouvrage qu'elles précèdent. Peut-être s'apercevra-t-on de l'influence qu'elles ont exercée sur notre étude. Nous n'avons ni à nous en défendre, ni à nous en repentir. Autant nous répugne un vain panégyrique, autant il nous semble que tout respect, tout ménagement est dû aux hommes de bonne volonté, simples de cœur, probes artisans d'une modeste fortune, et qui nous lèguent, avec l'exemple d'un travail assidu, celui d'un talent poussé par ce travail à son développement complet, à son expression suprême.

E.-D. Forgues.

# LA QUESTION

# DE L'ISTHME AMÉRICAIN

## ÉPISODE DE L'HISTOIRE DE NOTRE TEMPS.

## III.

### SAN-JOSÉ ET LA SOCIÉTÉ COSTA-RICAINE. — LA CONVENTION DE RIVAS.

#### IX. — UNE JEUNE RÉPUBLIQUE.

Pendant que les négociations entamées avec le gouvernement du président Mora suivaient leur cours (1), je profitai de mon séjour à San-José pour étudier la société costa-ricaine. Un sentiment dominait tous les autres dans les épanchemens de l'esprit public qui, au lendemain de mon arrivée, se produisaient dans la capitale du Costa-Rica : c'est à la France surtout qu'ils s'adressaient. J'étais, malgré la modestie de mon rôle, le représentant forcé de cette grande protectrice des races latines. Personne ne soupçonnait la distance qui, chez nous, sépare du pouvoir un simple citoyen; personne même ne l'aurait comprise. On m'adressait donc toutes les prières, toutes les informations, tous les vœux ardens qui portaient plus haut, et comme je n'avais aucune inquiétude sur l'issue des futures conférences de Rivas, je me croyais désormais assez fort auprès de l'opinion publique pour faire arriver la vérité jusqu'aux sphères les plus inaccessibles; je répondais par des encouragemens, par des promesses

(1) Voyez la *Revue* du 15 juillet et du 1er août.

de concours, par des paroles souvent émues, aux manifestations chaleureuses des Costa-Ricains. Qui pouvait m'en faire un crime? A qui devais-je compte de mon attitude et de mes entraînemens? Lié par des instructions officielles, je serais resté en deçà même de la limite de réserve qu'on m'aurait assignée; mais affranchi de cette réserve par mon indépendance, j'allais où m'appelait ma conscience privée, sans craindre qu'elle me désavouât le lendemain.

Pour comprendre de telles dispositions, il faut se rappeler quelle était alors la situation du pays. La capitulation de Rivas datait à peine de onze mois (1er mai 1857), et malgré l'engagement écrit pris par Walker de renoncer à ses prétentions sur l'Amérique centrale, engagement confirmé par le capitaine Davis *au nom du gouvernement des États-Unis* (1), deux nouvelles tentatives d'invasion venaient d'avoir lieu coup sur coup; le commodore Paulding avait été disgracié pour s'être conduit en honnête homme, et les journaux américains ne parlaient que des préparatifs de Mobile et de la Nouvelle-Orléans en vue d'expéditions prochaines plus formidables que les premières. Ainsi, au lendemain d'une guerre affreuse, compliquée de choléra, qui avait décimé la république, quand toutes les blessures saignaient encore, quand le trésor épuisé ne pouvait satisfaire aux plus impérieuses créances, quand on était obligé de recourir à l'assistance du Pérou pour un secours, dévoré d'avance, de 500,000 francs, quand chaque famille pleurait une victime tombée sous les balles des *riflemen* ou emportée par le terrible fléau (2), on ne voyait devant soi que la perspective de nouveaux désastres, qui semblaient devoir être cette fois irréparables. Les classes supérieures étaient menacées dans leur existence et dans leurs biens; la population indigène tremblait pour sa liberté. L'exemple du Nicaragua ne permettait pas le moindre doute sur la manière dont Walker comprenait la conquête. Ces prévisions, il est vrai, ne devaient pas se

(1) La convention passée avec le commandant Davis portait même cette mention singulière, que la place de Rivas et le matériel de guerre de Walker étaient remis au général Mora *au nom des États-Unis*.

(2) Un Français, M. Adolphe Marie, dont la famille habite Chartres, a été l'une des plus regrettables victimes de ce fléau, engendré par les émanations cadavériques au milieu des grandes chaleurs. M. Marie s'était fixé à Costa-Rica depuis longues années, et tour à tour on l'y avait vu rédacteur de l'*Irazù*, directeur du journal officiel et sous-secrétaire d'état. Ce dernier titre déguisait sa position réelle de ministre influent, que la constitution ne permet pas de reconnaître à un étranger. Il avait acquis un talent d'écrivain et de polémiste en langue espagnole tellement incontestable, que les publicistes nationaux le reconnaissaient pour leur maître. Venu à Paris en 1855 avec une mission de son gouvernement, M. Marie en était reparti à la première nouvelle de l'invasion *yankee*. Il assista aux combats de Rivas, resta le dernier à l'arrière-garde pour organiser la retraite, se montra héroïque jusqu'au bout, et tomba à Liberia, payant de sa vie son dévouement.

réaliser. Un secours inespéré arrivait tout à coup du côté de l'Angleterre, et plus tard le sentiment général du monde indigné coupait court à ce débordement de pirates. Si je voulais me prévaloir de l'axiome : *post hoc, ergo propter hoc*, le voyage dont je raconte ici quelques épisodes n'aurait peut-être pas été complétement étranger à ces subites déterminations en faveur de l'Amérique centrale; mais je me garderai bien de blesser ainsi de superbes susceptibilités qui déjà s'en sont attribué tout l'honneur. Il doit me suffire que les assurances que je croyais pouvoir donner d'une inévitable intervention européenne aient été confirmées par l'événement.

En présence de cette situation si agitée, je reconnus combien il est regrettable qu'il n'y ait pas de consul de France à Costa-Rica, à San-Juan-del-Norte, ni même au Nicaragua. On en est encore, sous ce rapport, au premier état de choses créé par la révolution de 1821. Chacun sait que cette révolution, en détachant les colonies espagnoles de leur métropole, avait transformé la vice-royauté de Guatemala en une république fédérative, composée de cinq provinces, dont la ville de Guatemala restait le chef-lieu. Chacune de ces provinces est devenue depuis un état indépendant, reconnu par toutes les puissances, accréditant des agens officiels et signant des traités de commerce avec les chancelleries de France et d'Angleterre. La logique de ce changement radical exigeait une transformation analogue dans la représentation française vis-à-vis des nouveaux états; mais la logique et la diplomatie ne s'entendent pas toujours. Le chargé d'affaires de France à Guatemala est encore aujourd'hui, comme il y a vingt ans, notre seul représentant sur ce vaste territoire, qui comprend cinq nationalités souveraines et indépendantes, et comme Guatemala touche à l'extrémité nord de l'ancienne confédération et qu'elle est placée en dehors de tout transit, il faut à peu près renoncer à la protection française dans les quatre états de San-Salvador, Honduras, Nicaragua et Costa-Rica, à moins qu'on ne rencontre à la Union, sur le golfe de Fonseca, un agent secondaire sans crédit, nommé par la légation et qui ne communique qu'avec elle. En revanche, si l'on est Américain ou Anglais, on trouve un ministre plénipotentiaire au Nicaragua, le point central de l'isthme, et des consuls dans tous les états, je dirai presque dans toutes les villes. Il n'est pas jusqu'au sénat de Hambourg qui n'accrédite des agens directs et spéciaux à Grey-Town, à Punta-Arenas et sur tous les points où son pavillon commercial peut avoir besoin de concours ou d'informations.

La plus grave conséquence de cette représentation insuffisante de la France est d'imprimer à sa politique une direction hasardée, provenant de la fausse position imposée à notre chargé d'affaires, quel que soit son mérite personnel. Deux causes principales contribuent

à cette fausse position : la distance qui sépare les unes des autres les cinq petites républiques et le rôle particulier de la ville de Guatemala. Cette ville a gardé de son ancienne suprématie des traditions d'études, de science, d'activité littéraire et des restes d'institutions qui en font le centre le plus agréable à habiter de Mexico à Lima. Comme on la croit d'ailleurs à l'abri des révolutions intérieures depuis l'ascendant conquis par le général Carrera, elle est devenue le refuge temporaire de tous les mécontens compromis et de tous les exilés des autres états. Cette ville est un peu dans l'Amérique centrale ce qu'est Bruxelles en Europe, avec cette différence qu'à Bruxelles l'élément étranger se perd dans la masse d'une population compacte animée de sa vie propre, tandis qu'à Guatemala, où le théâtre est restreint, les réfugiés font partie de la société dominante et lui inoculent leurs passions sans craindre de contradicteurs. On peut avoir maintenant une idée de la manière étrange dont la légation de Guatemala doit apprécier ce qui se passe dans les états voisins, surtout si l'on considère qu'à Guatemala la distance et le défaut de communications déterminent un isolement presque absolu. Il existe, il est vrai, un service mensuel de bateaux à vapeur américains organisé depuis trois ou quatre années entre les divers points de la côte du Pacifique; mais ce service, précieux pour les passagers, n'a créé aucune relation régulière, et il est toujours plus facile et plus sûr pour les quatre républiques qui ne possèdent pas de consuls français de correspondre avec Paris, à travers l'Atlantique, qu'avec Guatemala, leur voisine et leur suzeraine diplomatique. Malheureusement personne ne correspond avec Paris pour détruire les fâcheuses impressions des dépêches officielles, et alors voici ce qui se passe, ce qui s'est passé plusieurs fois. Un Français se prétend lésé par un des gouvernemens centro-américains; il porte sa réclamation à Guatemala, où il tombe dans un milieu tout disposé à le croire sur parole et à prendre parti en sa faveur. Il se peut que la réclamation soit exagérée, il se peut qu'elle ait été justement repoussée par les tribunaux du pays, il se peut même qu'elle repose sur un faux matériel, et que le réclamant soit un aventurier de la pire espèce. N'importe : la légation se voit conduite à prendre fait et cause pour la victime présumée contre le gouvernement sans foi ni loi dont elle entend dire tous les jours le plus grand mal, et elle ouvre avec ce dernier un échange de dépêches sans issue, dont la conclusion est parfois un ordre donné à un bâtiment de guerre d'aller terminer le débat sur les lieux. Je n'invente rien, je raconte. Voilà comment on procède à l'égard de gouvernemens faibles, mais réguliers, issus du suffrage universel, souvent très honorables, toujours très bien disposés pour la France et pour les Français.

Évidemment une telle situation ne se prolongerait pas s'il y avait

un consul de France accrédité à Costa-Rica et indépendant de la légation de l'Amérique centrale. Aussi cette garantie suprême était-elle réclamée avec ardeur par toutes les classes de la population. M. Mora en avait fait pendant quatre années l'objet de dépêches pressantes, toujours restées sans réponse favorable. Cette démarche seule témoignait de la loyauté de ses intentions, de la légitimité des actes de son gouvernement, puisque, loin de craindre un témoin et un juge, il l'appelait de tous ses vœux. Il savait bien qu'un juge placé sur les lieux, en contact immédiat avec les faits, renverserait l'échafaudage d'informations prises dans un milieu hostile. Il espérait même que les conseils de ce juge désintéressé, représentant une nation amie, éclaireraient la marche de son administration et lui rallieraient quelques dissidens. L'un des caractères distinctifs de cette république exceptionnelle de Costa-Rica, celui qui contraste le plus avec l'orgueil démesuré de ses voisins du nord, c'est la modestie des habitans, quels que soient leur rang et leur fortune. Cette modestie m'avait frappé au début chez M. Vicento Aguilar, un millionnaire, un ancien vice-président. Elle se conciliait chez M. Mora avec une grande sûreté de vues générales et une grande hardiesse de volonté. On sentait l'esprit droit qui pouvait se tromper dans le détail, dans l'application, dans les moyens de gouvernement plutôt que sur le but à poursuivre, et qui eût accueilli avec bonheur les indications et les avis d'une civilisation supérieure. Qui sait même si l'influence conciliatrice d'un arbitre naturel, accepté et respecté de tous, ne nous eût point épargné la pénible surprise de la dernière révolution (14 août 1859) de Costa-Rica, inexplicable démenti donné à quinze ans de paix intérieure et d'ordre légal?

Quoi qu'il en soit, M. Mora accomplissait alors la huitième année de sa haute magistrature, et il était déjà question de procéder à une révision de la constitution pour qu'il pût être réélu une seconde fois, le mandat présidentiel n'étant que de quatre ans et ne pouvant donner lieu à deux renouvellemens consécutifs. Son administration se composait d'un vice-président, don Rafaël Escalante, esprit élégant et fin, et de trois ministres dont nous connaissons déjà le premier, M. Nazario Toledo. Le ministre de l'intérieur, M. Calvo, passait pour l'encyclopédie et la tradition vivantes de la république. Chargé de ce même portefeuille sous tous les régimes et de temps immémorial, il apportait dans ses fonctions une expérience consommée et une connaissance personnelle des moindres détails qui rendaient faciles les solutions immédiates désirées par M. Mora. Quant au ministre de la guerre et des finances, le général Cañas, c'était, disait-on, le meilleur officier de l'armée active et l'un des hommes les plus considérés du pays. Il s'était acquis une gloire méritée par sa conduite dans la

guerre nationale, et son beau caractère, aussi bien que son courage, lui donnait une influence considérable dans les conseils du gouvernement.

Cette réunion de la guerre et des finances dans les mêmes mains nous paraît à première vue une anomalie. Elle ne choque pas dans une société où tout le monde est négociant ou producteur, souvent l'un et l'autre, à commencer par le chef de l'état, où par conséquent tout le monde sait compter. Ces généraux, ces ministres, ces consuls étrangers, ces médecins, ces avocats, ces juges, ont un comptoir et des magasins où ils vendent eux-mêmes tous les produits de l'industrie européenne. C'est dans un magasin que j'ai rencontré pour la première fois une des plus hautes personnalités de l'opposition, M. le docteur Castro, qui avait précédé M. Mora sur le fauteuil présidentiel, et qui, venu en France en 1852, y avait reçu la croix d'officier de la Légion d'honneur. Le *panama* que je portais m'avait été vendu par une autre illustration centro-américaine, le général Salazar, ancien président de Guatemala et de San-Salvador, ancien compagnon d'armes de l'héroïque Morazan. Les positions officielles ne sont que des accidens temporaires, quelquefois des charges onéreuses, médiocrement rétribuées (1); l'agriculture et le commerce au contraire sont les sources permanentes et inépuisables de la fortune. On peut accepter un portefeuille ou un commandement dans une combinaison gouvernementale en harmonie avec ses opinions, mais on ne renonce pour cela ni à sa plantation ni à son comptoir; si l'indépendance personnelle y gagne, l'intérêt de l'état n'en souffre pas.

On voit par ces premières indications qu'il y a peu d'analogies sociales entre ce petit peuple, groupé sur un plateau inter-océanique, en dehors des grands courans maritimes, et nos civilisations compliquées. Il n'y a guère que la Suisse qui ressemble de loin, et par ses beaux côtés, à Costa-Rica. Ici, comme en Suisse, tout est simple, la politique, les mœurs, la conduite publique et privée; c'est l'esprit du père de famille, économe, réservé, conservateur, qui maintient l'ordre, le travail et l'épargne, aussi bien dans les affaires de l'état que dans celles du foyer domestique. Les mêmes principes et les mêmes hommes président à ces deux ordres de choses. Toute la nation possède et travaille. L'armée, en temps de paix, ne fournit que le moins d'hommes possible à titre de police et de gendarmerie. Il y avait à peine trente soldats par jour détachés à San-José, la

(1) Les ministres et les généraux en activité reçoivent à peu près 500 francs par mois, les colonels 400, les lieutenans-colonels 330. La majorité des employés est payée à raison de 250 francs par mois. Pas de gros traitemens et pas de salaires insuffisans. Le président seul avait une liste civile de 30,000 francs par an, à laquelle on avait ajouté récemment 50,000 francs pour frais de représentation.

capitale, en sus des postes d'honneur du président, du général et du congrès. Ces trente soldats se tenaient le jour dans deux casernes aux ordres de l'administration, étaient distribués la nuit aux angles de chaque rue comme nos *policemen*, recevaient pour ce double service la modeste rétribution de 2 réaux (1 fr. 25 cent.), et retournaient le lendemain à leur village reprendre leurs occupations ordinaires. La sécurité n'en était pas moins complète d'un bout de la république à l'autre. On pouvait la traverser seul sans rien craindre, avec une fortune dans son porte-manteau, au vu et au su de tout le monde. L'honnêteté publique remplaçait les gendarmes. Cette honnêteté est si générale que la plupart des transactions se font sur parole, et que, pour le transport des cafés à Punta-Arenas sur le Pacifique, qui donne lieu aujourd'hui à un mouvement de plus de 200,000 quintaux par an, les expéditeurs acceptent les premiers venus, leur confient un chargement en rapport avec leur attelage, les paient souvent d'avance, et il n'est jamais arrivé qu'ils aient eu à s'en plaindre. Inutile de dire que les assassinats sont inconnus. Je ne crois pas que les tribunaux aient jamais eu à prononcer la peine de mort contre un Costa-Ricain pour délit de droit commun.

La vie politique d'une nation n'est que le reflet de son caractère privé. Costa-Rica devait échapper, par cet amour de l'ordre, du travail et de l'épargne, aux troubles et aux secousses qui ont si profondément désorganisé la plupart des nouveaux états issus de la commotion de 1821. Son histoire en effet témoigne à la fois d'un grand besoin de garanties intérieures et d'un vif sentiment de solidarité avec ses sœurs de l'Amérique centrale. Dès 1825, la république avait une constitution particulière et un gouvernement régulier tout en faisant partie de la confédération guatemaltèque, et l'on peut dire que, depuis cette époque, elle a marché d'un pas sûr dans une voie de consolidation et de progrès. Elle n'a pu toutefois éviter complétement les rivalités locales, les luttes presque domestiques et le choc des ambitions personnelles; elle a de plus subi en 1842, par l'invasion de Morazan, le contre-coup des agitations de ses voisins et de la longue guerre civile du fédéralisme et du séparatisme; mais ces secousses passagères ont été bien vite comprimées et pacifiées par la sagesse nationale. M. Felipe Molina, ancien ministre de la république aux États-Unis, fait remarquer que la cause de l'ordre constitutionnel a triomphé spontanément dix fois sur douze, et que la somme totale des malheurs publics, dans toute la période de l'indépendance, ne dépasse pas cent jours perdus et cent vies sacrifiées (1).

(1) *Bosquejo de la Republica de Costa-Rica*, por Felipe Molina. L'auteur, mort en 1856, a été remplacé à Washington par son frère don Luis Molina.

Il est juste de dire, pour mieux expliquer ce rare esprit de conduite au milieu des tâtonnemens inévitables du régime naissant de la liberté, que Costa-Rica a eu la bonne fortune de rencontrer dès le début une série de chefs remarquables par leur intelligence et leur loyauté. Son premier gouverneur patriote, qui portait aussi le nom de don Juan Mora, élu au mois de septembre 1825, en vertu de la nouvelle constitution, réélu à l'unanimité au mois de mars 1829, quitta le pouvoir après huit ans de magistrature, laissant à ses successeurs l'exemple de la vie la plus pure, et à ses concitoyens une mémoire vénérée. Costa-Rica lui rendit alors le seul hommage qui fût à la hauteur de son intégrité : un décret de la législature ordonna que son portrait serait placé dans la salle des séances avec cette inscription, digne des temps antiques : *C'est par ses vertus que don Juan Mora a mérité de figurer dans cette enceinte; ce n'est qu'en se rendant digne de lui que ses successeurs mériteront d'y figurer aussi.* Costa-Rica n'était encore qu'un état dépendant de la fédération, et remplissait scrupuleusement tous les devoirs que lui imposait le pacte fédéral. Quand plus tard, après quinze ans de luttes intestines, l'union fut rompue, sa première préoccupation fut d'acquitter sa quote-part de la dette commune contractée par le gouvernement central envers quelques capitalistes anglais. Un premier arrangement avait eu lieu en 1840, par les soins de don Braulio Carillo; en 1843, tout était payé, et ce petit état inconnu préludait ainsi par la probité aux relations commerciales qu'il devait ouvrir, grâce à sa production de café, avec l'Angleterre. Braulio Carillo, arrivé malheureusement au pouvoir par un soulèvement militaire, n'en fut pas moins un excellent administrateur. Son pays lui doit l'organisation du trésor public, la publication des codes et de grandes améliorations judiciaires et municipales. Toutefois l'homme qui a laissé la trace la plus profonde par ses créations de tout ordre et le rôle éclatant qu'il a fait jouer à Costa-Rica dans la guerre de l'invasion, c'est celui qui gouvernait la république depuis huit années au milieu de la paix intérieure la plus profonde, qui avait doté San-José du palais national, de l'université, d'un théâtre, d'un hôtel des monnaies, qui venait de faire réviser la législation civile et commerciale pour la mettre en harmonie avec les progrès du temps, et qui, après avoir débarrassé le Nicaragua des envahisseurs étrangers et sauvé la nationalité centro-américaine, allait bientôt signer à Rivas un suprême appel au génie de la civilisation.

Costa-Rica avait eu plusieurs constitutions. Elle s'était arrêtée à la forme la plus simple, au rouage le plus élémentaire, se fiant à la loyauté de ses représentans pour n'en pas fausser le mouvement. Le pouvoir législatif résidait dans un congrès élu de douze mem-

bres, qui servait en même temps de cour des comptes et de haut tribunal politique. Tous les ans, les trois ministres présentaient à ce congrès un compte-rendu détaillé de tous les actes de leurs départemens, lequel était soumis à un décret spécial d'approbation. Le vote du budget se confondait ainsi, pour le ministère des finances, avec la déclaration de conformité qui clôt chez nous les exercices vérifiés. Ces comptes-rendus, publiés par le gouvernement, contiennent les témoignages les plus concluans du développement rapide de la prospérité générale. On y voit les recettes de l'état, composées presque exclusivement de droits de douanes et de monopoles spéciaux, accuser une augmentation régulière d'un cinquième ou d'un sixième par an, sans aggravation d'impôt d'aucune sorte, et sans qu'il vienne à la pensée de l'administration d'escompter d'avance cette plus-value de ses ressources. Bien loin de là, chaque budget présente un excédant de recettes considérable, qui, pour l'année 1853, la troisième du gouvernement de M. Mora, s'est presque élevé à la moitié de l'actif du trésor. Les revenus du pays avaient atteint 447,486 piastres (2,237,430 fr.); les dépenses n'ont pas dépassé 226,230 piastres (1,331,150 francs). Même au milieu des désastres et des suspensions de travail causés par la guerre nationale, le budget régulier, soigneusement séparé des emprunts et des moyens exceptionnels exigés par la situation, a maintenu son échelle ascendante et ses traditions de prudence (1). Or il ne faut pas oublier que Costa-Rica ne connaît ni impôt foncier ni impôt mobilier, que les travaux publics extraordinaires s'alimentent par des dons volontaires ou par des prélèvemens spéciaux, qu'il n'y a que trois bureaux de douane, l'un sur le Sarapiqui, et les deux autres du côté du Pacifique, que la presse, entièrement libre, ne paie rien à l'état, et que par conséquent ce budget de 4 millions de francs pour une population de 200 à 250,000 âmes (2), — ce qui représenterait relativement 700 millions en France, — pèse uniquement sur les larges bénéfices du commerce et sur les achats volontaires de la consommation. Il est à regretter sans doute que deux produits de premier ordre, le tabac et la canne à sucre, ne jouissent pas de la franchise qui leur

(1) On en jugera par les résumés suivans des trois années 1855, 1856 et 1857, dans lesquelles se renferme la période des invasions flibustières.

| | 1855. | 1856. | 1857. |
|---|---|---|---|
| Recettes..... | 2,970,780 fr. | 3,275,140 fr. | 3,458,040 fr. |
| Dépenses..... | 2,659,490 fr. | 1,886,216 fr. | 3,411,345 fr. |
| Excédant de recettes.. | 311,290 fr. | 1,388,924 fr. | 46,695 fr. |

(2) La république de Guatemala, dont la population est de près d'un million d'âmes, n'a pas même un budget double de celui de Costa-Rica. Ses recettes de 1857 s'étaient élevées à 5 millions et demi de francs.

procurerait un magnifique développement; mais c'est là une situation transitoire que le gouvernement s'empressera de réformer aussitôt que les circonstances le lui permettront. L'opinion du gouvernement à cet égard s'est fait jour dans plusieurs documens officiels, et je ne doute pas que si les premiers travaux du canal, ou seulement l'ouverture du transit, amenaient un courant d'émigration dans le Sarapiqui et fournissaient de nouveaux alimens à l'administration des douanes, on ne profitât de cette occasion pour affranchir la production agricole des rares entraves qui la gênent encore.

Tel est le peuple qui, menacé un jour dans son indépendance, dans sa religion, dans la sécurité de son foyer, s'est levé tout entier à la voix de son premier magistrat, qui, sans canons, sans matériel de guerre, sans approvisionnemens, sans organisation préalable, avec des généraux improvisés et des soldats de milice, s'est précipité hors de son territoire au-devant des bandes victorieuses de Walker, et a commencé à Rivas, le 11 avril 1856, cette série de difficiles triomphes couronnés un an après, dans cette même ville de Rivas, par la capitulation de Walker et par l'expulsion de ses complices. La première fois que j'entrai dans la salle du congrès, où ce généreux mouvement avait reçu force légale, je fus frappé d'une véritable émotion. L'enceinte, vaste parallélogramme blanc et or, décoré d'un trône de velours, était digne d'avoir servi de théâtre à cette manifestation. C'est au pied de ce trône que, le 27 février 1856, convoqués d'urgence par M. Mora, les douze membres de la législature mirent en délibération la guerre contre Walker, c'est-à-dire le sacrifice de toutes leurs affections et de tous leurs intérêts pour la défense de la patrie commune. La foule, pressée et immobile derrière ces douze arbitres de son sort, attendait leur réponse. On ne discuta pas le principe, le sentiment national l'avait voté d'avance; on ne s'occupa que des moyens. Enfin un député proposa de décerner simplement la dictature temporaire à don Juan Rafaël Mora. Toute la salle, debout, applaudit à cette solution, et lorsque le congrès unanime eut formulé le décret libérateur *qui mettait toutes les forces du pays à la disposition du pouvoir exécutif pour chasser les flibustiers de toute l'Amérique centrale*, une immense acclamation apprit à la ville de San-José que l'heure de l'héroïsme était venue. Dès le lendemain, le canon appelait la république aux armes, et en quelques jours ce signal rassemblait trois mille hommes, parmi lesquels figuraient l'élite de la jeunesse costa-ricaine et jusqu'à des magistrats descendus de leur siége. Il devait rester sept cents de ces volontaires sur le champ de bataille de Rivas (1).

(1) Un détail caractéristique de l'énergie morale déployée en cette occasion par toutes

Une petite nation qui donne au monde de pareils exemples méritait de grandir. Le développement de Costa-Rica a été aussi rapide et beaucoup plus remarquable que celui de certains états de l'Union américaine, qui doivent tout à l'émigration étrangère. Don Rafaël Escalante en relevait un détail significatif dans son rapport financier de 1857. Lors de l'émancipation de 1821, l'administration locale n'expédiait que trois courriers par mois, l'un vers la Nouvelle-Grenade, et les deux autres au Nicaragua; à la date du rapport, il en partait plus de trois par jour, quatre-vingt-quinze par mois, et il en arrivait un même nombre. Le mouvement des affaires s'était donc augmenté dans la proportion de 1 à 30 depuis l'indépendance, c'est-à-dire dans une période de trente ou trente-cinq ans. Il suffit du reste de parcourir le pays pour deviner le secret de cette admirable vitalité. Peu de capitales offrent une campagne environnante aussi riche que celle de San-José. On y trouve un groupe de quatre villes et de vingt villages qui donnent l'idée la plus parfaite d'un peuple heureux. Tous ces villages sont tirés au cordeau et dessinés sur de vastes espaces comme s'ils devaient être un jour de grandes cités. Les maisons se cachent sous des berceaux d'arbres, derrière des bordures de cactus en fleurs, d'énormes aloès, de palmiers, de tamarins, et quelquefois de buissons de roses. Pas un mendiant sur le chemin. Le plus pauvre possède un champ, une chaumière et un cheval, et les fortunes de 150 ou 200,000 francs ne sont pas rares; mais aussi quel sol privilégié que celui qui produit dans la même *hacienda* du froment et du café, des pommes de terre et des bananes, des pêches et des oranges, réalisant ainsi côte à côte les promesses des climats tempérés et les splendeurs des régions tropicales! Le café costa-ricain jouit en Angleterre d'une faveur commerciale qui le place immédiatement après le moka. Il en serait de même du sucre et du tabac si le monopole fiscal était supprimé, s'il y avait surtout assez de bras pour suffire à toutes les demandes. M. Carazo calculait qu'en faisant distiller les mélasses, tout le sucre fabriqué, d'une qualité supérieure à celui de Cuba, serait le bénéfice net du producteur; mais sur les trois mille lieues carrées qui représentent la superficie de la république, les neuf dixièmes appartiennent encore à l'état, et il n'y a guère plus de trente lieues carrées, — le centième de cette superficie, — qui soient habitées et cultivées. Or ce centième donne lieu à une importation annuelle de 8 ou 10 millions, dont 1,200,000 ou 1,500,000 fr. de produits français, à

les classes de la population, c'est que des trois mille volontaires partis de San-José, il ne manqua que deux hommes, dont l'un encore était malade, au rendez-vous de la première bataille, quatre-vingts lieues plus loin. C'est peut-être un fait unique dans l'histoire des marches militaires.

une exportation plus forte encore, dont la balance fait entrer chaque année un million de monnaies étrangères, à un mouvement maritime d'environ 30,000 tonneaux, enfin à une consommation intérieure telle que, pour le sucre seulement, elle dépasse 300,000 quintaux, sans compter les produits de la distillation, et qu'on évalue à 400,000 francs au minimum le total des transactions faites chaque samedi sur le marché de San-José (1).

J'ai dit quelle était la physionomie générale du pays. Un large plateau de quatre mille pieds de hauteur en moyenne, borné par trois chaînes de montagnes constellées de volcans. Ces volcans sont l'une des plus grandes originalités de l'Amérique centrale. Ils figurent dans les armes et les écussons de tous ses gouvernemens. Les volcans de Costa-Rica, moins connus que ceux du Nicaragua et de Guatemala, seront un jour des foyers industriels. Tous regorgent de dépôts métallifères, or, argent, fer, cuivre, et la plupart d'entre eux servent de point de repère et de reconnaissance aux marins sur les deux Océans. Le plus élevé du côté de l'Atlantique, l'Irazù, dont j'avais entrevu la cime de douze mille pieds dans la traversée d'Aspinwall à Grey-Town, doit renfermer de précieux gisemens de fer, à en juger par la puissance de coloration, presque instantanée, d'une source brûlante d'eau ferrugineuse, nommée l'*agua caliente*, qui sort de ses flancs. Ses environs, très pittoresques, où l'on respire un air très vif, m'ont frappé par l'accumulation inouie des magnificences végétales et des richesses souterraines, montagnes de sel gemme, mines de soufre, vastes carrières d'huîtres de mer d'où l'on tire la meilleure chaux de la contrée. C'est à l'Irazù, dont le cratère n'est pas éteint, qu'on attribue les tremblemens de terre qui ont désolé le pays à diverses époques, notamment en 1841, et presque détruit Cartago, située sur un des contre-forts du volcan, à cinq lieues à l'est de San-José. Cette ville de dix mille âmes était l'ancienne capitale. L'influence politique qu'elle a exercée à diverses époques et son dangereux voisinage l'ont fait déchoir de ce rôle.

Quant à San-José, la capitale actuelle, qui date à peine de cinquante ans, c'est le véritable type des villes espagnoles de création récente : rues tirées au cordeau se coupant à angles droits, maisons sans étages bordées de galeries à un mètre au-dessus du sol, larges

(1) Voici quels étaient les prix courans à Punta-Arenas en 1858 : le quintal de café 12 piastres (60 fr.), la *chancaca* (cassonade) 5 piastres le quintal. C'est sous cette forme que le sucre est consommé dans le pays; le sucre raffiné vient du dehors. Une raffinerie aurait les plus grandes chances de succès. On exportait de 5 à 6,000 quintaux de cuirs à 5 piastres le quintal. Les autres élémens d'exportation étaient les perles de Nicoya, les bois de construction et de teinture, la salsepareille, l'écaille de tortue et l'huître de perle.

places carrées sans arbres, églises nombreuses surchargées de dorures et d'ornemens d'un goût douteux. Seulement on a introduit à San-José le pavage et l'éclairage au moyen de réverbères, deux avantages très rares dans l'Amérique centrale. Depuis quelques années, il s'y construit des maisons à un étage, distribuées à l'européenne (1). La ville occupe une espèce de plate-forme circulaire autour de laquelle se creusent les plus gracieuses vallées, de sorte que toutes les rues ont pour perspective une pente verdoyante et aboutissent à des allées de parc anglais coupées de ruisseaux et de rochers. L'absence de voitures et de mouvement rend le séjour de cette ville un peu triste; mais quand une fois on est entré dans ce courant monotone de la vie tropicale, on y trouve un charme réel. San-José, du reste, renferme assez de ressources pour satisfaire à peu près toutes les exigences du comfort. Ses intérieurs riches sont meublés à la française ou plutôt à l'américaine, car ce sont les États-Unis qui y pourvoient. On y trouve des journaux dans toutes les langues (2). Il s'y donne peu de fêtes, les mœurs nationales ne le comportent pas; mais on peut voir la population tout entière le soir, au moment de la fraîcheur, réunie sous les galeries extérieures ou rassemblée pour les cérémonies religieuses si fréquentes dans les pays de race espagnole.

J'étais précisément arrivé à San-José en pleine semaine sainte. On sait à quels spectacles naïfs, quelquefois grotesques, donnent encore lieu les processions traditionnelles de cette semaine. Elles m'ont permis de voir défiler devant ma porte toutes les classes de la population, accourues de plusieurs lieues à la ronde. Les membres du gouvernement faisaient partie du cortége. J'avais déjà remarqué, dans la cathédrale, le trône présidentiel et les siéges des ministres placés dans le chœur, en face du dais épiscopal (3), témoignage du caractère public que la religion a conservé aux yeux du peuple. Ces processions, qui duraient plusieurs jours, étaient suivies également par les hommes et par les femmes, les classes supérieures en habit

(1) Le président actuel, don José Maria Montealegre, venait précisément de faire bâtir une de ces nouvelles maisons qui doivent dans un temps donné modifier profondément la physionomie de la ville.

(2) Il se publiait en outre trois journaux à San-José : *la Cronica de Costa-Rica*, le journal officiel; l'*Album semanal*, l'organe de l'opposition, et une petite feuille satirique en prose et en vers intitulée *El Gato* (*le Chat*), sans compter quelques publications isolées, presque toutes de l'opposition et jouissant d'une entière liberté.

(3) La circonscription religieuse de San-José dépendait autrefois du siége de Léon, dans le Nicaragua. Ce n'est qu'en 1850, par une bulle du pape Pie IX, qu'elle a été érigée en un diocèse séparé, dont la juridiction comprend tout le territoire de la république. Le titulaire du nouvel évêché est Mgr Llorente, dont les démêlés avec M. Mora ont eu quelque retentissement, et ne seraient pas étrangers peut-être à la dernière révolution.

noir et en toilettes françaises, moins le chapeau, qui est remplacé par un châle; les habitans de la campagne dans leur simple costume blanc et les pieds nus. Toute la milice formait la haie dans ce même costume, n'ayant pour uniforme que le ceinturon noir de la cartouchière. C'était une occasion unique pour juger du bien-être général, de la beauté des types et de l'élégance naturelle de la race indienne un peu mélangée qui constitue le fond de la nation. Toutes ces femmes des villages voisins, pieds nus comme leurs maris, portaient des jupes blanches, souvent en mousseline, recouvrant plusieurs jupons brodés, et sur la tête un *rebozzo*, mantille à raies rouges qui retombait et leur enveloppait toute la taille. Rien ne ressemblait moins à nos paysannes empruntées que ces charmantes figures relevées par une démarche de reine. En écartant le *rebozzo*, on retrouvait leurs bras nus et la chemisette échancrée qui voilait à peine leur corsage. C'est la toilette de toute fille du peuple. Elle est devenue un type national; elle a même servi d'effigie à la monnaie costa-ricaine, qui, jusqu'à ces derniers temps, n'a représenté qu'une Indienne décolletée et souriante, de la plus grande beauté de formes.

## X. — PUNTA-ARENAS.

Je rentrais un soir à Cartago, après une excursion dans les vallées qui sillonnent les larges versans de l'Irazù, lorsqu'on me remit une lettre du ministre des affaires étrangères apportée par un exprès. M. Nazario Toledo m'apprenait deux événemens qui pouvaient renverser toutes mes combinaisons, l'acceptation par le gouvernement de Nicaragua du traité Cass-Irizarri et l'arrivée à San-José du général Jérès et du colonel Negretti, envoyés l'un comme négociateur, l'autre comme médiateur, pour régler une question de limites entre le Nicaragua et Costa-Rica. L'adoption du traité Cass-Irizarri, si elle était positive, ne me permettait plus de compter sur le général Martinez, et elle donnait aux Américains du Nord, si exclusifs dans leurs envahissemens, un protectorat légal qui allait devenir un obstacle permanent à toute intervention européenne, même purement industrielle (1). Il en résulta pour moi la nécessité de prendre une attitude politique plus prononcée. L'opinion publique ne tarda

(1) Je sais qu'on a jugé cette convention à un tout autre point de vue, du moins dans les chancelleries. Elle a même servi de modèle, depuis cette époque, à plusieurs traités de commerce, de protection et de navigation conclus avec le Nicaragua. Cela prouve simplement que, dès qu'il s'agit de l'Amérique, les principes vulgaires du droit international ne sont plus de mise. L'article 16 donnait aux États-Unis le droit de débarquer des troupes et d'occuper militairement le pays toutes les fois que la sécurité de leurs nationaux l'exigerait. Chez une nation européenne, un pareil droit serait la négation de sa sou-

pas d'ailleurs à se prononcer elle-même de la façon la plus significative. Lorsque nous rentrâmes le lendemain à San-José, M. de Vars et moi, nous trouvâmes la ville tout occupée des préparatifs d'un bal qui m'était donné par le chef de l'état au palais même du gouvernement. C'était encore à la France que s'adressait cette manifestation. La fête annoncée semblait du reste fermer la période des deuils publics, et elle empruntait à la présence des envoyés de Nicaragua et de San-Salvador un caractère politique d'union centro-américaine sous le patronage de l'Europe. Elle me rappela nos solennités officielles du même genre. Il y avait peu d'uniformes, quoique tous ceux de la république fussent présens, mais ils étaient tous très élégans. Les fonctionnaires supérieurs ne portaient que de simples habits noirs, sans décoration. Seulement, sur quelques rares poitrines, soit de magistrat, soit d'officier, brillait une petite croix d'or, attachée avec un ruban rouge, distinction exceptionnelle créée par M. Mora exclusivement pour les grands dévouemens de la guerre nationale, et que lui-même ne portait pas. En revanche, les toilettes féminines étaient là ce qu'elles sont partout où le luxe européen a pénétré, un mélange éclatant de soie et de gaze, dont Lyon et Tarare avaient fait tous les frais, et dont les vives couleurs étaient encore relevées par le type espagnol des danseuses. Peu de cérémonies, du reste; une grande simplicité de paroles et de manières. On sait que les habitudes castillanes tolèrent la cigarette, même sur les lèvres des femmes. Il y avait un salon réservé où elles se livraient à cette innocente distraction et la faisaient partager à leurs visiteurs. Ce détail de mœurs locales et la variété des nuances de la peau de cette élite de la population costa-ricaine me rappelaient seuls que nous étions à plus de deux mille lieues de la France, sur un plateau perdu, en dehors de tous les grands chemins visités jusqu'ici par le courant de la civilisation.

Ce fut à cette fête que je vis pour la première fois le général don Maximo Jérès, qui a joué un rôle si étrange dans les événemens du Nicaragua. C'était un homme de trente-cinq ans, d'une allure juvénile, un peu inquiète, les yeux petits, vifs et mobiles, la figure intelligente, mais respirant l'incertitude et la défiance. Ses yeux seuls expliquaient sa nature d'esprit et sa vie publique. On sait qu'il a été tour à tour le complice, le lieutenant de Walker, puis son ardent

veraineté; au Nicaragua, où presque tous les actes de violence contre les personnes, judiciairement constatés, provenaient des Américains, c'était la consécration légale de l'invasion. Personne à San-José ne l'appréciait autrement, et le ministre de Costa-Rica à Washington, M. Molina, bien placé pour connaître le but réel d'un pareil acte, n'avait point hésité à déclarer à son gouvernement qu'il le considérait comme l'annulation de la neutralité centro-américaine et une menace flagrante pour l'indépendance du pays.

ennemi. Il avait pris auparavant une part active dans les troubles du Nicaragua comme chef du parti révolutionnaire de Léon, et certaines familles de Grenade ne lui avaient point encore pardonné les exécutions sommaires faites par son ordre dans leurs rangs. Rallié depuis l'élection du général Martinez, dont il avait été un moment le rival, il servait le gouvernement de son pays à sa manière, sans idées fixes, sans principes arrêtés, sans conscience politique bien farouche, subissant encore, peut-être à son insu, les préventions de sa ville natale contre le parti conservateur de Grenade, sentant que son heure n'était pas venue parce que le sang répandu remontait jusqu'à lui, mais gardant intacte son ambition, dont peut-être il eût fait bon marché au besoin. N'aimant pas les Américains, qu'il avait vus de trop près, il leur ressemblait par son froid dédain de la vie humaine. Soldat d'instinct comme tous les Léonais, d'une intrépidité insouciante, c'était un capitaine de coups de main et d'inspirations subites, un révolutionnaire de bruit et de mouvement plutôt que d'opinion, une nature en somme plus originale que sérieuse, trop mobile pour inspirer la confiance, mais trop dangereuse dans ses écarts et trop populaire à Léon pour ne pas mériter des ménagemens infinis. Les missions que lui a confiées successivement le président Martinez à San-José et à Washington, où il représente encore aujourd'hui le gouvernement du Nicaragua, s'expliquent par cette situation délicate beaucoup plus que par le talent diplomatique du général Jérès.

La question de frontières qui l'amenait à Costa-Rica, au moment où on s'y attendait le moins et où tout était décidé pour le départ du président, pouvait devenir un grave embarras. Controversée déjà depuis trente ans, cette question, dont il apportait un nouveau règlement, avait failli plusieurs fois mettre les armes à la main aux deux républiques, et elle était la cause principale de leur mésintelligence traditionnelle. Le Nicaragua réclamait comme lui appartenant une province située entre le lac, le Pacifique et le golfe de Nicoya, et qui portait autrefois le nom de Guanacaste, qu'elle avait échangé contre celui de Moracia depuis l'avénement au pouvoir de M. Mora. Cette province s'était donnée volontairement à Costa-Rica dès l'année 1824, par cette excellente raison que Costa-Rica jouissait dès lors d'une constitution et d'un gouvernement régulier, tandis que le Nicaragua était encore livré à l'anarchie. L'annexion avait été approuvée par le congrès fédéral siégeant à Guatemala, sous la réserve des frontières à fixer pour chaque état. Puis, comme les révolutions qui sapaient l'édifice de la fédération n'avaient pas permis de fixer ces frontières, le Guanacaste avait passé outre; ses habitans avaient plusieurs fois solennellement ratifié leur vote d'union, et

depuis la proclamation de l'indépendance ils faisaient partie de la famille costa-ricaine. Des prétentions théoriques ne pouvaient plus rien contre des faits aussi concluans. Le Nicaragua avait fini par le comprendre, et les propositions nouvelles du général Jérès ne revendiquaient plus tout entier le district de Moracia; elles se présentaient comme une transaction, laissant l'intérieur du district à Costa-Rica et ne lui enlevant que la bordure. Toutefois cette transaction même portait l'empreinte de la jalousie étroite et invétérée qui l'avait dictée. Le Nicaragua refusait à Costa-Rica toute issue sur le lac et sur le fleuve, limite naturelle des deux pays, jusqu'à trois milles au-dessous du fort Castillo. Il oubliait que sans la présence des forces costa-ricaines dans les eaux du fleuve et du lac, il serait encore au pouvoir de Walker. Un pareil arrangement n'avait en lui-même aucune chance de succès, et l'intervention du médiateur salvadorien n'était pas faite pour lui en donner. La mission du général Jérès ouvrait donc de nouveau un débat irritant sans conclusion possible, qui même remettait en question tout ce qui avait été décidé depuis huit jours, y compris le voyage de M. Mora.

Ce fut le traité du canal qui dégagea cette situation embarrassée. L'article 4 faisait du canal lui-même la limite définitive des deux états dans le cas où le tracé adopté déboucherait sur le Pacifique dans la baie de Salinas. Or le président, qui connaissait le pays, qui l'avait parcouru dans tous les sens, qui possédait même une mine de houille et une mine de cuivre dans les environs de la baie, ne doutait pas que ce passage ne fût praticable. Un géomètre allemand, envoyé sur les lieux, en avait rapporté des nivellemens et un tracé de route terrestre dont les hauteurs confirmaient les études antérieures. La solution proposée par l'article 4 du traité du canal semblait donc au président Mora devoir être la solution de l'avenir, et comme cette solution réparait les iniquités et les ingratitudes de la proposition Jérès et rendait à Costa-Rica toute la rive droite du fleuve et une issue sur le lac, peu importait qu'on fît un sacrifice provisoire, si l'on obtenait un résultat définitif. L'arrangement proposé par le Nicaragua perdait dès lors de son importance en perdant de sa durée. Costa-Rica n'abandonnait plus, en le signant, les droits qu'il avait toujours maintenus. Ce n'était qu'une concession apparente qui devait faciliter les négociations ultérieures. Il ne s'agissait, pour tout sauver, que d'introduire dans la nouvelle convention de limites une réserve générale en faveur des obligations consignées dans les contrats présens ou futurs de canalisation. Tel fut le point de vue qui l'emporta dans l'esprit de M. Mora sur les impressions fâcheuses qu'il avait d'abord éprouvées. Son plan fut dès lors tout tracé. Son gouvernement devait accueillir les envoyés du Nicaragua

et de San-Salvador avec tous les témoignages possibles de considération et de concorde, et si le congrès de San-José, convoqué pour voter l'arrangement, ne se montrait pas aussi bien disposé, ce qui était fort probable, le président devait user de son ascendant pour obtenir au moins une majorité suffisante, sauf à justifier plus tard sa conduite par l'exposé complet des résultats qu'il aurait obtenus.

La première manifestation de ce parti-pris fut l'annonce d'un nouveau bal donné cette fois en l'honneur des représentans du Nicaragua et de San-Salvador. Le premier avait eu lieu le 7 avril. Quatre jours après tombait l'anniversaire de la bataille du 11 avril 1856; ce fut le jour choisi pour le second. On en faisait ainsi à tous les points de vue une fête nationale, à laquelle l'adoption supposée du traité Cass-Irizarri devait imprimer un caractère de protestation. L'opinion en effet était indignée de cette faiblesse du gouvernement nicaraguain, et, sans prévoir encore par quel moyen pratique elle échapperait aux funestes conséquences d'une telle conduite, elle sentait le besoin instinctif de se manifester, de se fortifier par l'union, d'en appeler au tribunal de toute l'Amérique centrale contre les actes compromettans d'une de ses républiques. On devine toute la force que donnaient à mes projets de pareilles dispositions pour le cas prévu où j'aurais à lutter contre l'exclusivisme américain. L'invasion légale qu'on redoutait avait fait naître la résolution froide de ne livrer San-José qu'en cendres, comme Moscou, à commencer par le palais national. Ce n'était heureusement qu'une fausse alerte. M. Jérès, comme tous les Nicaraguains, avaient été trompés par une manœuvre habile du président Martinez : ils avaient cru à l'acceptation du gouvernement lorsqu'il n'y avait encore qu'un vote du congrès de Managua; mais cette erreur, qui ne fut reconnue qu'au Nicaragua même, replaçait Costa-Rica et son chef sur le terrain des mesures de salut public (1). Le voyage projeté s'en trouva modifié dans son plan, élargi dans son objet; il emportait l'idée d'une espèce de dictature morale allant trancher à Rivas, au nom de la patrie commune, le nœud gordien de la situation. C'est ainsi qu'il fut présenté en effet par une proclamation insérée le 15 avril dans le journal officiel, et lorsque le surlendemain le cortége se mit en route pour Punta-Arenas, où nous devions nous embarquer, si le traité

(1) Un incident fera comprendre quelle signification avait alors le traité Cass-Irizarri aux yeux des Américains. Aussitôt que la fausse nouvelle de la signature fut connue à Aspinwall, le *colonel* Kinney rassembla ses amis et s'embarqua pour la seconde échauffourée de Grey-Town; puis, dans la proclamation qu'il adressa aux habitans de cette ville en arrêtant leurs autorités, en s'emparant de la maison commune, il leur déclara que « le traité Cass-Irizarri ayant mis le Nicaragua sous la protection des États-Unis, il usait de son droit de protecteur en prenant désormais les rênes du gouvernement. »

Cass-Irizarri m'inspirait encore quelques inquiétudes, les pouvoirs donnés à M. Mora par le congrès et l'attitude décidée de son peuple ne me permettaient pas de craindre un échec.

Nous devions quitter San-José le 17 avril. Un décret avait investi le vice-président, M. Escalante, de l'*interim* présidentiel. Le public était averti et les préparatifs étaient faits; mais il s'était produit la veille, au sein du congrès, une explosion de mécontentemens qui semblait devoir tout remettre en question. Il s'agissait de la troisième lecture et de l'acceptation définitive du traité de limites sur les bases de la proposition Jérès. Les sacrifices que faisait Costa-Rica à un intérêt supérieur avaient paru exorbitans. Le bruit s'était même répandu que le gouvernement se ralliait à cette opposition, et en faisait un des ressorts de sa politique vis-à-vis du Nicaragua. Beaucoup de gens en concluaient que M. Mora n'avait pris encore aucun parti, et que le voyage pourrait bien ne pas avoir lieu. Toute la journée du 16 s'était passée dans ces incertitudes, dont, plus que tout autre, je suivais les oscillations avec anxiété. Le soir, on m'assura que le général Jérès, très inquiet de ces présages, avait fait une démarche suprême auprès du président, et qu'il l'avait ramené à sa première résolution. Le président avait donc insisté pour le vote immédiat; mais le congrès ne pouvait se décider à cette trahison apparente. Des voix patriotiques avaient réclamé le maintien des prétentions de Costa-Rica sur la rive droite du San-Juan et sur la côte méridionale du lac, et ce n'était qu'à dix heures du soir, après une séance orageuse qui durait depuis deux jours, que le traité avait été ratifié. Encore n'avait-il pu réunir que sept voix contre cinq, — juste la majorité légale, — ce qui ne s'était jamais vu depuis l'avénement de M. Mora à la présidence.

Le matin même du 17, je ne savais donc trop encore si le départ aurait lieu, quand on vint me prévenir que le président montait à cheval avec son état-major, et que le rendez-vous était fixé sur le bord d'une jolie rivière qui coule au fond d'un ravin, à une demi-lieue de San-José. Je trouvai en effet tout le cortége arrêté sur un versant du ravin. M. Mora portait un *poncho* très élégant et un panama de prix; mais rien ne le distinguait des autres cavaliers que des étriers d'argent massif, d'une forme vieille et originale. Autour de lui, ministres, colonels, magistrats, députés, semblaient faire assaut de simplicité. On eût dit de bons propriétaires ruraux revenant d'une foire. Les *ponchos* péruviens étaient rares, quoique ce soit le meilleur costume de voyage sur des routes poudreuses. Les militaires ne se distinguaient que par un grand sabre de cavalerie et par un large galon d'or sur un chapeau de feutre gris. Il y avait parmi eux de véritables attitudes de mousquetaires, grâce à leurs

immenses bottes en entonnoir, que recouvraient les plis bariolés du *poncho*.

Nous devions déjeuner ce jour-là à la grande *hacienda* de cannes à sucre du président, située à quatre lieues de San-José, sur la route de Punta-Arenas. Cette route, la plus belle de toute la république et peut-être de tous les états qui l'environnent jusqu'au Brésil, ressemblait à une route départementale très unie, mais non empierrée, de sorte que le sol, noir et friable, se transformait l'hiver en une boue fangeuse, et l'été en une poussière épaisse que le passage de notre caravane soulevait en nuages grisâtres. En revanche, nous traversions ces délicieux environs de la capitale dont j'avais déjà entrevu les splendeurs dans diverses excursions. Des deux côtés, au nord et au sud, une pente insensible, couverte de villes et de villages, conduisait jusqu'aux montagnes qui fermaient l'horizon. Heredia dressait les deux tours blanches de son église au milieu d'un berceau de plantations bordé par les grands bois du col de *Barba*. Les *haciendas* de café et les maisons particulières se succédaient presque sans interruption, laissant voir sur le seuil de leurs portes, toujours ouvertes, des groupes charmans qui saluaient le président des noms les plus doux. Les cultures de cet heureux climat sont plus riantes et plus ombreuses que les nôtres. Avec elles, le sol n'est jamais dénudé, si ce n'est dans les savanes consacrées à l'élève des bestiaux. La culture du café surtout serait un plaisir, si ce n'était pas une fructueuse spéculation. Rien ne ravit le regard et la pensée comme ces arbustes en fleur, taillés en parasols, distribués, de neuf pieds en neuf pieds, sur des espaces immenses, ombragés de distance en distance par de grands bananiers, dont le suave parfum rappelle celui du jasmin d'Espagne, et dont la récolte se fait sous des bosquets enchantés, dans une atmosphère spéciale pleine de vie, au bord de ruisseaux transparens destinés à l'irrigation.

L'*hacienda* de M. Mora était le siége d'une exploitation sucrière qui n'embrassait pas moins de 3,000 hectares de terres incultes avant lui, et qui attestait l'esprit d'entreprise et de ténacité de son propriétaire. Nous y passâmes les heures les plus chaudes de la journée, après un déjeuner improvisé, servi au hasard comme dans une ferme, arrosé d'un vieux malaga sans date et du café parfumé du pays. A quelques minutes de l'établissement principal, espèce de grand chalet suisse entouré de quelques dépendances, s'ouvrait un ravin abrupt, de l'aspect le plus sauvage, au fond duquel se précipitait une petite rivière torrentielle cachée par des massifs d'arbres. C'est sur le versant de ce ravin que, pour utiliser la force gratuite de l'eau, M. Mora avait fait construire les bâtimens et les appareils d'extraction du sucre; mais il fallait d'abord élever le ni-

veau de la rivière, le régulariser et l'amener à son moulin par un canal. M. Mora choisit le passage le plus étroit de la vallée et le barra. Quand le muraillement fut fini, les hautes eaux l'emportèrent. Il recommença; nouvel échec. Enfin la troisième fois le torrent fut dompté. Un barrage de quarante pieds de long, de quinze pieds de haut et de douze pieds d'épaisseur à son sommet, lui donna le bassin d'alimentation dont il avait besoin : travail extraordinaire de la part d'un homme qui n'avait pas d'ingénieurs à son service et qui n'avait rien vu de semblable à ce qu'il entreprenait. Toute l'organisation de son moulin attestait la même persévérance et le même sentiment industriel. Il en était arrivé ainsi à produire chaque année 12,000 quintaux de sucre, dont une partie servait à la fabrication de l'*aguardiente* dans la distillerie de l'état, et dont l'autre était exportée à Punta-Arenas pour les raffineries de Valparaiso.

Quand nous reprîmes la route de Punta-Arenas, vers les trois heures, le cortége n'était plus composé que d'une vingtaine de personnes, celles qui avaient été désignées par le président pour l'accompagner jusqu'à Rivas. Nous entrâmes presque immédiatement dans une région mamelonnée, où les cultures devenaient de plus en plus rares, où les savanes, les ravins et les collines étaient couverts d'énormes pierres noires évidemment semées par un cataclysme volcanique. Ces traces d'une éruption qui semblait avoir brûlé le sol occupaient plusieurs lieues carrées. On les attribuait à un volcan nommé *le Dragon*, qu'on me montrait au sud dans une chaîne qui court de l'est à l'ouest, et qui se termine au Pacifique par le piton échancré de la *Herradura*. Peut-être est-ce la *Herradura* elle-même, la reine de ce contre-fort des Cordillères, qui avait bouleversé ainsi, à une époque inconnue, le plateau tourmenté qu'elle dominait de loin. C'est du reste un phénomène général et caractéristique de l'isthme américain que la présence de ces énormes blocs volcaniques, entassés quelquefois comme de gigantesques *dolmens*, et qu'on retrouve partout, au fond des forêts comme dans le lit des torrens. Ils forment les assises des îles du lac de Nicaragua et les arêtes de ses promontoires. On ne peut faire un pas sur ce sol extraordinaire sans remarquer ces pierres noires presque toujours arrondies, comme on ne peut regarder autour de soi sans apercevoir les cônes réguliers de cinq ou six volcans : merveilleuse région dont la formation géologique est encore un mystère, dont la surface recouvre encore des enfers inexplorés et des trésors inconnus, et qui mériterait plus que toute autre de servir de but aux recherches de la science comme aux exploitations de l'industrie.

On ne compte que vingt-huit lieues françaises de San-José à Punta-Arenas; mais cette distance est quelque chose en Amérique,

et il faut deux ou trois jours pour la franchir. Il y a d'ailleurs entre ces deux points extrêmes une différence de niveau de quatre mille cinq cents pieds, ce qui suppose un enchaînement de plateaux et de montagnes descendant avec plus ou moins de raideur vers l'Océan-Pacifique. C'est en effet à travers ces ondulations et ces pittoresques surprises de la route que nous étions engagés dès le premier jour en arrivant le soir à la *Garita del Rio-Grande*, le principal bureau de douane de la république. On appelle ainsi un grand bâtiment carré ressemblant à un caravansérail d'Orient, avec une large galerie à l'intérieur, et traversé de part en part par la route elle-même, qui se trouve barrée la nuit comme le chemin d'une forteresse. Tout ce qui vient de Punta-Arenas pour la consommation intérieure, comme tout ce qui part de la zone cultivée pour aller s'embarquer à Punta-Arenas, doit passer sous les voûtes de la *Garita* et s'arrêter dans l'enceinte carrée pour y payer des droits *ad valorem*, qui varient de 5 à 16 pour 100, selon la nature des marchandises. Une partie du montant de ces droits, celle prélevée sur les 200,000 quintaux de cafés expédiés en Europe, à raison de 2 réaux le quintal, est exclusivement consacrée à l'entretien de la route, construite de 1844 à 1846 sous la direction d'une commission spéciale appelée la *junta itineraria*. Cet entretien est en effet l'un des grands intérêts du pays, puisqu'il s'agit de l'unique artère de son commerce extérieur. Il coûtait en moyenne 100,000 fr. par an. On avait, pour construire la route, vaincu de grandes difficultés et jeté plusieurs ponts de pierre d'une grande hardiesse, dont le plus remarquable, qu'il fallait traverser au-delà de la *Garita* sur le Rio-Grande, expliquait le choix de cet emplacement pour servir de station douanière. L'encaissement à pic de cette rivière, qui court de l'est à l'ouest jusqu'au golfe de Nicoya, à travers une espèce de déchirure du plateau, rendait impossible toute contrebande. Nous avions rencontré plusieurs files de vingt ou trente charrettes traînées par des bœufs, chargées peut-être de produits français qui avaient doublé le cap Horn. Un magnifique navire de Bordeaux, le *Saint-Vincent-de-Paul*, de 300 tonneaux, était précisément mouillé depuis quelques jours dans les eaux de Punta-Arenas, où il attendait son fret de retour.

Le matin du troisième jour commençait véritablement la descente sur les flancs d'une montagne nommée l'Advocate, où se trouvent les seules mines d'or exploitées par l'état pour les besoins de son hôtel des monnaies. Nous avions presque constamment aperçu jusqu'alors, à notre droite, le rideau volcanique qui part de Barba pour aboutir à l'Orosi, entre le lac de Nicaragua et la baie de Salinas. Une fois sur le point culminant de l'Advocate, tout l'espace parcouru

s'évanouit derrière un massif de forêts, et un nouvel horizon s'ouvrit devant nous avec une splendeur indescriptible : c'était le golfe de Nicoya, épanchant ses flots bleus dans un bassin de verdure d'une forme ovale très allongée, avec les pitons de la Herradura pour limites au sud, une presqu'île montagneuse à l'ouest, et au-delà l'Océan sans fin, uni et miroitant comme un cristal. Les derniers échelons de l'Advocate allaient se fondre dans une délicieuse plaine traversée dans toute sa longueur par plusieurs rivières, et qui était elle-même un océan de verdure. J'avoue que l'idée ne me vint pas d'aller visiter les mines d'or. La beauté lumineuse de ce panorama, au bout duquel on distinguait vaguement le groupe de Punta-Arenas et plusieurs bâtimens à l'ancre, m'avait fait oublier tout le reste.

Jusque-là, nous n'avions traversé que des villages isolés ou des stations solitaires, dont l'une porte le nom d'Athènes (Atenas). Au pied de l'Advocate, nous devions retrouver la population et le mouvement. Une petite ville, appelée Esparza, s'était pavoisée et avait préparé son artillerie pour recevoir le président. Les drapeaux français n'y manquaient pas plus qu'à Alajuela. Vingt et un coups de canon saluèrent l'entrée du chef de l'état. Un banquet nous attendait dans une maison particulière, dont la cour intérieure regorgeait de fleurs. Ce voyage de M. Mora, dont on espérait de grands résultats, semblait être une fête nationale. Toutes les autorités de Punta-Arenas étaient venues au-devant de lui, ayant à leur tête le commandant de place, le colonel Cañas, frère du ministre de la guerre. Cette nouvelle escorte ajoutait à l'animation du cortége. Un détail de la route me fit trouver notre dernière étape ravissante. A peine avions-nous marché une lieue au-delà d'Esparza, à travers des bois de mimosas, de palmiers et d'ébéniers, que nous arrivâmes devant de grands bâtimens construits au-dessus de la plus gracieuse rivière. Nous trouvâmes là tout un petit monde industriel : une scierie mécanique, une vaste exploitation de bois et un petit chemin de fer, le tout dirigé par quelques Anglais. Le chemin de fer allait jusqu'à Punta-Arenas, en ligne droite comme le sillon d'une flèche, à travers les arbres pressés d'une forêt vierge étonnée de cet hôte nouveau. Rien de plus modeste et de plus primitif que l'installation de cette voie. Pas de gare, pas de stations, pas d'employés spéciaux; une trouée de 2 mètres de large et de trois lieues et demie de long dans la forêt, deux rails posés sur des troncs d'arbres non dégrossis, quelques petits ponts de bois dont les planches n'étaient point ajustées, et une demi-douzaine de voitures-omnibus, simplement garnies de bancs et couvertes d'un toit de bois vernis. Les besoins du service n'exigeaient pas encore la locomotive; ce tronçon de voie nouvelle, sans issue, ne pouvait compter sur une grande circulation de voya-

geurs. Ceux qui s'embarquaient pour San-José ou qui en revenaient étaient bien obligés de garder leurs montures jusqu'à la dernière étape, à moins de les confier, comme nous avions fait pour les nôtres, à des auxiliaires amenés à dessein. Le chemin de fer, ainsi limité, ne servait donc qu'à des trains de plaisir ou de chasse, car on pouvait tirer le chevreuil sans descendre de l'omnibus; mais il était l'inappréciable débouché de l'exploitation forestière et de la scierie mécanique, et cela suffisait à sa fortune. Dans un pays où l'on fait venir les planches des États-Unis comme les briques, malgré l'abondance et l'inépuisable richesse de la matière première, le débit de la scierie avait pour marchés naturels, à des prix largement rémunérateurs, les douze cents lieues de côtes du Pacifique qui courent de l'Équateur au Mexique.

C'était encore à M. Mora qu'on devait ce commencement de vie industrielle sans analogue de ce côté de l'Amérique jusqu'au tronçon péruvien du Callao à Lima. Il en avait accordé la concession trois ans auparavant à une association anglaise représentée par M. Farrer, dans l'espérance que les larges bénéfices de ce premier essai encourageraient les concessionnaires à pousser leur œuvre jusqu'à San-José, si l'ascension de l'Advocate ne présentait pas des obstacles invincibles. On avait déjà calculé que ce nouveau mode de transport, en dehors de ses énormes avantages pour l'exploitation de nombreux produits, rendrait à l'agriculture six mille travailleurs et douze mille bœufs exclusivement occupés par le roulage de trois ou quatre mille charrettes rudimentaires. Il est douteux que ces espérances soient jamais réalisées, du moins dans cette direction. La configuration du sol, se dressant presque subitement au bout d'une plaine basse longue de quatre ou cinq lieues, exigerait des rachats de pente qui doubleraient la longueur du chemin. Le *railway* de M. Farrer, arrêté aujourd'hui à la Barranca, la petite rivière de la scierie, ne se prolongera probablement que jusqu'à Esparza, au pied de la montagne; mais il trouvera un nouvel aliment dans les mines si riches de l'Advocate, et, pour peu que la colonisation s'étende et que les cultures tropicales, indigo, cochenille, cacao, prennent pied sur cette bordure de l'Océan, où la température moyenne est de 28 ou 30 degrés Réaumur, M. Farrer n'aura point à se repentir de son initiative, ni Costa-Rica de sa libéralité. Quant aux grandes communications avec San-José, ce n'est pas de ce côté qu'il faut les chercher. Il existe dans d'autres directions des pentes naturelles, qui toutes aboutissent au canal futur, tant il est vrai que cette œuvre d'intérêt universel renferme en elle-même la satisfaction de tous les intérêts locaux comme de toutes les aspirations politiques de l'Amérique centrale.

Nous avions pris place un peu au hasard dans les omnibus du

chemin de fer, traînés chacun par un cheval et pavoisés de petits drapeaux. La traversée de la forêt ressemblait à celle d'un tunnel étroit à parois de feuillages. La mer étincelait à l'orifice. Un air balsamique nous pénétrait, et la chaleur se sentait à peine sous ces voûtes d'ombre. De temps en temps, des coups de fusil tirés en l'air et de grands drapeaux tricolores dressés sur de petites maisons de bois nous faisaient souvenir de la présence d'un gouvernement. Nous entrâmes ainsi à Punta-Arenas, au bruit d'une véritable artillerie, à travers une population en fête, des maisons décorées, des *vivat* retentissans et tout l'appareil des réceptions officielles. Il y avait onze bâtimens en rade, pavoisés de leurs couleurs, et qui répondaient à coups de canon au salut des canons du port. Le chemin de fer traversait la ville dans toute sa longueur; il nous déposa au bout de la grande rue, sur le bord du golfe, devant une maison à deux galeries superposées, au milieu d'une foule dont l'affection, plus encore que le respect, acclamait le visiteur attendu.

Punta-Arenas, comme son nom l'indique, est bâtie sur une pointe de sable pénétrant dans la baie de Nicoya comme une large jetée, en dessinant au nord un port intérieur qui porte le nom générique d'*estero*. Cet *estero* n'est accessible qu'à marée haute et seulement pour les bâtimens tirant moins de douze pieds. Les grands navires mouillent à deux milles en mer, au grand dommage des transbordemens, qui ne se font ni sans peine ni sans danger. C'est l'inconvénient radical de toute la côte depuis Panama jusqu'à Realejo, la baie de Salinas exceptée: mais c'est surtout l'inconvénient du bassin resserré de Nicoya, dont les eaux sont toujours agitées. Punta-Arenas est de plus menacée d'un ensablement continu par deux rivières torrentielles débouchant dans son *estero*, et la baie elle-même paraît s'envaser sous l'influence de la même cause combinée avec la violence exceptionnelle de la marée montante. Ce serait donc trop présumer de l'avenir que de prédire à cette ville improvisée de brillantes destinées. La salubrité qu'elle tire de ses sables a été le point de départ de sa rapide fortune. Il fallait une station sur le Pacifique au commerce naissant de Costa-Rica. Le petit port de Caldera, à quelques lieues au sud, dont les navires préféraient le mouillage, venait d'être abandonné en 1840 à cause de ses fièvres; la population reflua vers Punta-Arenas. La production du café y appelait, dix ans après, cent cinquante navires de toute provenance, et cette création artificielle du génie commercial est aujourd'hui une ville pittoresque et vivante de deux ou trois mille âmes, dont les maisons de bois sont séparées par des jardins où la nature tropicale déploie toutes ses magnificences, où l'Angleterre, les États-Unis et Hambourg ont des agens consulaires, et qui passe pour le plus

agréable séjour qui existe depuis le Callao jusqu'en Californie. Nous devions y rester deux jours au milieu des fêtes, en attendant l'arrivée du *Colombus*. Ces deux jours font partie de mes plus heureux souvenirs en dépit des 32 degrés Réaumur, auxquels je m'étais bien vite habitué.

Il est vrai que je ne devais pas être complétement étranger à l'éclat de ces fêtes, grâce à la présence dans la rade du *Saint-Vincent-de-Paul*, véritable frégate commerciale, le plus beau navire qui eût jamais paru dans ces eaux. Le capitaine de ce navire, M. Cazalis, s'était trouvé à San-José au milieu des démonstrations dont j'avais été l'objet, et, comme tous les Français établis dans le pays (1), il était venu m'offrir ses services. Je ne savais comment reconnaître les preuves de bienveillance et de considération dont j'avais été comblé par M. Mora; notre itinéraire, convenu d'abord à travers le Guanacaste, pour explorer en passant l'isthme de Salinas, avait été modifié par l'arrivée des plénipotentiaires; j'eus l'idée de profiter de notre passage forcé à Punta-Arenas pour répondre à l'hospitalité costa-ricaine par une hospitalité de quelques heures toute française. M. Cazalis entra dans ces vues. Deux autres bâtimens français se montrèrent ravis de s'associer à une manifestation où le drapeau national flotterait à côté de celui de Costa-Rica, confondant leurs mêmes couleurs. M. Mora avait accepté mon invitation. Toute la ville de Punta-Arenas prit part à cette fête de fusion internationale. Jamais le golfe profond du vieux cacique Nicoya n'avait assisté à un pareil spectacle : toutes les embarcations à la mer, la musique précédant le canot présidentiel, onze navires pavoisés, le pavillon costa-ricain à tous les mâts de misaine et le canon tonnant de minute en minute, sans interruption. M. Mora fut reçu en souverain à bord du *Saint-Vincent-de-Paul* avec une suite de plusieurs centaines de personnes. Certes je ne payais point ainsi ma dette à l'homme à qui je devais mon succès, mais je lui prouvais du moins qu'il ne dépendrait pas de moi que le pavillon de la France ne fût toujours enlacé à celui de Costa-Rica.

(1) Il n'y a pas moins de cinquante Français établis à San-José ou dans les environs, tous à leur aise pour ne pas dire tous riches. Il n'y a du reste rien de plus facile que de gagner de l'argent à Costa-Rica, quand on sait un métier quelconque. Le moindre ouvrier est payé une piastre par jour. Un domestique qu'on ne nourrit pas se paie aussi une piastre, soit 150 fr. par mois. Le commerce ne gagne jamais moins de 100 pour 100, souvent 200 et même 300. Les forgerons, charrons, charpentiers, modistes, couturières, etc., demandent à peu près ce qu'ils veulent. Le blanchissage se fait au prix courant d'un réal la pièce (62 cent. 1/2), et il se fait mal. Les mécaniciens et les industriels n'ont pas de prix. Un mécanicien de Punta-Arenas était engagé à raison de 5 piastres par jour (25 fr.), et les ouvriers spéciaux de la distillerie gagnaient de 15 à 20 francs.

Le jour suivant, sur les six heures du soir, au moment où la brise de terre venait remplacer la brise de mer qui s'élève régulièrement à dix heures du matin, nous longions, les pieds dans le sable, la grande rue de la ville, tout ondoyante de drapeaux, toute frémissante encore des agitations de la veille. Une jeune femme, assise devant sa porte, se leva au passage du président et l'invita à entrer, en l'appelant, avec une familiarité gracieuse, *don Juanito*. Il y avait d'autres personnes dans la maison, entre autres deux jeunes filles. On apporta des chaises et des guitares. Les femmes s'échelonnèrent sur les marches de l'escalier, et le cercle s'étendit peu à peu. Les vagues toujours murmurantes venaient expirer sur la rive en face de nous. La nuit tombait rapidement, mais une nuit étoilée, presque lumineuse, baignée de phosphorescences et de parfums, et bercée d'harmonies intraduisibles. Une jeune fille se mit à chanter, en s'accompagnant, je ne sais quel air national, mélodie douce et monotone, que j'avais déjà entendue un soir dans une *hacienda*, et que j'ai retrouvée depuis sur les bords du lac de Nicaragua. Les passans s'arrêtaient pour écouter. D'autres chants avaient succédé au premier; d'autres femmes étaient venues saluer M. Mora, en l'appelant toutes de son petit nom de *Juanito*. Il n'y avait plus assez de chaises. M. Mora profita d'un petit dérangement pour s'asseoir sur la première marche de l'escalier, et le concert de famille continua jusqu'à onze heures, sans plus de cérémonie, dans une atmosphère de cordialité, de modestie et de bonté qui n'étaient égalées que par la simplicité du chef de l'état.

Lorsque le *Colombus* nous emporta le lendemain vers la haute mer pour doubler le cap Blanco, qui ferme la baie, les mêmes honneurs accompagnèrent le président dans son passage à travers les navires à l'ancre. Le *Saint-Vincent-de-Paul* et les *Deux-Eulalies* avaient rempli jusqu'au bout la mission qu'ils s'étaient donnée de représenter dignement la France. C'est la seule fois qu'il m'ait été donné d'apercevoir nos couleurs nationales dans les mers centro-américaines, et je puis dire que la présence et la conduite de nos marins avaient provoqué dans la population des sympathies unanimes.

En entrant dans le Pacifique, je reconnus enfin cette mer d'huile, unie comme une glace, dont nous parlent tous les voyageurs, et qui lui a mérité son nom. Le *Colombus* semblait immobile dans le sillon de son hélice. Nous longions un rideau de montagnes boisées se succédant comme des dômes d'un vert sombre. Ces montagnes, peu élevées, sont les contre-forts de la presqu'île de Nicoya et du district de Moracia. Elles s'abaissaient sensiblement vers le nord, et disparaissaient même complétement en approchant des deux grandes

baies de Thomas et de Salinas. J'éprouvais une vive curiosité à l'égard de ces dépressions, que m'avaient déjà fait connaître les récits de plusieurs explorateurs. Tous les marins savent que l'Océan dessine dans ces parages une vaste courbe intérieure, au fond de laquelle souffle un vent de terre, venant de l'est, qui chasse les navires au large, et qu'on appelle le *papagayo*. Les vieilles cartes donnaient même à cette courbe, dont Salinas occupe le sommet, le nom de golfe de *Papagayo*, et toutes les reconnaissances hydrographiques le signalaient comme un passage difficile par suite des rafales irrégulières qui prenaient les navires en travers. Or j'avais toujours soupçonné que ce vent du *papagayo*, de même nature que celui qui souffle toute l'année de l'est sur le lac de Nicaragua, et qui en rend les rives occidentales si peu abordables, arrivait dans la région du Pacifique par suite même de la dépression extraordinaire qui lui livrait passage. Il ne faut pas oublier qu'à cette latitude, — 11 degrés au-dessus de l'équateur, — tout le système des courans atmosphériques est subordonné à la loi générale des vents alizés. Lorsque cette loi trouve une barrière dans l'élévation des montagnes du continent américain, elle ne se fait plus sentir qu'au large du Grand-Océan, comme en face des Cordillères, du Pérou, de l'Équateur et de la Colombie; mais si le sol s'abaisse tout à coup, lui laissant libre carrière, l'action des vents doit être d'autant plus violente qu'elle a été plus contrariée, et que l'issue est plus étroite. Ainsi s'expliquait pour moi un phénomène à peu près unique du cap Horn à l'Amérique du Nord, qui répond en effet à une situation unique sur les côtes du Pacifique. Du pont du *Colombus*, je voyais nettement les dernières ondulations des hauteurs de Costa-Rica expirer au fond de la baie de Salinas, d'où soufflait le vent, pour se relever en collines toujours boisées qui se prolongeaient indéfiniment vers le nord comme un bourrelet de verdure. A partir de ce versant mamelonné du plateau de Liberia, la capitale du Guanacaste, il n'y a plus de Cordillères. Toute la partie occidentale de l'isthme, occupée par la république de Nicaragua, n'est elle-même qu'un plateau d'une élévation moyenne de 50 ou 60 mètres, renflé sur le bord de l'Océan par des chaînes de collines plus ou moins continues, derrière lesquelles se dressent, en pics isolés, les formidables volcans de l'Orosi, de l'Ometepe, du Montbacho, du Momotombo, du Viejo, jusqu'au massif déchiqueté du Coseguina, qui domine la baie de Fonseca. Dieu semble avoir marqué clairement sur cette plage intermédiaire le sillon du bosphore américain, et, autant que puisse en juger un profane, le vent seul du *papagayo* m'aurait désigné la baie de Salinas comme étant le *secret du détroit* que cherchait Fernand Cortez.

La traversée de Punta-Arenas à San-Juan-del-Sur ne devait pas

durer vingt-quatre heures. Nous étions partis le 21 avril, à dix heures du matin; le 22, à sept heures et demie, par une température délicieuse, nous arrivions en face d'un mamelon rocheux, derrière lequel se cachait San-Juan-del-Sur, la première ville du Nicaragua sur cette côte, l'ancienne tête occidentale du transit américain. Le *Colombus* hissa le pavillon costa-ricain, et tira le coup de canon du signal. Personne ne répondit. On doubla le mamelon. Les maisons apparurent au fond d'une anse circulaire, je distinguai un drapeau sur la plage et un autre au-dessus d'une maison voisine; mais ni l'un ni l'autre n'appartenait au Nicaragua. C'était le drapeau étoilé des États-Unis qui s'étalait fièrement sur le sol de sa conquête anticipée. Je ne pouvais en croire mes yeux, je demandai au président si je ne me trompais pas. Ce drapeau d'invasion avait été planté un jour par les bandes de Walker, et depuis la délivrance du pays personne n'avait osé y toucher, tant la terreur qu'inspiraient les Américains était profonde. Nous étions bien loin moralement du sol généreux, libre et prospère, où s'épanouit Punta-Arenas. Avant même d'aborder au Nicaragua, la faiblesse, la misère et la désolation se montraient à nu. Pas un navire dans le port, pas un habitant sur la plage; on eût dit un village abandonné. Une bonne nouvelle cependant m'attendait en présence de ces ruines fumantes de la guerre civile et du flibustérisme; elle était apportée par le général Bonilla, commandant supérieur de la province, qu'envoyait le président du Nicaragua à son collègue de Costa-Rica. Il nous apprit que le général Martinez venait d'arriver à Rivas, et que le traité Cass-Irizarri n'avait réellement point été ratifié. La non-ratification faisait disparaître le seul obstacle sérieux du canal et la seule pierre d'achoppement de la conciliation préparée. Puisque le général Martinez, surveillé par les Américains et mis en tutelle par la majorité de son congrès, avait échappé à cette double pression pour venir à Rivas à l'appel de M. Mora, c'est qu'il était disposé à s'entendre avec lui pour sauver son pays. Je ne pouvais désirer une situation plus entière et plus favorable au milieu du trouble des esprits et de la lutte acharnée des influences à Léon, à Grenade et à Managua.

### XI. — RIVAS.

Pour comprendre ce qui se passait au Nicaragua, il faut se souvenir que le général Mirabeau-Lamar, ancien président du Texas, devenu ambassadeur des États-Unis, s'était présenté à Managua deux ou trois mois auparavant, tenant d'une main le traité Cass-Irizarri, nouvellement imaginé à Washington, et de l'autre une réclamation de 25 ou 30 millions, pour dommages causés aux Améri-

cains établis dans le pays par l'invasion de leurs compatriotes et par la guerre désastreuse qu'elle avait amenée. On sait que M. Mirabeau-Lamar fit pendant deux ans de cette réclamation l'épée de Damoclès de sa diplomatie, tantôt à Managua, tantôt à San-José; à Managua cependant il avait rencontré chez le général Martinez une résistance invincible à l'égard du traité Cass-Irizarri, résistance d'autant plus méritoire qu'elle était battue en brèche par une majorité hostile. Le congrès, composé en grande partie de Léonais et d'hommes compromis dans les derniers troubles, dont quelques-uns avaient encore sur les mains le sang de leurs concitoyens, le congrès voulait en finir, fût-ce au prix d'une trahison. L'esprit de M. Irizarri, ministre nicaraguain à Washington, vieux Léonais rompu aux corruptions américaines, soufflait sur cette majorité démoralisée. Un signe de l'Europe, surtout de la France, eût coupé court à ces défaillances en fournissant un point d'appui au sentiment contraire; mais rien ne venait de ce côté-là, tandis que le pavillon américain se promenait menaçant de San-Juan-del-Sur à Realejo, et s'éternisait dans les eaux de Grey-Town. L'annexion était donc consommée de fait aux yeux des incorrigibles révolutionnaires, à qui le Nicaragua devait tous ses désastres; il ne s'agissait pour eux que de lui donner un titre légal suffisamment hypocrite, et d'en tirer le meilleur parti pour leurs intérêts. M. Irizarri venait d'envoyer une espèce de sommation comminatoire, portée, pour plus de signification, par un ancien lieutenant de Walker. Le congrès voulut violenter le concours présidentiel qu'il ne pouvait obtenir de plein gré. La constitution lui donnait la souveraineté entière, pourvu qu'à deux reprises, à trois mois de distance, il réunît une majorité des deux tiers des votans. La première délibération dura trois jours, et 10 voix contre 5 finirent par voter le traité, qui fut aussitôt porté au général Martinez. Le général le remit à l'envoyé d'Irizarri avec une de ces phrases équivoques que chacun interprète selon ses désirs. L'envoyé repartit avec le paquet sans le lire, croyant qu'il contenait la ratification du pouvoir exécutif, et il sema la bonne nouvelle de Grenade à New-York. Ce ne fut qu'à Washington qu'on s'aperçut de l'erreur. Le général n'avait rien signé, et il fallait attendre trois mois un nouveau vote décisif. Or, dans trois mois, bien des événemens pouvaient surgir qui renverseraient les calculs du moment. Le président Martinez avait tout sauvé en gagnant du temps : il allait trouver dans la visite du président Mora, dans les conférences relatives au canal, et dans le courant d'opinion venant de Costa-Rica, une force nouvelle et un réveil de patriotisme qui rendraient désormais le traité Cass-Irizarri impossible.

Nous arrivions donc à une heure critique. Ce qui allait se passer

n'appartenait point à la diplomatie ordinaire. C'était l'effort suprême de deux hommes de cœur pour échapper à l'étreinte de l'ennemi commun et compléter l'œuvre de salut qu'ils avaient commencée ensemble sur les champs de bataille. Cette situation si grave, dont j'étais informé depuis Grey-Town, m'avait fait prendre, en partant pour San-José un mois auparavant, des précautions qui n'avaient pas été inutiles. M. Antonin de Barruel avait accepté la mission de se rendre à Managua pour y préparer le terrain, et il n'avait pas quitté le président depuis cette époque. C'était grâce à cet auxiliaire que j'avais pu décider le général Martinez à une démarche tellement dangereuse à ses yeux, qu'il n'avait osé quitter Managua que de nuit, sans avertir personne, accompagné d'un seul de ses ministres (1). Une lettre que m'avait remise le général Bonilla m'assurait des excellentes dispositions du président Martinez, qui m'avait déjà écrit à San-José quelques mots pleins de promesses. C'est sous ces auspices que le cortége costa-ricain descendit à San-Juan-del-Sur, première étape de mon exploration à travers le Nicaragua.

Le port de San-Juan-del-Sur est une crique étroite, de la forme d'un croissant, bordée d'une marge sablonneuse tellement épaisse qu'elle suppose un ressac continu et peu de sécurité pour le mouillage. Aussi trois coques de navires jetés à la côte et abandonnés pour avaries témoignaient-elles seules de l'occupation de ce port par le commerce. Le *Colombus* avait jeté l'ancre à un mille au large. Les sables s'entassaient en mamelons de plusieurs mètres de hauteur, et s'avançaient jusque sous les maisons de la rive, bâties sur pilotis très élevés, sans doute en vue de cette inondation. Une demeure américaine en fer, plus menacée que les autres, était comme dressée sur des échasses. La ville se composait de ces quelques maisons espacées sur la plage et d'une longue rue droite partant du milieu du croissant pour aller rejoindre le chemin de la *Virgen*, rue solitaire, bordée de baraques ouvertes, mais vides, au milieu d'une nature vigoureuse, mais flétrie par un soleil de feu. De cinq cents habitans, il en restait à peine soixante. La circulation et la vie avaient disparu avec le transit. L'établissement de la compagnie était encore debout, mais aussi abandonné et aussi misérable que le reste. La maison en fer, appartenant à une agence californienne, ne montrait plus que ses murs oxydés. Évidemment la guerre civile avait passé par là. Je rencontrai cependant un indigène qui se bâtissait une nouvelle baraque. Je lui demandai pourquoi il ne

(1) Lorsque M. Mirabeau-Lamar apprit à Grenade la non-signature du traité, il entra dans la plus violente colère, et menaça publiquement le pays et son gouvernement d'une prochaine invasion de flibustiers, qui cette fois serait définitive... Le fait a été consigné dans un procès-verbal signé de plusieurs témoins.

s'installait pas tout simplement dans une de celles qui n'avaient plus de maîtres, et dont les portes et les fenêtres ouvertes invitaient à en prendre possession. Sa réponse fut caractéristique. C'est l'explication du drapeau aux étoiles d'argent sur la plage. « Ces maisons, me dit-il, n'ont été délaissées que momentanément. Les propriétaires attendent aux États-Unis que le gouvernement américain soit maître du pays. Ils reviendront probablement aussitôt qu'ils auront appris la ratification du traité Cass-Irizarri. »

Nous étions descendus dans un hôtel situé à l'angle de la grande rue, où nous attendait un excellent dîner, escorté de tout le luxe des fruits tropicaux, sapotes, mameilles, maragnons, ananas, nisperos, goyaves, mangos, dont l'ananas est peut-être le moins savoureux. L'hôte, M. Green, un Américain, avait eu l'honneur de loger et de nourrir pendant plusieurs mois l'élite de l'armée de Walker, y compris son chef, et cet honneur lui avait coûté cher. Ces honnêtes *Yankees* payaient avec des *bons* signés d'un commandant quelconque. La république était inondée de ces bons, qui représentaient le pillage de tous ses habitans. On m'en offrit un de Walker, de 100,000 dollars, pour 25 francs. Les flibustiers prenaient tout à ce prix, caisses d'eau-de-vie, meubles, marchandises, chevaux, bestiaux, quand ils ne prenaient pas fièrement à titre de propriétaires. Ils faisaient leur cuisine avec les portes et les cloisons de la maison qu'ils habitaient, pour ne point se donner la peine d'aller ramasser du bois à dix pas, et quand le vin et les liqueurs volés les avaient mis en gaieté, ils terminaient la fête en brisant le mobilier ou en y mettant le feu. C'est ainsi qu'un commerçant de la ville, nommé Christophe, avait vu en quelques heures sa fortune perdue et son commis assassiné par ces bandits. M. Green lui-même, leur compatriote, n'avait pu obtenir d'autre paiement qu'une liasse de papiers sans valeur.

Nous avions hâte de quitter un pareil séjour, dont la température eût été d'ailleurs intolérable sans un grand vent de mer qui ébranlait les maisons; mais il fallait attendre l'arrivée des mules et des chevaux qu'on avait envoyé chercher à trois lieues de là. Ce ne fut qu'à l'entrée de la nuit qu'on put se mettre en route. Le hasard me fit partir le premier, seul avec le général Jérès. Il faisait un beau clair de lune et un temps très doux. Nous nous trouvâmes bientôt, au sortir de la ville, après avoir traversé un torrent desséché, sur ce fameux chemin du *Transit*, qui a vu passer tant de milliers d'émigrans pendant les quatre années d'exploitation de la compagnie Vanderbilt, et qui a ouvert le pays à l'invasion C'est en effet par San-Juan-del-Sur que Walker avait pénétré au Nicaragua en 1855, appelé de Californie par le parti de Léon, à la tête duquel se trou-

vaient le président Castellon et le général Jérès. Le général Jérès était en veine de franchise, et la solitude prêtait aux confidences. Je n'eus pas de peine à lui faire raconter sa vie politique, toute pleine qu'elle fût de tristes égaremens. Il avait débuté en 1846 par la carrière diplomatique; il était secrétaire du ministre Castellon à Paris, lorsque ce personnage vint proposer au prince Louis-Napoléon, alors renfermé dans le château de Ham, de prendre en main l'opération du canal du Nicaragua. Rentré l'année suivante dans sa ville natale, il avait joué un rôle actif dans toutes les révolutions qu'elle avait provoquées, et il avait dû à chacune d'elles un grade nouveau, depuis celui de capitaine jusqu'à celui de général. Ce n'était pas une autorité régulière qui lui conférait ces grades, c'étaient ses propres partisans, les séides de sa cause, les *muchachos* de Léon, comme il les appelait. Il n'avait jamais reçu d'autre brevet que leur acclamation, et de fait sa popularité, qui était réelle, pouvait se passer de titre écrit. Appelé ainsi au généralat au début de la dernière lutte fratricide de Léon contre Grenade, il s'était associé aux mesures prises pour obtenir le concours de Walker et de ses bandes, et plus tard aux dévastations mêmes de l'envahisseur; mais enfin ses yeux s'étaient dessillés. Cet homme lui était apparu dans sa triste réalité d'assassin et d'incendiaire, et il s'en était séparé comme ses concitoyens de Léon; seulement, tandis que ses *muchachos* cabalaient encore par jalousie invétérée contre les chefs actifs de l'armée nationale, le général Jérès était redevenu soldat de l'indépendance, et il avait tâché de faire oublier à force de courage la faute qu'il avait commise en appelant l'étranger. Tout cela était dit froidement, presque légèrement, comme s'il se fût agi d'un tiers, avec de nombreux détails sur les dernières phases de la guerre dont nous parcourions précisément le théâtre accidenté.

Ce chemin du Transit, qui coupe l'isthme de l'est à l'ouest, du lac de Nicaragua au Pacifique, sur une longueur de six lieues, ressemblait à un chemin vicinal bien entretenu, de 3 mètres de large environ. Seulement les nombreux ponts dont il était coupé tombaient en ruines et nous forçaient souvent de passer à côté, quelle que fût la hauteur de l'eau. Le système de ces ponts n'avait pas exigé beaucoup d'imagination de la part des constructeurs. Ils avaient pour charpentes deux ou trois troncs d'arbres à peine équarris jetés d'un bord à l'autre, et pour tablier un certain nombre de planches placées sur ces traverses, mais ni clouées ni ajustées. A peine au sortir de San-Juan-del-Sur, la route se dirige vers l'intérieur en coupant une petite chaîne de collines boisées, où la hache a fait de nombreuses trouées. Nous rencontrions de temps en temps de grands hangars créés par la compagnie, sous lesquels se trouvaient encore

quelques voitures à quatre roues, de celles qui faisaient autrefois le service du transit. Au point culminant de la chaîne, nous fîmes halte dans un hôtel américain, dont le matériel de voitures donnait encore l'illusion d'une route très fréquentée. C'est à partir de cette station, à un tiers à peu près du chemin, que commence l'inclinaison vers le lac de Nicaragua, inclinaison qui permettrait facilement la construction d'un chemin de fer. Nous ne devions pas suivre jusqu'au bout la route de la *Virgen*. Après deux heures de marche, un guide qui nous avait rejoints nous fit prendre à gauche un petit sentier poupreux qui traversait des bois desséchés. Ce sentier était la grande route de Rivas. Quelques minutes après, nous mettions pied à terre devant une *hacienda* isolée, entourée de peaux de bestiaux, où nous devions passer la nuit; mais nous n'étions plus qu'à deux heures de Rivas. En reprenant le lendemain le sentier qui y conduisait, j'eus sous les yeux un échantillon de cette nature merveilleuse du Nicaragua qui l'avait fait appeler par les Espagnols de la conquête le *paradis de Mahomet*. Nous traversions tantôt des bois couverts de fleurs parasites éclatantes, tantôt des espèces de vergers littéralement jonchés de fruits dorés de toutes les grosseurs, qui faisaient penser au jardin des Hespérides. Des milliers d'oiseaux de toutes les couleurs se croisaient sur nos têtes, et le bruit de nos chevaux faisait fuir d'arbre en arbre des bandes de singes moqueurs qui semblaient être les rois de ces solitudes. L'ornithologie seule du Nicaragua ferait les délices d'un naturaliste et mériterait plusieurs années d'étude. Il fallait s'arrêter à chaque instant pour suivre des oiseaux à aigrettes d'un rouge vif ou d'un jaune orange, ou des couples inséparables d'oiseaux bleus, fantastiques en Europe, innombrables là-bas. En tournant un carrefour du chemin, près d'une source murmurante, nous trouvâmes une escorte envoyée par le président Martinez, avec l'avis qu'il arrivait lui-même au-devant de son collègue. Quelques minutes après en effet, une large allée s'ouvrit devant nous, au bout de laquelle on distinguait une pauvre maison entourée de chevaux. L'équipage se lança au galop dans cette direction. Plusieurs personnes sortirent alors de la maison, parmi lesquelles un homme de quarante-cinq ans, grand, froid, sérieux, les sourcils proéminens, et vêtu d'un habit de chasse. M. Mora s'était avancé jusqu'à lui; le général Martinez lui tendit la main sans sourire, l'aida à descendre de cheval, et tous deux se présentèrent les personnes de leur suite, sans autres démonstrations que quelques paroles brèves et fermes. Je fus à peine excepté : le président du Nicaragua m'avait serré la main et adressé quelques mots affectueux.

J'appris bientôt que le général Martinez était plus résolu que jamais à repousser tout engagement équivoque à l'égard des Améri-

cains, et à défendre par tous les moyens dont il disposait l'indépendance nationale, qu'ils menaçaient de nouveau. C'était une nature froide, qui ne se livrait pas facilement, mais qui cachait un cœur de lion sous des formes austères. Il venait d'adresser à ses concitoyens, à la date du 10 avril, une proclamation d'un caractère antique, véritable manifeste d'une nouvelle confédération centro-américaine, énergique appel à l'union de tous pour sauver la patrie commune. Les forces entières de sa pensée tendaient à ce but suprême. Il devait donc prêter les mains à tout ce qui élèverait une barrière contre ses éternels ennemis, à tout ce qui favoriserait son rêve d'unité politique, à tout ce qui appellerait sur l'Amérique centrale l'attention et le patronage bienveillant de l'Europe. Or il avait parfaitement compris que le canal renfermait implicitement ces solutions multiples, et donnait de plus à son pays la puissance et la richesse. Je ne pouvais arriver plus à propos. M. Martinez venait à peine de commencer sa période constitutionnelle. Les exigences mêmes des Américains militaient en ma faveur. Ce qui allait se passer à Rivas n'était qu'une question de forme. Le traité était signé d'avance par le patriotisme du nouveau chef de l'état.

Une demi-heure après, nous entrions dans Rivas sans que je m'en fusse aperçu. Je ne voyais que des maisons isolées, séparées par des monticules de ruines, des rues entières disparues, des pans de murs seuls debout sur de vastes espaces. C'était tout ce qui restait de la ville sainte, où tant de sang avait coulé pendant deux années. Des drapeaux blancs et bleus, les couleurs du Nicaragua, décoraient ces débris. Un grand drapeau tricolore était arboré à l'angle d'une place mamelonnée de décombres. Une haie de soldats se tenaient l'arme au bras devant une maison trouée de b ulets. On s'arrêta devant cette maison. Le canon tonnait, les clairons sonnaient aux champs; deux ou trois cents personnes étaient accourues au-devant du cortége, et le saluaient de leurs *vivat*. Telle fut cette entrée triomphale des deux présidens. Elle devait leur rappeler de terribles souvenirs. L'aspect seul de la maison où nous descendîmes un moment, ancien quartier-général de l'armée nationale, en disait plus que toutes les paroles sur l'acharnement de la lutte qui avait abouti à la capitulation de Walker. Pas un tronçon de muraille qui ne fût criblé de trous de canonnade ou de mousqueterie. Dans la pièce même où fut signé, six jours après, le traité du canal, et qui avait été tour à tour le cabinet de Walker et celui de M. Mora, le mur, fraîchement récrépi, dessinait encore le sillon des boulets, et j'en retrouvai autant au-dessus de mon lit dans la chambre que m'avait préparée la gracieuse hospitalité d'un Nicaraguain, don Juan Ruiz.

J'étais enfin sur le théâtre désiré. Je touchais à cette semaine fé-

conde commencée le 26 avril et terminée le 1er mai, qui a été pour le Nicaragua, à quelque point de vue qu'on se place, le début d'une ère nouvelle, le signal des mesures récentes prises par l'Europe pour garantir sa sécurité (1). J'avais déjà remarqué, par les attentions qu'il m'avait témoignées en route, que le général Martinez me portait une bienveillance réelle. Il occupait à l'extrémité nord de la ville un vaste bâtiment carré donnant sur une plantation de cacao, de ce beau cacao rouge qui était réservé autrefois pour la table des rois d'Espagne. J'allai lui faire une première visite, accompagné de M. Antonin de Barruel. Il s'agissait de convenir avec lui de la forme et du lieu des conférences. Le président nous reçut dans une petite pièce blanchie à la chaux, plus que modestement meublée. Il avait auprès de lui son ministre de l'intérieur, M. Rosalio Cortès, et le général Bonilla, le seul officier de la république qui eût un costume militaire. Quelques minutes après entra le ministre des affaires étrangères, M. Gregorio Juarès, de sang mêlé, comme son collègue de l'intérieur, qui était appelé à contre-signer le traité futur; puis le général Jérès et le colonel Negretti, de telle sorte que le gouvernement tout entier du Nicaragua se trouvait rassemblé.

Je débutai par une déclaration franche et catégorique pareille à celle que j'avais faite à San-José. Je ne voulais laisser planer aucun doute sur ma situation, ni usurper surtout aucun honneur officiel. Je n'étais ni ministre, ni consul, ni agent à aucun titre de la France. J'expliquai ensuite le but de mon intervention dans les affaires du pays. Je venais réaliser le projet national par excellence, celui qui fermentait dans toutes les têtes intelligentes depuis la proclamation de l'indépendance, celui que toutes les cartes signalaient comme une nécessité de l'avenir. J'avais les pleins pouvoirs d'une maison de banque, l'appui moral des économistes, le concours de l'opinion du monde éclairé. Je développai les principes de libéralisme sur lesquels reposait le traité que j'avais préparé, et pour la discussion en détail des articles de ce traité, je me mis à la disposition entière du président, le laissant libre de décider si cette discussion aurait lieu avec lui seul ou en présence de M. Mora et de son ministre.

Pendant que je parlais, j'avais pu remarquer sur la figure impassible du général Martinez les premiers signes d'une attention sympathique. Quant à M. Gregorio Juarès, arrivé la veille en toute hâte, il ne déguisait pas la satisfaction qu'il éprouvait. C'était la première fois, depuis bien des années, qu'une parole amie, partie de l'Eu-

(1) Trois traités de protection ont été signés depuis par la France, l'Angleterre et la Sardaigne.

rope, venait leur ouvrir les horizons splendides que tous appelaient de leurs vœux. J'avais, dans ce rôle, l'immense avantage d'être cru sur parole, car ma loyauté ressortait de la déclaration même que j'avais faite en commençant. Je m'adressais d'ailleurs à des hommes préoccupés du lendemain, qui voyaient là une solution politique inattendue. Ce côté politique de la question, cet appel indirect aux sympathies européennes fut la raison déterminante des entraînemens que l'idée du canal provoqua. Il explique la fameuse déclaration qui porte, comme le canal, la date patriotique du 1er mai, anniversaire de la capitulation de Rivas. Cette déclaration était contenue implicitement dans la proclamation du général Martinez. C'était le cri désespéré d'un peuple aux abois, qui n'avait plus de ménagemens à garder vis-à-vis de ses impitoyables oppresseurs, et qui espérait encore se faire entendre de l'Europe imprévoyante et égoïste.

Le lundi 26 avril commença, en présence des deux présidens, la discussion des articles. J'avais déclaré d'avance que, n'étant pas le juge des relations réciproques des deux états, je me soumettais à toutes les modifications de détail que les deux gouvernemens croiraient devoir introduire dans le traité, pourvu que les principes généraux fussent sauvegardés. La lutte de générosité qui s'établit entre le général Martinez et M. Mora coupa court à ces modifications. Le débat fut sérieux, il aborda toutes les questions spéciales; il me permit de développer toutes les conséquences économiques que j'entrevoyais, mais il se maintint jusqu'au bout dans une sphère élevée où les rivalités locales et les intérêts privés disparaissaient devant l'urgence du salut public. Je n'ai jamais assisté à un spectacle plus consolant que celui de ces deux hommes faisant assaut de sacrifices et de désintéressement pour fonder enfin quelque chose de durable. La solennité des circonstances fortifiait toutes les âmes. Je désire, pour le bonheur de l'humanité, que la diplomatie rencontre souvent de pareilles aspirations. Je fus, quant à moi, profondément touché de tout ce que je vis et de tout ce que j'entendis dans les six jours que durèrent les conférences, et lorsque le général Martinez prit enfin la plume pour apposer sa signature au bas du traité, j'éprouvai une de ces joies profondes qui font date dans une vie. C'était le dernier acte et le couronnement d'une semaine bien remplie, qui avait vu s'aplanir toutes les difficultés pendantes, qui avait réglé honorablement tous les points en litige, qui avait commencé la reconstitution centro-américaine par l'alliance intime de deux états divisés depuis trente ans, et qui laissait après elle un courant d'opinion désormais assez fort pour faire avorter toutes les tentatives américaines et toutes les violences du général Lamar.

Telle est l'histoire de cette convention de Rivas, qui a été si légè-

rement jugée par les uns, si violemment attaquée par les autres. Création d'intérêt universel avant tout, elle est devenue, par le fait des circonstances, une heureuse combinaison d'intérêt local. Organisée comme une affaire privée, elle a dû à ces mêmes circonstances d'être le point de départ de plusieurs solutions politiques. Si elle n'a pas produit depuis tout ce qu'elle devait produire, c'est qu'elle a rencontré dès le premier jour des préventions aveugles d'autant plus obstinées qu'elles n'avaient aucune raison d'être. On m'a reproché d'avoir donné à la France le patronage moral du canal de Nicaragua, comme si un Français devait s'adresser à l'Angleterre ou aux États-Unis pour se faire protéger. On oubliait d'ailleurs que je subissais la loi impérieuse des attractions qui faisaient ma force, et que c'est au nom de la France, désirée et appelée, que l'Amérique centrale a repoussé le joug américain. En réalité, la convention de Rivas est restée fidèle, dans toutes ses dispositions, aux principes d'universalité et de neutralité qui l'ont inspirée. Seulement, trouvant à vingt jours de nos côtes une merveilleuse région qui pourrait devenir pour nos marchés l'équivalent de l'Australie pour l'Angleterre et de la Californie pour les États-Unis, et fournir de plus à notre commerce et à notre industrie d'inépuisables élémens d'échange, je n'ai pas cru qu'on devait négliger cette occasion unique de doubler en dix ans le mouvement de notre commerce extérieur. J'ai pensé qu'un pays qui allait chercher des débouchés douteux jusqu'en Chine, au prix des plus grands sacrifices et d'une lourde responsabilité morale, ne devait pas hésiter à se jeter dans une colonie plus belle que l'Inde, située presque à ses portes, qui produit tout ce dont il a besoin et qui a besoin de tout ce qu'il produit. J'ai pensé que notre marine commerciale, si avide de matières premières, serait heureuse de s'assurer un fret de retour de coton, de café, de sucre, de guano, de tabac, d'indigo, de caoutchouc, de cacao, de bois de teinture et d'ébénisterie, sans avoir à courir l'aventure d'une législation arbitraire, et sans sortir, financièrement parlant, du territoire national. Une simple prise de possession du canal suffirait pour obtenir ces grands résultats. L'avenir, un avenir prochain, dira si j'avais trop présumé du génie de mon temps. Dieu veuille que dans un siècle qui doit tout à l'initiative individuelle, cette initiative puisse se faire écouter quand elle apporte à son pays une si miraculeuse avance de la fortune!

FÉLIX BELLY.

LA

# SEINE MARITIME

## II.

### LE GOLFE INTÉRIEUR DE LA SEINE.

Quâque jacet littus dubium quod terra fretumque
Vindicat alternis vicibus..... (LUCANUS.)

Je reprends aux portes du Havre l'étude sur la Seine maritime dont Rouen doit marquer le terme (1). J'essaierai cette fois de conduire le lecteur autour de l'embouchure du fleuve proprement dite, c'est-à-dire autour du golfe allongé qui s'ouvre au-dessous de Quillebeuf. Nous rencontrerons chemin faisant les travaux d'endiguement dont on a dit tant de bien et tant de mal, et dont la circonspection éclairée du conseil des ponts-et-chaussées a fait suspendre depuis six mois la prolongation : il suffira de les considérer aujourd'hui dans les conquêtes de terrain qu'ils font pour l'agriculture. Comme travaux de navigation, il est avéré qu'ils ne sauraient apporter aucune amélioration à l'atterrage du Havre et qu'ils sont entrepris dans l'intérêt exclusif du port de Rouen : on ne pourra donc en apprécier avec justesse les effets généraux qu'au sein même de l'ancienne capitale de la Normandie.

(1) Voyez la livraison du 15 novembre 1859.

### I. — L'EURE, HARFLEUR, LILLEBONNE.

La plaine de l'Eure, dont Le Havre occupe la partie occidentale, comprend 965 hectares, et elle suffirait à l'établissement d'une ville de 190,000 âmes, en supposant une population égale en densité à celle que renferme aujourd'hui l'enceinte fortifiée de Paris. Les conditions de service d'un port dont l'aire territoriale embrasse Rouen et Paris ne comportent guère une moindre population. Le tonnage du port du Havre, élevé en 1847 à 1,675,000 tonneaux, retombait en 1848 à 1,015: mais en 1855 il remontait au même degré qu'en 1847, et la moyenne des trois dernières années est de 1,989,000 tonneaux. Si la paix se maintient en Europe et que la progression des habitans suive celle des tonnages, Le Havre doublera d'étendue en trente ans. La prévoyance la plus vulgaire prescrit donc de tout préparer pour l'envahissement successif de la plaine entière; le sol se couvrira de magasins et de chantiers pour le service de la grande navigation. Des dépôts de houille, de pierre, de bois, de métaux bruts, des ateliers de charpente ou de forges se grouperont au large dans cette plaine, qui semble faite pour les recevoir. La veine cave de ce grand corps serait un canal maritime dont Vauban n'a tracé que l'ébauche; il ne devinait pas que, cent cinquante ans plus tard, des chemins de fer condenseraient l'espace autour des bassins qu'il creusait, et que la force d'expansion de la vapeur rejetterait au rang des conceptions étroites les calculs de Colbert sur l'avenir du Havre. Les besoins nouveaux exigent que le canal de Vauban reçoive les plus grands navires du commerce, vienne se dégorger sous les vieilles murailles d'Harfleur, et se ramifie dans la plaine comme font ces canaux hollandais sur lesquels le bordage des navires s'applique directement aux murailles des magasins et des ateliers. Tout, y compris le luxe des quais, devra dans ce quartier de rudes travaux se subordonner à l'économie des transbordemens. Ce projet d'extension du canal, qui ne suffit plus à l'assainissement de la plaine, a le mérite de n'être pas nouveau : Vauban, si attentif à déposer partout des germes dont l'ensemble de ses combinaisons assurait le développement, donnait une indication à l'avenir bien plus qu'il n'exécutait un travail définitif, et le duc d'Harcourt, gouverneur de la Normandie, le même dont le patronage passionné faisait prévaloir toutes les idées saines sur l'établissement de Cherbourg, recommandait en 1786 la navigation du canal de Vauban comme une condition essentielle de l'accomplissement des destinées du Havre. Le développement économique des surfaces territoriales et maritimes affectées aux besoins du commerce est, à

l'entrée de la Seine, du plus haut intérêt pour la navigation générale : un fait considérable, rappelé dans la première partie de cette étude, l'a donné à pressentir. La balance des tonnages, c'est-à-dire des chargemens d'aller et de retour des navires, entre comme élément principal dans le bon marché du fret; il n'existe point de parité entre les ports d'où l'on revient chargé et ceux d'où l'on revient sur lest. Or le poids des expéditions du Havre n'excède pas de beaucoup le tiers de celui des arrivages; c'est comme si les deux tiers des navires entrés dans le port avec une cargaison s'en retournaient à vide, et pour les remplir il ne faudrait pas moins de 600,000 tonneaux. Le terrain de Paris offre en quantités indéfinies, pour combler ce déficit, une matière qui manque dans le Nouveau-Monde, et que réclament partout l'agriculture et l'art des constructions : c'est le plâtre. Les chemins de fer, sur lesquels le rapport des tonnages d'aller et de retour se rapproche beaucoup de celui de la navigation, apporteraient le plâtre à très bas prix; malheureusement l'élévation des frais de dépôt exclut du Havre dans les conditions actuelles toutes les matières grossières.

Pour desservir toute la plaine, le canal de Vauban devrait avoir 6 kilomètres de longueur, une même étendue pour ses ramifications, et une profondeur de 8 mètres. Il offrirait de la sorte une surface d'eau de plus de 50 hectares, et, comme dans les grandes marées la différence de niveau entre la haute et la basse mer est au Havre de $6^{m},65$, le canal pourrait, par un jeu d'écluse facile à organiser, jeter par marée, en arrière de la pointe du Hoc, un volume de 3 millions de mètres cubes d'eau. L'action bien ménagée d'une pareille puissance rendrait promptement au havre d'Harfleur une profondeur suffisante pour l'admission des navires de 500 tonneaux. Les houilles d'Angleterre, les bois de la Suède et de la Norvége, une partie du cabotage de l'Atlantique, celui de la Seine maritime en particulier, entreraient et sortiraient dès lors par Harfleur, et, ainsi dégagé, le chenal de l'ouest suffirait longtemps, avec l'élargissement qu'il est à la veille de recevoir, au principal mouvement de l'atterrage.

Les lieux qui nous occupent sont un grand exemple des vicissitudes que traversent parfois les établissemens maritimes. Le spectateur monté sur les hauteurs de Graville embrasse d'un même coup d'œil Le Havre et Harfleur : d'un côté l'espérance, de l'autre le souvenir. La fondation d'Harfleur se perd dans la nuit des temps. L'issue d'une jolie vallée sur l'embouchure d'un grand fleuve a dû être un des premiers lieux habités du pays. Le nom d'Harfleur ne rappelle aucune origine romaine; on en a pourtant vu un vestige dans celui d'une ancienne porte de la ville, *Caltinaut*, et de fait cette

porte s'ouvrait sur la direction des tronçons encore visibles de la chaussée qui conduisait à la capitale des Calètes, *ad Caletanos*, la Lillebonne de nos jours.

Peu de villes ont pris au moyen âge une part plus considérable qu'Harfleur dans l'histoire de notre pays. Sous le règne de Charles V, le plus ancien organisateur de notre marine, Harfleur était notre principal port de guerre et de commerce, l'arsenal de nos armemens et le but des plus meurtrières attaques de l'Angleterre. L'atterrage ne ressemblait point alors à la sinistre grève envasée qui s'allonge au-dessous de la ville. La flotte espagnole envoyée, sous le commandement de don Martin Ruiz de Avendano, pour secourir le royaume de France et le duché de Bretagne, y stationnait au nombre de quarante vaisseaux en 1405, et elle y fut ralliée par don Pedro Niño avec trois galères. « La ville d'Harfleur (Araflor), dit celui-ci (1), est belle et possède un bon port de haute mer. Les navires y entrent par l'embouchure d'une rivière qui la traverse, et la mer en enveloppe la moitié; l'autre côté est couvert par une bonne muraille flanquée de fortes tours et par un fossé à escarpes maçonnées et rempli d'eau. Les portes sont doubles, précédées de ponts-levis, et chacune est placée entre deux tours. Cette ville est toujours bien approvisionnée; elle fait un riche commerce et fabrique de très beaux draps. Tout auprès se jette à la mer un grand fleuve appelé la Seine: Paris se trouve à cinquante lieues plus haut sur les rives de ce fleuve, et les barques vont et viennent entre les deux villes. »

Dix ans plus tard, en 1415, le roi d'Angleterre Henri V débarqua sur ce rivage avec 40,000 hommes, et s'empara d'Harfleur après une résistance héroïque qui dura six semaines. A son entrée, seize cents familles furent expulsées de la ville le bâton blanc à la main; elles furent remplacées par des familles anglaises, et pendant cette période d'occupation il fallut, pour posséder des immeubles dans Harfleur, être né de l'autre côté du détroit. En 1435, la Normandie tout entière s'émut; nobles, bourgeois, paysans, se levèrent comme un seul homme. « Si vinrent faire savoir (dit Alain Chartier dans sa *Chronique*) aucuns notables du pays de Caux au maréchal de Rieux qu'il assemblat gens d'armes de son côté, et que eux et grant parti du commun se trouveroient à un jour qui seroit dit, et de ce commun étoit chef un nommé Quarnel. Et lors se mit aux champs ledit maréchal, et Poton de Xaintrailles et autres capitaines prirent Fécamp et Harefleur d'assault. » Les paysans cauchois qui hâtèrent la lenteur des maréchaux de France avaient pour frères d'armes des bannis d'Harfleur, en tête desquels était Jean de

(1) *Cronica de don Pedro Niño, conde de Buelna*, réimprimée à Madrid en 1782, in-4°.

Grouchy, l'un des aïeux du maréchal qui fut notre contemporain. Jean de Grouchy eut à l'âge de quatre-vingt-un ans l'insigne bonheur de mourir entouré des siens sur la brèche par laquelle ils rentrèrent dans leur ville délivrée. Cent quatre des assaillans y périrent, et c'est en leur mémoire que la grand'messe se sonne à Harfleur par cent quatre coups de cloche (1). Reprise en 1440 par les Anglais la ville leur fut enlevée pour toujours en 1450 par le comte de Dunois.

Harfleur avait dans la puissance d'envasement de la Seine un ennemi plus redoutable que les Anglais, et chacun des progrès de l'envasement était le signal du retrait de quelque faveur de la couronne. En 1710, la ville fut soumise à la taille, et cent familles la quittèrent; elle ne s'est pas relevée de ce coup. « Le port, disait en 1763 un inspecteur général des fortifications, n'est plus qu'une prairie traversée par la Lézarde, et l'on y distingue encore tous les fondemens de l'enceinte. Cette ville, qui fut autrefois l'arsenal de la marine et la clé du royaume, ne présente plus à l'œil qui la cherche qu'un port comblé où paissent les troupeaux, des maisons chancelantes, des murs foudroyés et des ruines immenses. » Les maisons qu'on a conservées sont consolidées, et les ruines mêmes, sauf celles des anciennes portes de mer, ont péri... *Etiam periêre ruinæ*. C'est tout ce qu'on peut ajouter pour compléter le tableau de l'état actuel.

La traînée de galets derrière laquelle s'est déposée l'alluvion de l'Eure se recourbe en bec d'ancre devant Harfleur. La pointe du Hoc est aujourd'hui fixée par l'interception devant Le Havre du courant de galets qui la nourrissait : elle couvre des vents d'aval une anse de 2,500 mètres d'ouverture, de 1,500 de profondeur, réduite par les envasemens à ne recevoir dans les meilleurs momens que quelques navires de 120 tonneaux qui vont décharger de la houille le long des quais solitaires de la Lézarde.

D'Harfleur à la pointe de Tancarville, les escarpes du plateau cauchois n'offrent guère qu'une craie recouverte d'un gazon fin; les ouvertures de quelques fraîches et courtes vallées en rompent la monotonie. A l'approche de Tancarville, le paysage change; de beaux bois couronnent le cap, dont le revers oriental présente au-dessus de sa longue terrasse le célèbre château avec ses ruines de trois âges, son encadrement d'arbres séculaires, sa ceinture de précipices. J'ose conseiller aux chercheurs de sites grandioses et

(1) Pour perpétuer le souvenir de cet événement, la famille de Grouchy avait fait en faveur de l'église d'Harfleur une fondation qui a été abolie en 1793. Le maréchal de Grouchy a renouvelé avant de mourir la donation à l'église et au bureau de charité; elle consiste en une rente perpétuelle de 240 francs. On célèbre chaque année le 4 novembre un service anniversaire pour les libérateurs d'Harfleur, et l'on distribue aux pauvres cent quatre pains et cent quatre bouteilles de vin.

variés de ne pas se contenter d'admirer Tancarville du pont d'un bateau à vapeur qui passe et disparaît : qu'ils descendent à terre, qu'ils pénètrent dans le vallon, qu'ils grimpent au travers des ronces sur les terrasses, dont les murs crevassés se couvrent de lianes et de campanules, et ils seront bien dédommagés par le spectacle des vastes eaux que roule la Seine entre ses verdoyantes alluvions, ou au pied des pentes ombragées du Roumois et du pays de Caux. Une excellente petite auberge, dont la récente construction est due à la sollicitude de M. Vitet pour les artistes, les ingénieurs et les curieux qui peuvent visiter Tancarville, n'est pas le détail le moins intéressant de ce féerique paysage. Les digues du nord de la Seine s'enracinent au pied du phare de Tancarville et des carrières voisines, qui leur fournissent des matériaux; elles ont été dirigées de manière à former un port de refuge auquel de meilleures destinées sont promises. Ce chenal sert aussi à faire écouler les eaux abondantes de l'égout des terres de Radicatel, et la réunion de celles du Bolbec y porterait une masse suffisante pour remplir toutes les conditions d'une navigation parfaite. On verra tout à l'heure quel usage pourrait faire de ce canal la population à la rencontre de laquelle il irait. Les digues qui finissent à Tancarville descendent sans interruption de Villequier, et dans un développement de 24 kilomètres, elles ont contraint la Seine à déposer en arrière de leurs lignes 2,267 hectares d'alluvions. Ces dépôts limoneux sont de la plus grande fertilité; mais pour leur donner toute leur valeur, de grands travaux d'assainissement sont encore nécessaires : ces travaux rentrent naturellement dans la mission des syndicats de propriétaires formés pour l'entretien des digues, dont la solidité n'importe pas moins à la culture qu'à la navigation.

On a négligé jusqu'ici d'établir de bonnes communications le long des rives incertaines de la Seine maritime : où auraient-elles conduit? Mais le changement opéré dans l'état des lieux a déjà donné naissance à des besoins nouveaux. De Tancarville, en côtoyant les collines de Radicatel, on se rend à pied en une heure et demie à Lillebonne, aujourd'hui simple chef-lieu de canton, jadis la capitale des Calètes, puis la *Juliobona* de César et la station principale des flottes romaines dans la Manche. Lillebonne avait encore au XI^e siècle une grande importance, puisqu'il y fut tenu deux conciles, en 1066 et en 1080, et que ce fut dans le château qui la commande que le duc Guillaume convoqua la noblesse de Normandie pour la résoudre à conquérir l'Angleterre. Trois voies romaines rayonnaient autour de Lillebonne dans les directions des routes actuelles de Rouen, de Fécamp et d'Harfleur; il ne reste dans la ville même, pour témoigner de son antique splendeur, qu'un cirque en

belle maçonnerie réticulaire, dont les gradins sont cachés sous un tapis de gazon, et des substructions que met souvent à découvert le creusement des fondations des édifices modernes. Les vestiges de l'établissement naval des anciens sont ensevelis sous les envasemens de la mer et les terres amenées par les cours d'eau qui se réunissent dans la ville : on peut même douter, au relief du sol, que le port romain fût en contact avec l'emplacement de la ville actuelle; il était plutôt à 1,200 mètres plus bas, au Mesnil, où se font sentir les marées, faiblement, il est vrai, mais par des chenaux si tortueux et si obstrués que le flot ne peut en atteindre l'extrémité que lorsque le jusant rappelle déjà les eaux dans la Seine. Si lent que soit ce mouvement, il prouve avec évidence qu'il serait possible de doter la vallée de Bolbec d'une communication directe avec la mer. Cette vallée est une des plus industrieuses de la Normandie : des cheminées de machines à vapeur s'y dressent, des bruits d'usines s'y font entendre de tous côtés; les deux cantons de Bolbec et de Lillebonne, entre lesquels la vallée se partage, réunissent 32,000 habitans, et les populations urbaines sont à Bolbec de 8,664 âmes, à Lillebonne de 3,840. Cette laborieuse agglomération, presque appuyée sur la mer, ne reçoit la houille dont s'alimentent ses fabriques que par les ports du Havre, de Fécamp, de Dieppe, et les chemins de fer qui passent au loin sur le plateau élevé du pays de Caux : elle supporte les frais et les déchets d'un triple déchargement, et les mêmes observations s'appliquent à la plupart des approvisionnemens et des marchandises que reçoit ou qu'expédie la vallée. On veut mettre l'industrie française aux prises avec l'industrie étrangère : soit; mais au moins faudrait-il la pourvoir d'armes égales, et pour les fabriques de la vallée de Bolbec, la première condition est de recevoir directement d'Angleterre le combustible qu'elles ne peuvent guère demander ailleurs. Le port et le chenal qui leur procureraient cet avantage sont des plus faciles à creuser au milieu des alluvions récentes qui se consolident en arrière des digues de la Seine. La moindre distance du Mesnil à la Seine par une ligne perpendiculaire aux digues est de 3 kilomètres; mais il ne faudrait pas donner aux eaux du Bolbec cette direction : il serait visiblement préférable de les conduire par une courbe de 7 kilomètres dans le port déjà ouvert au pied du château de Tancarville; la masse d'eau serait alors assez puissante pour que la liberté du chenal fût toujours assurée, et le trajet total serait à la fois plus court et plus facile. C'est presque toujours une faute dans les travaux maritimes que de diviser les eaux, de multiplier les défauts de cette espèce de cuirasse que constituent les digues, et d'éloigner les uns des autres les établissemens qui gagnent le plus à être groupés. Les grands ports de la

côte ne perdront rien à la création dans leur voisinage d'un nouveau foyer d'activité : celui-ci leur enlèvera quelques commissions et un peu de leur encombrement; mais il leur rendra le décuple par l'accroissement des relations et du travail dans la vallée de Bolbec.

### II. — QUILLEBEUF, LE MARAIS-VERNIER.

C'était, il n'y a pas plus de cinq ans, une entreprise toujours pénible et souvent périlleuse que d'aller de Lillebonne à Quillebeuf. Le trajet direct aurait été de 6 kilomètres, mais il présentait des difficultés insurmontables : la Seine divaguait au loin entre des rives toujours incertaines; elle formait des bancs mouvans autour du banc du Tot, si redouté des matelots, et il fallait faire un immense détour, sur des chemins fangeux, par le hameau nommé, avec un prosaïsme bien déplacé dans la patrie du grand Corneille, le Cul-du-Tot. Aujourd'hui ce spectacle de désordre et d'abandon a disparu; le banc du Tot et les lagunes qui l'environnaient sont remblayés par les dépôts limoneux de la Seine, et la merveilleuse aptitude du sol et du climat à produire de l'herbe les transforme à vue d'œil en riches pâturages; d'innombrables troupeaux paissent en sécurité dans les lieux où l'homme ne laissait naguère pour trace de son passage que des débris d'agrès ou de barques échouées; un pas de plus, et les terrains conquis se couvriront des cultures les plus variées. Déjà une route en ligne droite s'avance de Lillebonne sur des cales d'abordage pratiquées dans la digue vis-à-vis de Quillebeuf, et il ne faudra bientôt plus qu'un bac pour établir entre les deux rives de la Seine des relations qui promettent d'être actives.

C'est en atteignant Quillebeuf que la Seine perdait naguère ses allures de fleuve pour prendre un aspect maritime. Une pointe aiguë, taillée par les érosions des eaux dans les bancs de pierre du plateau du Roumois et semblable à l'angle curviligne formé par deux cercles tangens, marquait le partage entre ces deux caractères de la navigation, et signalait l'approche des dangers dont le ballottement des courans de flot et de jusant, entre les pointes avancées de La Roque, de Tancarville et de Quillebeuf même, hérissait ce passage. Après le comblement de l'atterrage de Lillebonne, la navigation n'a pu se développer à l'embouchure de la Seine sans le sauvetage et le pilotage de Quillebeuf. La fruste antiquité de son église de Notre-Dame-de-Bon-Secours, assise à l'extrémité de la pointe, comme pour se rapprocher des matelots en péril, témoigne de l'âge du bourg, qui doit être contemporain de l'établissement des premières relations entre Rouen et la mer. En arrière de l'église sont étagées, sur la croupe rocailleuse du cap, des maisons modestes et proprement

tenues, presque exclusivement habitées par des familles de marins. On montre dans une rue basse, qui servait alors de quai, l'habitation qu'occupa Henri IV, quand il vint faire son exploration de la Seine maritime. Vu de la rivière, Quillebeuf a l'aspect d'une ville : il compte de quinze à seize cents habitans, possède une école d'hydrographie, et le cadre des pilotes, limité à quatre-vingt-dix-neuf, n'admet que des natifs du lieu. Les marins de Quillebeuf ne le cèdent en soumission à leurs femmes à ceux d'aucun autre pays, et, suivant un usage immémorial, leurs contrats de mariage assurent à leurs compagnes une procuration générale et irrévocable pour la gestion des affaires de la communauté : un homme de mer rougirait d'y connaître quelque chose; on l'appellerait *avocat*, et le fiancé qui hésiterait sur une clause si bien justifiée par l'expérience se ferait montrer au doigt. Le beau sexe, par un juste retour, professe le plus superbe dédain pour tout ce qui ne navigue pas, et en particulier pour les Parisiens.

Le revers oriental de la pointe de Quillebeuf est baigné par le long méandre au fond duquel gît le mouillage de Vieux-Port; sous le versant opposé, le Marais-Vernier, auquel nous reviendrons bientôt, tient la place d'un golfe depuis longtemps comblé. En considérant la raideur des escarpes latérales de cette forteresse naturelle et le peu qu'il faudrait pour la rendre inexpugnable, en voyant les navires qui descendent ou remontent la Seine la ranger comme un autre *Obligado*, on comprend qu'Henri IV ait voulu faire de Quillebeuf le pivot de la défense de la Basse-Seine et le bouclier de Rouen. Le couteau de Ravaillac ne lui en laissa pas le temps, et, resté dans la routine de ses premières destinées, le vieux bourg n'a jamais pris le nom d'*Henriqueville*, qui devait consacrer la mémoire de sa transformation.

Toutefois l'opinion d'Henri IV sur la valeur militaire de Quillebeuf ne fut pas perdue pour tout le monde. Concini, devenu maréchal d'Ancre et gouverneur de la Normandie, tenta de s'en faire un abri contre les retours de son inquiétante fortune, et une tranchée profonde qu'il creusa pour couper la presqu'île est, malgré les éboulemens et les plantations qui en ont altéré le tracé, encore très apparente. En 1648, la fronde, toute-puissante à Rouen, se saisit de Quillebeuf et le fit fortifier, s'assurant ainsi sur le bas de la rivière les communications que le parti de la cour, en possession de Pont-de-l'Arche, lui interdisait en amont. Il importait d'autant plus de reprendre Quillebeuf à la fronde qu'elle était en négociation avec Cromwell pour le lui livrer et fournir dans cette place une base aux entreprises de l'alliance anglo-calviniste contre le royaume. Le comte d'Harcourt, celui que les filles de Paris appelaient Cadet-la-Perle, après avoir pris soin de donner l'éveil sur une attaque dirigée contre

Pont-Audemer, qui tenait aussi pour la fronde, partit, un beau jour de février 1649, de Pont-de-l'Arche avec huit cents chevaux; il se dirigea sur la ville ostensiblement menacée, et trouva sur sa route une députation d'avocats et de bourgeois beaux diseurs dont il interrompit les harangues en leur demandant si, oui ou non, la ville lui ouvrirait ses portes, et sur leur réponse équivoque : « Eh bien! dit-il, vous allez m'accompagner et voir ce que je sais faire. » Il continua d'avancer; mais à une demi-lieue de Pont-Audemer il tourna brusquement à droite et se porta au trot sur Quillebeuf, dont quinze kilomètres seulement le séparaient. Faire mettre pied à terre à sa troupe, la diviser en trois colonnes, donner l'assaut à la place, tout cela ne prit qu'un instant : la garnison fit des prodiges de valeur; la ville n'en fut pas moins emportée, mise au pillage et brûlée. La députation de Pont-Audemer, témoin des procédés administratifs du comte, se hâta d'en dire son avis à ses compatriotes, et ils se soumirent sans se faire prier davantage.

Enfin, en 1674, Quillebeuf faillit devenir, aux mains des Espagnols et des Hollandais, la place d'armes d'une conspiration à laquelle l'histoire a donné le nom du chevalier de Rohan. Des débauchés ruinés, des ambitieux déçus, des niais importans, des femmes égarées avaient rêvé le renversement d'un gouvernement qui mettait leur suffisance et leur cupidité à l'étroit, et pour arriver à leurs fins ils n'avaient pas reculé devant un pacte avec l'étranger. On devait livrer aux Hollandais Quillebeuf, où ils se seraient fortifiés, soulever la Normandie, se porter rapidement avec quatre cents chevaux sur le château de Saint-Germain, alors dépourvu de garde, enlever le roi, et après cette capture, des débats dont le pays aurait été l'enjeu se seraient engagés. La mine fut éventée, et on la fit éclater sur les conspirateurs eux-mêmes. Latréaumont, gentilhomme normand qui avait été l'âme du complot, se fit tuer les armes à la main, et le 28 novembre le prince Louis de Rohan, le chevalier de Préaux et M^me^ de Villars, qui l'aimait, eurent la tête tranchée sur la place de la Bastille. Un vieux philosophe hollandais, Van den Enden, dont Spinoza avait été le disciple, avait été près d'eux l'agent du vice-roi des Pays-Bas; arrêté au moment où il partait pour Bruxelles, il ne fut point admis à partager les honneurs de leur échafaud, et fut pendu, en qualité de roturier, à côté d'eux. On ne versa pas d'autre sang : quand l'instruction entrevit l'étendue des ramifications du complot, elle ne commit point la faute de les mettre au jour et s'arrêta. Louis de Rohan avait été le favori de la jeunesse de Louis XIV, quelquefois même son rival, et pour suggérer au roi un acte de clémence, on fit, dit de Thou, jouer *Cinna* devant lui; il répondit qu'il pardonnerait volontiers un attentat contre sa personne, mais jamais un complot avec les ennemis de l'état.

Les jugemens portés de points de vue si divers sur les avantages stratégiques de la position de Quillebeuf n'ont point déterminé la reprise des projets d'Henri IV. Ce n'est pas qu'elle n'ait été souvent réclamée : elle l'était notamment sous le roi Louis-Philippe par le prince de Joinville, et en 1850 par la commission nautique chargée de l'examen des projets d'amélioration de l'embouchure de la Seine. En cas de guerre maritime, aucun port n'attirerait plus que Le Havre les coups de l'ennemi, et, quelles que fussent les défenses propres à la place, l'action de batteries flottantes manœuvrant en amont en serait le complément indispensable. Or cette réserve ne pourrait stationner que sous la protection de batteries étagées sur les flancs de la pointe de Quillebeuf. L'armement de ce point n'est pas moins nécessaire pour préserver Rouen de toute insulte. Les travaux d'endiguement exécutés entre Tancarville et Jumiéges approfondissent et régularisent le lit de la Seine; mais les voies élargies pour le commerce le sont aussi pour la guerre, et avec l'aide de la vapeur, des brouillards et de la nuit, *per amica silentia lunæ*, il ne faudrait à des hommes déterminés que quelques heures pour brûler vingt manufactures dans la banlieue de Rouen. Quand les ressources de l'attaque augmentent, la défense doit compléter les siennes. Quelques améliorations que reçoive l'embouchure de la Seine, Quillebeuf sera, sinon le seul point où l'on puisse arrêter les entreprises navales dirigées contre Rouen, du moins le réduit au pied duquel échouerait l'audace qu'aurait jusque-là favorisée la fortune.

Le nom de Quillebeuf a jeté jusqu'à présent un sinistre reflet sur la navigation de la Basse-Seine. Tout le monde connaît cette barre terrible qui, grandissant avec les marées des syzygies et les vents d'ouest, envahit périodiquement l'embouchure du fleuve. L'intumescence des flots, que l'attraction de la lune et du soleil promène sur les profondeurs de l'Océan avec une vitesse presque égale à celle de la rotation du globe, se ralentit et s'élève quand le fond s'exhausse, et cet effet n'est nulle part si marqué que sur les grèves allongées des rivières à marées. Les premières ondes du flot y avancent lentement; celles qui suivent les surmontent et glissent sur leur dos avec une vitesse qui croît en raison de la profondeur; enfin, dans ce concours de tranches d'eau de plus en plus accélérées, les ondes successives finissent par former un bourrelet mouvant dont le roulement formidable balaie le lit de la rivière et en bouleverse les rives. Cette explication du phénomène du mascaret, due à M. Babinet (1), confirme la féconde découverte de M. Chazallon sur la décomposition des marées en plusieurs ondes de puissances

(1) Voyez la *Revue* du 1er novembre 1852.

et de rapidités différentes, et elle gagnerait beaucoup à être complétée par une série d'observations attentives sur la marche de ces ondulations retentissantes. Malheur aux navires qu'elles surprennent dans les posées de la Seine! Elles les renversent, les roulent, les submergent et les ensevelissent dans la vase, qu'elles soulèvent et laissent retomber. Ces désastres n'étaient nulle part si fréquens que devant Quillebeuf, où le flot s'engouffrait dans un étranglement subit : tout navire exposé aux coups de la barre y était considéré comme perdu, et l'équipage le quittait après y avoir agrafé un câble au moyen duquel on le retirait, s'il plaisait à Dieu, comme un poisson au bout d'une ligne; de nombreuses pointes de mâts s'élevant au-dessus du sable et des flots témoignaient du reste de l'incertitude de cette manœuvre. Les endiguemens exécutés depuis cinq ans ont substitué une courbe à grand rayon au brusque renversement du chenal, et si la régularisation du lit n'anéantit pas sur ce point le phénomène de la barre, il en atténue tout au moins le danger. Les pilotes de Quillebeuf perdent ainsi les occasions d'exercer leur courage à la vue de leurs foyers, et s'ils n'avaient pas d'autres ressources, leur bourg ressemblerait à ces auberges à chevaux de renfort dont un redressement de route malencontreux supprime la clientèle; mais l'atterrage du Havre est tout entier leur domaine, il leur appartient d'y guider les bâtimens en danger, et lorsque le navigateur lointain qui cingle vers le Chef-de-Caux voit à la lueur des éclairs une voile taillée en aile d'oiseau de mer bondir sur le dos des lames, il sait qu'il va recevoir un pilote de Quillebeuf.

Les populations ne conservent leur vigueur que sous un ciel salubre. Les habitans de Quillebeuf doivent leur énergie à la vivacité des vents qui balaient sans relâche leur territoire; mais l'action de ces vents se fait à peine sentir en dehors du cours de la Seine, et ils laissent des miasmes délétères naître et s'appesantir à quelques milliers de pas du rivage. Le foyer intarissable de ces exhalaisons, c'est le Marais-Vernier. A 8,000 mètres à l'ouest-sud-ouest de la pointe de Quillebeuf s'avance la pointe de La Roque, plus haute, plus abrupte et presque aussi aiguë que sa voisine. Entre elles est taillée une échancrure en fer à cheval, monument de la puissance des courans qui, antérieurement aux temps historiques, ont corrodé le plateau du Roumois. La consistance et la verticalité des assises de pierre de cette enceinte ne permettent guère de supposer que l'action directe des eaux les ait mises dans l'état où nous les voyons; il est plus probable que cette action se sera exercée sur des couches terreuses inférieures, et que l'enlèvement de celles-ci aura déterminé un grand écroulement sous-marin. Rien n'égale la majesté de ce cirque : l'arène a plus d'une lieue et demie de diamètre, et les assises, couronnées de

nombreux villages, ont une hauteur régulière à peu près double de celle des tours de Notre-Dame. Lorsque, après avoir creusé l'échancrure, les courans se sont amortis, le fond du cirque, devenu calme, a pris l'aspect d'une naumachie : une couche de sable s'est étendue au fond; puis des végétations sous-marines s'y sont silencieusement superposées, et de grossières alluvions les ont recouvertes. Cette période de comblement a dû comprendre une longue suite de siècles. M. Hébert, capitaine de port à Quillebeuf, possède un plan du Marais-Vernier signé *C. Chastillon* et portant la date de 1580 : la terre et l'eau s'en partagent presque également l'étendue; un petit bras de la Seine côtoie le pied de l'enceinte, et l'on sait que vers ce temps de petits bâtimens venaient à haute mer se charger de pierres, près de la Grande-Mare et du château du Marais, à des carrières dont le front de taille est encore à vif. Tel était le marais que vit Henri IV. L'ingénieur par les mains duquel il voulait dessécher tous les marais du royaume, Bradley, entreprit en 1617, en vertu de l'ordonnance du 15 novembre 1599, la mise en valeur de celui-ci. Il sut obliger la mer à se donner elle-même des barrières, lui fit déposer en avant du marais un bourrelet de sable et de terre qui lui en interdit l'entrée, et cet ouvrage de la nature dirigée par l'art s'est maintenu par sa propre stabilité depuis deux cent quarante ans.

En arrière de ce banc insubmersible, une surface de 1,715 hectares se trouve au-dessous du niveau des hautes mers, et cette cuvette, submergée l'hiver comme les polders de la Hollande, est sujette, dans sa partie tourbeuse et pendant les grandes sécheresses, à des incendies souterrains. C'est là le marais proprement dit; il occupe près de la moitié de l'espace total compris entre le pied des gradins du cirque et le rivage tracé par Bradley. Ce marais est un foyer pestilentiel dont les exhalaisons dévorent les populations de plusieurs communes. La vigueur, la santé, sont des biens inconnus d'elles, et quand les victimes de l'infection sortent de l'aire où elle sévit, on les reconnaît à leurs traits livides, à leurs membres grêles, à leurs ventres ballonnés : leurs maladives existences sont courtes, et elles en voient arriver le terme sans inspirer ni ressentir de regrets. Il n'est pas rare de rencontrer dans les villages soumis à l'influence du marais des individus qui, jeunes encore, en sont à leur troisième ou quatrième mariage : la mort frappe à coups trop précipités pour laisser aux affections durables le temps de se former; à peine les familles savent-elles se reconnaître dans les rapides évolutions de leur état civil, et des généalogistes de village font métier de démêler, au milieu de ces complications, les fils de transmission des héritages.

On a plusieurs fois projeté de compléter l'œuvre de Bradley. Des

études attentives ont été faites à ce sujet de 1830 à 1842, et l'on s'est demandé lequel vaudrait le mieux pour accroître un produit agricole qui n'excède pas 30,000 francs : tenir le marais à sec avec des pompes à vapeur, ou en exhausser le sol avec les dépôts des eaux troubles de la Seine. A ne considérer que l'économie de l'entreprise, le premier procédé serait le moins dispendieux, l'autre le plus profitable. Le desséchement mécanique ne changerait pas la chétive nature des sables et des tourbes qu'il mettrait au jour, le colmatage au contraire leur superposerait une terre féconde; mais l'élargissement du sol arable est ici d'un intérêt secondaire : ce qui importe, c'est d'ensevelir à jamais sous une épaisse couche de terrain salubre les germes empoisonnés qui déversent aux environs la maladie et la mort. Les avantages de l'entreprise en dépasseraient infiniment les charges; seulement ce qu'elle produirait de plus précieux, la santé, la capacité de travail rendues à des populations déshéritées, ne reviendrait pas aux auteurs directs du desséchement: ces mécomptes sont de ceux auxquels pourvoit l'intervention de l'état.

Sans avoir plus de grèves et de marécages à colmater que nous, les Italiens sont beaucoup plus avancés dans la pratique de cet art, et, pour ne citer qu'une entreprise accomplie de nos jours, le comblement des marais des bouches de l'Ombrone, commencé en 1828 et terminé en 1837, a employé 175 millions de mètres cubes de limon, c'est-à-dire un volume décuple de celui d'une couche d'un mètre d'épaisseur superposée à la surface entière du Marais-Vernier. Cette masse énorme a été transportée par de bien plus longues dérivations que n'en exigeraient les eaux de la Seine. Bordé par un fleuve incessamment couvert de navires, placé entre deux villes maritimes dont l'alimentation réclame sans cesse de nouvelles extensions de culture, le colmatage du Marais-Vernier serait cent fois plus profitable que celui de lagunes enveloppées dans des maremmes désertes, sans voisins et sans débouchés, et le volume de terre employé au comblement du foyer d'infection serait ici soustrait à l'encombrement de l'atterrage de la Seine, dont nous avons tant d'intérêt à ralentir la marche.

Les travaux de navigation de la Basse-Seine placent aujourd'hui la plaine du Marais-Vernier dans des conditions nouvelles. Une digue de 10,200 mètres de développement, appuyée sur les pointes de Quillebeuf et de La Roque, rejette les eaux de la Seine à 3 kilomètres de leur ancien rivage, et protége, en avant des travaux de Bradley, la formation de 2,330 hectares d'atterrissemens. Les nouveaux terrains sont déjà sur la plus grande partie de cette étendue au niveau des marées d'équinoxe, et ils s'élèvent rapidement sur

les autres points. La plaine comprend ainsi une surface de près de 6,000 hectares, dont deux tiers d'excellent terrain, et l'autre, véritable foyer d'infection, enlève presque toute capacité de travail à la population qui devrait cultiver le reste. Ce champ, jusqu'à présent maudit, n'en recèle pas moins une richesse très considérable: c'est une couche de tourbe de 6 ou 7 mètres d'épaisseur, et dont l'étendue, calculée sur des sondages imparfaits, contient une puissance calorifique équivalente à celle de 60 millions de tonnes de houille, c'est-à-dire du décuple de l'extraction annuelle de toutes les mines de France réunies. Un habitant du Havre intelligent et riche a prétendu mettre en valeur ce gisement si bien placé pour alimenter la navigation à vapeur de la Seine et l'industrie du bassin qui s'étend de Louviers à la mer (1) : il recule avec raison devant les charges d'une entreprise prématurée, certaine aujourd'hui de succomber sous deux ennemis mortels, l'insalubrité du théâtre d'opérations et la fabuleuse cherté des transports au milieu de terres limoneuses presque toujours humides. Depuis Henri IV, des milliers de navigateurs ont côtoyé le Marais-Vernier sans se douter de son existence, et sans entendre le gémissement monotone qui s'exhale du sein de cette campagne dolente. De temps en temps, on s'est souvenu de ce malade abandonné; mais on n'a soupesé le fardeau de l'entreprise d'assainissement que pour le laisser retomber. Ce serait le tour de notre siècle calculateur d'être humain par spéculation. Nous possédons à deux pas du Havre, à trois de Rouen, sur un rivage qui réunit tous les avantages de la navigation fluviale à tous ceux de la navigation maritime, un territoire mieux doué par la nature qu'aucun de ceux qu'ait fécondés la Hollande; nous proclamons avec éclat la nécessité d'assurer à nos districts manufacturiers, à nos établissemens maritimes, le bon marché des subsistances, et nous laissons incultes, au milieu des plus peuplés d'entre eux, des terres qu'un peu de bonne volonté transformerait en immenses jardins!

La plaine du Marais-Vernier est inhabitée, et, sur les 60 kilomètres carrés de superficie qu'elle occupe, il n'existe point de chemins.

(1) Les échantillons que j'ai vus de la tourbe du Marais-Vernier m'ont paru assez grossiers; mais je n'entends pas dire par là qu'en cherchant plus bas ou plus loin on n'en trouvât pas de meilleure. Même avec cette réserve, cette tourbe ne pourra jamais, en raison de sa porosité et de l'encombrement qui en est la conséquence, être transportée fort loin. Le bas prix auquel, avec un autre système de communications, elle arriverait à Quillebeuf et se répandrait de là sur la partie des rives de la Seine que vivifient les courans alternatifs des marées, compenserait largement cet inconvénient. Le principal obstacle au remplacement de la houille par la tourbe dans les bateaux à vapeur et les usines de la contrée est peut-être dans la nécessité de changer la forme et la capacité des fourneaux, et de plier les ouvriers à d'autres habitudes.

Le sol naturel, complétement dépourvu de pierres, se prête mal à l'établissement des voies ordinaires qui sillonnent nos campagnes. Aussi est-ce par un système de canaux rayonnant autour de Quillebeuf que veut être vivifié ce vaste espace; les chemins empierrés viendront plus tard comme complément. Le premier de ces canaux est tracé de Quillebeuf à la Grande-Mare, réceptacle des infiltrations roussâtres de la couche de tourbe et peut-être le futur port intérieur de l'embarcation du combustible. Approfondi et régularisé, ce canal remplira le double office d'émissaire des eaux surabondantes du marais et de véhicule des eaux limoneuses qui doivent en opérer le remblai; ses embranchemens, se ramifiant dans toute la plaine, y porteront les amendemens et les engrais nécessaires, en rapporteront les produits, et serviront à ménager avec art tantôt l'asséchement, tantôt le rafraîchissement des terres. Le plus parfait modèle d'aménagement de marais connu est celui des *watteringues* de Dunkerque; si l'on sait y chercher des exemples et des encouragemens pour la mise en valeur du Marais-Vernier (1), il faudra bientôt ouvrir sous les quais délaissés de Quillebeuf un bassin que réclamera la navigation alimentée par la culture locale et par l'exploitation de la tourbe. La nécessité d'un refuge s'y fait déjà sentir, et le port regagnera, par le mouvement dont il deviendra le foyer, bien plus qu'il n'a perdu par la suppression des dangers auxquels il portait secours.

### III. — PONT-AUDEMER, HONFLEUR, TROUVILLE.

La pointe de La Roque, qui ferme à l'ouest le Marais-Vernier, est l'extrémité d'un prisme de pierre qu'on dirait taillé à pic dans le plateau. Sous l'escarpe orientale est creusée la jolie vallée de la Risle (2). Un petit phare occupe l'extrémité de la pointe, et en arrière, à 95 mètres au-dessus du niveau de la Seine, se trouve l'emplacement d'un camp retranché des Anglais au xv^e siècle. Cette position était très forte. On a autrefois proposé de percer le prisme par un canal souterrain pour amener les eaux de la Risle dans le marais; mais les eaux de la Seine y peuvent produire à bien moins de frais d'aussi bons effets.

On ne prend nulle part une idée plus nette de la stratification du

(1) Voyez la *Revue des Deux Mondes* du 15 février 1849.

(2) Ce nom est écrit *Rille* sur les cartes des dépôts de la guerre et de la marine, ce qui induit les étrangers à mouiller les *ll*, comme dans *fille*. Le nom latin de la rivière est *Risella*, et les habitans de ses bords font légèrement sentir l's dans le nom français. C'est pour cela qu'on se permet de s'écarter ici de l'orthographe admise sur nos meilleures cartes.

plateau de la Haute-Normandie qu'en remontant la vallée de la Risle. La coupe du terrain s'y montre en mainte place comme dans une élévation géométrique. Les prairies qui en tapissent le fond reposent sur l'argile brune qui sert de base à la formation. Arrosées par les eaux limpides qui suintent de la couche des calcaires superposés à l'argile, elles serpentent comme un large ruban vert entre les talus du plateau. Ces pentes, quand elles sont douces, se couvrent de moissons qui jaunissent sous l'ombre incertaine des pommiers; plus rapides, elles se garnissent de bois; quand elles sont abruptes, elles cachent leurs escarpes blanchâtres sous une large draperie de thym, de bruyère et de plantes odorantes. Des teintes de pourpre jettent une décoration méridionale au milieu de la fraîcheur du paysage normand, et donnent crédit à la prétention qu'a le pays d'avoir autrefois possédé des vignes. La Risle cependant, resserrée entre les talus de ses berges d'argile, coule sur un lit de gros galets marins qui paraît s'étendre au loin sous tout le sol de la vallée.

En suivant la vallée de la Risle, on ne tarde pas à rencontrer Pont-Audemer. Ce port avait au moyen âge une importance maritime qui devait se fonder sur des circonstances hydrographiques fort différentes de celles qui l'entourent aujourd'hui. La pêche du hareng y florissait au XI^e siècle, et la *Neustria Pia* nous apprend qu'il était fort renommé pour la salaison de ce poisson (1). Lorsqu'en 1122 le duc Henri, premier du nom comme roi d'Angleterre, prit et brûla Pont-Audemer révolté, les habitans, dit la chronique de Siméon de Durham, enfouirent, pour les soustraire au pillage, leur or, leur argent, le poivre, le gingembre et autres marchandises exotiques : il y avait donc alors un commerce établi entre la Normandie et l'Orient, et Pont-Audemer en était un des foyers. Pour qu'il en fût ainsi, il ne fallait pas qu'on dût chercher l'entrée de la Risle au travers du marais embrumé qui la masque aujourd'hui; on la trouvait alors au fond d'une jolie anse dont les rives inclinées n'avaient point le pied engagé dans un banc d'alluvions spongieuses, et les marées qui se heurtent à Pont-Audemer contre un barrage de 4 mètres de hauteur remontaient beaucoup au-delà; leur jeu plus puissant pouvait maintenir la liberté du chenal intermédiaire. Le

(1) On a opposé ce fait, entre beaucoup d'autres, à ceux qui ont proclamé Beukels, le pêcheur de Biervliet, inventeur de l'encaquement du hareng, à Charles-Quint surtout, qui lui fit élever un tombeau. Il est peu surprenant que ce prince, qui pensait à tout et ne négligeait rien, trouvant Biervliet sur son chemin, ait songé à en tirer parti pour flatter une prétention des Flamands. Beukels est mort en 1347, et les archives de nombre d'anciens monastères témoignent qu'on y recevait longtemps avant sa naissance des barils de harengs.

retour à ses anciennes destinées ne paraît pas promis à Pont-Audemer, mais la régularisation et la fixation de l'embouchure de la Risle devront tout au moins être comprises dans les travaux de navigation de la Seine : on complétera ainsi l'effet des ouvrages intérieurs qui ont, depuis quelques années, rendu la ville plus accessible aux navires. Jusqu'à présent le mouvement du port n'a point dépassé 20,000 tonneaux; la ville n'était qu'une humble partie de la clientèle de Rouen, du Havre et d'Honfleur : elle a maintenant l'ambition de recevoir directement d'Angleterre sa houille, de Suède ses bois, et l'arrivée à quai d'un bâtiment norvégien de 160 tonneaux a été saluée en 1856 comme le début d'une ère nouvelle. Déjà les berges de la Risle sont encombrées de ballots de laine, de lin, de coton, de bois de teinture et de bois du Nord; un bateau à vapeur entretient des relations régulières avec Le Havre, de puissantes manufactures s'élèvent de tous côtés, et l'activité du travail industriel promet à la navigation une extension dont il faudra bientôt tenir compte.

Placé sur la route directe de Caen à Rouen, en tête d'une navigation maritime et fluviale assez importante, Pont-Audemer était, pour son malheur, pendant les guerres qui ont désolé la Normandie depuis le XII^e siècle jusqu'à la consolidation du trône d'Henri IV, un poste militaire considérable. Dans le siége de 1122, qui se termina par l'incendie de la ville, le château ne se rendit d'épuisement qu'au bout de six semaines de combats meurtriers. Charles le Mauvais s'en étant emparé en 1378, le connétable Duguesclin vint l'assiéger avec des forces considérables. « Si y eut plusieurs assaults, dit Froissart, et furent ceux du dedans durement oppressés et requis par le connestable qu'ils se rendissent ou tous seroient morts s'ils étoient pris par force. C'étoient les promesses que le connestable promettoit par coutume... » Il vint à bout des Navarrois, et pour n'avoir point à y revenir il fit raser l'enceinte, les tours et la citadelle. Les villes ne pouvaient pas, dans ces siècles de désordres, rester longtemps ouvertes, et se clore était une condition d'existence. Pont-Audemer fut de nouveau fortifié et occupé, sous le règne de Charles VI, par les Anglais, qui n'en furent définitivement chassés que le 12 août 1448. « Étoient dedans icelle ville, dit Alain Chartier, quatorze cent vingt Anglois, lesquels se défendirent moult vaillament et longuement; mais à la fin perdirent la ville et se retrahirent en une forte maison. Les François y entrèrent par le moyen du feu qu'ils avoient mis, et les Anglois, voyant leur puissance, se rendirent tous prisonniers au comte de Dunois. »

Ce que la ville eut à souffrir dans ces guerres nationales est attesté par les lettres patentes du 5 septembre 1449, où, la voyant *en voie*

*de tourner à ruine*, Charles VII l'exempta de la taille, *pour qu'elle ne demeurât inhabitée*. Cette exemption fut prolongée en 1455, en 1459, en 1462, pour rendre les habitans *plus enclins à eulx employer de corps et de biens au rétablissement des fortifications*. Ces travaux marchaient lentement. Louis XI réduisit pour dix ans, en 1464, la taille de la ville à 200 livres par an, à la condition qu'elle en consacrerait le double à sa défense; il y établit en 1465 une taxe sur le sel pour le même objet, et en 1480 il la dispensa de taille pour dix ans, pourvu qu'elle employât quatre années de suite 1,200 livres par an à relever ses remparts. Les affaires de la marine n'étaient point alors conduites autrement que celles des fortifications : des lettres patentes du 6 avril 1475 taxèrent les habitans de Pont-Audemer à 200 livres dans un emprunt forcé pour l'armement de la nef la *Siméone* d'Honfleur, destinée à s'opposer aux *damnées entreprises des Anglais*. Les prêteurs avaient part aux prises, et la *Siméone* fit son devoir, car au retour de la campagne elle rendit à la ville, outre ses 200 livres, six pièces de canon. On comprend combien, dans un temps où la fortification des places et l'armement des bâtimens de guerre étaient mis au rang des charges municipales, il restait à faire pour constituer l'unité française. Ceux qui, malgré les vices de cette organisation, vengèrent alors l'indépendance de la nation n'en méritèrent que mieux d'elle. Les chroniques du temps nous ont transmis de longues listes de leurs noms; mais ces noms mêmes sont presque tous éteints, et les chevaliers de Charles VII ne sont plus représentés dans leur pays que par la famille impérissable qui se perpétue dans les rangs de nos soldats.

Pont-Audemer n'a plus d'enceinte fortifiée, et les derniers vestiges de ce titre de noblesse de la ville ont été rasés en 1840. Il n'y a point apparence que beaucoup des rues actuelles aient conservé le tracé de celles que dévastèrent les Anglais : elles sont larges, bien alignées, et le seul monument du moyen âge qui s'y montre est l'église byzantine de Saint-Germain. La ville possède un autre monument fort digne d'attention, quoique inachevé. Commencée à la fin du XVI^e siècle et continuée jusqu'au commencement du XVIII^e, l'église paroissiale offre une alliance pleine de grâce et de majesté du style gothique et du style de la renaissance : les tours sont tronquées, les murs intérieurs n'arrivent pas à l'imposte. L'édifice se construisait sur l'axe d'une vieille église romane qu'on démolissait à mesure que la nouvelle avançait, et une nef, qui serait magnifique si la voûte en était posée, aboutit à un chœur roman des plus humbles proportions. Ces belles constructions sont l'ouvrage des anciennes corporations des marchands de Pont-Audemer : elles sont l'expression de la puissance des libertés municipales, comme l'abandon prolongé où on les

a laissées est le témoignage de la stérilité d'une trop grande centralisation administrative. Quand nos pères posaient la première pierre d'un monument, ils le concevaient librement, se laissaient aller à des idées de grandeur, de beauté, parfois à des fantaisies, et la génération qui commençait l'entreprise en léguait avec confiance la continuation à l'avenir. La perspective d'un but élevé faisait jusqu'à des martyrs; le dévouement de la jeunesse, les legs des mourans, venaient en aide aux efforts de la communauté. C'est ainsi que se sont élevés tant de monumens qui sont la gloire de nos provinces. Le nivellement de nos institutions ne laisse plus de place à de semblables efforts, et l'on s'en aperçoit à la sécheresse de l'architecture contemporaine.

Pont-Audemer est à 10 kilomètres de la Seine, et l'on descend de la Risle à Honfleur en côtoyant les falaises que couronne le phare de Fatouville, puis l'anse envasée de Fiquefleur et de Saint-Sauveur. Cette échancrure a pour rivage une conque verdoyante dont le replis le plus frais porte le nom de val des Anglais. Il le doit à la sépulture qu'y trouva un corps de fourrageurs que les habitans d'Honfleur, expulsés de leurs demeures pendant l'occupation de 1346, surprirent en cet endroit. Un seul homme leur échappa. Fiquefleur comptait au XII^e siècle comme port de pêche côtière; il avait même des *nefs*, car il en perdit une au grand désastre de L'Écluse, en 1340. Il n'est plus atteint par la mer que dans les marées d'équinoxe, et ne possède plus un seul canot.

On ne sait rien de précis sur la fondation d'Honfleur; mais les traces que le sol conserve de son état primitif montrent dans la petite plaine qui s'enfonce, au débouché du vallon de la Claire, entre le mont Vassal et la côte de Grâce, une anse que remplissaient, dans des temps reculés, les eaux de la Seine. Le courant de sable et de vase qui côtoie cette anse y a formé des atterrissemens; trop faibles pour les chasser, les eaux de la Claire ont néanmoins été assez abondantes pour maintenir en arrière un petit havre. Cet abri était enveloppé dans des forêts dont celle de Touques est le reste. Avec le voisinage des bois et le contact de la mer, Honfleur a dû commencer par un chantier de constructions navales, et depuis que la ville a une histoire, cette industrie n'a pas cessé d'y être florissante. La chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, élevée en 1036 sur un de ces caps protecteurs que les navigateurs normands aimaient à placer sous l'invocation des saints, témoigne que l'anse était dès lors fréquentée; elle ne devait pourtant recéler en 1066 qu'une obscure bourgade, puisqu'il n'en est pas mention dans l'état des navires que le bâtard de Normandie conduisit à la conquête de l'Angleterre. Dans le siècle suivant, la bourgade devint ville. En 1204, elle ou-

vrait, dit la chronique, ses portes à Philippe-Auguste; elle avait donc des remparts, et ce fut longtemps son malheur. Dominée de tous côtés, jamais place ne fut plus mal à propos fortifiée, ni plus évidemment condamnée à succomber toutes les fois qu'elle serait investie. De 1346 à 1449, Honfleur fut deux fois pris par les Anglais, qui y exercèrent des cruautés inouies, et deux fois repris par les Français. Les guerres de religion ne lui furent pas moins désastreuses de 1562 à 1598. Les protestans, aidés en 1563 par les Anglais, l'enlevèrent deux fois, pour ne le garder que quelques semaines; mais ils n'en rendirent guère que les cendres. Enfin en 1681 les fortifications, par-dessus lesquelles plongeait le canon de l'assiégeant, furent rasées, et depuis, aussi bien gardée du côté de la mer par les bancs de son atterrage qu'elle est vulnérable du côté de la terre, la ville n'a point été attaquée. Un camp formé en 1756 sur les hauteurs de Grâce a montré comment il faudrait, à l'occasion, la défendre.

En dépit de ces dévastations périodiques, Honfleur grandissait comme ville maritime. L'énergie de ses habitans semblait se retremper dans le sang et dans le feu, et chaque désastre y provoquait une recrudescence d'activité. C'est ainsi qu'en 1457, huit ans seulement après l'expulsion des Anglais, la ville arma l'expédition qui, sous le commandement de Pierre de Brézé, mit à rançon l'île de Wight, Portsmouth, et revint chargée de dépouilles. Fortifiées par les mesures que prit Louis XI pour réparer en Normandie les ravages de la guerre, la marine d'Honfleur et celle de Dieppe donnèrent à la France une part dans les grandes entreprises navales de la fin du XV^e^ siècle et du commencement du XVI^e^. La navigation, qui n'était auparavant qu'un métier, se préparait à devenir une science. Les *pillotes de la noble ville de Honnefleur* furent au premier rang de ceux qui fournirent à Pierre Ferrandu les matériaux du *Grant Routtier et Pillotage de la Mer*, qui, composé en 1483 et imprimé en 1520, est le plus ancien des livres d'hydrographie modernes. Les *côtes de France, Bretaigne, Engleterre, Espaigne, Flandres et aultres Allemaignes* y sont décrites. C'était à peu près tout ce qui intéressait les navigateurs de l'Océan au moment où Christophe Colomb et Vasco de Gama leur ouvrirent de nouveaux horizons.

L'impulsion donnée par l'Espagne et par le Portugal fut sentie à Honfleur. Au mois de juin 1503, Binot-Paulmier de Gonneville en partit pour un voyage de découvertes à l'est du cap de Bonne-Espérance. L'ancien cap des Tempêtes se montra à nos Normands digne de son premier nom. Assaillis par d'affreuses tourmentes, ils cherchèrent au sud une terre dont le vol des oiseaux de mer leur faisait présumer l'existence; ils la trouvèrent, et mouillèrent à l'entrée d'une

rivière qu'ils comparèrent à l'Orne. Ce rivage leur fut hospitalier, et ils y passèrent six mois. Déjà pourvus d'une certaine organisation sociale, les indigènes étaient assez avancés pour comprendre les avantages d'une civilisation supérieure à la leur; ils aspiraient à se les approprier, et Arosca, leur roi, confia son fils Essoméric à Binot-Paulmier pour le faire instruire dans les arts des chrétiens. La promesse de le ramener ne fut pas tenue : le sieur de Gonneville ne put engager ses compatriotes dans une seconde expédition; mais il adopta Essoméric, lui donna son nom et le maria à une de ses nièces, dont l'arrière-petit-fils, chanoine de Lisieux, a recueilli tout ce qui reste de notions sur l'expédition de 1503. Cette expédition est probablement la première qui se soit donné une mission scientifique; elle avait emmené à cet effet « maistre Nicole Lefébure d'Honfleur, curieux et personnage de savoir, qui pourtraya les façons de force bestes, oiseaux, poissons, et aultres choses singulières inconnues en chrétiensté. » Par malheur, Binot-Paulmier n'a pas dit, et probablement il n'a pas su, à quel point de la mer des Indes il avait tourné vers le sud. On commettait de son temps d'étranges erreurs de longitude, témoin Christophe Colomb et ses premiers imitateurs, qui se croyaient aux Indes-Orientales quand ils étaient en Amérique. Quelle était donc cette terre nouvelle où les Honfleurois abordèrent? On a prétendu que c'était l'Australie; mais l'Australie est près de deux fois plus loin du Cap que l'Europe ne l'est de l'Amérique, et sa hideuse population indigène ne ressemble en rien à celle qui fit un si bon accueil à nos compatriotes. Ce dut être une peuplade malaise que visita Binot-Paulmier, et la terre où il descendit ne peut guère être autre que celle de Madagascar; mais on n'en saurait revendiquer pour lui la découverte : les Portugais y étaient débarqués le 10 août 1503, c'est-à-dire moins de deux mois après son départ de France.

L'expédition du sud était à peine de retour à Honfleur qu'il s'en préparait une autre pour l'ouest. Jean Denis descendit en 1506 à Terre-Neuve, et de là vint toucher au Brésil, près de Paraïbo, dans une anse qui a conservé le nom de *Port des Français*. On était alors à une de ces époques où toutes les bases des destinées sociales s'élargissent. Le port d'Honfleur n'aurait pu prendre part aux expéditions lointaines qui signalèrent le XVI^e siècle, s'il n'avait pas été en possession d'un matériel puissant et d'un personnel d'élite : sa marine était le principal véhicule de nos relations avec les peuples riverains de l'Océan, et elle entretenait des rapports si étroits avec l'Espagne et le Portugal, qu'au milieu du XVI^e siècle la ville donna chez elle le droit de bourgeoisie à tous les habitans de la Péninsule. Les guerres de religion arrêtèrent ce mouvement, qui reprit

son cours au commencement du XVII^e siècle. Les vaisseaux d'Honfleur prirent alors le chemin de Madagascar, des îles de la Sonde, des Philippines, qu'ils ont depuis oublié, et si la création de la compagnie des Indes leur enleva plus tard le commerce des épiceries, ils conservèrent celui de l'Amérique du Nord, et trouvèrent un large dédommagement dans les pêches : celles de la morue et du hareng prirent, avec le commerce du sel, qui en était un appendice, de tels développemens, qu'en 1672 la régie des gabelles eut à faire construire à Honfleur des greniers capables de contenir 10,000 tonnes de sel. En 1717, Honfleur fut admis au privilége du commerce des colonies, que Marseille n'obtint qu'en 1719. Enfin la prospérité commerciale du port atteignit son apogée en 1755. Les Anglais, suivant leur habitude, coururent en 1756 sur les bâtimens de commerce avant la déclaration de la guerre, et nous n'étions pas en défense que huit cents matelots d'Honfleur étaient dans leurs prisons. Les longues épreuves qui suivirent ne laissèrent le champ libre aux expéditions commerciales qu'après la paix de 1783. Les plaies de la guerre n'étaient pas cicatrisées quand le souffle de la révolution se fit sentir, et la marine fut pour longtemps paralysée. La restauration, et c'est là son honneur, se promit de la faire renaître. En 1815, les constructions navales prirent à Honfleur un vif essor : on y arma pour la pêche de la baleine et pour les colonies; mais la tendance des relations lointaines à se grouper au Havre était irrésistible, et les entreprises rivales succombèrent ou se déplacèrent bien vite. C'est ainsi que le port d'Honfleur est en peu de temps devenu ce qu'il est probablement destiné à rester, une sorte de succursale qui reçoit les marchandises encombrantes dont le séjour au Havre serait trop dispendieux, et les distribue dans la riche contrée adjacente. Honfleur n'a presque plus de rapports avec l'étranger, si ce n'est pour tirer d'Angleterre de la houille, et de Norvége des bois de construction. Les laines, les cotons, les sucres bruts, les matières tinctoriales, qu'il transmet aux fabriques voisines, lui viennent du Havre, et la pêche côtière est la seule qu'on y connaisse aujourd'hui.

La population d'Honfleur s'est accrue, puis amoindrie avec l'établissement commercial. Les rôles des tailles y portaient 2,353 familles en 1730; à cinq têtes par famille et en ajoutant les personnes exemptes, on arrivait à plus de 12,000 habitans. D'après un rapport de M. Duportal, inspecteur-général des fortifications, la population était en 1755 de près de 18,000 âmes. Elle était au recensement de 1806 de 8,660, en 1826 de 9,798, en 1856 de 9,126 habitans. L'aspect intérieur de la ville ne dément point ces données : c'est celui des vieilles villes normandes avec leurs rues étroites, leurs murs en pans de bois, quelquefois revêtus d'ardoises, leurs toits à pignons,

et par places un peu d'herbe entre les pavés. Les constructions sont d'un autre siècle; on les renouvelle peu, et les paysagistes qui exploitent les vallons de la Normandie n'ont garde de s'en plaindre.

Malgré la réalité de cette décadence, le mouvement maritime n'a point diminué dans les bassins d'Honfleur : il s'est même accru par la substitution des matières encombrantes aux marchandises précieuses; mais d'une part le pavillon du port, qui prenait autrefois son essor vers les contrées équinoxiales et l'Amérique du Nord, ne se montre plus que dans une aire étroite; de l'autre, ses marins, qui allaient, il y a cent ans, chercher au loin les produits exotiques, laissent aujourd'hui à la marine étrangère presque tout l'approvisionnement des bassins. Ainsi, dans l'année 1858, qui diffère à cet égard fort peu de celles qui l'ont précédée, sur 41,228 tonneaux importés, 5,412 seulement l'ont été par navires français. Le tonnage d'exportation est à peu près nul. La contrée n'envoie au dehors que de menues denrées : le port livre par an de 30 à 35 millions d'œufs à l'Angleterre et trie pour elle en automne des monceaux de poires et des pommes. Tout s'est amoindri, et, s'il faut l'avouer, le personnel naval du port d'Honfleur est ravagé dans ses rangs inférieurs par l'abus des liqueurs fortes; ses matelots passent pour incapables des grandes choses qu'ont accomplies leurs ancêtres : c'est ainsi que la grande pêche, pour laquelle Honfleur est si bien placé et qui fit autrefois sa fortune, y est aujourd'hui tout à fait délaissée.

Si la décadence de la marine d'Honfleur n'avait pas d'autres causes que l'envasement du port, il ne faudrait pas désespérer d'y remédier. L'entrée d'Honfleur a été, dans des temps reculés, aussi difficile qu'on l'ait jamais vue de nos jours : elle a été presque entièrement interdite en 1522, en 1751, en 1775. A ces trois époques, les habitans se mirent héroïquement à l'eau pour désobstruer la passe en agitant la vase sous l'impression du jusant. En 1638, la commission chargée par le cardinal de Richelieu de rechercher l'emplacement d'un port de roi dans la Manche disait d'Honfleur : « Les difficultés de l'atterrage par les sables neutralisent ce port... On n'y pourra jamais retirer que des bâtimens moyens. » Envoyé par Colbert en 1664, le chevalier de Clerville, qui fut à quelques égards le précurseur de Vauban, déclarait « que les batures qui étaient devant Honfleur empêcheraient toujours qu'il y entrât de grands navires, et qu'il était pour cette raison inutile d'y faire de grands travaux. » On n'exprimerait pas autrement aujourd'hui la limite des services que peut rendre le port, et, puisqu'en dépit des dangers dont il est menacé, sa ruine a toujours été conjurée, elle peut, elle doit l'être encore.

Depuis les travaux exécutés en vertu des lois de 1837 et de 1842,

l'établissement maritime d'Honfleur consiste en un avant-port de 39 ares et en quatre bassins à flot qui en ont ensemble 431, en tout 4 hectares 70 ares. Les dépôts vaseux y sont plus ou moins abondans suivant les directions capricieuses des courans qui remplissent les bassins, et l'on en expulse, par la combinaison de l'ameublissement des vases et de l'emploi des chasses, de 110 à 270,000 mètres cubes par an. Il ne faut point en conclure que si le curage journalier s'arrêtait, le sol du port s'exhausserait de $2^{m},34$ à $5^{m},75$ dans l'année : une grande partie des matières qu'apporte le flot dans le port sont les mêmes qu'ont entraînées les chasses, et comme la quantité de vase tenue en suspension est proportionnelle à l'épaisseur de la tranche d'eau qui la porte, le curage ajoute sans cesse lui-même à sa tâche. Les vases du port d'Honfleur sont très riches en matières organiques, et la culture devrait s'emparer avec empressement de cet engrais. La Normandie est à cet égard fort en arrière de la Flandre, et si les habitans d'Honfleur avaient l'habileté de ceux de Dunkerque à tirer parti des déjections marines de leur ville, la fertilité des plateaux voisins serait doublée, et les exportations par mer s'en ressentiraient. En attendant l'adoption d'une coutume si salutaire, il faut moins s'inquiéter de l'envasement intérieur du port que de celui de l'atterrage sur lequel il s'ouvre. On voit, à quelques mois d'intervalle, des bancs s'élever devant Honfleur aux places où flottaient des corvettes, se maintenir ou disparaître à l'improviste. Les pressions des vents sur les eaux de la Seine sont les causes principales des évolutions de ces masses terreuses, dont les caprices apportent d'étranges perturbations dans le régime de l'atterrage. M. Cachin, le célèbre ingénieur des travaux de Cherbourg, voulut, en 1791, purger le port et lui donner un chenal régulier. Il proposa de détourner la Risle à 2 kilomètres en amont de son embouchure et de la conduire à Honfleur par un canal maritime qui, côtoyant les falaises de Fatouville et de Saint-Sauveur, eût débouché dans un bassin de chasse d'une quinzaine d'hectares. Il évaluait à 5 millions les dépenses. On est, dans ces derniers temps, revenu à ces idées ; mais elles se sont effacées devant le projet beaucoup plus large, mais beaucoup trop chanceux, d'amener sous les murs d'Honfleur le chenal entier de la Seine. Si l'on renonce à cette entreprise, dont l'issue pourrait être le sacrifice des grands intérêts aux petits, le projet de M. Cachin donnerait un moyen sûr de sauvegarder les ports d'Honfleur et de Pont-Audemer. La masse d'eau dégorgée par le chenal prolongé de la Risle se fraierait naturellement, quels que fussent les déplacemens du lit principal de la Seine, la voie qui l'y réunirait, et l'accès d'Honfleur serait toujours facile et sûr. Ces combinaisons soulèveraient, dit-on, une vive opposition à Pont-Au-

demer; mais si l'on supprimait les écluses, plus coûteuses qu'utiles, du projet de M. Cachin, si la liberté de la nouvelle Risle était complète, la navigation de Pont-Audemer serait, sur une moindre échelle, dans les mêmes conditions que celle de Rouen, et, ce qui n'est peut-être pas indifférent, les rivages de Saint-Sauveur et de Fiquefleur recouvreraient la vie, le mouvement dont ils jouissaient au moyen âge. Tandis que ces graves questions sommeillent, les débouchés du port d'Honfleur s'élargissent du côté de la terre. Il ne s'agit pas, comme en 1784, d'ouvrir un autre *Cours d'Orléans*, longue avenue ombragée dont la somptueuse utilité recommande aussi dans le pays la mémoire de M. Cachin. Le chemin de fer embranché à Lisieux sur celui de Paris à Cherbourg, et pénétrant par Mézidon, Alençon et Le Mans jusqu'aux bords de la Loire, s'avance vers Honfleur, et dans le silence des nuits la ville entend les détonations des mines qui, pour le faire arriver à elle, percent le long souterrain d'Ablon. Honfleur va donc être sur la Seine le port de trois riches départemens agricoles, et ce sera la faute des habitans s'il ne réalise pas les prévisions du grand cardinal, qui, n'y voyant pas, en 1638, les élémens d'un port militaire, comptait sur le pays qu'il dessert pour fournir à la marine de la Manche d'inépuisables approvisionnemens.

La conque verdoyante au fond de laquelle est assis Honfleur rappelle en petit la conque d'or de Palerme; seulement les pommes y tiennent lieu d'oranges, et elle n'a point le ciel bleu de la Méditerranée : on n'en quitte pas moins avec regret son paysage frais et souriant, et ce belvédère ombragé de Notre-Dame-de-Grâce que baignent des eaux incessamment animées par les blanches voiles ou les panaches de fumée des navires.

Vingt ans ne se sont pas écoulés depuis que quelques baigneurs parisiens, repoussés de Dieppe par la difficulté de se loger, firent au sud du Havre, à 13 kilomètres d'Honfleur, la découverte d'une plage sablonneuse admirable pour les bains de mer : elle gisait au pied de falaises sauvages que le voisinage d'une brigade de gendarmerie colorait d'un vernis de civilisation, et les campagnes voisines étaient délicieuses de fraîcheur et de variété. Presque tous pêcheurs de profession, les habitans de Trouville étaient de bonnes gens, et leurs femmes comprirent bien vite que la plus douce des vertus ne devait pas être la moins lucrative : leur hospitalité quadrupla en l'honneur de Paris le prix des loyers de leurs chaumières, et de ce moment la fortune de la plage de Trouville fut faite. Il en est peu de fondées sur de meilleures bases. Qu'on tourne les yeux du côté de la terre ou de celui de la mer, la situation de Trouville l'emporte de beaucoup sur celle de Brighton : il est des vallées plus étendues

que celle de la Touques, il n'en est pas de plus gracieuses, et l'aspect de l'embouchure de la Seine, avec ses eaux toujours sillonnées de navires, a peu d'équivalens dans le monde. Trouville, qui n'était qu'un village en 1840, comptait 4,183 habitans au recensement de 1856, et ce nombre est doublé pendant l'été. Le relief du sol n'a pas moins changé que la population ne s'est accrue. Le lit de la Touques a été transposé; de beaux quais alignés ont pris la place de grèves informes; des dunes et des falaises solitaires se sont couvertes de jardins et de maisons de plaisance; des habitations plus modestes sont de tous côtés sorties de terre : les plans du cadastre, les cartes récentes de l'état-major et de la marine ne représentent plus qu'un passé oublié, et d'autres transformations sont si probables, peut-être si prochaines, que les cartes levées aujourd'hui risqueraient d'être vieillies avant d'être gravées.

L'aspect que présentait il y a vingt-cinq ans l'atterrage de Trouville avec sa rivière s'épanchant péniblement sur un talus de sable infranchissable en morte-eau, même aux bateaux de pêche, ne répondait guère aux événemens dont il a jadis été le théâtre. Les 240 hectares de marais et de dunes qui remplissent l'angle compris entre la rive gauche de la Touques et la mer remplacent une anse où flottait à l'aise en 1066 une des divisions de la flotte de Guillaume le Conquérant, et où Henri V descendit, en 1417, avec des forces suffisantes pour subjuguer sans coup férir toute la Basse-Normandie. La nature et le relief du terrain ne permettent point à cet égard le moindre doute. La mer recevait la Touques à 3 kilomètres en arrière du rivage actuel, et la rivière, on le reconnaît aux berges qu'elle a quittées, avait devant le bourg auquel elle a donné son nom au moins 150 mètres de largeur : le mouillage était abrité de l'ouest et du sud par la courbure du Mont-Canisy, alors beaucoup plus saillant vers le nord. L'entrée en était signalée au loin par la vieille chapelle de Bénerville, et le fond en était gardé par le château des ducs de Normandie, dont l'enceinte fortifiée est un monument si précieux de l'architecture militaire du moyen âge. L'histoire n'est pas ici moins clairement écrite sur le terrain que dans les chroniques. Le marais de Déauville n'est que le résultat d'atterrissemens récens; la mer, qui le submerge aux équinoxes, n'en a pas même encore abandonné la possession, et Bonnivet ne fit, contre son habitude, rien que de très raisonnable, lorsqu'il vint, en 1520, chercher à l'embouchure de la Touques l'emplacement du port militaire qui devait succéder à Harfleur. L'illustration funeste qu'avait acquise cet atterrage en 1417 n'était point oubliée, et l'on devait penser que les eaux qui recevaient un siècle auparavant les flottes anglaises à leur arrivée pouvaient servir de point de départ aux nô-

tres. Bonnivet fut, il est vrai, détrompé par l'aspect des lieux : le comblement de la baie avait été rapide, ce qu'expliquent aisément les éboulemens du rivage, dont les débris étaient apportés par le courant. Lorsqu'en 1638 M. d'Infreville vint remplir sur cette côte une mission analogue à celle de Bonnivet : « Grève plate et sablonneuse, rien à faire, » dit-il brièvement de l'embouchure de la Touques dans son rapport au cardinal de Richelieu.

Voilà ce qu'étaient devenus l'atterrage et le cours de la Touques, livrés au conflit des eaux intérieures et des marées chargées des débris des falaises voisines, et nul ne peut dire si, pendant une période de perturbation qui paraît avoir duré près de quatre siècles, des mains d'hommes eussent pu lutter contre un concours de circonstances naturelles si contraires. Depuis cinquante ans, ce rivage est entré dans une période de stabilité relative dont il ne faut ni se trop défier ni trop attendre. Les auteurs de la transformation qu'a subie la plage de Trouville de 1840 à 1856 ont été M. le comte d'Hautpoul, maire, M. Vallée, son adjoint, et M. Tostain, alors ingénieur en chef du Calvados. Saisissant la juste mesure de ce que comporte l'état des lieux, ils ont su mettre en relief les avantages nautiques d'une position à laquelle on n'en soupçonnait aucun. En 1846, M. Tostain, qui construisait la route de Pont-l'Évêque à Trouville, la mit au service direct de la navigation en jetant sur la rive gauche de la Touques les fondations d'un quai dont la longueur est aujourd'hui de 800 mètres. Poursuivant son œuvre sans se laisser décourager par la difficulté des temps, il perçait à la rivière en avril 1849 un nouveau passage au travers des dunes, et l'enfermait dans un chenal dirigé vers le nord. Cette abréviation des trois quarts de la distance à franchir du bord de la plage à la basse mer accrut si bien l'énergie des courans de marée, que l'approfondissement du lit dépassa tous les calculs de l'ingénieur et mit à découvert les fondations des quais. La couche de galet sur laquelle reposent les sables offrait une base solide, et cet heureux accident fut bientôt réparé. Le lit de la Touques s'est abaissé devant Trouville de plus de 1$^{m}$ 50, et des bâtimens de 200 tonneaux accostent des quais aux places où l'on n'avait jamais fait que jeter du poisson frais sur la grève. Le nouveau chenal, s'allongeant entre deux belles estacades, reçoit dans les basses mers de morte-eau les navires qui le remontent avec le flot, et l'entrée de Trouville est dès à présent un refuge précieux pour la petite navigation de l'embouchure de la Seine. On ferait remonter le refuge et porter la marée et la navigation jusqu'à Pont-l'Évêque en redressant le lit de la Touques.

Le mot de refuge ne saurait se prononcer sur les côtes de Nor-

mandie sans rappeler que les Anglais multiplient sous ce nom sur le rivage opposé des mouillages fortifiés ouvertement destinés à couvrir des bâtimens armés en course contre notre commerce. Nous devrions tout au moins imiter leur prudence dans ce qu'elle a d'inoffensif, et ne pas pousser la courtoisie jusqu'à laisser à la disposition de leurs croiseurs les mouillages faits pour recueillir, en cas de gros temps ou de chasse, les nombreux navires qui se dirigent de la côte du Calvados sur l'embouchure de la Seine. L'ampleur et l'inviolabilité des abris ne sont nulle part si nécessaires que sur les points de convergence de tous les navires qui sillonnent les eaux françaises de la Manche, et l'atterrage de Trouville offre à cet égard des avantages naturels qu'il n'est pas permis de négliger.

Les basses mers des équinoxes mettent à découvert, à deux milles au nord de l'entrée de la Touques, une humble esplanade ordinairement submergée : c'est l'affleurement du Banc-Cabeux, colline sous-marine qui s'allonge parallèlement à la côte en laissant un chenal intermédiaire qui conserve aux plus basses mers une profondeur de 5 ou 6 mètres : le banc n'est point alors recouvert, sur plus de 3 kilomètres, de plus de 15 décimètres d'eau. Si des observations spéciales confirmaient les assertions des pêcheurs sur la stabilité du Banc-Cabeux, la meilleure position stratégique du sud de l'embouchure de la Seine serait aussi le point où la création d'un refuge serait la plus facile. Une digue submersible posée sur la crête du banc convertirait le chenal qu'il protége en une rade couverte également accessible du côté du large et de celui d'Honfleur, et les batteries de couronnement de la digue, en défendant le chenal méridional de la Seine, interdiraient à l'ennemi des positions très dangereuses pour Le Havre.

L'atterrage de Trouville n'a point été jusqu'à présent considéré sous ce point de vue, et quoiqu'il n'ait pas d'autre aire territoriale que celle qui est très suffisamment desservie par le port d'Honfleur, on veut en faire un port de commerce : un décret du 20 juin 1860 a ouvert un crédit de 2,400,000 francs pour les premiers frais de l'établissement sur la rive gauche de la Touques d'un bassin à flot de 600 mètres de long sur 120 de large. Une spéculation sur la plus-value des terrains adjacens s'appuie sur cette entreprise, et y contribue pour 300,000 francs versés au trésor public. Peut-être pouvait-on, sans chercher beaucoup, trouver sur la côte des projets aussi utiles. Si le bassin de Trouville n'est alimenté que par ce qu'il enlèvera à Honfleur, il n'opérera qu'un déplacement d'avantages, et les rancunes des dépouillés seront plus vives que la gratitude des favorisés. Disséminer les ressources maritimes n'est point un moyen de les fortifier, et si les fonds employés au creusement d'un bassin

superflu servaient à créer sous les murs de Trouville un refuge pour la navigation et un point d'appui pour la défense de la Seine, tous les intérêts qu'alarme la première entreprise se coaliseraient pour le succès de la seconde : heureux encore si, quand le bassin sera fait, la prédilection qu'inspirent trop souvent les créations ingrates ne condamne pas l'administration à un allongement irréfléchi des jetées! Les avantages nautiques du mouillage du Banc-Cabeux et le maintien de la plage (1) qui fait actuellement la fortune de Trouville seraient alors singulièrement compromis.

En attendant de plus hautes destinées, Trouville est un des bons ports de pêche côtière de la Manche. Il possède soixante bateaux calant en moyenne 25 tonneaux, et ce nombre tend à augmenter. Le bateau équipé revient à environ 18,000 francs, et son produit annuel équivaut à sa valeur en capital. Ce produit se divise en deux moitiés, l'une pour le bateau, l'autre pour l'équipage, composé de cinq hommes et d'un mousse. L'entretien et la dépréciation annuelle du matériel ne comptent pas pour moins de 4,000 francs. Le produit brut de la pêche de Trouville est de 1 million à 1,200,000 francs. Les matelots qui s'y livrent sont renommés pour leur hardiesse, et tiennent les eaux de la Manche orientale pour un domaine de leur dépendance. La pêche de Trouville ne doit pas faire oublier son humble voisine de Villerville. Celle-ci n'a de refuge à son point de départ que la grève sur laquelle elle tire ses bateaux : deux hommes y forment un équipage, et ces embarcations trouvent sans sortir de la Seine assez de profits et de périls. L'on évalue les produits de la pêche de Villerville à 200,000 francs, dont un cinquième provient de la récolte des moules du banc du Ratier, faite à la main en vive-eau par les femmes du village. Il n'existe peut-être pas de plage mieux située que celle de Villerville pour l'exploitation de moulières en espalier semblables à celles de la rade de l'Aiguillon, si bien décrites par M. Coste.

Le salutaire usage des bains de mer s'approprie de proche en proche toute la côte du Calvados. A partir d'Honfleur, de nouveaux hameaux de baigneurs s'établissent chaque année en arrière des dunes doucement ondulées qui bordent d'anciennes anses transformées en herbages, ou dans les réduits des falaises dont les flots rongent les saillans. Cette route, raboteuse et variée, conduit à la

(1) La plage de Trouville s'abaisse d'une manière inquiétante pour les constructions riveraines. Ce mouvement tient à ce que les courans de flot lui enlèvent du sable et ne lui en rapportent plus, obligés qu'ils sont par les estacades du chenal de déposer à l'ouest celui dont ils sont chargés. Le moyen de rétablir la plage serait probablement la construction sur les Roches-Noires, qui la bordent à l'est, d'un épi qui retiendrait le peu de sable qu'amène encore le flot.

pointe de Beuzeval, dans laquelle les lecteurs de la *Revue* reconnaîtront peut-être le point de départ d'une course qui les a conduits jusqu'à Barfleur (1). Ne quittons pas cet abrupt sommet sans nous arrêter un instant au spectacle qu'offrent la terre et la mer. Refoulée par des éboulemens dès longtemps gazonnés et pourtant précurseurs sinistres d'autres dislocations de la côte, la Dives serpente à 112 mètres au-dessous de nos pieds. Des monticules ombragés, qui ne sont autre chose que d'anciennes dunes, sont maintenant séparés de la mer par un large tapis de verdure, et d'autres dunes grandissent sur le rivage. Les gras pâturages de la vallée d'Auge, parsemés de massifs d'arbres touffus, s'enfoncent à perte de vue vers le sud. Là ruminent, dans l'épaisseur des herbes, ces troupeaux charnus qui n'ont point d'égaux dans le monde, et près d'eux bondissent les chevaux de bataille de nos cuirassiers. Soit que l'œil suive à l'ouest les collines boisées de Bavant et de Gonneville, soit qu'il côtoie la zone sablonneuse des dunes, il voit bientôt luire en arrière de Merville les eaux de l'embouchure de l'Orne, et distingue clairement le tracé suivant lequel la Dives ira un jour s'y réunir, au grand avantage de la navigation. Au nord, la mer est sans limites; mais à droite, dans un lointain tantôt à demi voilé par une brume légère, tantôt éclatant au soleil, les falaises de La Hève commandent Le Havre et l'embouchure de la Seine. Des centaines de bateaux de pêche égaient ces eaux de leurs manœuvres capricieuses, et à l'horizon de lourds et rapides pyroscaphes travaillent, sous le sillage de leur fumée, à effacer les distances et à nous donner des amis sur les plages les plus reculées du globe.

### IV. — LA DÉFENSE DU HAVRE.

Le foyer de ce bel ensemble, Le Havre, a toujours été la partie de notre établissement maritime la plus exposée aux attaques de nos ennemis. Ce malheur est le revers des conditions qui font sa fortune; les avantages pacifiques d'une position avancée ont pour conséquences militaires d'inévitables inconvéniens; mais cela n'a point empêché Le Hâvre de prospérer : l'aiguillon du péril a presque toujours été parmi nous une excitation salutaire.

Il serait sans utilité pratique de revenir en ce moment sur la partie de l'histoire militaire du Havre qui se rapporte au temps où nous n'avions pas d'autre port de guerre sur l'Océan. Telle était la destination que lui avait donnée François Ier et qu'il conserva jusqu'à Louis XIV : ce n'est même qu'en 1763, après la guerre de sept

(1) Voyez la livraison du 15 avril 1854.

ans, que les derniers restes de sa marine militaire ont été transférés à Brest. Il suffit ici de considérer les cent vingt années qui ont précédé la fin des guerres de l'empire : dans cette période, huit attaques ont été dirigées par mer contre Le Havre, pas une seule par terre.

La première fut celle de 1694, année fatale, marquée par de grands désastres à Dieppe, à Cherbourg, à Saint-Malo. Les Anglais commencèrent le bombardement le 26 juillet, à deux heures de l'après-midi : ils avaient pris position à l'ouest, près du banc de l'Éclat; mais, voyant le peu de succès de leur feu, ils tournèrent au sud et s'embossèrent en face de l'Eure. Le maréchal de Choiseul, gouverneur de la place, établit à la hâte pour leur répondre une batterie à boulets rouges; mais un bourgeois normand imagina une manœuvre tout aussi efficace. On vida en dehors de la place les paillasses des habitans, et l'on y entretint un feu de paille mouillée. Les Anglais, prenant la fumée pour celle d'un incendie, s'acharnèrent sur ce foyer, et en trente heures ils y lancèrent onze cents bombes. Il y eut sept maisons perdues, et le dommage total fut évalué à 100,000 livres. Il est permis de croire que, sans parler d'une bombarde coulée, l'expédition ne s'était pas faite pour si peu. On voulut recommencer l'année suivante; mais les défenses avaient été augmentées, et les bombardes anglaises se trouvèrent en face de trente chaloupes canonnières, montées chacune de cinquante hommes résolus à les aborder; elles se retirèrent après une démonstration insignifiante.

L'attaque de 1759 fut la plus meurtrière de toutes. Les bombardes anglaises s'affourchèrent en quart de cercle à 1,500 toises du musoir de la jetée du nord, et nous leur opposâmes à 200 toises du rivage une ligne de pontons et de canonnières. En arrière des galiotes anglaises étaient embossés des vaisseaux de ligne qui les protégeaient, comme nos batteries de terre nos pontons. « Quoique le bombardement ait eu quelque effet, dit le rapport du temps sur le siége, il n'a pas répondu à l'attente des ennemis de brûler la ville. La position de leur escadre était telle que leur gauche regardait le côté des bateaux plats qui étaient rassemblés sur le rivage entre les épis 64 et 79, et leur droite s'étendait jusqu'à la méridienne de la tour de François Ier. Ils menaçaient ainsi en même temps la citadelle, le port et le quartier Saint-François. Leur attaque commença le 4 août au jour et dura jusqu'au 7 : ils bombardèrent sans relâche à toute marée, et jetèrent neuf cents bombes pleines d'artifices du poids de 250 ou 300 livres; la plupart tombaient à faux. Cent maisons à peu près furent endommagées; le feu prit à quelques-unes et même à un magasin de goudron; mais la bonne police

en arrêta toujours le progrès. Plusieurs personnes furent blessées ou moururent de frayeur. Du reste, les dégâts dans les maisons et les meubles ont été estimés au plus à 300,000 livres. — Du côté des Anglais, les bombes du Havre tuèrent beaucoup de monde; on coula à fond une grande chaloupe pleine d'hommes qui servait les bombardes, ce qui les obligea de modérer leur feu, outre que leurs galiotes faisaient eau par l'ébranlement des mortiers, dont la charge était trop forte à 30 livres de poudre qu'ils y mettaient pour en augmenter la portée et en rendre l'effet plus dangereux. Ils prirent le 7 le parti de se retirer après avoir fait une prodigieuse dépense et laissé sur nos rivages beaucoup de cadavres et d'ustensiles qui dénotaient une grande perte de leur côté. » Tels furent les résultats d'une expédition dans laquelle l'un des plus grands hommes de mer de l'Angleterrre, Rodney, n'eut à combattre que des officiers dont l'histoire n'a point enregistré les noms.

Les autres tentatives, qu'il serait sans intérêt d'énumérer, coûtèrent aux Anglais beaucoup plus qu'à nous, témoin l'aventure de sir Sidney Smith et du *Diamant*. Au printemps de 1796, l'illustre commodore s'était chargé de la police de la rade du Havre, et pendant la nuit du 18 avril il surprit auprès des jetées un petit corsaire. Son équipage fêta cette capture à l'anglaise, par de copieuses libations. Au milieu de ces réjouissances, un prisonnier nommé Lallemand, trompant la surveillance, largua le câble d'ancrage de la frégate : entraînée à la dérive par les courans de marée, celle-ci se jeta sur les bancs d'Honfleur et y fut prise par les pêcheurs accompagnés de leurs femmes, comme une baleine échouée. Les circonstances romanesques dont fut accompagnée plus tard l'évasion de sir Sidney Smith de la prison du Temple firent oublier la manière dont notre ingénieux compatriote lui en avait procuré l'entrée.

L'amiral Baudin, qui, pendant un long séjour au Havre, avait fait une étude attentive de la défense du port, remarquait que, dans ses entreprises, l'ennemi, gêné par les bas-fonds et les reviremens des courans de marée, tenu en respect par des batteries flottantes difficiles à tourner, n'avait jamais agi qu'avec une extrême circonspection; mais toutes ces conditions lui paraissaient renversées par l'invasion de la vapeur. Le temps n'est plus où l'assaillant se signalait au loin par la hauteur de sa mâture, et où la direction du vent était à elle seule un avertissement. Bas sur la mer, cachant sa fumée dans la brume ou dans les nuages, le navire à vapeur est à peine aperçu qu'on l'a sur les bras, et les batteries flottantes qui suffisaient jadis à la sécurité de la petite rade ne seraient point à l'abri de ses surprises. Si récente que soit la perte du brave amiral, l'art de détruire a depuis fait des progrès qui déroutent toutes ses prévisions. En

1853, de vieux officiers d'artillerie se souvinrent d'avoir remarqué dans des siéges qu'un boulet lancé qui heurtait un boulet immobile se brisait, et des expériences faites au polygone de Vincennes confirmèrent leurs observations. De ce fait à conclure qu'une canonnière cuirassée de fer battu serait invulnérable, la distance n'était pas grande; elle fut bientôt franchie, et quelques mois après la *Dévastation* renversait, sans être entamée par soixante dix-huit boulets russes qu'elle recevait, les batteries de Kinburn (1). L'air retentissait encore de l'écroulement des remparts de Sébastopol, que le canon atteignait des perfectionnemens équivalens à ceux du fusil et de la carabine. Il est acquis aujourd'hui que des portées de 9 kilomètres n'ont rien d'extraordinaire, et un inventeur offre en ce moment même de faire passer des projectiles d'une rive à l'autre du Pas-de-Calais. Tout à l'heure les portées n'auront de limites que dans la résistance du métal des pièces, et si cela importe peu pour les combats à terre, où l'on s'aperçoit rarement de très loin, il n'en est pas de même à la surface de la mer. Ne nous exagérons pas cependant les conséquences de ces nouveaux moyens d'attaque pour les villes maritimes. Les bombardemens ont toujours fait beaucoup plus de bruit que de mal; ils sont plus terribles en imagination qu'en réalité : les seules victimes que fit au Havre celui de 1694 moururent de frayeur. Napoléon, dans ses préoccupations sur la défense des côtes, redoutait peu les bombes. « Les machines, les bombardemens mêmes, disait-il (2), sont comptés pour rien en temps de guerre. Les bombes ne font rien aux remparts, fossés, contrescarpes; les bombes sont utiles, mais comme moyen combiné de siége en règle. Je ne sais ce que vous entendez par machines infernales; les machines infernales ne sont rien. Les Anglais s'en sont servis contre Saint-Malo et plusieurs de nos ports : cela n'a abouti qu'à casser les vitres. » Les bombardemens, qui ne font que des plaies d'argent, coûtent surtout à ceux qui bombardent. Après la capitulation qui suivit l'attaque d'Alger en 1682, le dey Mezzomorto demanda à Duquesne quelle avait été la dépense de l'expédition, et sur le chiffre par lequel répondit l'amiral : « Que ton maître ne m'en donnait-il la moitié! s'écria le renégat, qui savait compter, j'aurais moi-même brûlé de fond en comble la ville, qui est encore debout... » Les bombes ne sont très dangereuses que pour la propriété particulière, et la tendance générale qui est de mettre cette propriété en dehors des chances de la guerre doit restreindre de plus en plus l'emploi d'un moyen de destruction qui n'aboutit à aucun résultat militaire. La propriété de

(1) Voyez, sur la campagne de la *Dévastation*, la *Revue* du 1er et du 15 février 1858.
(2) Lettre au ministre de la marine du 9 septembre 1809.

l'ennemi n'est d'ailleurs pas la seule que frappe le bombardement d'un port de commerce : qu'on regarde la variété des pavillons qui couvrent les bassins du Havre; les deux mondes y sont représentés, et les bombes qu'on y lancerait tomberaient sur l'Allemagne, l'Espagne, la Russie, la Scandinavie, les deux Amériques, tout comme sur la France. On bombarde Copenhague quand on sait le Danemark hors d'état de riposter; on y regarde à deux fois avec une nation qui possède une marine et une artillerie capables de rendre coup pour coup, d'écraser ville pour ville. La bonne conduite des affaires intérieures du pays, le maintien attentif et cordial des relations avec le continent et avec le Nouveau-Monde auront désormais, pour prévenir des attaques barbares, une efficacité qui leur a manqué dans le passé.

Quelle que soit néanmoins la confiance dans les progrès de la civilisation appliquée à la guerre, les moyens directs de défense ne doivent pas être négligés. Sous ce point de vue même, les nouveaux procédés de destruction n'ont rien de décourageant; il n'en est pas un seul qui ne puisse être retourné contre ceux qui s'en servent, et les coups reçus à la mer auront aujourd'hui comme autrefois de bien plus terribles effets que ceux qui sont portés contre la terre; le même projectile qui coule un vaisseau ne fait qu'une brèche sur une muraille et s'amortit dans un gazonnement. L'allongement des portées n'y fait rien; il est acquis à l'assiégé comme à l'assaillant, et quand celui-ci tirera du large sans être seulement appuyé sur des ancres, l'incertitude de ses coups, accrue par le mouvement de la mer, sera bien plus grande que par le passé. La seule conséquence à tirer pour Le Havre des progrès récens de l'artillerie est que la sûreté de la place n'est plus dans des remparts qu'on a grande raison de démolir : les garanties en doivent être assises sur le cap de La Hève, à Quillebeuf, sur le banc de Trouville, qui, situé à six milles de la place, croiserait ses feux avec les siens, sur les bancs de l'Éclat et d'Amfard, dont les forts depuis longtemps projetés seraient aujourd'hui cuirassés comme les batteries flottantes, dans tout cet ensemble enfin de positions stratégiques et commerciales qui font du golfe dont nous venons de parcourir les rives une des parties les plus intéressantes de la Seine maritime.

J.-J. Baude.

DE LA

# LIBERTÉ INDIVIDUELLE

*Traité de l'Instruction criminelle*, par M. Faustin Hélie, 8 vol., 1860.

Depuis dix ans, la liberté politique a perdu en France la popularité qui semblait la protéger, et l'usage auquel le parti révolutionnaire l'a fait un moment servir a suffi pour lui retirer temporairement son prestige. On s'en étonnerait moins si l'on était convaincu que la liberté politique, plus que toute autre, a besoin de nombreux points d'appui, qui dans notre pays lui ont fait trop souvent défaut : elle ne peut s'affermir si, au lieu de trouver un sol préparé à l'avance, elle vient à germer sur une terre mouvante. Il lui faut un cortége de libertés usuelles qui l'entourent et la soutiennent; sinon, elle ne fait que passer dans la législation d'un peuple, elle ne peut y acquérir droit de cité. Il n'est donc pas inutile de rechercher à quelles conditions elle peut se développer, afin de n'être point exposée à rencontrer toujours les mêmes écueils. Pour en faire l'apprentissage, il n'est pas de meilleure école que la pratique journalière des moyens de défense qui mettent à l'abri du pouvoir arbitraire les droits privés de chaque citoyen, et la bonne administration de la justice est sans contredit l'auxiliaire le plus efficace dont on doive invoquer le secours. Que laisse-t-elle à désirer dans notre pays? Comment peut-elle être améliorée? Ce ne sont pas là des questions dont on n'ait à se préoccuper que dans l'enceinte des tribunaux : elles ont une plus grande portée, et elles méritent de tenir l'opinion publique en éveil; elles ont trouvé place dans un remarquable ouvrage qui

vient d'être terminé, le *Traité de l'Instruction criminelle*. L'auteur, M. Faustin Hélie, savant magistrat, a su joindre la sûreté des doctrines et la sagacité des recherches à l'élévation des vues. Habitué à la pratique de la loi, il ne s'est pas enfermé dans l'exposé des textes; il a pénétré au-delà pour rechercher quelles interprétations on leur donne, quel usage on en fait, et toutes les fois qu'il a reconnu des abus apparens ou cachés, il n'a pas craint de les signaler. Il a compris qu'on ne fait jamais leur part aux mesures discrétionnaires, et qu'on ne peut les cantonner à son gré. En les employant même pour la découverte des coupables, on expose les innocens à en être victimes; quand on les conserve quelque part, on leur laisse accès ailleurs, et si, pour les défendre, on invoque l'excuse commode du salut public, on oublie que, d'après l'ancienne doctrine de Platon, il n'y a d'autre salut public que la justice, qui est le salut de tous.

A ce point de vue, il n'est pas indifférent d'examiner si la liberté individuelle, c'est-à-dire la liberté sans laquelle on n'est plus maître de sa personne, est mise en France sous la garde d'une loi vigilante, destinée à justifier la confiance du citoyen; il est nécessaire de s'assurer si elle n'est pas exposée au contraire aux abus de la détention préventive et aux atteintes de la détention illégale. Les lacunes de notre législation, rapprochée des législations étrangères, feront aisément reconnaître s'il ne convient pas de réclamer contre l'emprisonnement sans jugement, ne fût-il que provisoire, un système de garanties qui jusqu'à ce jour sont restées pour ainsi dire sur le seuil de notre droit public.

Sans doute, si l'on s'en tient aux apparences, la législation française a témoigné pour la liberté individuelle de tous les citoyens la sollicitude la plus prévoyante. Toutes nos constitutions l'ont proclamée tour à tour avec une conformité digne de remarque. L'assemblée constituante de 1789 la déclarait sacrée, et plus tard, entre deux décrets sur l'arrestation des suspects, la convention la prenait également sous sa garde. Le gouvernement impérial la mettait, par le sénatus-consulte du 28 floréal an XII, sous la protection officielle d'une commission sénatoriale chargée de réprimer tous les actes publics contraires à la liberté individuelle. On sait trop, il est vrai, qu'elle attendit, pour se plaindre, la proclamation de déchéance de l'empereur adressée par le sénat au peuple français. La charte de 1814 et la charte de 1830, qui donnaient au pays les garanties de la liberté politique, ne pouvaient manquer de promettre à tout citoyen la jouissance de la liberté personnelle, que les mœurs publiques, le contrôle vigilant des grands pouvoirs de l'état, la jalouse surveillance de la presse, semblaient dès lors rendre inviolable. Enfin la

constitution de 1852 a mis la liberté individuelle, comme la religion, la morale, la liberté des cultes, l'égalité civile, la propriété privée, sous la garde du sénat, « conservateur du pacte fondamental et des libertés publiques, chargé d'annuler, s'il y a lieu, les actes qui lui sont dénoncés comme illégaux par les pétitions des citoyens. » Le droit constitutionnel pourrait donc, à toute époque, être invoqué comme le protecteur de la liberté individuelle.

Cependant toutes les constitutions, même celles qui sont faites pour être pratiquées, n'ont guère d'autre mérite que celui des bonnes intentions; c'est vainement qu'on s'en prévaut quand les lois d'exception ou même les lois d'application dénaturent par voie détournée les principes de droit public qui sont en France comme l'enseigne de tous les gouvernemens. Il est vrai que, par rapport à la liberté individuelle, les lois d'exception semblent avoir fait leur temps. Les attentats de la convention sont livrés à la justice de l'histoire. Aucune force légale n'est conservée au décret impérial du 3 mars 1810, qui créait dix prisons d'état pour les détenus « qu'il n'était convenable ni de faire traduire devant les tribunaux, ni de faire mettre en liberté. » Les lois rigoureuses, mais successivement atténuées, de 1815, de 1817 et de 1820, d'abord en cas de crime ou de délit politique, quel qu'il fût, plus tard en cas de complot seulement, reconnaissaient, il est vrai, le droit d'ordonner la détention temporaire des prévenus, sans qu'il fût nécessaire de les renvoyer devant les tribunaux; mais elles n'ont été qu'un démenti passager donné par le gouvernement de la restauration au système de liberté légale qu'avait inauguré la charte. Le gouvernement de 1830, fidèle à ses promesses, ne s'est armé d'aucune loi contre la liberté individuelle, qu'il avait garantie, et n'a légué que des exemples de modération à ceux qui l'ont renversé. La république de 1848 n'a pas toujours eu les mêmes scrupules, et l'on se rappelle qu'elle a fait de l'état de siége un usage inconnu jusqu'à cette époque, en mettant au secret pendant plus d'une semaine un publiciste bien connu auquel on n'imputait aucun délit formel. Toutefois, quoiqu'elle ait tristement inauguré le système de la transportation par jugement des conseils de guerre, elle n'est responsable que de rares atteintes aux lois ordinaires. Le gouvernement qui lui a succédé s'est, à son origine, servi de ses pleins pouvoirs pour disposer de la liberté individuelle par mesures de police; mais les règles du droit commun ont été rétablies depuis, et l'empereur, en décrétant l'amnistie au lendemain de la guerre d'Italie, les a définitivement remises en vigueur. Une dernière loi d'exception, la loi dite *de sûreté*, votée à la suite de l'attentat du 14 janvier 1858, reste il est vrai applicable. Elle permet au gouvernement d'expulser du territoire ou d'interner, soit dans

un département, soit en Algérie, sans jugement préalable, les citoyens reconnus judiciairement coupables de certains délits et ceux qui ont été antérieurement condamnés comme insurgés par les tribunaux militaires ou par des commissions spéciales. Toutefois la durée de cette loi est limitée au 31 mars 1865, et bien qu'elle ne soit pas révoquée, elle ne semble plus destinée à être mise en pratique.

Quoi qu'il en soit, le cours de la justice régulière n'est que rarement détourné dans notre pays, et ce ne sont pas les lois d'exception qui mettent aujourd'hui la liberté individuelle en grand péril. Les lois d'exception, quand elles sont ramenées à leur juste destination et limitées au cas de la déclaration de l'état de siége, sont légitimées par les exigences de l'ordre public menacé. Pour reconnaître combien les garanties données par nos institutions à la liberté individuelle sont souvent insuffisantes ou illusoires, ce ne sont pas les lois d'exception, c'est le code même d'instruction criminelle qu'il faut interroger, en le complétant par les lois auxquelles il se réfère. Les articles du code d'instruction criminelle, mieux que toutes les déclarations de droit, servent à déterminer quelle est la condition faite dans notre pays à la liberté du citoyen incriminé. L'intérêt qui est en jeu n'est pas celui des coupables, contre lesquels la justice ne doit point assurément rester désarmée, mais il ne faut pas confondre les coupables avec les prévenus. Les prévenus ne sont pas des *coupables*, puisqu'ils ne sont pas encore condamnés et qu'ils attendent des juges. Ce sont, à proprement parler, des citoyens *soupçonnés*. Il y a plus : on peut supposer qu'un citoyen soit emprisonné, par suite d'un abus de pouvoir, sans être soupçonné d'aucune infraction à la loi. Le sort des citoyens qu'on arrête ou qu'on détient n'intéresse donc pas seulement les philanthropes, et lorsqu'il s'agit de savoir s'ils ont droit à des garanties contre la détention préventive, la question a pour tous un intérêt personnel.

## I.

A première vue, on pourrait encore se faire illusion, et s'imaginer que le législateur n'a négligé, en faveur de la liberté individuelle, aucune précaution compatible avec les besoins de la répression. En effet, sauf les cas de flagrant délit, il semble ne reconnaître qu'à un seul magistrat, le juge d'instruction, le droit d'ordonner la détention préventive. Il impose l'obligation d'interroger le prévenu dans les vingt-quatre heures, et de lui notifier le délit ou le crime qui lui est imputable, ainsi que la loi qui doit lui être appli-

quée. Il permet au prévenu de conserver sa liberté moyennant caution, à moins qu'il ne s'agisse d'un crime. De plus, il interdit rigoureusement la détention hors des prisons publiques, et prescrit les mesures propres à la faire cesser. Enfin le code pénal réprime sévèrement tous les attentats à la liberté, quels qu'ils soient. S'ils sont commis par des personnes privées, le code pénal les condamne aux travaux forcés. S'ils sont commis ou même s'ils ne sont pas dénoncés par des fonctionnaires publics, les fonctionnaires publics encourent la dégradation civique, sans préjudice des dommages-intérêts. Les gardiens de prison qui se sont rendus les complices de ces attentats, en ne se faisant pas représenter l'ordre légal d'arrestation, ne restent pas non plus impunis : ils sont passibles d'emprisonnement jusqu'à deux ans et d'amende jusqu'à deux cents francs. Toutes ces dispositions semblent donner pleine satisfaction aux exigences les plus rigoureuses, et on peut se demander s'il n'est pas téméraire ou au moins superflu de vouloir les compléter et les réformer. Un examen plus approfondi dément ces apparences. Les articles du code qu'on pourrait invoquer avec le plus de confiance n'ont souvent qu'une valeur nominale. Tantôt ils se contredisent les uns les autres, tantôt ils laissent prise aux interprétations de la jurisprudence, qui en rétrécissent singulièrement les garanties; tantôt enfin ils sont dépourvus de toute sanction, et sont réduits à n'être plus que des conseils stériles ou bien des menaces inoffensives. Le code d'instruction criminelle garde l'empreinte de son origine, il est resté conforme aux inspirations du législateur de 1808, qui était peu disposé à limiter au profit de la liberté des citoyens l'usage de la toute-puissance.

Pour s'en convaincre, il faut commencer par se rendre compte des dispositions prises par le législateur pour favoriser la détention préventive, c'est-à-dire la détention qui précède le jugement. En effet, la détention préventive, quoiqu'elle ne soit qu'une précaution, est laissée à la discrétion du juge toutes les fois qu'il s'agit d'un délit, c'est-à-dire d'un fait qui peut n'être puni que par seize francs d'amende ou six jours de prison. Le prévenu d'un délit, quel qu'il soit, n'a aucun droit à la liberté d'après l'interprétation qui a prévalu. D'autre part, s'il s'agit d'un crime, c'est-à-dire d'un fait qui peut être puni par la réclusion, les travaux forcés ou la peine de mort, le juge est obligé de priver le prévenu de sa liberté, quelles que soient les garanties données par le prévenu à la justice, malgré les témoignages favorables qui atténuent sa culpabilité et ne peuvent manquer d'adoucir sa condamnation. Ainsi, toujours armé contre la liberté du prévenu quand il veut l'en priver, le juge est désarmé quand il voudrait l'élargir. Il en résulte qu'en vue d'éluder la loi

par motif d'humanité, le juge se rend souvent responsable d'un autre abus. S'il ne veut pas, avant d'avoir approfondi l'instruction, tenir en captivité le prévenu d'un crime, ne pouvant lui laisser sa liberté s'il l'interrogeait à titre de prévenu, il le cite comme témoin; mais en le citant comme témoin, il doit lui demander de s'engager par serment à dire la vérité, et il le requiert ainsi de donner, s'il y a lieu, son témoignage contre lui-même sous peine de parjure. La liberté provisoire, qui n'est accessible qu'aux prévenus de délits, et seulement à titre de faveur, ne peut d'ailleurs en aucun cas être accordée sans condition; elle doit toujours être subordonnée à un cautionnement, et le seul cautionnement déclaré recevable par la loi, c'est un dépôt en argent ou bien un engagement d'immeubles. De plus, le cautionnement en argent ne pouvait, tout récemment encore, être abaissé, en aucun cas, au-dessous de 500 francs. Un décret du gouvernement provisoire de 1848 a eu le mérite d'abroger cette disposition; mais toutes les fois qu'il s'agit d'un délit qui a pu entraîner un dommage appréciable en argent, le cautionnement doit égaler le triple de la valeur du dommage, sans pouvoir être jamais abaissé au-dessous de 500 francs. Dans le plus grand nombre de délits, cette condition onéreuse est donc conservée.

Ainsi le prévenu ne peut conserver sa liberté qu'en donnant à la justice un gage pécuniaire, et le bénéfice même de ce gage pécuniaire, dont les prévenus de crimes ne sont jamais admis à profiter, peut toujours être refusé aux prévenus de délits par le juge, si la détention préventive lui paraît préférable. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'un système qui laisse à la détention préventive une telle latitude expose un si grand nombre de prévenus dont la culpabilité n'est pas établie à être privés de leur liberté pendant tout le cours de l'instruction. La statistique judiciaire de 1845 évaluait le nombre des prévenus élargis ou acquittés après avoir été préventivement détenus à 19,000 par an, et celle de 1854 le faisait monter à 24,347 : ce nombre représente environ 400 sur 1,000. En laissant de côté les prévenus de crimes, nécessairement assujettis à la détention préventive, si l'on ne tient compte que des prévenus correctionnels, auxquels la liberté peut toujours être accordée, on trouve pour l'année 1852, sur 53,541 prévenus, tant acquittés que condamnés, 52,583 prévenus auxquels la liberté a été refusée, et 958 seulement qui l'ont obtenue moyennant caution. La détention préventive paraît donc être une règle qui comporte peu d'exceptions; la privation de la liberté avant le jugement est devenue comme une formalité de procédure.

Ce n'est pas seulement la détention préventive qui, d'après notre code d'instruction criminelle, est applicable à tout prévenu; le pré-

venu est exposé à subir avant le jugement une détention équivalente à la peine la plus rigoureuse, la détention solitaire; il peut être mis au secret, c'est-à-dire privé de toute communication soit avec sa famille, soit avec son défenseur. Une telle aggravation de la détention préventive, qui paraît, a-t-on dit, un dernier débris de la torture, et qui fait de l'emprisonnement cellulaire une mesure d'instruction, n'est pas, il est vrai, expressément sanctionnée par le code d'instruction criminelle, mais elle semble être autorisée, et on n'a pas manqué de la faire rentrer dans les prescriptions du législateur par voie d'interprétation. En effet, l'article 613 permet au juge de donner tous les ordres qui devront être exécutés dans les maisons d'arrêt et de justice, et qu'il jugera nécessaires pour l'instruction; en outre, l'article 618 permet au gardien de ne pas montrer les personnes détenues, quand il produit l'ordre qui le lui défend. Le juge d'instruction est donc libre d'isoler le prévenu, pour l'empêcher de se concerter avec ses complices, d'altérer ou de faire disparaître les preuves de culpabilité; aucune restriction n'est imposée à son autorité : il peut prononcer à son gré la mise au secret, soit contre le prévenu du plus grand crime, soit contre le prévenu du moindre délit; il n'est même pas obligé de la justifier en la motivant; il n'a aucun compte légal à en rendre, il dispose d'un pouvoir illimité.

La liberté du prévenu étant exposée à des atteintes si fréquentes et parfois si redoutables, assurons-nous si le législateur n'a pas pris au moins toutes les précautions nécessaires pour empêcher que la détention préventive ne soit ordonnée sans être justifiée.

Le code reconnaît quatre mandats ou moyens de mettre le prévenu à la disposition de la justice : le mandat de comparution, le mandat d'amener, le mandat d'arrêt, le mandat de dépôt. Le premier laisse au prévenu sa liberté; les trois autres, qui diffèrent soit par le but, soit par la forme, la lui retirent soit momentanément, soit pour un temps plus prolongé.

Le mandat d'amener, comme le mandat de comparution, n'est destiné qu'à faire venir devant le juge d'instruction tout citoyen soupçonné sur indices graves; mais, à la différence du mandat de comparution, il est signifié par un agent de la force publique et peut être exécuté par la contrainte. Le juge doit en faire nécessairement emploi s'il s'agit d'un crime; il est libre de s'en servir ou de donner la préférence au mandat de comparution, s'il s'agit d'un délit, et si celui auquel il est imputé possède un domicile. Avant toute explication donnée par le prévenu, le juge peut ainsi ordonner ou non l'arrestation, mais il lui est prescrit au moins d'interroger dans les vingt-quatre heures celui qu'il a fait arrêter. Le mandat d'amener,

tel que le législateur l'a établi, n'est ainsi qu'une privation de la liberté tout à fait temporaire.

Le mandat d'arrêt n'a pas le caractère provisoire du mandat d'amener; il met le prévenu en état de détention et peut l'y retenir jusqu'au jour du jugement, à moins que le prévenu ne soit déchargé de la poursuite pendant l'instruction. Néanmoins le mandat d'arrêt n'est pas laissé à la pleine discrétion du juge d'instruction; il doit être précédé non-seulement de l'interrogatoire des prévenus, mais encore des conclusions du ministère public, appelé à en prendre connaissance. En outre, il doit rigoureusement énoncer le fait qui est incriminé et la loi qui le punit. C'étaient là les garanties salutaires qui étaient établies par la constitution de l'an VIII toutes les fois qu'une arrestation était ordonnée, et le code les a conservées.

Mais à côté du mandat d'arrêt, le législateur, soit imprudemment, soit dans un secret dessein, a reconnu un autre mandat, le mandat de dépôt, qui a contre le prévenu la même efficacité, sans être assujetti à l'emploi d'aucune formalité qui l'empêche d'être arbitraire. Mis dans l'origine à la disposition des magistrats du ministère public, lorsqu'ils sont obligés de s'assurer sans retard de la personne d'un prévenu, il n'a pas été restreint par le code d'instruction criminelle à cette destination primitive, et l'on ne doit pas s'étonner s'il en a été promptement détourné. En effet, il permet au juge d'instruction de se contenter d'un ordre sommaire, il le dispense d'avoir recours au procureur impérial, il l'autorise à tenir le prévenu dans l'ignorance du fait qui lui est imputé et de la loi qui lui est applicable. La préférence du juge ne pouvait donc manquer d'être assurée à ce mandat, qui le dégage complaisamment de tout embarras et lui laisse pleins pouvoirs. Dès lors, dans la pratique de la plupart des tribunaux, le mandat de dépôt a été substitué au mandat d'arrêt, et l'emploi de ce mandat discrétionnaire enlève au prévenu le bénéfice des garanties qui semblaient empêcher le juge d'instruction d'être maître absolu de son sort. La protection du législateur lui fait également défaut, s'il s'agit du temps pendant lequel il peut être détenu. Sa détention préventive peut être prolongée sans qu'aucun terme légal y soit fixé, et dépasser facilement la durée même de l'emprisonnement auquel il serait condamné. En effet, le juge est libre de conduire à son gré l'instruction. En outre, lorsque l'instruction est terminée, si le prévenu est renvoyé devant la cour d'assises, le procureur-général peut à loisir rédiger l'acte d'accusation, et, à la veille du jugement, le président des assises a le droit de renvoyer l'accusé à une autre session, où le jugement pourra encore être remis à la session prochaine, sans que cette série d'ajournemens successifs soit limitée. La loi permet donc que la détention

préventive puisse être transformée sans jugement en détention définitive, en souffrant que le prévenu puisse être indéfiniment détenu.

Heureusement la modération de ceux qui appliquent la loi a tempéré le plus ordinairement le mauvais usage qui pourrait en être fait. Les dernières statistiques constataient que sur 25,000 détenus renvoyés des poursuites ou acquittés, 18,100 n'avaient pas été détenus au-delà d'un mois, 4,000 au-delà de deux mois, 2,600 au-delà de six mois; pour 300 seulement, la détention préventive avait eu une plus longue durée, mais cette prolongation suffit pour témoigner que notre législation se prêterait facilement aux abus les plus dangereux. « Il n'appartient qu'aux lois, disait Beccaria, de fixer l'espace de temps que l'on doit employer à la recherche des preuves du crime. Si le juge avait ce droit, il serait législateur. » Le juge est donc législateur en France; le système si souvent allégué de la séparation des pouvoirs est une règle qui se prête avec élasticité à plus d'une exception.

Le système du code est en quelque sorte couronné par l'interdiction du recours du prévenu contre tout acte d'instruction. Si le ministère public, si la partie civile elle-même ont à se plaindre du juge d'instruction, ils peuvent saisir la cour impériale, et la chambre des mises en accusation annulera, s'il y a lieu, les décisions et les ordonnances du juge nuisibles à la répression; mais le prévenu ne pourra user de ce droit d'appel que dans deux cas rigoureusement déterminés, s'il allègue l'incompétence du juge, ou s'il réclame contre le refus du juge la liberté sous caution. Autrement il n'est autorisé qu'à transmettre sa plainte officieuse au procureur-général, sous la surveillance duquel les juges d'instruction exercent leurs fonctions. Notre ancienne législation se gardait de mettre ainsi le prévenu hors du droit commun; les ordonnances de 1539 et de 1670 lui permettaient de faire appel de tout acte d'instruction qui lui serait préjudiciable. Le chancelier Poyet et Pussort, qui ont laissé une renommée de rigueur, n'avaient pas, comme le législateur du code, abandonné le prévenu à la merci du juge; c'est le code qui l'a désarmé d'un moyen permanent de défense contre l'erreur, la négligence, le mauvais vouloir ou l'abus d'autorité.

Il reste maintenant à savoir si le choix de ceux auquels la loi attribue un droit aussi étendu sur la liberté des citoyens doit rendre aux intéressés quelque confiance. La compétence du juge d'instruction, habitué aux traditions de la justice, inamovible comme juge, sinon comme juge d'instruction (1), dès lors protégé contre le soup-

(1) L'inamovibilité assurée aux fonctions de juge ne s'étend pas en effet aux fonctions de juge d'instruction, qui sont mieux rémunérées que celles de juge ordinaire, et qui dépendent chaque année du choix du gouvernement.

çon de dépendance, peut contribuer à rassurer certaines craintes; il faut savoir gré au législateur de n'avoir point associé au même pouvoir les magistrats du ministère public, qui sont révocables, et qui, par le devoir de leur charge, sont en outre plus soucieux de l'intérêt social que de l'intérêt privé. C'est seulement dans le cas de flagrant délit, si le fait incriminé par suite de flagrant délit est passible de peine criminelle, qu'il appartient au procureur impérial d'ordonner l'arrestation, et même alors son pouvoir ne s'étend qu'à l'emploi du mandat d'amener, qui l'oblige à remettre le prévenu sans délai au juge d'instruction (1). A défaut des procureurs impériaux, les juges de paix, officiers de gendarmerie, maires, adjoints et commissaires de police sont associés au même pouvoir à titre d'officiers de police judiciaire. La police judiciaire est ainsi renfermée dans d'étroites limites qu'elle ne peut dépasser; les attributions qui lui sont données, restreintes au cas de flagrant délit s'il y a prévention de crime, suffisent à la défense de la société et laissent en même temps au juge ordinaire ses pleins pouvoirs. D'ailleurs, quand il s'agit de flagrant délit, c'est-à-dire d'un délit dont l'exécution est commencée ou vient d'être achevée, c'est à la société qu'il faut donner des garanties avant d'en accorder au prévenu. Voici un assassin qui est arrêté le bras levé sur sa victime, ou tenant en main l'arme dont il l'a frappée; voici un voleur surpris au moment où il s'introduit par escalade ou par effraction dans le domicile d'un citoyen; voici des conjurés arrêtés au moment où ils font appel à la révolte : dans tous ces cas, il y a présomption évidente de culpabilité; il importe donc de multiplier les moyens de mettre le prévenu à la disposition de la justice, et les attributions de la police judiciaire sont dès lors justifiées.

A côté des officiers de police judiciaire, d'autres fonctionnaires ont été investis par le code d'une autorité plus étendue, et que la jurisprudence paraît avoir démesurément élargie. « Les préfets des départemens et le préfet de police à Paris peuvent faire personnellement ou requérir les officiers de police judiciaire de faire tous les actes propres à constater les crimes et délits et à en livrer les auteurs aux tribunaux chargés de les punir (2). » C'est à la volonté de Napoléon Ier que les préfets doivent d'avoir été mis en possession de cette prérogative. Le projet du code les comptait au nombre des officiers de police judiciaire : toutefois il ne leur attribuait les fonctions de la police judiciaire qu'en cas de crimes intéressant la sûreté de

(1) Hors le cas de flagrant délit ainsi entendu, le procureur impérial ne peut exercer son ministère que sur l'appel d'un chef de maison, toutes les fois qu'il s'agit d'un crime ou même d'un délit commis dans l'intérieur de cette maison.

(2) Art. 10 du code d'instruction criminelle.

l'état; mais cette restriction de pouvoir était contraire aux vues du souverain, et elle ne passa point dans la loi. L'exercice de la police judiciaire fut attribué aux préfets dans toute son étendue, et les préfets n'en furent pas moins laissés soigneusement en dehors de la classe des officiers de police judiciaire, afin de n'être pas subordonnés comme eux au procureur-général. Il y a plus : les préfets n'ayant pas la qualité légale d'officiers de police judiciaire, leur autorité n'a point été renfermée dans les limites étroites en dehors desquelles les officiers de police judiciaire sont incompétens; elle peut donc s'étendre au-delà des cas de flagrant délit; ils sont maîtres de livrer aux tribunaux les auteurs de tout crime ou de tout délit, quel qu'il soit; le code d'instruction criminelle laisse à leur pouvoir cette latitude. Ce n'est pas tout. La jurisprudence ne s'est pas contentée de laisser aux préfets des droits qui dépassent si largement les droits de tous les officiers de police judiciaire; elle a par voie de conséquence assimilé leurs attributions à celles des juges d'instruction. Un récent arrêt des chambres réunies de la cour de cassation, relatif à une saisie de correspondances opérée par le préfet de police, a décidé que les préfets ont le droit de faire tout acte d'instruction tendant à la manifestation de la vérité, et notamment de procéder, comme le juge, à des perquisitions et saisies, tant au domicile du prévenu que partout ailleurs. Il en résulte que les préfets pourraient, le cas échéant, faire usage contre les prévenus, comme le juge d'instruction, du mandat de dépôt, pour lequel le code n'exige aucune formalité; ils seraient ainsi libres de les détenir préventivement jusqu'au jour où ils les enverraient devant leurs juges. Avec un tel système, les préfets, agens révocables du pouvoir exécutif, étrangers à toutes les traditions judiciaires, pourraient exercer une autorité qui a été refusée aux procureurs impériaux, quoique les procureurs impériaux, associés à la magistrature, donnassent de tout autres garanties. Ils auraient dès lors le pouvoir de prendre la place du juge inamovible qui semblait être seul investi de la pleine confiance du législateur, et si le juge refusait d'être le complaisant exécuteur de leurs injonctions, ils seraient maîtres de passer outre et se suffiraient à eux-mêmes. La liberté individuelle serait donc, par voie d'interprétation, livrée à la discrétion des préfets, et à l'aide de la détention préventive, qui dépendrait de leur volonté, les lettres de cachet, soixante-dix ans après l'assemblée constituante de 1789, pourraient être ressuscitées. Les dernières garanties qui restent aux citoyens sont, il est vrai, celles d'un bon vouloir dont on s'est rarement départi; mais qu'est-ce que le bon vouloir, sinon le plus proche voisin du bon plaisir? Les meilleures intentions ne valent pas souvent les moindres garanties.

Pour compléter l'examen des articles de loi qui disposent de la liberté individuelle, il faut ajouter que, dans certains cas, le citoyen peut être arrêté sans emploi de mandat, mais qu'il doit alors être conduit, avant toute détention, devant le magistrat compétent. Ce droit d'arrestation extrajudiciaire est attribué à tout dépositaire de la force publique, et même à tout citoyen; mais il n'a été reconnu par le législateur que s'il s'agit d'un flagrant délit ou bien de cas assimilés au flagrant délit, sous la condition que le prévenu soit passible d'une peine criminelle. Or cette restriction ne pouvait guère passer dans la pratique, et l'insuffisance de la loi l'a fait démesurément étendre. Il paraissait en effet contraire à l'ordre public de laisser la liberté de s'enfuir à certains délinquans qui n'ont à encourir qu'une peine correctionnelle : on ne pouvait imposer à l'agent de l'autorité le rôle de spectateur en présence de tel ou tel délinquant, parce que le délit n'aurait pas le caractère d'un crime; on ne pouvait interdire au citoyen qu'on vole ou qu'on frappe le droit de s'emparer sur-le-champ du coupable pour le remettre à l'autorité compétente, parce que le coupable n'est justiciable que de la police correctionnelle. Aussi la jurisprudence a-t-elle changé la loi en l'interprétant suivant les besoins de la répression; elle a fait ressortir du texte de l'article une distinction peut-être fictive entre le flagrant délit et les cas assimilés au flagrant délit, et quand il s'agit de flagrant délit proprement dit, elle n'a contenu le droit d'arrestation immédiate dans aucune limite : elle ne l'a plus restreint aux cas où le prévenu est passible d'une peine criminelle, elle l'a étendu aux cas où le prévenu n'est passible que d'une peine correctionnelle, quelle qu'elle soit, ne fût-ce qu'une amende; elle a permis qu'on s'emparât instantanément de sa personne, soit qu'il s'agisse d'un crime, soit qu'il s'agisse d'un délit. La restriction du code a donc été éludée sans réserve, et la jurisprudence a retourné contre le prévenu la disposition trop protectrice qui, même dans le cas d'un délit, fût-il flagrant, le mettait à l'abri d'une arrestation sans mandat.

Toutefois, tant qu'il ne s'agit que de flagrant délit, le droit d'arrestation sans mandat, si étendu qu'il soit, ne peut donner lieu qu'à de rares abus d'autorité; mais s'il peut s'exercer en dehors des cas de flagrant délit, quand la culpabilité laisse prise au doute, la liberté des citoyens est bien plus sérieusement menacée. La jurisprudence l'a cependant reconnu et lui a donné place dans nos lois. Elle ne pouvait, il est vrai, l'attribuer à la police judiciaire, dont les droits sont rigoureusement limités au cas de flagrant délit; mais elle l'a revendiqué au profit de certains agens, en leur permettant d'arrêter sur la voie publique, à la charge de les conduire devant le magistrat compétent, les délinquans, quels qu'ils soient, fussent-ils domiciliés, et

aucun flagrant délit ne leur fût-il imputable. Ces agens privilégiés, qui peuvent disposer momentanément avec un plein pouvoir de la liberté des citoyens, sont les gendarmes et les officiers de paix d'après un arrêt mémorable de la cour de Paris du 27 mars 1827. Cet arrêt ressuscitait d'anciennes lois dont le code n'avait fait aucune mention, et donnait même force de loi à des ordonnances royales : il a donc laissé au pouvoir toute latitude pour étendre le droit d'arrestation et l'attribuer à de nouveaux agens, de telle sorte que notre législation, rendue comme à dessein confuse, ne peut plus guère être d'aucun secours pour le citoyen arrêté sans mandat. Le citoyen arrêté sans mandat, hors le cas de flagrant délit, ne peut savoir qui a le droit ou qui ne l'a pas de lui dire : Suivez-moi.

C'est à l'occasion d'un article publié par un avocat à la cour de Paris, M. Isambert, que cet arrêt intervint. L'auteur avait voulu démontrer que, sauf dans le cas de flagrant délit, le droit d'arrestation sans mandat n'appartenait à personne, et que dès lors tout citoyen pouvait refuser d'obéir à l'agent de la force publique qui prétendrait l'arrêter sans lui représenter l'ordre d'arrestation. Il fut traduit devant les tribunaux pour répondre de cette doctrine, et la cour royale, en le déchargeant de toute condamnation, proclama solennellement le droit qu'il avait contesté. Les avocats du prévenu étaient M. Barthe et M. Dupin, et tous deux invoquaient avec ardeur le droit à la résistance. « Si un agent qui n'est pas autorisé à m'arrêter, disait M. Barthe, me demande ma bourse, serai-je obligé de la lui donner? Eh bien! si je fais autant de cas de ma personne que de mon argent, accordez-moi le droit de défendre ma personne. » Et M. Dupin ajoutait avec la véhémence pittoresque de son langage libéral d'alors : « On peut donc repousser l'agent, et si dans ce débat il en coûte une oreille à Malchus, tant pis pour Malchus! » La cour se garda de donner raison à ces argumens, et elle accorda à la police administrative, représentée, disait-elle, par les gendarmes et les officiers de paix, le pouvoir de se passer d'un mandat pour disposer de la liberté d'un prévenu. « Dans la fable du loup et de la chèvre, faisait observer l'un des avocats de M. Isambert, il ne suffit pas de dire : « Foin du loup, » pour entrer; « montrez-moi patte blanche, ou je n'ouvrirai pas, » répond le chevreau, car

.....patte blanche est un point
Chez les loups, comme on sait, rarement en usage. »

La patte blanche, pour le prévenu qu'on veut arrêter, c'est le mandat, et l'injonction qui lui est faite par certains agens tient lieu de mandat : il peut donc être obligé de se laisser arrêter sans qu'on lui justifie que son arrestation soit légalement ordonnée.

D'ailleurs, quand même la liberté individuelle ne serait pas laissée à la discrétion du pouvoir judiciaire ou même du pouvoir administratif, elle serait encore protégée bien insuffisamment contre les injustices et les attentats dont les citoyens pourraient être les victimes. En effet, ce n'est point assez que les pouvoirs les plus étendus aient été prodigués aux magistrats et à certains fonctionnaires lorsqu'il s'agit de l'arrestation ou de la détention. Si ces pouvoirs sont dépassés, la réparation qui doit être obtenue est atténuée par l'indulgence du législateur, et les moyens de se faire rendre justice ne sont pas sûrement garantis aux intéressés. Les peines les plus rigoureuses sont, il est vrai, prescrites par la loi contre tout attentat à la liberté individuelle; mais elles ne sont établies qu'à l'égard des citoyens qui, sans ordre des autorités constituées, se seraient rendus coupables d'une arrestation ou d'une détention privée : ils sont punis des travaux forcés à temps ou à perpétuité. C'est là, dans l'état actuel de notre société, qui ne se prête guère à ce genre de captivité, un luxe de sévérité peut-être superflu. Cette pénalité serait à coup sûr plus nécessaire, sinon plus justifiée, quand l'attentat est imputable à un fonctionnaire qui serait sorti de ses attributions, ou qui aurait manqué aux devoirs que la loi lui impose, en disposant illégalement de la liberté d'un citoyen; mais le fonctionnaire, s'il est reconnu judiciairement coupable, est singulièrement ménagé. Il ne peut craindre, outre les dommages-intérêts, que la dégradation civique, qui se réduit à l'exclusion du condamné de toutes fonctions publiques et à la privation de quelques droits civils et de famille. S'il s'agit d'un gardien de prison, l'emprisonnement correctionnel de six mois à deux ans, l'amende de 16 francs à 200 francs, tiennent lieu de la dégradation civique. Tout fonctionnaire peut d'ailleurs à bon droit se retrancher derrière l'ordre qu'il aurait reçu de ses supérieurs, et le ministre a ainsi la faculté de mettre à couvert chacun de ses agens, sans s'exposer sérieusement à se découvrir lui-même.

Il est vrai que le code pénal menace du bannissement tout ministre qui aurait arbitrairement privé un citoyen de sa liberté; mais sous la législation du code, le bannissement ne pouvait être applicable au ministre que d'après les dispositions du sénatus-consulte du 28 floréal an XII, qui n'étaient guère susceptibles d'être mises en pratique. En effet, la commission sénatoriale chargée de la protection de la liberté individuelle ne pouvait mettre en cause devant le sénat le ministre prévenu d'arrestation illégale qu'après trois invitations successives, renouvelées dans l'espace d'un mois, auxquelles le ministre n'aurait pas déféré, et elle devait renoncer à toute poursuite, si l'arrestation, quoique contraire à la loi, lui pa-

raissait justifiée par l'intérêt de l'état. La charte de 1814, en donnant le droit d'accusation des ministres à la chambre des députés, ne lui permettait d'en user que dans les cas de trahison et de concussion. La charte de 1830 lui laissait toute latitude. Quoi qu'il en soit, le droit d'accusation était une garantie trop solennelle pour servir, s'il y avait lieu, de protection journalière aux intérêts d'un simple citoyen qui aurait été, par la faute d'un ministre, injustement atteint dans sa liberté. Aussi n'est-ce pas le droit d'accusation qui aurait suffi à garantir la responsabilité ministérielle; mais les institutions d'alors la mettaient sans relâche à l'épreuve en laissant tout son cours au droit de plainte et au droit de blâme. Aujourd'hui les ministres n'ont plus à répondre de leur conduite devant une assemblée; « ils ne dépendent que du chef de l'état. » Ils peuvent être encore mis en accusation; mais le droit de les accuser n'appartient qu'au sénat : autrement ils sont inattaquables.

La législation française n'a pas heureusement mis à l'abri de toute poursuite ou de toute plainte les juges ou les officiers de police judiciaire qui se sont rendus coupables d'abus de pouvoir dans l'exercice de leurs fonctions; mais les réserves ou les exceptions qu'elle a établies en leur faveur la laissent encore quelquefois incomplète. Les juges ou les magistrats du ministère public peuvent être poursuivis directement par les procureurs-généraux et mis en cause par la partie civile au moyen de la prise à partie, c'est-à-dire avec l'autorisation préalable de la cour impériale, à laquelle la prise à partie est soumise; s'il s'agit de membres de cours impériales, c'est la cour de cassation qui est compétente. Assurément il était juste de donner une protection particulière à ceux qui, chargés par leurs fonctions de disposer chaque jour du sort des citoyens, sont exposés dès lors à encourir leurs réclamations. Toutefois on peut s'étonner qu'en dehors des cas de prise à partie, rigoureusement limités (1), le juge soit affranchi de toute responsabilité. Il n'en était pas ainsi dans l'ancien droit, et M. Faustin Hélie l'a prouvé en reproduisant les considérations si élevées par lesquelles Pussort repoussait devant Louis XIV toute restriction mise à la responsabilité du juge. « Le juge, disait-il, est le dispensateur de la loi, et n'en est pas le maître. Il est fait pour la loi, et la loi n'est pas faite pour lui. Il est donc bien plus honnête que le juge obéisse à la loi, dont il est le ministre, que la loi au juge, dont elle est la supérieure. Le public ne pourrait recevoir aucun préjudice de la condamnation d'un juge qui

(1) Il y a prise à partie, d'après la loi, s'il y a dol, fraude ou concussion imputables au juge, et dans les cas spécialement déterminés, entre autres en cas d'inobservation des formalités prescrites pour les mandats et en cas d'incarcération arbitraire (*Code de procédure civile*, art. 505).

contreviendrait à la loi, tandis qu'il courrait un péril extrême, si le juge pouvait impunément manquer à la loi. En effet, quelque conscience et quelque honneur qu'il ait, il lui serait difficile de tenir la balance si ferme et si droite qu'il ne la laissât pencher du côté où le cœur incline, si, par la crainte de quelque peine, on ne soutenait ses sentimens d'honneur et de justice contre les atteintes de la brigue et des passions. » Cette salutaire défiance, inscrite dans l'ordonnance de 1667, honore le jurisconsulte si soucieux de faire protéger contre toute injustice les droits des justiciables, et témoigne que la législation du XVII^e siècle peut avoir en quelques points l'avantage sur celle du code.

Il est triste d'avoir à rapprocher de ces traditions certains arrêts de jurisprudence qui, appliquant la loi, déclarent que les juges ne peuvent être pris à partie pour avoir commis, dans l'exercice de leurs attributions, une faute même grossière, quelque préjudiciable qu'elle soit, mais sans dol ni fraude prouvées. Voici un citoyen retenu en prison nonobstant son appel dont le juge ne s'était pas informé; le tribunal de Caen, saisi de sa plainte, est obligé de déclarer que le juge ne doit être mis en cause qu'en étant pris à partie, et la prise à partie ne peut être recevable, parce qu'elle ne peut s'étendre à la négligence pas plus qu'à l'ignorance de la loi. L'article du code Napoléon qui reconnaît que tout fait d'où il « résulte un dommage pour autrui oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer » cesse ainsi d'avoir son application.

Quant aux fonctionnaires administratifs qui sont chargés de la police judiciaire et qui ont dès lors qualité légale pour ordonner l'arrestation ou la détention, tels que les maires, les commissaires de police, la législation, affermie par une jurisprudence libérale, a eu le mérite de ne pas déroger aux principales règles du droit commun. L'autorisation du conseil d'état, telle qu'elle est exigée par la constitution de l'an VIII pour tout fonctionnaire, ne peut être invoquée en leur faveur : ils ne sont protégés ni contre la poursuite publique tendant à l'application de la peine, et qui est réglée suivant certaines dispositions spéciales, ni contre la plainte privée tendant à obtenir contre eux des dommages-intérêts, et qui doit être jugée par les tribunaux civils. C'est là une garantie salutaire qui permet de réprimer, sans aucun obstacle, de fréquens abus de pouvoir. Néanmoins, à l'égard des autres fonctionnaires, quels qu'ils soient, quand même dans l'exercice de leurs fonctions ils auraient disposé arbitrairement de la liberté d'un citoyen, le droit commun cesse d'avoir son empire. Ainsi notamment les préfets des départemens et le préfet de police, qui sont chargés de livrer aux tribunaux les auteurs de crimes ou délits, et de requérir au besoin l'interven-

tion des officiers de police judiciaire, ne peuvent être responsables de leurs actes devant les juges ordinaires sans un appui préalable du conseil d'état. Il faut un laisser-passer pour les atteindre, et, quelle que soit la confiance accordée au conseil d'état, on ne peut s'empêcher de reconnaître que, s'il s'agit d'attentat à la liberté individuelle, à moins qu'il ne soit imputable à un officier de police judiciaire, le conseil d'état a encore le pouvoir de fermer aux intéressés toute voie de recours.

Toutefois on pourrait facilement se rassurer si l'on trouvait dans notre législation quelques moyens légaux pour faire rendre à la liberté ceux qui en sont injustement privés : peut-on les demander sûrement à notre code d'instruction criminelle? L'élargissement n'est autorisé que dans le cas où un citoyen est détenu ailleurs que dans une prison publique, et le titre du chapitre du code sur les moyens d'assurer la liberté individuelle contre toute atteinte arbitraire n'a pas une autre portée. C'est donc seulement le lieu de la détention qui donne à la détention un caractère illégal : la protection de la loi ne s'étend qu'à ceux qui sont détenus en chartre privée, et le droit de les faire élargir est même laissé à la discrétion du magistrat, qui peut les renvoyer devant le juge compétent, s'il est allégué quelque cause légale en faveur de la détention, nonobstant le lieu où elle est illégalement subie; mais ce pouvoir d'élargissement expire en quelque sorte sur le seuil d'une prison publique, et il n'appartient à aucun magistrat de faire sortir d'une prison publique aucun détenu, fût-il gardé en captivité sans mandat ni jugement. Le gouvernement du premier empire n'aurait pas volontiers souffert que ses ordres de détention donnés dans l'exercice de son autorité souveraine pussent être infirmés par des juges : le témoignage de sa défiance est resté dans la loi.

Une seule disposition est relative aux devoirs des fonctionnaires de l'ordre judiciaire ou administratif, s'il s'agit de détention arbitraire dans une prison publique; mais elle ne les autorise pas à mettre le détenu en liberté : elle leur prescrit seulement de recevoir la réclamation légale tendant à constater la détention arbitraire, qu'ils doivent dénoncer à l'autorité supérieure sous peine de dégradation civique. L'autorité supérieure est ainsi avertie de degré en degré, par voie hiérarchique, pendant que le détenu continue à attendre son élargissement; mais l'autorité supérieure, une fois avertie, reste maîtresse du sort du détenu et demeure toujours libre d'en disposer ainsi qu'il lui plaît, à l'abri du privilége qui parfois la rend inattaquable sans pouvoir la rendre infaillible. *Quis custodiet ipsos custodes?* qui surveillera les chefs? A cette demande, qui pose la question du pouvoir légal ou du pouvoir discrétionnaire, le législateur ne fait aucune réponse suffisante.

Ainsi, pourrait-on dire, la plupart des garanties inscrites dans le code n'offriraient aucun point d'appui; elles refuseraient en quelque sorte le service dès qu'on voudrait en faire usage. La rigueur se dissimulerait sous les apparences de l'humanité; l'indifférence au sort du citoyen se cacherait derrière les précautions qui semblent prises dans son intérêt. Faire cet emploi de l'arme bienfaisante qui semble donnée pour protéger et pour défendre, c'est, dit Montesquieu, écraser le malheureux qui se noie avec la seule planche qui lui restait dans son naufrage. Il faudrait donc s'abandonner dès lors à la plus triste défiance et se tenir en garde contre chaque disposition qui semble favorable au prévenu, parce qu'elle préparerait sans doute une déception. Il est raconté quelque part qu'un accusé à qui on lisait sa sentence comprit dès les premiers mots qu'il était condamné sans espoir, parce que le préambule de l'arrêt vantait outre mesure la clémence du monarque, et que c'était là l'annonce ordinaire de la condamnation la plus sévère. Si la logique était maîtresse absolue des choses humaines, on ne pourrait s'empêcher d'incliner souvent vers cette douloureuse conviction, quand on s'est familiarisé avec le système de notre législation, tel qu'il peut être aujourd'hui appliqué toutes les fois que la liberté individuelle est en cause.

Une longue et honorable habitude d'humanité, une répugnance ordinaire contre l'injustice et la violence, servent, il est vrai, à détourner les inquiétudes des citoyens; mais quand la loi laisse une arme aussi dangereuse à la portée de ceux qui peuvent être intéressés à s'en servir, on ne peut s'imaginer qu'à moins de changer la nature humaine, il n'en sera fait aucun usage, et quand même on n'entendrait l'employer qu'à menacer sans intention de nuire, il faut convenir que la menace est incompatible avec un régime de sécurité. Craindre, disait Bentham, c'est déjà commencer à souffrir.

## II.

La France est ainsi en arrière des nations auxquelles elle aime à opposer la supériorité quelquefois imaginaire de ses lois. Si elle veut être fidèle à la vieille maxime de la philosophie païenne, dont la morale évangélique a fait un devoir : « Connais-toi toi-même, » elle n'a qu'à chercher au dehors des exemples pour mettre chez elle en honneur les garanties tutélaires de la liberté privée, auxquelles le code d'instruction criminelle ne donne qu'une place trop restreinte.

L'exposé sommaire de la législation anglaise, telle qu'elle est pratiquée presque sans interruption, au moins depuis deux siècles, peut sûrement servir à faire reconnaître quelles sont les conditions re-

quises pour faire entrer la liberté individuelle dans les institutions d'un peuple. Si l'on veut s'en rendre un compte exact, il suffit d'examiner les dispositions de l'acte célèbre connu sous le nom d'acte d'*habeas corpus*, et qui est devenu pour l'Angleterre comme une seconde grande charte. D'après ce statut et la jurisprudence qui le complète, tout citoyen peut être arrêté, même sans mandat, à titre de prévenu, mais il doit être conduit aussitôt devant un juge de paix, ou, dans certaines villes, comme Londres, devant le magistrat de police, qui remplit l'office, d'ordinaire gratuit, de juge de paix. Le juge de paix ou le magistrat de police doit sans aucun délai élargir le prévenu, ou bien ordonner qu'il soit préventivement détenu. Le droit d'ordonner la détention n'appartient à aucun autre, sauf, dans les cas extraordinaires, aux membres du conseil privé ou aux secrétaires d'état, qui peuvent l'exercer à charge d'en être responsables devant le parlement. Quiconque est légalement assujetti à la détention préventive a le droit de garder sa liberté, s'il est domicilié, en donnant caution. La caution ne peut être refusée par le juge sous peine de délit rigoureusement punissable, et la demande d'un cautionnement exagéré est assimilée au refus de recevoir caution. Le droit à la liberté sous caution ne peut être refusé qu'aux prévenus de trahison, de meurtre, d'incendie, de vol, si le vol est flagrant, et à ceux qui sont mis en accusation pour un crime. Toutefois les juges de la cour du banc de la reine ont le pouvoir d'admettre à caution tout prévenu ou tout accusé, quel que soit le crime qui lui est imputé. La loi anglaise n'oppose jamais à la liberté sous caution un obstacle insurmontable, et, sauf exception, elle la reconnaît non comme une faveur que le prévenu doit solliciter du magistrat, mais comme un droit qu'il est maître de réclamer. Si l'accusé n'a point les moyens ou l'autorisation de donner caution, il a le droit de se faire juger à la première session, c'est-à-dire au bout de trois mois au plus tard, à moins toutefois que les témoins à charge ne puissent être appelés dans le même délai; mais s'il n'est pas jugé à la seconde session, il doit être élargi. La détention préventive ne peut donc dépasser un certain terme rigoureusement fixé.

La législation n'est pas moins attentive à prévenir ou à réparer la détention illégale. Quiconque se plaint d'être injustement détenu a le droit de demander au concierge de la prison dans laquelle il est enfermé la copie de l'ordre de détention; cette copie doit être remise dans un délai de six heures, sous peine d'une amende de 100 livres sterling (2,500 francs), doublée en cas de récidive. Sur la vue de cette copie ou bien sur le reçu de l'affirmation du prévenu déclarant sous serment qu'elle lui a été refusée, l'une des trois grandes cours siégeant à Londres ou bien en temps de

vacances le chancelier ou l'un des douze juges des grandes cours, sous peine d'une amende de 500 livres sterling (12,500 francs), doit donner suite à la requête du prisonnier, en ordonnant à celui qui le détient de représenter sa personne (c'est là l'ordre appelé *habeas corpus*) à l'un des magistrats locaux, en faisant connaître la date et la cause alléguée de la détention. Sur ce rapport, la cour ou, à défaut de la cour, le juge saisi de la plainte doit aussitôt constater si la détention est légale ou illégale, et ordonner, s'il y a lieu, soit l'élargissement, soit la mise en liberté sous caution. Tout sujet du royaume a le droit d'obtenir cet ordre protecteur, qui doit être donné et exécuté dans le délai de vingt jours au plus tard à partir de sa demande (1). Toute détention illégale, quoique réparée, peut en outre être librement poursuivie, soit par voie criminelle, soit par voie civile. Quiconque s'en est rendu coupable, quel que soit son emploi, encourt les peines de la prison et de l'amende, indépendamment des dommages-intérêts. L'arrestation, quoiqu'elle soit autorisée par la loi dans une large mesure, n'en engage pas moins la responsabilité de celui qui l'a opérée, si elle n'est pas justifiée. Tout magistrat, de même que tout citoyen, peut donc être poursuivi et condamné sans aucun obstacle, dès que sa conduite porte injustement atteinte à la liberté aussi bien qu'à la fortune du plaignant; aucun privilége, aucune immunité ne lui appartient, s'il est mis en cause pour abus de pouvoir. Cette protection efficace accordée à la personne du citoyen date de loin en Angleterre. Elle remonte à la grande charte, elle a été renouvelée par la fameuse déclaration des droits sous Charles Ier; mais, reconnue insuffisante, parce que la procédure laissait encore passage à de fréquens abus, elle a été, sous le règne de Charles II, définitivement complétée, et c'est l'acte d'*habeas corpus* qui a mis la liberté individuelle sous une triple garde dès lors inviolable. Cet acte d'ailleurs n'a pas été destiné à orner le préambule d'une constitution; mais il a eu pour but d'opposer à une attaque un moyen de défense. En effet, il doit son origine à l'injustice commise contre un citoyen obscur arrêté pour avoir demandé la convocation d'un nouveau parlement et retenu illégalement prisonnier pendant deux mois. Une cause privée devint aussitôt une cause publique, et cette violation des droits d'un seul servit à faire protéger les droits de tous.

Ce sont là les garanties séculaires qui ont préparé le lent, mais

(1) Quiconque d'ailleurs transporterait sans son consentement un accusé ou même un condamné hors d'Angleterre serait passible d'emprisonnement à vie, d'une amende de 500 livres au moins avec paiement du dommage au triple, et encourrait la dégradation de tout emploi. Le législateur exige que tout détenu reste à portée de la protection dont il a besoin.

sûr développement de la constitution anglaise : elles ont commencé par protéger seulement le domicile privé; mais, comme l'a dit un des grands hommes d'état du pays, elles ont fait de la maison de chaque Anglais une citadelle que la foudre peut frapper, dont la tempête peut briser les portes, mais qui ne s'ouvre point à qui n'a pas le droit d'y entrer. Sans doute ces garanties ont été longtemps contestées, longtemps éludées : elles n'ont jamais cessé d'être revendiquées. Patiemment conquises, elles ont été opiniâtrément défendues; suspendues quelquefois, dans le cas de danger public, au moyen de pouvoirs extraordinaires donnés aux membres du conseil privé, elles ont repris leur empire dès que le danger s'est éloigné : elles sont donc restées comme l'arche sainte dans laquelle, aux jours d'épreuves, la liberté politique, chassée de tous ses postes avancés, a trouvé un dernier asile d'où plus tard elle a repris son élan. La protection accordée par la loi à tout citoyen anglais contre toute détention injuste a été le plus puissant encouragement à la résistance contre l'oppression; la liberté individuelle, une fois mise hors de l'atteinte du pouvoir arbitraire, a suffi pour le tenir en échec et le forcer ensuite à capituler. C'est en l'incorporant en quelque sorte à sa législation que la nation a appris ce que valent les principes du droit public pour les peuples qui savent s'en servir et y rester fidèles.

Ce n'est pas seulement l'Angleterre qui témoigne de la prévoyance du législateur en faveur de la liberté individuelle, tant qu'elle n'est pas retirée au citoyen par jugement. Sans parler des États-Unis, qui ont emprunté à l'Angleterre les principales garanties de sa législation, et les ont quelquefois même outre-passées au détriment de la sécurité générale, il est plus d'un peuple qui a pris ses précautions contre les dangers de la détention préventive. Dans les pays où la liberté de la personne semble avoir gardé son prix antique, la détention préventive n'est qu'une rare exception, et la loi réserve au citoyen dans la plus large mesure le droit à la liberté sous caution. Ainsi, en Danemark, tout accusé, à moins d'être surpris en flagrant délit et d'être passible d'une peine capitale ou corporelle, peut, en donnant caution, venir librement devant ses juges et s'en retourner chez lui jusqu'à ce qu'il soit condamné. En Suisse et notamment à Genève, la détention préalable ou même l'obligation de donner caution est soumise au jugement d'un jury de notables, si le prévenu est détenu au-delà de huit jours. La Belgique a, par une loi récente, pris l'initiative des réformes qui ont été plus d'une fois demandées en France. La détention préventive n'y est plus conservée à l'égard des prévenus correctionnels que dans des circonstances graves et exceptionnelles; elle n'est plus exigée ri-

goureusement à l'égard des prévenus criminels, à moins qu'ils ne soient passibles des travaux forcés à perpétuité ou de la peine de mort. La liberté sous caution ne peut être refusée aux premiers qu'à titre d'exception, et elle peut être accordée aux seconds. En outre, le pouvoir d'ordonner la détention n'est attribué qu'au juge d'instruction, et il est soumis au contrôle de la chambre du conseil, s'il s'agit de délit, et du procureur du roi, s'il s'agit de crime. Aucune porte d'entrée n'est laissée ouverte au pouvoir arbitraire.

Les traditions de notre ancien droit, malgré les rigueurs dont elles rappellent le détestable souvenir, peuvent elles-mêmes être invoquées comme protectrices des prévenus. Si l'on consulte les ordonnances de Charles VII, de Louis XII, de François Ier, de Louis XIV, il sera facile de se convaincre que la liberté sous caution était réservée comme un droit à tout prévenu domicilié, à moins qu'il ne fût poursuivi pour crime; en outre, nul ne pouvait être retenu prisonnier au-delà de vingt-quatre heures sans être interrogé, et quiconque avait emprisonné à tort devait payer à la partie lésée des dommages-intérêts. Il est vrai que le droit d'évoquer à des commissions royales chargées de juger certains accusés et le droit de priver les sujets de leur liberté sans aucune poursuite judiciaire, au moyen de lettres de cachet, avaient fini par rendre toutes les garanties tristement illusoires; mais dès la première séance des états-généraux, le 23 juin 1789, le roi Louis XVI, dans la déclaration solennelle de ses libérales intentions, invitait les états-généraux à lui indiquer les moyens les plus convenables de concilier l'abolition des lettres de cachet avec les précautions nécessaires à l'ordre public, « afin d'assurer, disait-il, la liberté personnelle à tous les citoyens d'une manière solide et durable. » L'assemblée nationale, fidèle à cet appel, entreprit de donner un large accès dans la constitution et dans les lois à toutes les garanties qui étaient réclamées. Après avoir un peu témérairement réservé la liberté de plein droit, même sans caution, à tous les prévenus de délits, elle tint à protéger efficacement les citoyens contre toute détention arbitraire, non-seulement en défendant, sous les peines les plus sévères, de renfermer un prévenu ailleurs que dans une prison, mais en interdisant également aux concierges de prisons de l'y recevoir, s'il n'y était envoyé en vertu d'un mandat ou d'un jugement. En outre, l'assemblée permit de dénoncer la détention d'un citoyen aux officiers municipaux, et les juges de paix saisis de cette réclamation acquirent le droit de faire cesser la détention sans aucun délai, si elle leur paraissait illégale. Enfin quiconque avait souffert une injuste atteinte à sa liberté pouvait, sans aucune autorisation, faire poursuivre même criminellement le fonctionnaire ou le magistrat qui s'était rendu coupable ou

seulement complice de l'attentat. Les principaux bienfaits de la législation anglaise étaient ainsi assurés à la France.

Le code de brumaire an IV, au sortir des épreuves sanglantes où quelques scélérats avaient mis à néant tous les droits privés et publics, reprit, quoique timidement, les traditions de la législation de 1791. Il ne reconnut pas le droit à la liberté sous caution, qui ne resta dans la loi qu'à titre de faveur, mais au moins il reproduisit soigneusement les dispositions qui permettaient d'empêcher et de réparer toute entreprise de détention arbitraire.

La constitution de l'an VIII, les lois et les codes qui la suivirent, malgré les mérites réels qu'ils doivent à l'influence du premier consul, changèrent peu à peu le droit public de la France avant que ce droit eût trouvé le temps de s'affermir et de se faire apprécier : plus tard, quand les garanties nécessaires à la liberté individuelle reprirent faveur, on ne leur rendit jamais force de loi, et elles dépendirent désormais des bonnes intentions du gouvernement. Aussi doit-on faire honneur à un ministre d'un esprit généreux et d'un cœur haut placé, M. de Serre, de la mémorable instruction qu'il adressait en 1819 comme garde des sceaux à tous les procureurs-généraux. Il leur signalait les abus qui se renouvelaient fréquemment lors de l'arrestation et de la détention des prévenus, et leur enjoignait non-seulement d'appliquer, mais encore d'interpréter la loi dans l'intérêt de ceux-ci. Ainsi il recommandait expressément l'interrogatoire des prévenus dans le délai fixé par le code et la prompte instruction de la cause, déclarant qu'il rendrait les juges responsables de toute prolongation inutile de la détention préventive; il prescrivait de rendre un compte rigoureux des ordonnances par suite desquelles les prévenus étaient mis au secret; il rappelait enfin que les prévenus correctionnels ne devaient être privés de leur liberté que par exception, et que la liberté sous caution devait être en leur faveur la règle dont il n'était pas juste de se départir. « Telles sont, disait-il avec une pressante sollicitude, les principales règles des magistrats préposés à la défense de la paix publique, des propriétés et des droits de chacun. Ils ne doivent jamais oublier qu'un de ces droits les plus chers, une de ces propriétés les plus précieuses est la liberté individuelle, et que, sous la charte qui la garantit, elle ne doit en dehors de la loi éprouver ni redouter aucune atteinte. »

Les vues si louables de M. de Serre inspirèrent plus d'une fois les auteurs de projets de loi soumis à plusieurs reprises depuis 1830 à la chambre des députés et à la chambre des pairs. Des propositions auxquelles le gouvernement ne demeura pas étranger furent soigneusement étudiées et discutées : aucune n'aboutit malheureusement à une loi, et l'amélioration du code d'instruction criminelle

resta en suspens. L'œuvre de réforme a été reprise dans des lois récentes (1) qui méritent d'être signalées, et qui, en favorisant la levée des mandats, ont rendu l'élargissement des prévenus plus facile; mais sauf ces heureux changemens qui en appellent tant d'autres, le système de 1808, qui dans la pensée de Napoléon Ier n'était que provisoire, a été conservé intact, avec tous les abus qui peuvent en résulter.

## III.

Faut-il se résigner à apprécier les garanties qui manquent à nos lois sans chercher à se les approprier? Faut-il n'aimer le progrès qu'à distance et se contenter de le recommander aux autres sans en profiter soi-même? C'est là une opinion qui met à l'aise ses adeptes, mais qui n'est bonne qu'à décharger une nation de tout sentiment de responsabilité, en lui faisant croire que la liberté est un fruit du sol, et qu'il n'y a qu'à s'en passer quand elle n'est pas née d'elle-même et sans effort. Pour ne pas faire acte d'adhésion à cette doctrine, il importe de rechercher les moyens de remédier au mal, et par conséquent il ne sera pas trop téméraire de faire reconnaître que la liberté individuelle, à l'aide de quelques nouveaux articles de loi, pourrait être aisément acclimatée en France. Pour obtenir ce bienfait, il suffirait de poser des limites à la détention préventive et de donner quelques moyens de défense contre la détention illégale.

Sans doute la détention préventive, quand elle est ordonnée par le magistrat compétent et prémunie contre la surprise ou la prolongation arbitraire, ne doit pas être exclue d'une législation. Elle peut justement être destinée à assurer l'exécution du jugement, s'il est à craindre que le prévenu laissé libre ne prenne la fuite pour n'être pas jugé et condamné; elle peut à bon droit servir à l'instruction du fait incriminé, si l'on craint que le prévenu ne profite de sa liberté pour détruire les preuves de sa culpabilité ou s'entendre avec ses complices; enfin elle peut être nécessaire à la paix publique lorsqu'il importe de retirer au prévenu sa liberté pour le mettre sur-le-champ hors d'état de nuire. Il ne faut cependant point oublier, d'autre part, que la détention préventive n'est pas une peine, puisqu'elle ne sévit pas contre un coupable, et que néanmoins, sans être une peine, elle est pour le prévenu la privation d'un droit inhérent à sa personne. Cette privation, qui ne résulte d'aucun jugement et qui équivaut à une peine, ne peut se justifier qu'à titre

(1) Lois du 24 avril 1855 et du 17 juillet 1856.

de garantie; la détention préventive ne doit donc être autorisée que dans les cas où la justice ne peut s'en passer. Supposez que le prévenu ne soit pas intéressé à s'enfuir à raison de la faible peine qu'il peut encourir, et qu'en outre sa position sociale, ses intérêts, ses affections, soient autant de liens qui l'éloignent d'un exil volontaire, plus redoutable pour lui qu'une condamnation : comment invoquer la nécessité de l'arrêter et de le détenir? De même, si la moralité du prévenu, le caractère du fait qui lui est imputé ne permettent pas de craindre ses menées, ses intelligences avec les témoins ou avec des complices, peut-on à bon droit exiger sa détention? Enfin, quand même le prévenu aurait à répondre du fait le plus rigoureusement punissable, si la charge qui lui est imputée paraît, avant toute poursuite, de nature à être adoucie par l'excuse légale ou même par des circonstances atténuantes, l'interdiction de la mise en liberté est-elle justifiée? Un mari outragé auquel le code pénal réserve expressément le bénéfice d'une excuse s'est fait lui-même une sanglante justice en frappant d'un coup mortel l'épouse adultère ou son complice. Une mère, on l'a vu naguère, a fait tuer presque sous ses yeux celui qui venait compromettre l'honneur de sa fille. Dans des cas semblables, qu'il s'agisse même d'assassinat ou de meurtre, lorsque aucune présomption d'une condamnation rigoureuse ne peut être alléguée, faut-il imposer au juge la nécessité d'ordonner la détention préventive, en ne lui permettant aucune exception à la règle? Les traditions les plus anciennes de notre législation sont contraires à une telle rigueur.

Ainsi la détention préventive, pour être légitime, ne doit être qu'une exception au droit commun. Le législateur l'a repoussée à l'égard des prévenus de contraventions de police, qui restent libres jusqu'au jour du jugement. Le même système, avec certains tempéramens, ne saurait-il être étendu aux prévenus de délits, les délits n'étant jamais punis que d'une amende et de prison jusqu'à cinq ans au plus? Tandis qu'aujourd'hui les prévenus de délits ne peuvent obtenir leur liberté du juge que par faveur, ils la garderaient comme un droit sous certaines conditions. D'ailleurs les prévenus de délits ne conserveraient leur liberté qu'en donnant à la justice un gage, à moins d'en être dispensés par le juge; ils seraient garantis contre la détention préventive moyennant caution. On reviendrait ainsi aux traditions de l'ancien droit, que le code semblait avoir confirmées et dont la jurisprudence s'est écartée. Le bienfait de la liberté sous caution pourrait sans doute comporter certaines exceptions, même à l'égard des prévenus de délits : il serait ainsi à bon droit refusé aux prévenus qui n'auraient aucun domicile, et en outre aux prévenus de certains délits reconnus plus dangereux par le

législateur; les prévenus de flagrans délits pourraient enfin être détenus par ordre du juge. Ces prudentes réserves n'empêcheraient pas un principe salutaire de prévaloir dans notre législation; la détention préventive cesserait désormais d'être, à la volonté du juge, le sort commun de tous les prévenus. A l'égard des prévenus de crimes, le législateur, sans abandonner de sages précautions, pourrait peut-être également renoncer à la rigueur qui a fait interdire au juge la mise en liberté des prévenus : le prévenu d'un crime ne doit pas sans doute être autorisé à réclamer sa liberté, quelle que soit la caution qu'il offre à la justice; mais il semble injuste de vouloir, par une prohibition inflexible, l'empêcher d'en jouir, en ne permettant pas au juge d'apprécier si la détention préventive est nécessaire ou bien ne peut être suppléée par le cautionnement.

La liberté sous caution ainsi étendue ne serait pas une fiction légale; elle serait utilement mise à profit, et pour en assurer encore le bénéfice à un plus grand nombre de prévenus, le législateur n'aurait qu'à permettre une caution autre qu'un dépôt d'argent, qui ne peut être abaissé au-dessous d'une certaine somme. Il faudrait déclarer recevable le cautionnement, quelle qu'en soit la valeur, dès qu'il paraît suffisant au juge, et assimiler au cautionnement tout engagement d'un répondant solvable, au grand avantage des ouvriers, des travailleurs au profit desquels les patrons pourraient dès lors utilement intervenir. Sans doute la liberté sous caution, ainsi rendue plus accessible dans l'intérêt des pauvres, profiterait aux riches plus souvent encore; mais la détention préventive n'est pas une peine qu'il faille appliquer également à tous : elle n'est qu'une servitude qu'il importe d'épargner à l'aide de tout moyen qui en tient lieu, et l'égalité du joug ne peut jamais être une garantie d'affranchissement. Il est vrai qu'une certaine école de publicistes couperait volontiers les basques à tous les habits pour en faire des vestes, afin de rendre tous les vêtemens semblables; mais on peut viser à une égalité meilleure en conservant les basques à tous les habits et en s'efforçant de les ajouter, autant qu'on peut, à toutes les vestes. Avec ce programme on avance vers la liberté, avec l'autre on recule vers la tyrannie.

La détention préventive une fois contenue dans d'étroites limites, il ne serait pas inutile de déterminer les moyens de protection qui devraient être assurés aux détenus régulièrement privés de leur liberté; plus d'une précaution devrait être prise par le législateur, soit pour prohiber l'emploi facultatif d'un mandat qui, comme le mandat de dépôt, rend illusoires les formalités salutaires requises dans l'intérêt des détenus, soit pour soumettre l'ordonnance de mise

au secret à certaines conditions, soit enfin pour prescrire l'élargissement du prévenu au-delà d'un certain terme de détention, s'il n'était pas jugé auparavant. En outre, il s'agirait de garantir au détenu dans de larges limites un droit de recours contre le juge qui aurait manqué aux prescriptions de la loi, et l'on ferait ainsi passer dans notre législation cette belle parole d'un grand orateur anglais, Burke : « Partout où il y a une injustice, il faut qu'une plainte puisse être entendue. » Enfin ne conviendrait-il pas, dans une certaine mesure, de faire tenir compte au prévenu qui est condamné de la durée de la détention préventive, laquelle autrement est une prolongation anticipée de la peine? Et d'autre part ne serait-il pas juste d'indemniser le prévenu mis en liberté, qui a dès lors un droit acquis à une réparation?

Ces garanties multipliées en faveur des prévenus seront peut-être mal vues par certains légistes : ils pourront prétendre qu'en leur donnant force de loi, on traiterait les prévenus comme des innocens; mais à coup sûr, en refusant d'admettre ces garanties, on traite les prévenus comme des coupables. S'il y a des légistes disposés à ne pas reculer devant cette extrémité, on pourrait les comparer à ce capitaine qui, chargé après une bataille d'enterrer les morts, faisait jeter les corps pêle-mêle dans une large fosse; on lui représentait que plusieurs donnaient encore signe de vie : « Bah! répondit-il, s'il y en a qui ne soient pas morts, tenez-les pour tels; à vous en croire, il n'y en aurait pas un à enterrer! »

On ne saurait surtout exiger du législateur trop de sollicitude lorsqu'il s'agit de prévenir ou de réprimer les attentats de la détention arbitraire. En effet, la détention préventive, quand elle est régulièrement ordonnée, ne doit être surveillée qu'à raison des abus qui peuvent en résulter, tandis que la détention arbitraire est par elle-même l'abus contre lequel il faut donner aux citoyens tous les moyens de défense nécessaires. Comment ne pas répondre à ce cri de douleur de l'homme injustement détenu : « Pourquoi m'a-t-on arrêté? De quoi suis-je accusé? Je demande des juges, c'est la seule grâce que je réclame. » Pour mettre sûrement la liberté individuelle à l'abri des entreprises illégales, il importerait de réserver exclusivement au juge d'instruction le droit d'ordonner la détention des prévenus, sauf dans les cas de flagrant délit, s'il y a poursuite pour crime, de telle sorte que tout citoyen arrêté fût aussitôt remis au magistrat chargé d'entendre sa défense. Les pouvoirs privilégiés attribués aux préfets en dehors du flagrant délit ne devraient pas être conservés, parce qu'ils ne peuvent être exercés avec une indépendance qui soit une suffisante garantie. En outre, il conviendrait de n'accorder à aucun agent, sauf dans le cas de flagrant délit,

le droit d'arrestation sans mandat, et il importerait d'exiger qu'il conduisît sans aucun retard devant le juge le prévenu une fois arrêté, sous peine d'être condamné comme coupable de détention arbitraire. Cette obligation est imposée aux procureurs impériaux : aucun fonctionnaire ne peut donc à bon droit en être dispensé. Ce ne seraient pas là, même aujourd'hui, des dispositions superflues : l'usage, dit-on, n'a-t-il pas prévalu de retenir journellement plus ou moins longtemps un grand nombre de prévenus à la préfecture de police avant de les renvoyer devant les juges d'instruction? Il est vrai que la préfecture de police n'est pas considérée comme un lieu de détention, et qu'elle sert aussi de fourrière pour les animaux malfaisans et abandonnés. C'est donc comme en fourrière qu'on y garde les prévenus; mais qu'est-ce que cette mesure, sinon la détention préventive illégalement anticipée?

Un arrêt tout récent de la cour de Bourges, pris au hasard, peut servir à témoigner si la loi, telle qu'on l'interprète, est favorable à la liberté individuelle. Un agent de police administrative, n'ayant comme tel aucune qualité d'officier de police judiciaire, venait de faire un procès-verbal à un cocher qui contrevenait à un arrêté municipal en conduisant sa voiture au trot sur le quai de la Loire : le maître du cocher fait des représentations à l'agent de police, qui les reçoit mal et se dit injurié; il est aussitôt arrêté, et au lieu d'être conduit devant le magistrat compétent, il est enfermé dans la chambre de sûreté de la ville, où il est retenu depuis huit heures du soir jusqu'au lendemain trois heures après midi sans être interrogé. Sa demande en dommages-intérêts n'en a pas moins été écartée. L'agent de police avait informé le commissaire, et cette formalité a été jugée suffisante. Veut-on encore un exemple choisi entre beaucoup d'autres, et que les journaux judiciaires faisaient dernièrement connaître? Un commissaire de police avait arrêté un prévenu de banqueroute en dehors de ses attributions, aucun flagrant délit ne pouvant être allégué; il l'avait même privé de sa liberté pendant une journée entière avant de le faire conduire devant le juge, et le prévenu fut obligé, malgré l'illégalité de son incarcération, d'attendre avec patience un tardif élargissement. Tel est, en regard des textes du code, l'usage qui pourrait être fait dans une large mesure du droit d'arrestation et du droit de détention; s'il n'était pas rigoureusement restreint, le pouvoir arbitraire n'aurait-il pas libre cours, et les garanties données aux citoyens ne seraient-elles pas éludées?

Mais il ne suffit pas d'améliorer la loi, il faut la faire exécuter. Les précautions destinées à protéger la liberté individuelle ne seraient pas efficaces si les moyens légaux de faire cesser la détention arbitraire étaient refusés aux citoyens. Le droit à l'élargissement

pour quiconque est injustement détenu doit devenir un article de loi qui puisse être mis en pratique, s'il y a lieu. Le code de procédure civile l'a soigneusement reconnu en cas d'incarcération d'un débiteur insolvable. Tout débiteur qui se plaint d'être illégalement arrêté a le droit de requérir qu'il en soit référé sur-le-champ au président du tribunal devant lequel il peut se faire conduire : tout huissier ou exécuteur des mandats de justice qui refuserait d'obtempérer à sa requête serait passible de 1,000 francs d'amende, sans préjudice des dommages-intérêts. La demande en référé est jugée sans aucun délai, et dans le cas d'absolue nécessité le président peut, nonobstant tout appel, prescrire l'exécution immédiate de son ordonnance. Il suffit de rendre ces dispositions applicables toutes les fois qu'il y a plainte de détention arbitraire, et chaque président de tribunal, mis par sa haute position au-dessus de tout soupçon de faiblesse ou de dépendance, sera ainsi constitué le gardien de la liberté individuelle. Le bienfait de la loi de l'*habeas corpus* ne sera plus dès lors le privilége d'une autre nation.

Pour compléter ce système de défense, destiné à donner aux citoyens pleine sécurité, ne devrait-on pas ménager un plus large et un plus facile accès soit à la poursuite, soit à la plainte contre les magistrats et contre les fonctionnaires qui auraient, en abusant de leur pouvoir, porté une injuste atteinte à la liberté individuelle? Ne faudrait-il point par exemple étendre les cas de prise à partie de telle sorte que les juges fussent responsables de toute infraction à la loi, lorsque la liberté d'un citoyen en aurait souffert quelque dommage? Le code civil admet cette responsabilité sans aucune réserve, s'il s'agit de la plus légère erreur sur l'application de la contrainte par corps. Le code d'instruction criminelle n'amoindrirait pas la dignité de la magistrature en reproduisant la même disposition, quand la liberté du citoyen est également en jeu. La dignité de la magistrature est plus compromise lorsque la faute d'un juge, si préjudiciable qu'elle soit, ne peut être réparée, même par des dommages-intérêts, et lorsqu'une cour saisie d'une demande de prise à partie, hors des cas de dol ou de fraude, est obligée de regretter, ainsi que le témoigne plus d'un arrêt (1), que le silence de la loi ne lui permette pas de donner à la partie plaignante une juste satisfaction. — D'autre part, faudrait-il continuer à exiger l'autorisation du conseil d'état pour mettre en cause des fonctionnaires,

(1) Voir notamment l'arrêt de la cour de cassation du 6 juillet 1858 : il s'agissait d'un commissaire de police injurié et pour ainsi dire flétri dans les motifs d'un jugement, sans avoir été partie dans la cause. Il demandait la prise à partie, qui n'a pu lui être accordée, quoique le tribunal eût notoirement excédé ses droits, cet excès de pouvoir n'étant pas entaché de dol ni de fraude.

notamment les préfets, lorsqu'on leur impute quelque entreprise illégale sur la liberté individuelle? Le privilége a été sagement refusé aux fonctionnaires administratifs chargés spécialement de la police judiciaire; il ne devrait être conservé, dans le cas dont il s'agit, à aucun autre, et le droit commun ne souffrirait ainsi à cet égard aucune exception. Les tribunaux ordinaires ne doivent rencontrer devant eux, dans de telles circonstances, aucun obstacle qui les empêche de faire justice à qui de droit : en appliquant librement les lois qui déclarent punissables et responsables les fonctionnaires, quels qu'ils soient, auxquels on peut reprocher une arrestation injuste, les tribunaux ordinaires ne dépasseraient pas leurs pouvoirs, ils ne feraient que les exercer.

Pour ne laisser place nulle part à l'impunité, il resterait à prévoir le cas où l'on serait intéressé à mettre en cause un ministre, soit à raison des actes dont il serait l'auteur, soit à raison des ordres qu'il aurait donnés. En effet, si le ministre est inattaquable, le fonctionnaire qui lui a obéi doit être mis hors de cause, et le ministre ne pouvant être lui-même mis en cause par la partie plaignante, la demande en réparation est tenue en échec. Il est vrai que les ministres ne peuvent être accusés que par le sénat, et il ne s'agirait pas de les laisser en aucun cas sous le coup de poursuites judiciaires tendant à l'application d'une peine; mais, pour l'honneur et la bonne renommée d'un gouvernement, quand il s'agit de la liberté individuelle, il serait préférable d'accorder au citoyen qui a été injustement détenu au moins un recours pécuniaire, fût-ce contre le ministre auquel cette détention est imputable, au lieu de déclarer que, d'après nos lois, sa demande de dommages-intérêts ne peut être recevable. Un jour, c'était en 1826, deux citoyens qui avaient été condamnés par la cour de la Martinique à des peines afflictives et infamantes, n'ayant pu faire recevoir leur pourvoi par le greffier de la cour, l'avaient adressé au ministre de la justice, qui devait, d'après la loi, le transmettre à la cour de cassation : deux ans s'écoulèrent sans que la cour de cassation en fût saisie, et au bout de ce délai elle cassa le premier jugement. Les intéressés assignèrent le ministre, lui demandant une indemnité pour les deux ans de détention au bagne qu'ils avaient subis par sa faute. Le tribunal de la Seine se déclara incompétent pour prononcer sur la réparation de torts causés par un ministre à des particuliers, jusqu'à ce que le conseil d'état eût autorisé les poursuites. Le conseil d'état fut saisi et déclina toute intervention. L'appel du jugement du tribunal fut alors porté devant la cour, et la cour déclara qu'à défaut de lois particulières sur la responsabilité des ministres, l'autorité judiciaire ne pouvait juger aucune action dirigée contre eux à raison de leurs fonctions, défense

étant faite aux tribunaux de connaître des actes d'administration, quels qu'ils soient. Le ministre ainsi mis hors de cause, d'ailleurs homme de bien, n'était plus au pouvoir; aucun compte de sa conduite ne pouvait plus lui être demandé par les députés du pays : il n'était justiciable que de l'opinion publique, par suite du système de libre discussion qui prévalait alors dans les journaux et dans les chambres; mais qu'on suppose un autre régime de gouvernement moins favorable à la publicité : si l'injustice du ministre ne peut être réparée par les tribunaux, non-seulement elle sera impunie, mais elle restera ignorée. Une telle impuissance dans le droit public d'une grande nation touche presque au scandale, si le législateur ne s'empresse pas de la réparer.

Plus d'une lacune doit donc être comblée dans notre législation criminelle, si l'on veut protéger efficacement la liberté individuelle. Sans doute il serait plus agréable de persuader à son pays que ses lois doivent toujours servir de modèle aux autres peuples, de l'entretenir ainsi dans le contentement de lui-même avec une complaisance qu'on appellerait patriotique. C'est ainsi qu'on le flatte, mais ce n'est pas ainsi qu'on le sert. Quand un long parcours lui reste à faire pour se rapprocher d'un but qu'il croit à tort avoir atteint déjà, lui laisser croire qu'il y est arrivé, c'est vouloir le détourner de se mettre en marche. Aussi, fût-on accusé de dénigrement, ne faut-il pas craindre de lever tous les voiles qui peuvent tromper les regards, parce que les fausses apparences de bonnes lois ne servent qu'à perpétuer les mauvaises. La toute-puissance est bien plus dangereuse quand elle est déguisée sous une espèce de parure légale, et, comme le disait M. Royer-Collard, le meilleur obstacle à lui opposer, c'est de lui conserver son nom. Il importait dès lors de rechercher si une liberté dont toutes les autres semblent dépendre, la liberté individuelle, était à l'abri des atteintes d'un pouvoir discrétionnaire, quand même la sagesse des gouvernans ne laisserait apercevoir les abus que de loin. Il résulte de cette enquête qu'elle peut être invoquée comme inscrite dans nos codes, mais qu'en cas de besoin légitime elle ne peut être sûrement défendue. Pour qu'elle puisse servir de point d'appui, il faut que l'opinion publique la prenne sous sa garde, et l'œuvre de réforme ne sera pas entreprise par le législateur, si les intéressés l'attendent en silence au lieu de la réclamer instamment. Ces intéressés ne sont pas seulement ceux qui viennent s'asseoir sur les bancs des tribunaux correctionnels ou des cours d'assises, pour y être condamnés ou acquittés; ce sont aussi ceux contre lesquels sont dirigées des poursuites qui n'aboutissent souvent à aucun jugement : or qui, parmi les plus honnêtes, peut se flatter de n'être jamais poursuivi, fût-ce par erreur? Ces intéres-

sés sont en outre ceux qui, sans être prévenus d'aucun crime ni d'aucun délit, peuvent être injustement privés de leur liberté : or qui, même parmi les plus circonspects, peut être assuré de n'être pas un jour victime d'un ordre illégal de détention?

« Savez-vous le moyen de s'en garantir? écrivait un éminent publiciste, républicain il est vrai, mais cependant ami de la liberté légale, Armand Carrel. C'est qu'il n'y ait plus nulle part de pleins pouvoirs en disponibilité propres à passer de main en main, d'un gouvernement à un autre, d'une cour à une multitude, et, pour en empêcher le retour, il suffit que les citoyens ne veuillent pas les souffrir. » La liberté n'est féconde que lorsqu'elle est passée des textes dans les mœurs; elle reste stérile tant que les citoyens ne sont pas convaincus que les petites transgressions de la loi peuvent conduire aux grandes violations. C'est parce que la liberté n'était pas entrée dans les mœurs qu'aux jours néfastes de la révolution tant de forfaits ont pu impunément se commettre. C'est parce qu'il se trouvait des hommes pour se laisser arbitrairement enlever de leurs demeures et entasser dans des dépôts de suspects qu'il y a eu des égorgeurs. Là où il y a beaucoup de timides pour supporter une telle tyrannie, il y a beaucoup de misérables qui sont disposés à se faire tyrans. La liberté individuelle, au moins dans un intérêt personnel bien entendu, ne doit donc, en aucun temps, être indifférente à personne.

Mais quand on n'y attacherait pas de prix pour soi-même, faudrait-il en faire bon marché? « Lorsque la liberté d'un sujet est atteinte, c'est une provocation à tous les sujets de l'Angleterre, » disait un juge anglais dans l'affaire d'un accusé qui était venu en aide à son voisin pour le défendre contre une arrestation injuste : belle parole qui témoigne combien il importe à la pratique de la liberté que les intérêts de chacun soient les intérêts de tous! Le jour où cette maxime sera devenue en France une vérité générale au lieu de ne sembler qu'un paradoxe, l'opinion transformera peu à peu nos lois, et donnera pacifiquement accès dans notre droit public à toutes les garanties nécessaires. La liberté individuelle ne sera plus dès lors exposée à rester en souffrance, ne fût-ce qu'au détriment d'un seul, et la détention préventive, prémunie contre tout abus, ne sera plus pour aucun citoyen une menace ni un danger.

LEFÈVRE-PONTALIS.

# LE BUDGET

DU

# ROYAUME DE LA HAUTE-ITALIE

I. *Bilancio preventivo delle Entrate e delle Spese dell' Esercizio 1860 per le antiche provincie del Regno.* — *Bilancio preventivo delle Entrate e delle Spese dell' Esercizio 1860 per la Lombardia,* Torino, Stamperia Reale. — II. *Bilancio di previsione della Finanza toscana dell' anno 1860,* Firenze, Tipografia Reale. — III. *Il Bilancio dell' Emilia,* di Gioachino Pepoli, Torino, Favale e Cie, 1860.

Dans une des séances consacrées par le parlement de Turin à la discussion du traité avec la France pour la cession de Nice et de la Savoie, un orateur, M. Carutti, prononçait avec émotion des paroles qui méritent d'être rappelées : « Le vieux Piémont n'est plus. Nous sommes arrivés aux derniers jours de son existence de huit siècles. *Finis Pedemontis!* » L'honorable député ajoutait : « Mais je sécherai mes larmes, si des cendres de mon ancienne patrie renaît l'Italie forte, l'Italie libre, l'Italie notre mère à tous. » Avec la Savoie en effet, berceau de la monarchie, avec le comté de Nice, asile hospitalier ouvert à toutes les aristocraties en même temps qu'à toutes les émigrations européennes, le Piémont semble avoir perdu un de ses traits distinctifs. Les accroissemens qu'il a reçus l'ont moins agrandi que la séparation de ces deux provinces ne l'a métamorphosé. Le Piémont n'est donc plus, et l'Italie n'est pas encore, telle du moins que la saluaient de leurs vœux M. Carutti et ses collègues. Quelle dénomination recevra le nouvel état formé de l'ancien Piémont, du Milanais, de la Toscane, de Parme, de Modène et de la

Romagne? La diplomatie est encore muette à ce sujet, et plus d'une grave question se cache sous les réserves qu'elle garde. Qu'il nous soit permis de devancer les cabinets européens dans la solution de cette difficulté grammaticale, et d'étudier sous une de ses faces spéciales, c'est-à-dire dans sa situation financière, le *royaume de la Haute-Italie!*

Dans l'état provisoire où se présentent les provinces unies sous l'autorité du roi Victor-Emmanuel, il semble que la question de l'indépendance domine et résume toutes les autres. Pour la plupart du moins, l'indépendance complète, l'affranchissement du joug étranger, des Alpes jusqu'à l'Adriatique, voilà ce qu'il faut obtenir d'abord et à tout prix. L'autonomie de la Toscane, le trône des Bourbons de Naples, la couronne temporelle du pape, les traditions municipales, l'esprit monarchique, les bases sur lesquelles repose l'église universelle, tout semble oublié, méconnu, sacrifié même à cette soif ardente de réhabilitation nationale qui pousse l'Italie à s'agréger et à se montrer unie aux yeux de l'Europe, mal édifiée encore sur l'issue de l'entreprise. En face de telles perspectives, de simples rapprochemens de chiffres courent sans doute le risque d'offrir un intérêt bien secondaire; la modeste étude d'un budget peut n'éveiller qu'une curiosité aisément distraite. Il y a plus; ne s'expose-t-on point, en faisant ressortir les charges que la guerre de l'indépendance impose aux populations italiennes, à fournir matière à de vils calculs et à faire estimer le prix comme inférieur aux sacrifices qu'il réclame? Telle n'est point assurément notre pensée; tel ne sera pas, nous l'espérons, le résultat de cet exposé. Il y a toujours une leçon morale à tirer du bilan des recettes et des dépenses de chaque gouvernement, et l'économie est bonne à recommander même dans les entreprises les plus glorieuses ou les plus fécondes. En second lieu, puisque la victoire appartient en définitive plus encore aux gros budgets qu'aux gros bataillons, on peut, dans la prévision d'une lutte prochaine, déterminer de quel côté penchera la balance en comparant les ressources financières des deux pays engagés dans le débat. Déjà la situation intérieure de l'Autriche a été l'objet dans la *Revue* d'une impartiale analyse (1); n'est-il point à propos de devancer les complications ultérieures, complications peut-être inévitables, et d'exposer aujourd'hui l'état financier du royaume de la Haute-Italie?

En 1857, une étude où l'on se proposait de mettre en regard des visées ambitieuses de la politique piémontaise les ressources financières du pays se terminait par ces considérations (2) : « Par com-

(1) Voyez la *Revue* du 1er mars 1860.

(2) Voyez la *Revue* du 15 octobre 1857, *le Piémont, ses Finances, ses Chemins de fer.*

bien d'années d'économie, de scrupuleuse attention à conserver l'équilibre des finances qu'il avait faites si prospères, Charles-Albert ne s'est-il pas préparé à jouer le rôle que les traditions de sa maison et la généreuse ambition de son peuple n'ont cessé de tracer au souverain de la Sardaigne par rapport à l'Italie! Pour être en mesure de reprendre utilement une pareille tâche, dix ans ininterrompus d'une administration ménagère et pacifique ne seraient pas de trop. » Ces conclusions se trouvaient motivées par l'énumération de toutes les charges que les événemens de 1848 et la guerre avec l'Autriche avaient imposées aux peuples de la Sardaigne. De 1848 à 1857, la dette publique s'était élevée de moins de 6 millions de rentes à plus de 41 millions. Les dépenses de l'état avaient crû chaque année dans des proportions faites pour inspirer les plus justes appréhensions. En 1847, elles n'étaient encore que de 119 millions; dans le projet de budget de 1858, on les évaluait à 148. Malgré l'établissement de nouveaux impôts, tels que la contribution personnelle et mobilière, la taxe des patentes, l'impôt sur les bâtisses, les successions, même sur les voitures, en dépit aussi de l'augmentation des anciens impôts, le budget des recettes, qui de 97 millions s'était élevé à 143 en 1858, présentait sur tous les exercices un déficit considérable. On était assurément fondé, en présence d'une situation semblable, à recommander la prudence et l'économie; mais une *ressource extraordinaire* qu'il n'était pas possible de comprendre parmi celles dont le gouvernement piémontais devait disposer, l'alliance française, le secours de nos armes et de notre budget, a permis de suivre une autre politique et d'atteindre plus vite un but plus élevé. Il s'agit de reconnaître dès à présent ce que cette conduite généreuse est venue ajouter de charges à celles que l'on trouvait déjà lourdes à la date précitée.

Le déficit prévu pour 1858 s'élevait à 5 millions, 148 millions de dépenses contre 143 de recettes. Par suite des dépenses extraordinaires, il a été en définitive de 14 millions. En 1859, pour parer aux 33 millions de déficit laissés par les années précédentes et à celui de l'année courante, le parlement vota un emprunt de 40 millions. Dès le 5 février de cette même année, le ministère présenta aux chambres le budget de 1860. Les dépenses y étaient évaluées à 157 millions, dont 149 pour dépenses ordinaires, 8 pour dépenses extraordinaires, et le déficit prévu sur les recettes montait à 8 millions 1/2; encore n'avait-on fait figurer que pour mémoire dans le budget du ministère des finances la somme à payer pour le service de la rente et de l'amortissement d'un nouvel emprunt de 50 millions non encore négocié, mais accordé par le parlement en vue des éventualités menaçantes. Déjà les budgets spéciaux de chaque mi-

nistère avaient été votés, à l'exception de ceux de la guerre et de la marine, lorsque la chambre dut *laisser la parole* aux événemens et confier ses pleins pouvoirs au roi. C'est en vertu des prescriptions de la loi du 25 avril 1859 que, le 29 novembre de la même année, a été réglé par le roi seul le budget de 1860, c'est-à-dire le premier budget du Piémont transformé. A cette date, le budget ne comprend encore que les recettes et dépenses des anciens états et celles de la Lombardie, et déjà il s'élève au total de 296 millions pour les dépenses (258 millions dépenses ordinaires, 38 millions dépenses extraordinaires), et au chiffre de 256 millions seulement pour les recettes, dont 249 millions en recettes ordinaires et 7 en recettes extraordinaires.

Dans cet ensemble, les anciennes provinces figurent pour 214 millions de dépenses ordinaires et 163 de recettes de même nature. La presque totalité des dépenses et des recettes extraordinaires, 36 millions contre 7, est inscrite dans le budget qui concerne le Piémont seul. Les dépenses de la Lombardie s'élèvent à 46 millions, et les recettes à 86. Il résulte de ce premier rapprochement que le budget lombard présente un *boni* de 40 millions, et le budget piémontais un déficit de 80; mais il faut se hâter d'observer que dans les dépenses de la Lombardie ne figurent que les dépenses provinciales proprement dites. Toutes les dépenses centrales, celles qui concernent l'armée, la marine, les affaires étrangères, etc., sont réservées au budget des anciennes provinces, tant pour les dépenses extraordinaires que pour les dépenses ordinaires elles-mêmes. Dans le service de la dette publique, la Lombardie ne figure ni pour l'indemnité de guerre à payer à la France, ni pour les emprunts contractés pour les besoins de l'armée et de la flotte. En définitive, la séparation de ces deux budgets offre seulement l'avantage de comparer, dans le chiffre des impôts, la situation faite aux habitans du Piémont et à ceux de la Lombardie, accablée de tant de charges par la domination étrangère, et d'apprécier les améliorations que réserve l'avenir à cette nouvelle province du Piémont.

Les dépenses ordinaires et extraordinaires du Piémont proprement dit, pour 1860, s'élèvent donc à 250 millions, soit à 93 millions de plus que dans le projet présenté aux chambres au mois de février. Le ministère des finances figure sur cette augmentation pour 27 millions, celui des travaux publics pour 14, les ministères de la guerre et de la marine pour le surplus. Le supplément des dépenses du ministère des finances se compose principalement de 24 millions de rentes 5 pour 100 créées par la loi du 21 juin 1859 pour l'emprunt de 50 millions, par celle du 11 octobre de la même année pour le prêt des 100 millions reçus de la France et payés en

à-compte à l'Autriche sur la partie de la dette lombarde reprise par le Piémont; il faut y joindre le remboursement de 60 millions de dépenses militaires fait à la France en vertu du traité de Zurich. En une année, la rente 5 pour 100 seule s'est élevée de 19 1/2 à 43 millions 1/2. L'augmentation des dépenses du ministère des travaux publics a pour cause l'application à l'état de quelques travaux laissés précédemment à la charge des communes, la réparation de dégâts occasionnés par la guerre, l'exploitation des chemins de fer et l'augmentation du matériel, le service du télégraphe et des postes en Lombardie. L'augmentation de 30 millions sur les dépenses du ministère de la guerre résulte de l'augmentation même de l'armée et d'une attribution de 15 millions votée pour construire des fortifications sur la nouvelle frontière. En résumé, le budget de la guerre (74 millions) et celui de la marine (13 millions) comprennent un total de 87 millions sur un budget général de 250 millions. Assurément la proportion est forte; mais si l'on considère que cette somme représente tout ce qui concerne la défense, non-seulement des anciennes provinces, mais encore celle de la Lombardie, peut-être trouvera-t-on qu'elle s'accorde davantage avec les résultats obtenus et le but poursuivi. Le budget du ministère des finances atteint un chiffre bien plus élevé, 110 millions sur 250, soit 42 pour 100 sur l'ensemble des dépenses. La dette afférente aux anciennes provinces y figure pour 73 millions, sans compter la dette viagère et l'intérêt de la dette flottante. Il y a douze ans, elle ne s'élevait qu'à 6 millions; il y a trois ans, elle n'était encore que de 41. Ne nous arrêtons pas à ces rapprochemens, ils inspireraient peut-être des réflexions injustes sur les nécessités glorieuses, mais cruelles, qui ont frappé le présent et l'avenir de charges aussi lourdes.

Les recettes, on l'a vu, ont suivi une progression plus lente que les dépenses. De 1857 à 1860, elles se sont accrues de 135 à 163 millions. Malheureusement cette augmentation de plus d'un cinquième n'est point due aux progrès de la richesse publique. Sauf une plus-value de 4 millions environ dans le produit des chemins de fer, qui provient de ce que l'état a pris à sa charge l'exploitation des lignes de Turin à Cuneo et Saluces, et d'Alexandrie à Stradella, et qui est compensée par une augmentation de dépenses correspondante, l'accroissement des recettes a pour unique cause l'imposition du dixième de guerre sur les gabelles, sur les contributions directes, l'enregistrement et les domaines. La surcharge pour 1860 est de près de 4 millions sur les douanes, sel, droits maritimes, etc., de 7 millions sur l'impôt foncier, de 2 millions sur la taxe personnelle et mobilière et celle des patentes, de 1 million sur les droits d'en-

registrement et de timbre, enfin de 2 millions sur le produit des postes, en raison de l'union avec la Lombardie. En réalité, l'accroissement du budget des recettes a été obtenu par un accroissement de taxes imposées aux populations piémontaises : c'est un nouvel et important article à inscrire au débit de la guerre et de l'œuvre libératrice si courageusement poursuivie.

Ce tableau de la situation financière antérieure à l'annexion réclame, pour être complet, quelques détails sur l'état particulier des provinces appelées à faire partie du royaume de la Haute-Italie. A l'aide de renseignemens difficilement réunis, nous avons pu nous former une idée des charges qui pesaient sur ces provinces, et en nous rendant compte du contingent de forces qu'elles apportent au nouvel état, apprécier aussi les avantages qui résulteront pour elles-mêmes de l'annexion.

La Lombardie était accablée sous le poids des plus lourdes taxes. L'impôt foncier s'y élevait à 29 pour 100 en principal, et avec les centimes additionnels à 39, tandis que, dans le reste de l'Autriche, il n'était que de 16 pour 100. En 1859, et comme taxe de guerre, l'impôt foncier avait été encore accru de 33 pour 100. Les bases de l'évaluation, il est vrai, différaient sensiblement, puisque l'année 1856 avait servi de type pour la Lombardie et l'année 1824 pour les autres provinces. Un impôt personnel spécial à l'Italie fournissait un revenu de 3,900,000 lires. Le prix du sel pour la Lombardie montait à 11 florins le quintal au lieu de 5 ou 6 florins payés ailleurs; tous les droits de consommation s'élevaient de même à un taux supérieur. Dans un rapport du ministre Krauss à la diète de Kremsier en 1848, on voit que de 1815 à 1848 l'Autriche a retiré de la Lombardie un boni de 25 millions de lires (la lire autrichienne vaut 84 centimes) en plus des frais d'occupation militaire, qui certes ne profitaient point à l'Italie. Entre toutes les mesures fiscales extraordinaires qui ont tant accru les charges des provinces transalpines, on peut, sans mentionner la participation forcée à tous les emprunts autrichiens, rappeler la taxe de 21 millions frappée par le maréchal Radetzky sur quelques citoyens de Milan et la conversion des anciennes monnaies opérée en 1859, qui fit perdre arbitrairement 3 kreutzers à toutes les pièces de 20 kreutzers. Comme la monnaie d'argent n'avait cours qu'en Lombardie, les pays italiens firent seuls les frais d'une mesure prise dans un intérêt exclusivement allemand. La refonte des monnaies autrichiennes fut, comme on le sait, le résultat des délibérations d'un congrès international chargé d'établir en Allemagne l'unité monétaire.

Puisque le gouvernement de l'Autriche avait traité ces provinces en pays conquis, il semblait que le premier bien à recueillir de leur

union avec le Piémont dût être une diminution d'impôts, et cependant, à part la réduction des droits d'entrée résultant de l'union douanière, les anciennes perceptions ont été non-seulement maintenues, mais encore accrues du dixième de guerre imposé au Piémont. L'union douanière a réduit d'un quart le prix du sel, de 60 pour 100 le droit sur les sucres, de 30 pour 100 celui sur le café : en somme, c'est un bénéfice de 3 millions 1/2 pour les consommateurs lombards; mais quant à l'impôt foncier par exemple, on s'est borné à nommer une commission chargée de l'adoucir par une péréquation équitable et de soumettre à l'impôt les propriétés qui en étaient affranchies jusqu'alors. Les anciennes taxes ont été maintenues, et le parlement seul aura qualité pour en modifier l'assiette et la perception en appliquant, s'il y a lieu, à toutes les parties du royaume une législation uniforme.

Le budget des recettes de 1860 pour la Lombardie s'est élevé à 86 millions, dont 33 millions 1/2 pour les gabelles et 51 millions 1/2 pour les contributions directes et l'enregistrement. La surtaxe de guerre imposée par la loi du 9 juillet 1859 figure dans ce total pour 5 millions. En 1859, les recettes de la Lombardie proprement dite s'élevaient à 84 millions 1/2; elles ont subi en 1860 une augmentation de plus de 6 millions en raison du dixième de guerre, et une diminution de près de 6 millions par la distraction d'une partie de la province de Mantoue appartenant précédemment à la Lombardie, et dont l'Autriche est restée maîtresse. Parmi les dépenses de la Lombardie, qui s'élèvent à 46 millions 1/2 dans le budget de 1860, les finances seules en réclament plus de 31, et les travaux publics 6. Le service de la dette publique se monte à près de 11 millions, soit 7 millions de moins qu'en 1859, à cause des deux cinquièmes de la dette lombardo-vénitienne reportés sur la Vénétie. Il n'y a rien à dire sur les dépenses spéciales de la Lombardie; quant aux impôts qui y sont perçus et qui ont été maintenus après la réunion, le journal *la Lombardia* a fait une comparaison qui ne manque pas d'intérêt : les impôts en Piémont donnent un produit de 150 millions et en Lombardie de 80. Le Piémont a 5 millions d'habitans, c'est 30 francs par tête; la Lombardie 2,800,000, c'est 28 fr. 50 cent. par individu. Comme on le voit, les contribuables lombards n'ont pas le droit de formuler des plaintes très vives, d'autant plus que depuis dix ans le Piémont supporte un déficit annuel supérieur à 10 millions dans l'intérêt exclusif de la cause italienne, et que, de l'année 1848 jusqu'à la conclusion de la paix de Zurich, la dette piémontaise s'est élevée de 150 à 1,200 millions.

La Toscane, au contraire de la Lombardie, passait à juste titre pour un des pays de l'Europe le plus économiquement administrés.

En 1858, les recettes se sont élevées à 32 millions 1/2, et les dépenses à un chiffre un peu supérieur, avec un déficit insignifiant. Dans le budget de 1859, les recettes montaient à 33 millions 1/2 par suite de l'augmentation des impôts indirects, qui avaient donné 1 million de plus que l'année précédente. Les impôts directs figuraient dans le budget des recettes pour un peu plus de 5 millions, et le revenu patrimonial pour 2. Les impôts indirects formaient le surplus. Par rapport à une population de 1,800,000 habitans, n'était-ce pas l'idéal en fait d'assiette d'impositions et de modicité de charges? Le budget du ministère de la guerre et de la marine en 1858 ne s'est élevé qu'à 8 millions. La prospérité intérieure de cet état, dont l'étendue ne dépasse pas 402 milles carrés géographiques, ressort des balances de son commerce intérieur et des revenus des douanes. La Toscane est la terre natale de la liberté du commerce des grains; grâce aux traditions économiques de son gouvernement, elle n'était pas entrée dans la ligne de douanes que le duché de Modène par exemple s'est vu imposer par l'Autriche. Et néanmoins, malgré des tarifs libéraux, les douanes en 1856 ont fourni un revenu de 10 millions. Dans ses échanges internationaux, l'industrie toscane a conquis une place de plus en plus large; ainsi, tandis que de 1851 à 1855 l'importation présentait un total qui variait entre 79, 111 et enfin 90 millions, l'exportation s'élevait graduellement de 41 à 57 et enfin à 69 millions. Il ne faut pas oublier non plus que la Toscane est le premier pays de l'Italie qui fut doté d'un vrai réseau de lignes de fer, peut-être trop exclusivement toscan, mais au moins très approprié au service des besoins locaux. Dès 1844, Florence était unie à Livourne par une ligne de 95 kilomètres; les lignes d'Empoli à Sienne de 64 kilomètres, de Florence à Pistoia de 34, de Lucques à Pistoia de 44, et de Lucques à Pise de 21, formaient un ensemble de 258 kilomètres, unissant entre eux tous les centres de l'activité intérieure. Depuis lors, deux lignes en cours d'exécution rattachent la Toscane aux réseaux italiens proprement dits. Le gouvernement sarde a tout récemment garanti un minimum de revenu de 25,000 fr. par kilomètre pour la ligne du littoral. Non-seulement le gouvernement grand-ducal avait établi à côté des chemins de fer un ensemble de lignes télégraphiques qui en 1849 embrassaient déjà 500 kilomètres; mais il poursuivait l'exécution de grands travaux publics pour l'amélioration et l'agrandissement du port de Livourne, pour le desséchement des marais de Bientina, etc. L'assainissement de la Maremme figurait seul au budget de 1858 pour 458,000 lires. Toutes ces dépenses extraordinaires étaient soldées au moyen de l'aliénation de rentes créées par le décret du 3 novembre 1852, et néanmoins le budget présentait un léger excédant. Il est vrai que

depuis le départ du grand-duc, M. Salvagnoli, membre de la consulte d'état, a annoncé que le gouvernement grand-ducal, au lieu d'un excédant de 85,100 lires, avait laissé un déficit de 10 millions provenant de la dette flottante. Nonobstant ce fait, dont l'exactitude n'a pas été démentie, et bien que les dépenses publiques aient été, comme nous le verrons bientôt, plus considérables que ne l'indiquent les chiffres déjà cités, on ne peut s'empêcher de reconnaître que sous le rapport financier le Piémont avait tout à envier à la Toscane : on conçoit ainsi les regrets que la perte de l'autonomie inspire à quelques esprits; on approuve la mesure prise par le gouvernement du roi Victor-Emmanuel d'avoir conservé à l'ancien grand-duché une sorte d'existence séparée.

L'administration du duché de Parme témoignait au même degré de la sagesse de l'autorité souveraine. Sous la duchesse-régente, les finances étaient singulièrement prospères. Le duché de Parme contient 112 milles carrés géographiques, et renferme 500,000 habitans. En 1857, les recettes s'élevaient à 9,553,000 fr., et les dépenses à 9,379,000. En 1858, on avait obtenu encore un léger excédant, maintenu également pour 1859. La dette publique s'élevait à 10 millions 1/2; mais l'état possédait pour plus de 20 millions de propriétés. L'amortissement, dont la dotation fut en 1858 augmentée de 50,000 fr. pris sur la dotation royale, assurait le remboursement régulier de ces obligations, contractées le plus souvent pour des améliorations réelles. On peut citer, entre autres, la création de l'académie des beaux-arts et la réorganisation de l'université à Parme, l'installation d'une école supérieure à Plaisance, et d'écoles inférieures dans toutes les communes. En outre, l'établissement d'un bureau de statistique sur de grandes proportions, la multiplication des filatures, les encouragemens donnés à l'industrie de la soie, attestaient la sollicitude du gouvernement pour les besoins matériels des populations. Une institution toute particulière au duché de Parme, et dont l'origine est récente, a caractérisé merveilleusement les dispositions du pouvoir. Les sociétés d'assurances ont toutes été abolies, et on leur a substitué une association obligatoire et mutuelle de tous les propriétaires, gérée gratuitement par six juntes administratives qui chaque année ont rendu un compte public de l'association. Enfin, à Parme comme en Toscane, l'*armée*, si l'on peut donner ce nom à des forces militaires destinées à maintenir exclusivement la sécurité intérieure, l'armée comptait 1 soldat sur 100 habitans (1). Pour suivre la même proportion, l'armée fran-

(1) 5,000 dans le duché de Parme sur 500,000 habitans, comme en Toscane 17,000 hommes sur 1,800,000 habitans.

çaise, sur 36 millions d'habitans, ne devrait pas s'élever à plus de 360,000 hommes.

Reste à examiner la situation financière du duché de Modène et des Romagnes avant leur annexion au Piémont. Sur une étendue un peu inférieure à celle du duché de Parme (109 milles géographiques), Modène renferme une population un peu plus élevée (604,500 habitans). Les recettes et les dépenses y atteignaient un chiffre à peu près semblable. Le dernier budget de recettes connu se montait à 8 millions 1/2 contre 8,700,000 fr. de dépenses. Le marquis Pepoli, dans le remarquable travail qu'il vient de publier sur les ressources financières de l'Émilie, évalue, pour 1859, les recettes à 10,800,000 fr. et les dépenses à 10,900,000 fr.; mais, contrairement à ce qui existait dans le duché de Parme, l'état vraiment impraticable dans lequel le dernier gouvernement avait laissé toutes les routes montre qu'il était peu soucieux d'augmenter les dépenses utiles, et d'autre part ce fait que tout citoyen, riche ou pauvre, payait 72 francs d'impôt personnel, prouve que l'autorité souveraine cherchait à se procurer de grandes ressources fiscales employées à de tout autres besoins que ceux du pays. On conçoit qu'à ce prix les caisses publiques aient pu être suffisamment garnies lors du départ du duc François. Le duc de Modène ne se contenta pas d'emporter les meubles, la vaisselle d'or et d'argent, les pierreries, les médailles des musées, les manuscrits des bibliothèques : il retira 690,000 fr. de la caisse publique de Modène et 800,000 de celle de Reggio.

Quant aux Romagnes, il serait peut-être difficile de retrouver le total exact des dépenses spécialement applicables aux Légations avant leur séparation des états de l'église; mais, pour avoir une idée exacte des recettes qui leur étaient propres sur l'ensemble du budget pontifical, il n'y a qu'à consulter les comptes exactement rendus par M. le marquis Pepoli, ministre des finances du gouvernement provisoire des Romagnes. A chaque trimestre, le ministre a publié une note des dépenses faites et des revenus perçus. A la cessation de ses fonctions, il a adressé au ministre des finances piémontais un bilan complet de l'exercice précédent. Or, comme l'assiette et la répartition des impositions ont été provisoirement maintenues, il est permis de supposer que le revenu ordinaire des Romagnes s'élevait avant l'annexion au chiffre indiqué postérieurement par M. le marquis Pepoli. Le revenu pour 1859 était de près de 25 millions de francs.

En rapprochant ces différens chiffres des ressources propres aux provinces qui forment aujourd'hui le royaume de la Haute-Italie, et

en comparant aux recettes l'étendue territoriale et la population, on trouve à dresser pour l'année 1859 le tableau suivant :

| | Milles carrés géographiques. | Population. | Ressources ordinaires. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| Piémont... | 1,372 | 5,195,000 hab. | 170,000,000 f. | A déduire la Savoie et Nice. |
| Lombardie. | 390 | 2,700,000 | 86,000,000 | A déduire la province de Mantoue. |
| Toscane... | 402 | 1,800,000 | 33,000,000 | |
| Parme..... | 112 | 599,000 | 11,500,000 | |
| Modène.... | 109 | 604,000 | 11,000,000 | |
| Romagnes.. | 291 | 1,000,000 | 25,000,000 | |
| | 2,676 | 11,898,000 hab. | 346,500,000 f. | |

Ces chiffres ont été modifiés, quant à l'étendue territoriale et à la population, par le traité de Villafranca et celui qui a cédé la Savoie et Nice à la France. Le chiffre des recettes a lui-même été singulièrement accru, comme nous allons le voir, dès la première année de la réunion de toutes ces provinces.

A première vue, ce qui frappe dans le rapprochement des élémens qui composent le tableau précédent, c'est l'étendue des charges qui pèsent sur les populations du Piémont proprement dit. Quelle que soit en définitive la constitution intérieure du royaume, il est évident que les nouvelles provinces ne peuvent songer à laisser dorénavant le Piémont supporter la plus forte part des sacrifices que l'avenir réclamera sans doute. Ce point devait être mis en lumière, car l'union entre les états nouvellement agglomérés ne se maintiendra que par la connaissance exacte que chacun d'eux possédera des ressources mutuelles et des efforts nécessaires pour accomplir l'œuvre commune.

Dans le projet de budget de 1860, les recettes et dépenses ne se rapportaient qu'à l'ancien royaume de Piémont et à la Lombardie, nouvellement acquise. D'autres provinces, dont on a énuméré les ressources et les charges, sont venues, dans les premiers mois de 1860, se ranger sous l'autorité du roi Victor-Emmanuel, et dès lors l'économie du budget a été singulièrement modifiée. Il faut donc constater d'abord les changemens que l'annexion de la Toscane et de l'Émilie apporte au budget de 1860, promulgué le 20 novembre 1859, en vertu des pleins pouvoirs accordés au roi, et exposer ensuite l'ensemble des revenus et des dépenses de toutes ces provinces pour la première année d'existence du nouveau royaume italien, c'est-à-dire pour l'exercice 1861.

Un instant suspendu au commencement de cette année, le jeu régulier des institutions constitutionnelles a été rétabli; mais dans

la première moitié d'une laborieuse session, le ministère n'a pu soumettre aux députés les budgets de recettes et dépenses pour l'exercice prochain. Ce ne sera qu'à la rentrée des chambres, c'est-à-dire vers les derniers mois de l'année, qu'il s'acquittera de cet impérieux devoir. On peut cependant évaluer approximativement les modifications introduites dans le budget de 1860 et les charges que l'année 1861 aura à supporter. Cette appréciation est rendue plus facile par la présentation, la discussion et l'approbation d'un nouvel emprunt, récemment voté par le parlement de Turin, et par la publication des budgets partiels de la Toscane et de l'Émilie pour l'exercice courant.

Le 30 juin 1860, le ministre des finances, dans l'exposé des motifs du projet de loi pour un emprunt de 150 millions de francs, rappelait que le déficit prévu pour l'année 1860 s'élevait à environ 40 millions de francs, mais que, par suite de l'annexion de la Toscane et de l'Émilie, de nouvelles dépenses nécessaires avaient amené l'ouverture de crédits extraordinaires pour environ 33 millions, dont 23 au compte des ministères de la guerre et de la marine. A ces sommes, il faudrait ajouter pour la Toscane et l'Émilie spécialement une dépense de plus de 4 millions, ce qui porterait en définitive à près de 78 millions le déficit de l'année 1860. Pour le couvrir, il restait sur l'emprunt de 100 millions, voté en 1859, une somme disponible d'environ 55 millions 1/2, et sur l'excédant des ressources de la Toscane et de l'Émilie en 1859, un reliquat de près de 12 millions, ce qui réduirait le déficit de 1860 à environ 10 millions; mais il faut remarquer que dans les ressources des exercices précédens figuraient des biens du domaine non encore vendus, le produit d'emprunts locaux dont on ne renouvellerait pas l'émission, et que, nonobstant la privation de ces recettes extraordinaires, des dépenses imprévues n'en seraient pas moins urgentes. Ainsi, sur le budget du ministère de la guerre, s'élevant à 170 millions, 65 millions étaient compris dans la catégorie des dépenses extraordinaires. On devait donc prévoir pour l'exercice prochain un nouveau déficit dans les recettes d'au moins 31 millions. En face du déficit de 1860, évalué à 77 millions et couvert jusqu'à concurrence de 67, mais seulement en apparence, puisque les ressources extraordinaires de la vente des domaines n'étaient pas réalisées, en face des dépenses extraordinaires de l'armée et du déficit certain de 1861, le ministère demandait au parlement l'autorisation d'émettre un nouvel emprunt de 150 millions. Seulement il ne s'agissait point d'augmenter dès à présent le montant de la dette publique, mais de pouvoir disposer de la quote-part de cette dette, qui ferait l'objet d'une revendication à exercer par suite de la cession de la Savoie et de

Nice, dont la part dans l'ancienne dette piémontaise restait à déterminer et à recouvrer. Au lieu d'anéantir les titres de la dette que la France rembourserait, le ministre demandait à les aliéner en tout ou partie, et à les compléter par d'autres, jusqu'à concurrence de 150 millions.

M. Galeotti, rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet ministériel, présenta des chiffres plus complets sur la situation financière et les résultats probables de l'exercice 1860. Il évalua l'ensemble des recettes ordinaires de tout le royaume à 338 millions, et des recettes extraordinaires à 32. Les dépenses ordinaires devaient se monter à 373 millions, et les dépenses extraordinaires à 99, déficit total : 102. En ajoutant à ce chiffre celui du déficit de l'année 1859, on se trouvait en face d'un arriéré de 188 millions, qu'on avait pu couvrir, à 5 millions près, par les emprunts piémontais de 50 et de 100 millions, émis en janvier et octobre 1859, et les emprunts particuliers de la Toscane, de Parme, de Modène et des Romagnes. A ces 5 millions de déficit, il fallait ajouter tout ce qui n'était pas encore réalisé dans les ressources indiquées et toutes les dépenses nouvellement autorisées, c'est-à-dire, d'une part, 15 millions des biens de l'Émilie non vendus et 9 millions 1/2 de titres toscans non réalisés, d'autre part 4 millions remboursables à la société du chemin Victor-Emmanuel, enfin 15 millions demandés pour le ministère de la guerre. L'exercice 1860 se présentait donc avec un minimum de 52 millions. Ce résultat inévitable justifiait-il un emprunt de 150 millions? Assurément non; mais le rapporteur reconnaissait que le gouvernement n'avait pas eu le temps de rassembler les élémens d'un budget général et régulier, et il proposait à la chambre d'émettre un vote de confiance, ce qu'elle fit en couvrant d'applaudissemens significatifs les dernières paroles du ministre des finances, M. Vegezzi : « Si, après avoir pourvu aux dépenses de 1861, il reste encore à disposer de quelques millions sur le nouvel emprunt, ces millions seront affectés à ce qui tient tant au cœur des représentans de la nation. »

Tandis que ni le ministre des finances ni le rapporteur de la commission n'avaient donné de détails précis sur les élémens du déficit qu'il s'agissait de couvrir avec cet emprunt, le ministre des finances de la Toscane, maintenue dans un état de séparation provisoire, et M. le marquis Pepoli pour les provinces de l'Émilie, dont il avait géré habilement les ressources avant l'annexion, publiaient sur le budget de 1860 des rapports intéressans à beaucoup de titres. Il ressort du rapport de M. Busacca, ministre des finances de la Toscane, que les recettes de 1860 s'élèveront à 81 millions 1/2, les dépenses à plus de 80. Les revenus ordinaires ne figurent au budget

que pour 41 millions, et les dépenses ordinaires pour 56. L'armée nécessitera une allocation de 23 millions, dont 8 pour les dépenses extraordinaires. Dans le budget du ministère des finances, une somme de 12 millions est intitulée dette extraordinaire, et n'est en réalité qu'une dette flottante. La dette publique ancienne s'élève à un peu plus de 7 millions. Ces chiffres constituent sur l'année 1859 une augmentation brute de 48 millions dans les recettes et de 47 millions dans les dépenses. Il est vrai que le ministre des finances accuse à juste titre le budget grand-ducal d'inexactitudes et d'omissions. Ainsi les dépenses et les recettes extraordinaires n'y figuraient point. Quand il fallait, à l'aide d'opérations de crédit, faire face à un découvert, il n'en était point question dans les comptes. Pour rétablir dans son état normal la balance de 1859, il aurait fallu ajouter une somme de près de 15 millions aux 33 millions 1/2 de dépenses indiquées, et la différence se réduirait à 32, ou même à 8, si l'on considère le chiffre de 24 millions des dépenses extraordinaires de 1861 comme essentiellement temporaire. En retranchant même 8 millions des dépenses ordinaires de l'armée, qui ont doublé en un an, le budget des dépenses ordinaires de la Toscane serait resté le même sous les deux régimes : 48 millions en 1859 et 56 millions en 1860. Néanmoins, comme les recettes ordinaires ne figurent dans la balance de M. Busacca que pour 41 millions, en admettant qu'il n'y eût sur les exercices suivans à pourvoir à aucune dépense extraordinaire, il en résulterait un déficit régulier pour ainsi dire de 15 millions, soit de 40 pour 100 sur le budget ordinaire. Malgré la ressource des 35 millions de propriétés domaniales de la Toscane, c'est là une situation qui donne matière à de graves réflexions.

M. le marquis Pepoli, dans le bilan de 1860 pour l'Émilie, porte les ressources à 47 millions, et les dépenses, moins celles du ministère de la guerre, à 31. Cet excédant de 16 millions lui paraît suffisant pour couvrir les dépenses de l'armée en temps ordinaire. En comparant par exemple, pour l'année 1859, les sommes attribuées dans les anciennes provinces du Piémont aux dépenses de l'armée avec celles que l'Émilie aurait eu à supporter eu égard au nombre de ses habitans, 13 millions suffiraient pour sa part dans le budget ordinaire du ministère de la guerre. En 1860, cette proportion a dû être notablement dépassée; les emprunts nationaux y ont pourvu pour un chiffre qui n'est pas indiqué, et que la comparaison de la dette ancienne avec la dette nouvelle pourrait faire pressentir. Avant l'annexion, la dette parmesane s'élevait à 10 millions 1/2, la dette modenaise à 11; la dette romagnole proprement dite ne devait pas surpasser, suivant l'appréciation de M. le marquis Pepoli, 16 millions 1/2 : soit ensemble 38 millions. Aujourd'hui la dette totale de

l'Émilie monte au chiffre de 61,722,033 francs. C'est une augmentation considérable. Quant à l'ensemble des dépenses ordinaires, en admettant pour type régulier le chiffre de 46 millions, donné par M. Pepoli, il ne dépasse pas le total que nous avons constaté en récapitulant les dépenses de Parme, de Modène et des Romagnes avant l'annexion.

Le vote du dernier emprunt et ces deux exposés partiels de la situation financière de 1860 démontrent donc qu'il y aura en 1861 un nouveau déficit, les mêmes circonstances étant données. Quel sera-t-il? Le ministre des finances l'ignore lui-même. « La nécessité seule, disait-il, pourra en fixer le chiffre. » Quant au chiffre des recettes, de celles du moins qui reposent sur une base certaine, il n'est pas inutile de s'y arrêter, non-seulement parce que l'on peut déterminer s'il ne serait pas facile de les accroître pour satisfaire aux besoins publics urgens, mais encore parce que cela permettra de reconnaître si ces charges affectent également les diverses parties du nouveau royaume, et quel mode d'administration financière il convient de leur appliquer.

Les recettes ordinaires avec le dixième de guerre, d'après les documens officiels, montent pour 1860 en Piémont à 163 millions, en Lombardie à 86, en Toscane à 56, dans l'Émilie à 47, total 352 millions, chiffre supérieur de 14 millions au chiffre indiqué par le rapporteur de la commission de l'emprunt, qui évalue les recettes ordinaires du royaume entier à la somme de 338 millions. Prenons le total de 352 millions comme exact, sera-t-il possible de l'accroître au point de couvrir le déficit? Nous avons déjà fait ressortir l'énormité des charges du Piémont proprement dit. La Lombardie supporte encore la surtaxe de 33 pour 100 imposée à la propriété foncière par le gouvernement autrichien. Il est impossible de songer à la frapper davantage. Ici donc et tout d'abord, soit qu'il faille pourvoir à de nouvelles charges en vue de complications extérieures, soit que l'on doive organiser à l'intérieur et fortifier les institutions du royaume-uni, ici se présente la grave question du régime administratif à y introduire et du système des impôts, question d'où dépend, à vrai dire, la solution d'un problème encore plus vaste, celui de l'unité de la péninsule tout entière.

Dans quelques pages récemment publiées (1), un des hommes les plus éclairés de la péninsule, M. C. Matteucci, se prononçait hautement pour une large décentralisation administrative. « On ne doit pas oublier, disait-il, que, dans un pays comme l'Italie, où tant d'intérêts sont à ménager, le vrai problème à résoudre est de con-

(1) Dans la *Revue* du 15 juillet 1860.

cilier les droits supérieurs de la nation avec le développement libre des populations, de goûts, de mœurs, d'esprits divers, qui composent la péninsule. Là est la force, là est l'avenir. » Toutefois, par rapport à l'administration financière, sans entrer dans aucun détail d'organisation, M. Matteucci se bornait à dire que la décentralisation pouvait rendre plus facile et plus économique la perception des impôts. Diminuer les frais de cette perception ou la rendre moins vexatoire, c'est assurément un grand bien pour les contribuables, mais ce n'est pas le plus grand. Une question plus grave réside dans l'assiette de l'impôt elle-même : comment imposer des charges égales à toutes les parties du royaume? comment faire supporter à celles qui, sous un régime précédent, étaient le mieux traitées, la surtaxe dont l'équité commanderait de les frapper pour soulager celles qui étaient accablées d'un plus lourd fardeau? comment éviter par conséquent de tomber dans l'écueil de rendre le nouveau régime impopulaire auprès des uns et d'exciter des comparaisons nuisibles pour la paix intérieure? Ce sont là des matières délicates à traiter et des discussions dangereuses à soulever.

Déjà, dans la chambre des députés de Turin, le marquis Pepoli a demandé le 15 juin qu'un dégrèvement de taxes fût accordé à la Lombardie; il a interpellé le ministre des finances pour savoir s'il se proposait de conserver dans le bilan de 1861 la surtaxe de 33 pour 100 imposée par l'Autriche à la propriété foncière. Les calculs présentés par lui ne manquaient assurément pas de gravité : ainsi, en comparant ce que la propriété acquitte pour l'impôt dans la province de Novare, la plus voisine du Milanais, avec l'impôt lombard, on trouve que les résultats sont de 15,274 pour Novare et de 22 pour la Lombardie. Qu'on abolisse la surtaxe de 33 pour 100, il en résultera sans doute une perte de 7 millions pour le trésor; mais ce déficit n'a pas d'importance au moment où l'état fait un nouvel emprunt de 150 millions, dont l'emploi n'est pas encore déterminé. Le ministre des finances répondit qu'aussitôt après l'annexion une commission avait été chargée d'examiner toutes les questions d'impôt, qu'elle aurait voulu arriver à une péréquation exacte entre la valeur des propriétés dans les nouvelles et les anciennes provinces, afin de rendre les charges proportionnelles, mais que cette péréquation exigeait avant tout un cadastre uniforme, et que c'était une opération bien longue. La commission avait remarqué en particulier, pour ce qui concerne cette surtaxe de 33 pour 100 sur la propriété foncière, qu'on ne pouvait, vu l'état des affaires, diminuer le poids d'un côté sans le reporter sur un autre, et que si les charges de la propriété étaient très lourdes en Lombardie, il n'en était pas de même de celles qui frappent les arts, le commerce, ni des taxes

mobilières et personnelles. Le ministre ajoutait que, depuis lors, d'autres provinces étaient venues s'adjoindre au nouveau royaume, et qu'avant de proposer pour la Lombardie la diminution d'un impôt, il était nécessaire d'examiner ce que pouvaient supporter les autres provinces récemment annexées. En tout cas, pour décharger la propriété lombarde, trop grevée par rapport aux anciennes provinces, l'équité exigerait qu'on accrût les autres impositions qui frappent la Lombardie moins fortement que les anciennes provinces elles-mêmes.

La proposition du marquis Pepoli était assurément conçue dans une pensée politique louable, et destinée à réparer un des maux les plus cuisans de la domination autrichienne. L'honorable député indiquait aussi le moyen le plus pratique d'opérer entre d'anciennes et de nouvelles provinces une péréquation désirable à tous égards. Depuis longtemps il est en effet reconnu que cette péréquation ne peut s'opérer que par voie de dégrèvement des plus imposés, non par surtaxe des moins imposés; l'abolition de la surcharge de 33 pour 100 constituerait un véritable dégrèvement. Malheureusement la nécessité préalable de comparer entre elles les taxes de même nature, puis les impositions de tout genre dans les anciennes et les nouvelles provinces, cette nécessité soulève des difficultés que le ministre des finances du Piémont a eu de son côté raison de faire ressortir. En ce qui touche l'impôt foncier, la base par excellence du revenu public, les disparates sont choquantes entre les diverses parties du nouveau royaume italien. En Piémont, l'impôt foncier s'élève à 24 millions; dans la Lombardie, moitié moins peuplée, à 31; la Toscane, avec un territoire plus étendu que la Lombardie, ne paie que 5,292,000 francs d'impôt foncier. Dans les trois provinces de l'Émilie, la contribution foncière a donné, en 1859, 10 millions, dont 5 pour les Romagnes, près de 3 pour Parme et 2 1/2 pour le duché de Modène. Il faut se reporter au chiffre total des impôts dont nous avons présenté le tableau comparatif pour retrouver une sorte d'équilibre entre les quatre grandes fractions de la monarchie italienne; on reconnaît par exemple que les plus frappées par rapport à une nature d'impôt le sont moins par rapport à une autre. Ainsi l'impôt personnel et mobilier ne rend en Lombardie que 2 millions, en Piémont 4, en Toscane 1; il n'existe pas dans les Romagnes, et pour Parme il s'élève à la somme insignifiante de 120,000 francs.

On pourrait poursuivre bien loin cette étude sur l'assiette et le produit des impositions diverses qui composent le revenu des états annexés; il nous a suffi de citer les faits les plus importans, ceux d'où ressort une conclusion irrésistible. Il est évident que l'expé-

dient provisoire des budgets particuliers, né d'une nécessité momentanée, doit devenir le régime définitif de l'administration financière dans le royaume de la Haute-Italie. Qu'on laisse, si on le veut, les budgets des ministères de la guerre, de la marine et des affaires étrangères en dehors, que les chambres législatives en règlent les dépenses, mais que dans chacune des anciennes divisions territoriales une assemblée de province détermine la nature des impositions d'après d'anciens et respectables usages; qu'elle accroisse elle-même les unes pour dégrever celles qui sont trop frappées. Elle aura toute qualité pour proposer de semblables modifications à la sanction définitive du parlement ou du gouvernement royal. Les assemblées provinciales seront plus compétentes que le parlement lui-même pour reconnaître les taxes susceptibles d'être substituées aux taxes excessives, les modifications à introduire, les ménagemens à concéder. Elles se conformeront aux habitudes, aux tendances, aux préjugés locaux; leur action sera plus efficace et moins suspecte. L'assemblée provinciale lombarde, par exemple, pourra augmenter la contribution des patentes, introduire le droit d'enregistrement et d'hypothèque, pour dégrever la contribution foncière ou la taxe de consommation dans les campagnes. En Toscane, sans demander aux revenus indirects d'autre augmentation que celle qui résulte du progrès des richesses, on n'excitera aucun mécontentement populaire en frappant de quelques centimes additionnels la propriété foncière tant ménagée. De telles indications suffisent amplement pour justifier, par rapport à l'assiette de l'impôt, le mode d'organisation intérieure que l'on conseille de toutes parts au gouvernement du roi Victor-Emmanuel d'introduire dans le nouveau royaume. On n'a pu jusqu'ici entreprendre l'œuvre d'une législation uniforme et soumettre à un même régime perfectionné les provinces nouvellement agrégées; mais si cette unification, si cette assimilation complète doit se produire un jour, pour se faire accepter, pour porter des fruits durables, il faut qu'elle soit le résultat de modifications successives admises par le vœu libre des provinces. Ce qui, de la part d'un gouvernement trop centralisé, paraîtrait violence et tyrannie, sera compris comme nécessaire ou juste, si des autorités provinciales, librement nommées, représentans naturels des intérêts locaux, l'ont proposé et voulu.

Qu'on nous permette de démontrer l'utilité du régime de décentralisation administrative en Italie par l'exemple de ce qui se passe en Autriche. Le nom de l'Autriche s'offre à l'esprit de quiconque pense aux destinées présentes et futures de l'Italie. Quoique nous nous soyons abstenu jusqu'ici de toute prévision de faits politiques, le parallèle financier de l'Autriche avec le nouveau royaume

italien offre des rapprochemens auxquels on ne peut se soustraire, et qu'il faut présenter au gouvernement piémontais lui-même.

Depuis que nous avons énuméré les embarras intérieurs et les charges financières de l'Autriche, ni les uns ni les autres n'ont diminué. Le chiffre de la dette, le déficit annuel des budgets, la permanence du papier-monnaie, le cours des fonds publics, sur lequel se mesure le crédit de l'état, enfin le poids des taxes de toute nature, tels étaient les points divers dont l'examen successif avait permis de déterminer au juste la situation financière de l'empire. Or la dette s'est encore accrue du malencontreux emprunt de 200 millions de florins, émis en mars 1860, repoussé par tous les capitalistes étrangers, et couvert à peine pour moitié par des établissemens publics, souscripteurs de gré ou de force. La dette autrichienne consolidée, qui montait au 1er janvier 1858 à 2 milliards 88 millions de florins, s'élève aujourd'hui à 2 milliards 122 millions, nonobstant l'extinction de 184 millions de florins qui appartenaient à l'amortissement, et qu'il fallait déduire du total de 1858. La commission nommée pour examiner tout ce qui a rapport à la dette publique s'est bornée à signaler le vice du système des émissions successives qui ont créé *cent-une* espèces d'obligations à *seize* taux d'intérêts différens. Elle a exprimé le vœu qu'on rétablît quelque unité dans ces titres divers; le ministre des finances s'y est opposé, en alléguant qu'on ne pourrait le faire sans accroître la somme à payer pour des intérêts dont le montant annuel exige déjà 113 millions 1/2 de florins. Toute l'amélioration obtenue s'est bornée à un récent *motu proprio* de l'empereur, qui s'est engagé à ne pas contracter d'emprunt, à ne pas augmenter les impôts sans avoir demandé l'avis du conseil de l'empire, sauf dans le cas de guerre ou de *circonstances graves*. Le déficit du budget, que, faute de renseignemens officiels, nous avions évalué, pour chacune des deux avant-dernières années, à 42 millions de florins, s'est élevé en 1858 à 87,700,000 florins, en 1859 à plus de 120 millions. En dix ans, le déficit s'élève à 1 milliard 63 millions de florins, malgré les ressources extraordinaires des emprunts et des aliénations de domaines de l'état. Ces chiffres sont ceux que la commission gouvernementale a donnés; ils ont une cruelle éloquence. Dans le budget présenté pour 1861, le déficit prévu s'élève encore à 40 millions de florins ou 100 millions de francs; mais ce n'est là qu'une prévision : pour réduire à 339 millions le budget des dépenses, il a fallu supposer une réduction de 38 millions 1/2 de florins sur le budget de la guerre. Or, avec les armemens que nécessite l'état de la Vénétie, les augmentations de la marine, les travaux pour les fortifications des places du quadrilatère, on se demande ce qui adviendra des intentions d'économie.

De même, pour obtenir un chiffre de 300 millions de florins de recette, il a fallu maintenir sur le budget les surtaxes de guerre dont nous avons déjà présenté le tableau. Quant au papier-monnaie, plus que jamais l'Autriche est condamnée à en subir le triste usage; le cours du florin de papier, dont le taux nominal est de 2 fr. 50 cent., perd invariablement plus du cinquième de sa valeur, et le 5 pour 100 autrichien ne parvient pas à dépasser 70 francs. Dans ces derniers temps, on a encore reparlé d'emprunt, de remaniement du système des impôts. Si désirable que soit cette mesure, elle ne réussira pas sans un violent et libre effort des populations elles-mêmes. Malheureusement rien n'indique que le gouvernement impérial trouve de ce côté le secours indispensable. La désunion intérieure devient au contraire de plus en plus profonde, et les mécontentemens populaires ont pris une intensité qui doit inspirer de vives inquiétudes. Depuis quelques mois, les querelles religieuses se sont apaisées, grâce aux amples concessions faites par l'empereur François-Joseph; mais l'opposition, de politique, est devenue nationale. Dans la Pologne autrichienne, dans la Bohême elle-même, des prétentions singulières se produisent, et de Prague, une députation a été envoyée à l'empereur pour demander le rétablissement de l'ancien idiome. Ce qui dans certaines provinces n'apparaît que comme un symptôme peu significatif se présente dans les états du sud et de l'ouest avec un tout autre caractère. La Hongrie ne réclame plus aujourd'hui l'autonomie antérieure à 1848, solennellement jurée par Ferdinand I^er^ et tous ses successeurs jusqu'au prédécesseur immédiat de l'empereur François-Joseph; elle ne revendique rien moins qu'une existence indépendante sanctionnée par la déchéance de la maison de Habsbourg-Lorraine. Elle aspire à cet affranchissement non-seulement pour elle, mais pour la Transylvanie, la Croatie, la Voïvodie; elle appelle à une commune résurrection les nationalités roumaine, slave et serbe. Associées à une même entreprise, ces races diverses n'offriront plus à l'Autriche la ressource de les diviser pour les vaincre. Si la rivalité subsiste encore au fond de quelques localités éloignées, comme le prouve ce qui vient de se passer à Kikinda, en Hongrie, où la populace serbe a brûlé le drapeau hongrois, la toute récente et officielle démonstration qui accueillait l'entrée à Szabadka du nouveau gouverneur-général de la Voïvodie, le général Saint-Quentin, ne permet plus de douter du rétablissement de l'entente entre les nationalités diverses de la Hongrie. Le conseil municipal de Sz badka, la plus importante ville de la contrée, a remis au gouverneur une pétition dans laquelle on demande en termes formels le retour de la Voïvodie serbe à la nationalité hongroise, dont elle a été séparée en 1848, et le rétablissement de l'ancienne constitution,

avec les *réformes introduites en* 1848 par la diète de Presbourg. La Croatie, la Transylvanie, ont donné des signes non équivoques d'un semblable accord. L'empire serait donc menacé d'une scission en deux parties assez fortes pour soutenir l'une contre l'autre une lutte prolongée. Déjà, et sur quelques points isolés, comme dans le comitat de Gomor, l'emploi de la force armée est devenu nécessaire. A Pesth, la tranquillité publique a été plus d'une fois troublée, et tout récemment encore des désordres éclataient, notamment dans les journées du 20 et du 23 juillet; mais si le ressentiment national ne se produit pas encore par des signes sérieusement menaçans, il saisit toutes les occasions pacifiques de donner un libre cours à ses aspirations. Toutes les classes de la société ont repris le costume hongrois; dans chaque circonstance, des rubans aux couleurs nationales sont arborés, des discours non équivoques prononcés, des acclamations enthousiastes répétées. Au théâtre de Pesth, dernièrement, des vivat frénétiques en l'honneur du roi Victor-Emmanuel et du général Garibaldi ont accompagné une distribution de rubans aux couleurs rouge, blanche et verte. Presque le même jour, à l'occasion des funérailles du colonel hongrois Tuckery, mort de blessures reçues au siége de Palerme, on lisait dans une proclamation de Garibaldi : « L'Italie libre est solidaire et responsable de la liberté hongroise; les Italiens le jurent sur la tombe de cet héroïque martyr, la cause hongroise sera la leur, et ils échangeront avec leurs frères sang pour sang. » L'Autriche saura-t-elle résister à ces ennemis du dedans et du dehors? Nous ne voulons, pour le moment, tirer de ces faits qu'une double conclusion.

Le gouvernement impérial a soumis en 1848 à un régime de centralisation impopulaire la Hongrie et ses annexes : non-seulement il leur a imposé une unité politique nouvelle, mais une unité administrative complète, son système d'impôts et de perceptions de taxes, ses propres dettes et ses embarras financiers; enfin il a privé la Hongrie de la liberté. A toutes ces causes réunies est dû le mécontentement hongrois; mais après la perte de la liberté, l'*union financière*, si l'on peut ainsi parler, a fourni le plus puissant des griefs, a pesé du poids le plus lourd sur les masses populaires. A quoi d'ailleurs ont servi ces aggravations d'impôts, ces progrès de la dette commune? A soutenir des armemens militaires exagérés, à faire prévaloir une politique extérieure impopulaire, à maintenir en Italie une domination contre laquelle on voit aujourd'hui la Hongrie elle-même se soulever.

Assurément nous pensions émettre un vœu conforme aux vrais intérêts du gouvernement de l'empereur François-Joseph quand nous souhaitions qu'une réforme constitutionnelle sérieuse satisfît à la fois

aux aspirations populaires et aux nécessités de la prépondérance extérieure de l'Autriche. Quelques réformes conçues dans un esprit plus libéral, notamment la réorganisation du conseil de l'empire, ont été tentées récemment : il importe qu'elles se continuent et s'étendent dans le plus bref délai possible; mais il y aurait aussi à exprimer un vœu plus ardent, plus stérile peut-être : il y aurait une seconde conséquence à tirer du parallèle établi entre l'état financier de l'Autriche et celui de l'Italie. Si la situation intolérable qui leur est faite précipitait le choc que des intérêts essentiels leur commanderaient d'éviter, on peut dès à présent apprécier la gravité des blessures qu'elles se porteront l'une à l'autre.

L'armée autrichienne n'a rien à redouter d'une rencontre avec les 200,000 hommes à peine exercés qui composent l'armée de l'Italie; mais, tout obérées qu'elles soient, grâce au dévouement public, les finances italiennes peuvent supporter de nouvelles charges plus aisément que les finances de l'Autriche, sans monnaie, sans crédit ni au dedans ni au dehors. Enfin, dans le cas où non plus deux armées, mais deux nations seraient en présence, l'Autriche ne parviendrait peut-être plus à réunir dans un faisceau compact les races frémissantes qu'elle comprime. Ainsi donc, d'abord dans l'intérêt de l'Italie, que nous voudrions voir respirer sous un gouvernement libéral et fort, puis dans l'intérêt même de l'Autriche, — pour qu'elle cesse de se consumer en dépenses ruineuses, pour qu'elle puisse rendre à ses peuples la liberté et le bien-être, pour qu'en Hongrie la révolution recule devant de sérieuses réformes, — Dieu veuille que l'Italie entière recouvre son indépendance, et que l'empereur d'Autriche renonce à être le souverain de Venise!

Mais sans prévoir ce que sera demain l'état qui s'appelait hier encore le Piémont, limitons à l'heure présente l'examen de la situation financière de la Haute-Italie. Des chiffres qui ont été posés, comme des faits qui ont été cités, on peut tirer d'utiles indications sur la conduite que doit tenir le gouvernement piémontais. Avec d'autres limites, sur une plus grande étendue territoriale, les conséquences en tout cas resteraient les mêmes. Déjà, en 1861, le budget des dépenses atteindra près de 500 millions; le budget des recettes ne s'élèvera pas à 400. Pour une population de dix millions et demi d'habitans, pour un état nouvellement né, c'est presque la proportion du budget de dépenses de la France. Un déficit de près d'un cinquième dans les recettes constitue en outre la plus grave de toutes les situations. Précisément parce que le temps a manqué pour remanier le système général des impôts, et afin de ne pas augmenter dans chacune des provinces annexées les taxes antérieures, le gouvernement a re-

cours à une mesure qui frappe tout le monde, c'est-à-dire à l'emprunt; mais bien que les souscriptions nationales s'élèvent au triple des sommes émises, malgré le taux favorable de l'adjudication du dernier emprunt de 150 millions, que le ministre des finances n'a pas hésité à porter à 80 fr. 50 cent., l'emprunt n'est pas une ressource dont on puisse user annuellement. Il a été jusqu'ici d'une bonne politique de séparer les dépenses de la guerre de toutes les autres, et non-seulement d'en laisser la plus grande part au budget des dépenses extraordinaires, mais même, comme cela s'est pratiqué pour la Lombardie et l'Émilie, de ne rien comprendre des dépenses de l'armée dans les budgets locaux. Ce qui s'est fait sous la pression de circonstances exceptionnelles peut devenir la loi générale, et aussi bien que les dépenses de la liste civile du roi, les dépenses de l'armée peuvent être considérées comme devant être soldées par une sorte de fonds commun fourni proportionnellement par toutes les provinces. Pour le moment, c'est l'emprunt qui pourvoit à tout, et l'emprunt contracté au nom du Piémont. Il en résulte même une anomalie singulière. Ainsi les titres de dettes locales, ceux de Parme et de Modène même, jouissent de plus de crédit et sont cotés plus haut que les titres de la dette piémontaise. Les sommes empruntées dans les trois derniers exercices se sont élevées de 1 à 3, de 50 à 150 millions. Une semblable progression ne peut être indéfinie, et un jour ou l'autre le Piémont, qui jusqu'ici s'endette pour son propre compte, devra demander aux provinces unies de prendre leur part non-seulement des obligations qui leur sont particulières, mais de celles qui auront été contractées pour la cause nationale.

A l'heure de cette liquidation et de cet apurement de comptes, difficiles pour les états comme pour les individus, que le gouvernement piémontais, digne jusqu'à présent de toutes les sympathies libérales dans ses efforts pour l'affranchissement de l'Italie, n'imite pas la mauvaise conduite qui a rendu le gouvernement autrichien si impopulaire, et qu'il adopte le système d'administration le plus propre à maintenir la paix intérieure! Après être sortie à son honneur de la guerre étrangère, il ne faut pas que l'Italie joue de nouveau ses destinées dans la guerre civile.

BAILLEUX DE MARISY.

# CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 août 1860.

On doit commencer à comprendre, non-seulement en France, mais en Italie, les raisons trop réelles de la sérieuse tristesse que nous inspire depuis quelque temps la marche des affaires de la péninsule. Les questions italiennes sont revenues pour le moment au premier plan parmi les périlleux problèmes qui tourmentent l'Europe. — Naturellement c'est l'intérêt français engagé dans la question italienne qui nous préoccupe avant tout; mais les intérêts italiens bien entendus nous paraissent se confondre si étroitement dans la circonstance présente avec les intérêts français, que nous ne nous faisons aucun scrupule de nous placer au point de vue même de l'Italie pour appeler l'attention réfléchie des hommes qui ont la responsabilité des destinées italiennes sur l'état vrai des choses et sur les perspectives prochaines vers lesquelles ils ont l'air de marcher les yeux fermés. Certes nous avons le droit de nous inquiéter comme Français de ces perspectives. Les Italiens vont gratuitement, sans nécessité, et l'on peut dire sans préparation, au-devant d'un conflit avec l'Autriche. Engagés dans une lutte aventureuse et prématurée avec une puissance militaire que la France elle-même a trouvée redoutable, s'ils venaient à succomber, comme on est trop fondé à le craindre, ils placeraient la politique française dans la plus triste alternative : ou la France irait à leur secours, ou elle laisserait s'accomplir le triomphe de l'Autriche. Dans le premier cas, la France serait entraînée dans une guerre allumée par une politique qu'elle aurait frappée du blâme le plus formel, provoquée par des idées et des hommes qu'elle aurait hautement désavoués d'avance; elle assumerait les risques de la lutte contre une coalition européenne, en se mettant à la remorque d'une politique qui aurait rejeté et dédaigné ses conseils! Dans le second cas, nous ne savons si le danger serait moindre, mais l'humiliation serait plus lamentable : deux ans après avoir gagné la bataille de Solferino, un an après

avoir pris Nice et la Savoie comme compensation aux agrandissemens obtenus par le Piémont en dehors et à l'encontre des stipulations de Villafranca, il faudrait donc que la France se résignât à voir l'Autriche se camper à Florence et à Bologne, opérer les armes à la main l'exécution du traité de Zurich, et convoquer un congrès pour prendre l'Europe à témoin de la légitimité de sa défense et de sa modération dans la victoire!

On appelle à Turin, avec une ironie qui ne nous offense point, conseils d'amis les réflexions que nous ont inspirées ces perspectives. Nous n'avons pas eu la fatuité de donner des conseils aux Italiens; nous pensons pourtant nous être assez montrés, et peut-être quelquefois non sans efficacité, leurs amis pour avoir le droit de leur exposer franchement les perplexités que nous ressentons en les voyant s'abandonner, dans la situation actuelle de l'Europe, à un de ces mouvemens dont la raison et le libre arbitre perdent a direction. Nos sympathies, on le sait de reste, sont depuis longtemps acquises à l'Italie, et nous n'avons d'antipathie pour aucun des hommes qui se sont signalés dans la cause de l'indépendance italienne. Peu d'hommes d'état contemporains nous ont inspiré un goût aussi vif que celui que nous avons éprouvé pour l'esprit net et facile, pour le sang-froid audacieux, habile et malin de M. de Cavour. Nous n'avons pas été froids pour les qualités chevaleresques, sévères pour les étourderies passionnées du général Garibaldi. S'il faut même aller jusqu'au bout de notre pensée, nous avons pu déplorer les excès des idées mazziniennes, sans méconnaître ce qu'il y a de foi et de puissance dans l'ardeur et l'opiniâtreté de M. Mazzini, ce qu'il y a de grand dans la figure de cet indomptable et insaisissable conspirateur. Nous n'avons pas d'objection de principes, pas de préjugé diplomatique contre l'unification de l'Italie. Nous allons plus loin, nous connaissons, et nous en tenons grand compte, les énormes difficultés qui embarrassent ceux que nous tenons pour responsables de la direction actuelle de l'Italie. Nous pouvons le dire avec un douloureux orgueil, nous sommes plus savans en révolutions que les Italiens. Nous avons connu, nous aussi, les époques où l'on fait de l'ordre avec le désordre, nous connaissons celles où l'on fait du désordre avec l'ordre, et l'expérience nous a également appris l'issue des deux systèmes. Nous savons que l'Italie est dans une de ces situations où les esprits les plus sagaces et les plus fermes, submergés par le courant, se croient impuissans à contenir le débordement tumultueux de la multitude, et jugent inutile tout effort pour redresser l'erreur d'un peuple. Cet inerte fatalisme enveloppé d'un banal enthousiasme nous est connu; nous savons aussi quelles viles défaillances suivent ces enivremens, avec quelle promptitude les rodomontades enfantent les lâchetés. C'est justement à cause de cela, c'est parce que nous voyons les Italiens livrés à l'un de ces entraînemens où se perd le discernement de la réalité, c'est parce qu'ils nous semblent avoir l'air de croire que nous sommes encore au temps où les murailles de Jéricho tombaient devant une fanfare, c'est parce que personne en Italie ne

veut ou ne peut dire sur la situation la vérité sévère, que même en France la presse, énervée et dépouillée de toute initiative, se laisse aller au fil de l'eau, et n'a plus la force de regarder les événemens en face et de tenter de les maîtriser, que nous prenons le parti de dire les choses telles que nous les voyons et telles qu'elles sont. En agissant ainsi, nous devons sans doute nous attendre à déplaire à ceux qui ont nos sympathies. Nous nous y résignons, puisqu'il n'y a plus pour nous d'autre manière de les servir.

Tout le monde est d'accord sur le but du mouvement conduit par Garibaldi; le grand capitaine aventurier l'a dit assez haut lui-même, c'est l'attaque des Autrichiens en Vénétie. Chaque pas fait par Garibaldi hors de Sicile nous rapproche donc de la crise : c'est à ce point de vue qu'il faut envisager aujourd'hui la question napolitaine. Naples est la première étape du mouvement italien dans sa marche annoncée contre l'Autriche. Le coup qui décidera de la destinée du roi de Naples et de l'autonomie de l'état napolitain décidera en même temps et de l'assaut des états pontificaux et surtout de la tentative d'agression prédite contre la domination autrichienne en Vénétie. C'est ce qui donne une importance extraordinaire à la question napolitaine dans la conjoncture actuelle. Si la révolution italienne (nous employons ici le mot de révolution dans le sens général, pour désigner la marche et les procédés de ce que l'on appelle en Italie le parti de l'action, et non avec l'acception particulière que ce mot a prise chez nous dans la langue des partis), si, disons-nous, la révolution italienne peut encore être arrêtée, contenue, modérée, c'est dans sa halte à Naples. Si l'autonomie napolitaine est maintenue, le danger immédiat est ajourné; il devient imminent au contraire, si l'annexion au Piémont, couverte par la dictature de Garibaldi, prévaut à Naples.

L'opinion publique en Europe étant frappée comme elle l'est de la portée des faits dont le royaume de Naples va être le théâtre, il n'est point extraordinaire que les gouvernemens aient pris ces éventualités en considération, et qu'ils aient concerté des mesures pour y faire face. Nous ne parlerons pas ici de la France et de l'Angleterre : suivant sa lettre à M. de Persigny, l'empereur désire que l'Italie du sud se pacifie « n'importe comment, » mais sans intervention étrangère; quant à l'Angleterre, le principe de non-intervention est, cela va sans dire, sa règle de conduite. Nous ferons seulement remarquer ici aux Italiens que le principe de non-intervention proclamé par la France et l'Angleterre ne leur donne plus désormais la même protection positive et effective qu'ils en avaient obtenue lorsqu'il s'agissait pour eux d'opérer les annexions du nord. Dans ce cas-là, le principe de non-intervention tenait l'Autriche à l'écart de l'Italie centrale; pourquoi? Parce que l'Italie centrale avait déjà fait ses révolutions intérieures, parce qu'elle les avait faites elle-même sans l'intervention et le secours d'une force étrangère, et que le principe de non-intervention ne faisait que lui assurer le droit de disposer elle-même de ses futures destinées. Déjà, si le royaume de Naples était révolutionné par une invasion de garibaldiens, la situation ne

serait plus la même. S'il convenait à l'Autriche d'aller brusquer à Naples la lutte dont on la menace, elle n'aurait pas à recourir à de bien grandes subtilités diplomatiques pour démontrer qu'en agissant ainsi elle ne commettrait point un acte d'intervention, qu'elle ne ferait que combattre sur son terrain d'attaque un ennemi qui n'est point à la tête, il est vrai, d'un gouvernement officiel, mais qui a hautement annoncé l'intention de la chasser de la Vénétie, et même de soulever la Hongrie. Malgré les bruits qui ont couru ces jours derniers, nous ne pensons pas que l'Autriche commette la faute d'aller au-devant de Garibaldi jusqu'à Naples, car, comme elle serait, pour cela, obligée de passer sur un territoire devenu, de fait au moins, piémontais, il faudrait qu'elle eût préalablement fait remonter au Piémont la responsabilité des actes de Garibaldi. L'Autriche est payée pour ne point céder à de tels mouvemens d'impatience. Il n'est pas sûr du reste qu'elle regarde comme contraires aux intérêts futurs de sa politique les progrès de la confusion dans les affaires italiennes. Nous croyons donc, comme on nous l'affirme de bonne source, que l'Autriche est résolue à ne marcher ni au secours du roi de Naples, ni au secours du pape, si Garibaldi était assez habile et assez heureux pour passer sur le corps du général Lamoricière. Nous croyons que l'Autriche attendra l'attaque dans la Vénétie; mais là s'arrête la protection que le principe de non-intervention a jusqu'à présent donnée aux Italiens, en admettant même qu'en droit cette protection puisse s'étendre aux garibaldiens conquérans du royaume de Naples. Arrivés sur les frontières de la Vénétie, les Italiens, devenus agresseurs, le seraient à leurs risques et périls.

Il n'est plus permis de se méprendre sur les dispositions qu'inspirent aux deux autres puissances, la Russie et la Prusse, les perspectives que nous signalons. On connaît les liens anciens qui unissent la cour de Pétersbourg à la cour de Naples. Il y a là une vieille amitié qui s'est cimentée encore aux épreuves de la guerre de Crimée. L'irritation qu'inspirent les événemens de Naples à la cour de Pétersbourg n'est un mystère pour personne. L'irritation ne paraît pas être moins vive à la cour de Berlin. Nous ne discutons pas et nous approuvons moins encore les sentimens de ces cours; nous remarquerons seulement qu'ils sont conformes à leur situation, et qu'il fallait s'y attendre. Tout est contagieux dans nos sociétés européennes. Comment veut-on que des chefs d'état qui sont assis sur le principe de la légitimité, et auxquels le triomphe du principe des nationalités enlèverait quelques-unes de leurs plus belles provinces, contemplent avec indifférence, ou plutôt ne redoutent pas comme un menaçant exemple, ces expéditions de volontaires s'organisant dans un pays neutre pour aller renverser des trônes, changer des dynasties, et former, sous le prestige d'un général populaire, une sorte d'armée cosmopolite de la révolution? Il est un droit naturel de légitime défense qu'on ne peut s'attendre à voir abdiqué par aucun pays, par aucune institution, par aucun régime politique. Il est donc puéril de s'abuser volontairement sur ce fait certain, à savoir que la Russie et la Prusse sont hostiles à ce qui se passe en ce moment en Italie, et que, pour s'y opposer,

elles profiteront de tous les moyens que le droit des gens établi leur procurera, de toutes les occasions que leur fourniront les événemens.

L'Autriche s'est déjà servie de ces dispositions pour préparer sa politique défensive. Cette préparation a été en très grande partie l'œuvre de la réunion à Tœplitz de l'empereur François-Joseph et du prince-régent. Il paraît que l'Allemagne garantit à l'Autriche la possession de la Vénétie, dans le cas où l'Autriche serait attaquée par le nouveau royaume italien avec le concours d'une autre puissance. Ici encore nous nous bornons à exposer un fait dont nous sommes bien loin sans doute de nous féliciter, mais qui est la conséquence malheureuse, naturelle et prévue de ce qui se passe en Europe depuis deux ans. Les raisons tirées de l'état de l'Italie ne sont pas les seules ni peut-être les principales qui aient motivé cet accord. D'autres considérations y ont influé à coup sûr, et, comme nous l'avons prédit souvent aux Italiens, ils se trouvent, dans cette circonstance, enveloppés à leur détriment dans des questions plus vastes que celles où ils sont directement intéressés. D'ailleurs la garantie donnée par l'Allemagne à l'Autriche pour la possession de la Vénétie ne peut surprendre personne. C'est une vieille idée, ou, si l'on veut, un obstiné préjugé germanique : la ligne du Mincio est nécessaire à la sécurité de la confédération. L'année dernière, l'empereur indiqua la résistance de l'Allemagne sur ce point comme l'une des principales causes qui avaient dû l'arrêter au seuil de la Vénétie. Pendant la guerre d'Italie en effet, les partisans les plus décidés de la neutralité absolue de l'Allemagne et de la Prusse s'accordaient pourtant à regarder l'intérêt de l'Allemagne comme engagé dès que la guerre dépasserait le Mincio. En remontant un peu plus loin dans le passé, on doit se rappeler ce qui arriva en 1848 dans le parlement de Francfort. Un orateur de l'extrême gauche, un des chefs de la démocratie allemande, M Arnold Ruge, conséquent avec ses principes, eut un jour le courage de faire des vœux pour la défaite des armées du maréchal Radetzky. Le président, M. Henri de Gagern, le représentant le plus populaire alors du parti libéral en Allemagne, s'écria, plein d'indignation et sous un tonnerre d'applaudissemens, que souhaiter la défaite des armes allemandes, c'était commettre un acte de haute trahison! Et lorsque plus tard le général de Radowitz, avec l'autorité supérieure de son talent et de son savoir, exposa à l'assemblée l'importance de la Vénétie pour l'Allemagne aux points de vue stratégique, politique et commercial, l'extrême gauche, malgré ses sympathies pour la liberté des Italiens, se joignit aux applaudissemens qui accueillirent l'orateur. « La Vénétie, disent les Allemands, et certes nous exposons leur argumentation non comme une démonstration irréfutable, mais seulement comme un fait dont la politique est obligée de tenir compte, la Vénétie couvre l'Allemagne au sud. La perte de Venise entraînerait tôt ou tard celle de Trieste et du littoral illyrien et du Tyrol italien, possessions dont la conservation importe à l'honneur de l'Allemagne, puisqu'elles font partie du territoire fédéral, autant qu'à sa sécurité, puisqu'elles sont ses boulevards naturels. Les boulevards et les défilés qui

couvrent nos frontières de ce côté une fois dans une main étrangère, le cœur de l'Allemagne se trouve dégarni et à la merci d'une invasion. Et comment nous défendre de ce côté-là, si nous avions simultanément à combattre sur le Rhin ou la Vistule? L'Adriatique d'ailleurs forme la voie de communication la plus directe et la plus importante pour notre commerce avec le Levant. Comment serait-il possible à une nation telle que l'Allemagne de se laisser enlever ou de sacrifier de plein gré cette voie et de la livrer à la merci des étrangers? » Il ne faut pas se faire illusion : à part un petit nombre d'esprits logiques et absolus, telle est en Allemagne l'opinion de la majorité. Le gouvernement prussien la partage de son côté. Ses actes et ses démonstrations de l'an passé en font foi, et les circonstances lui ont paru depuis être devenues encore plus impérieuses. Sans doute la Prusse s'abstiendra de s'immiscer dans les affaires intérieures de l'Italie; mais nous croyons qu'elle a pris l'engagement positif de soutenir l'Autriche de toutes ses forces, de concert avec l'Allemagne, dans le cas d'une attaque extérieure dirigée contre la Vénétie. On assure que cet engagement a même été clairement formulé à Tœplitz; on ajoute qu'il faut rapporter au même objet les entrevues que l'empereur d'Autriche a eues depuis avec les rois de Saxe et de Bavière à Pillnitz et à Graefenberg, celle qu'il a eue encore avec ce dernier souverain à Saltzbourg, et enfin les conférences qui viennent d'avoir lieu à Würtzbourg entre les ministres de la guerre des états secondaires. On va même jusqu'à dire que les stipulations ont déjà prévu le cas où la guerre devrait être faite soit du côté de la Vénétie, soit du côté du Rhin, et que l'on est convenu du partage du commandement des troupes fédérales entre l'Autriche et la Prusse selon les lieux qui deviendraient le théâtre de la guerre. Il est possible que ces bruits soient empreints d'exagération, mais le fait fondamental demeure : la question de la Vénétie est une question brûlante pour l'Allemagne, et y est regardée comme telle par les gouvernemens et les peuples. Non-seulement l'Allemagne ne veut pas souffrir que la Vénétie soit arrachée à l'Autriche, mais elle semble résolue à ne pas admettre que cette puissance s'en dessaisisse soit en échange d'autres avantages, soit gratuitement. « Qu'on nous accuse d'égoïsme, disent les Allemands libéraux, il est des questions vitales dans lesquelles les nations, comme les individus, sont tenues de penser à leurs intérêts. Le principe des nationalités est une très belle chose; mais, pour le mettre rigoureusement en pratique, il faudrait morceler l'Europe presque entière, au risque d'arriver au chaos. Et puisque par exemple la Russie n'a aucune envie de nous rendre les provinces allemandes de la Baltique, ni la France l'Alsace, ni l'Angleterre l'île d'Heligoland, pourquoi serions-nous seuls condamnés à faire les frais de la réalisation d'un principe abstrait, et nous dépouillerions-nous bénévolement de ce qui nous appartient avec un désintéressement et une bonhomie qui nous rendraient la risée du monde? »

Telle est la grave situation qui se dessine au bout des exploits de Garibaldi. Nous autres Français, nous avons bien le pénible devoir de prendre en

considération les aspects qu'elle présente; pourquoi les Italiens ne feraient-ils pas comme nous? Nous croyons pouvoir affirmer qu'ils n'ont pas le droit de compter sur notre concours dans une nouvelle guerre où ils seraient les agresseurs. Certes rien dans les faits connus, patens, ne les encourage dans une telle illusion. L'empereur a expliqué la paix précipitée de Villafranca en disant que, pour continuer la guerre, il eût fallu tenir tête à une coalition et s'associer à la révolution. Or cette double éventualité, qui, toute vraisemblable qu'elle fût, n'était pourtant alors qu'hypothétique, elle se présente aujourd'hui comme une réalité incontestable, et l'on voudrait que l'empereur l'acceptât comme le point de départ d'une nouvelle entreprise en faveur de l'Italie. Aujourd'hui en effet, en recommençant la guerre, il faudrait bien s'associer à la révolution, puisqu'on suivrait l'impulsion de Garibaldi et de ses volontaires, et l'on affronterait une coalition, puisqu'on serait certain de la faire naître, sans pouvoir même espérer qu'elle ne s'étendrait pas de Londres à Saint-Pétersbourg. Les faits n'ont pas manqué en ces derniers temps, qui nous ont avertis que la Russie ne demeurerait point spectatrice bienveillante d'une seconde guerre d'Italie, et nous ne pensons pas que la lettre écrite par l'empereur à M. de Persigny soit de nature à la rendre pour nous une plus complaisante alliée. Pourrions-nous compter sur de meilleures dispositions de la part de l'Angleterre? Nous le voudrions; mais comment s'y fier après la façon dont nous venons d'être rudoyés par elle? Venir nous dire au nez, comme l'a fait lord Palmerston, que l'on arme en défiance de nous et au besoin contre nous, est une forme d'amitié singulière. La lettre que l'empereur a écrite à M. de Persigny fait bien voir la gravité de ce procédé par l'importance d'un tel effort tenté, pour rétablir les bonnes relations entre les deux gouvernemens. Certes nous ne serons pas soupçonnés d'être des adversaires de l'alliance anglaise. Nous avons assez hautement et assez courageusement, pouvons-nous dire, défendu cette noble alliance des deux premiers peuples du monde, si féconde en bienfaits non-seulement pour ces peuples, mais pour la civilisation générale. Ce n'est pas notre faute si dans le silence que gardent malgré elles, sur la politique courante, les grandes voix du pays, une nuée de publications sottes et folles, s'acharnant à déclamer contre l'Angleterre, à prophétiser sa décadence, à la menacer d'absurdes plans d'invasion, ont trompé le peuple anglais sur les desseins réels de la France. Ce n'est pas notre faute si des actes mal combinés ou mal expliqués ont fait croire à l'Angleterre qu'elle avait besoin de se couvrir d'armemens formidables pour se faire écouter dans les conseils de l'Europe. On accusait notre patriotisme, tandis que nos opinions, si elles avaient prévalu, nous eussent épargné les extrémités dont nous venons d'avoir le spectacle. Ce sont au contraire les fausses tendances et les malencontreuses idées que nous combattions qui ont rendu, nous ne dirons pas nécessaire, mais, à ce qu'il paraît, opportune la lettre de l'empereur à M. de Persigny. Nous n'aurions pas cru, quant à nous, que la situation exigeât ce remède héroïque. Nous ne supposions pas que nous en fussions encore ré-

duits à calmer les jalousies de l'Angleterre à l'endroit de l'Algérie. Du temps du malheureux régime parlementaire, à qui nous devons la conquête de l'Algérie, lorsque cette colonie, à laquelle nous donnions en effet le plus pur de notre sang et de notre or, était sinon une cause d'affaiblissement, du moins une sérieuse entrave pour notre politique extérieure, car la guerre d'Afrique occupait alors l'élite de nos généraux et de nos soldats, bien des esprits sages jusqu'à la timidité regrettaient l'énormité du prix que nous mettions à cette conquête. Un homme d'état de ce temps s'en consolait en disant : L'Afrique est pour la France une école de persévérance; un autre disait : C'est une école de soldats, et un troisième croyait les mettre d'accord par une spirituelle boutade en reprenant : De toute façon, c'est donc une école. Le morose plaisant a eu tort. Grâce à la persévérance que la France a mise à la conquérir, l'Algérie nous a donné la première armée du monde, et nous ne nous sommes pas sentis affaiblis lorsqu'en Crimée et en Italie nous avons recueilli les victoires dont, pendant vingt-cinq ans, nous avions semé les germes en Afrique.

Quoi qu'il en soit et malgré l'efficacité que devrait avoir la lettre de l'empereur à M. de Persigny, il ne serait pas prudent à la France de s'engager dans une nouvelle guerre sur la foi des bonnes dispositions présumées de l'Angleterre à notre égard. Les Italiens seront sages aussi de ne pas compter sur l'Angleterre pour prendre Venise. Garibaldi, il est vrai, est à la mode aujourd'hui parmi les Anglais. Les écrivains, les jeunes gens, les femmes, — car dans ce pays, en cela plus heureux que la France présente, les femmes animent la politique de leurs généreuses passions ou de leurs charmantes étourderies, — ont fait du héros italien leur lion de cette année. La fille de lady Palmerston, la comtesse de Shaftesbury, patronne la souscription du million de fusils. Ce serait être dupe que de ne pas voir qu'il se mêle à cette popularité anglaise de Garibaldi une taquinerie, une pointe d'hostilité contre la France : les Italiens feront donc bien de ne pas la prendre tout entière à leur compte. Quant à la guerre avec l'Autriche, les sympathies anglaises n'y feront rien pour l'Italie. Si nous nous en mêlions, il n'est pas sûr que lord Palmerston ne nous cherchât point querelle. Si nous ne nous en mêlons pas, lord Palmerston demeurera aussi pacifique devant cette lutte que M. Bright lui-même. Les Italiens sont trop fins pour s'imaginer que lord Palmerston, qui tient tant à la conservation de l'empire ottoman, puisse tenir à la destruction de l'Autriche.

Mais, nous dit-on de Turin, « vos reproches s'appliquent aux fautes que nous pourrons commettre dans l'avenir; il nous est facile de nous disculper en disant que jusqu'à présent ces fautes, nous ne les avons point commises. » Nous n'adressons pas de reproches, nous montrons les écueils auxquels on va se heurter; nous prions les Italiens de bien voir où le torrent les mène. Les chefs du gouvernement sarde diront-ils que nous exagérons les conséquences de l'entreprise de Garibaldi? Mais nous ne faisons que le croire sur parole, et il est si peu chimérique de donner à ses déclarations la portée que nous y attachons, que de grands gouvernemens les tiennent

pour si sérieuses qu'ils concertent des mesures pratiques en conséquence. Les politiques de Turin prétendront-ils qu'ils sauront au besoin ne pas se laisser dominer, et que, quand ils croiront le moment venu, ils pourront enlever à Garibaldi la direction du mouvement? A qui feront-ils croire qu'ils seront plus forts pour arrêter Garibaldi dictateur de Naples qu'ils ne l'ont été pour l'arrêter avant l'expédition de Sicile, qu'ils ne le sont aujourd'hui pour l'arrêter avant le passage du Phare?

La réponse faite par Garibaldi à la lettre du roi Victor-Emmanuel donne la mesure du peu d'ascendant qu'ostensiblement du moins le roi de Piémont et ses ministres ont conservé sur Garibaldi. Le dictateur, maître de la Sicile, on l'a vu lors du débat sur le vote d'annexion, a entendu faire ses conditions avec le gouvernement piémontais; il les dictera avec plus de raideur encore, une fois maître de Naples. Dans quelle situation alors se trouvera-t-il vis-à-vis du Piémont? A la tête d'une armée nombreuse, avec des ressources financières qui lui manquent aujourd'hui, ne traitera-t-il pas sur le pied d'égalité au moins avec le Piémont, avec le Piémont, sur lequel déjà il exerce une telle fascination qu'il en attire à lui, d'un seul regard, des milliers de volontaires? Quelle sera la puissance du roi Victor-Emmanuel auprès de la puissance de ce nouveau Warwick lui donnant à condition deux couronnes? Dira-t-on que Garibaldi se modérera et consentira à ne pas attaquer l'Autriche? Pour qui connaît les révolutions, une telle conversion est-elle vraisemblable? Même accomplie, à quoi servirait-elle? Autour de Garibaldi, à sa suite, dans l'ombre, n'est-il pas d'autres enchérisseurs de popularité qui attendent leur heure? Ne sent-on pas serpenter entre Gênes et la Toscane un invisible Mazzini? Faut-il donc marcher vers un désastre possible, en comptant sur l'accident, sur le hasard, peut-être sur les diversions des conflagrations révolutionnaires s'allumant dans d'autres parties de l'Europe, comme si ce n'était pas la menace de ces conflagrations qui déjà rallie les adversaires de l'Italie? Ne serait-il donc pas temps de prendre un grand parti, de rompre des solidarités si périlleuses, d'arrêter le mouvement?

Non, nous répond-on de Turin, cela n'est pas possible. M. de Cavour dit qu'en lui demandant Nice et la Savoie, on lui a enlevé son prestige, et qu'on l'a contraint à s'allier à la révolution. Toute l'Italie est dans le mouvement garibaldien. Le comte Pepoli a menacé, assure-t-on, M. de Cavour de le mettre en accusation, s'il contractait l'alliance napolitaine. « Qu'on me trouve dix *codini*, disait M. de Cavour aux envoyés napolitains, avec une bonne humeur qui prouve qu'il a au moins conservé son sang-froid dans cette crise, qu'on me trouve dix *codini* pour me conseiller l'alliance, et je la signe! » Puis le Piémont montre ce qui se passe à Naples : un pouvoir qui s'abandonne, qui n'a pas su se défendre, tout le monde à Naples attendant avec impatience Garibaldi, un roi jeune et indécis, dépourvu d'énergie et d'audace, un prince du sang, le comte de Syracuse, manquant à l'honneur de sa famille au point d'adresser au roi Victor-Emmanuel une sorte de lettre de soumission; seul, le comte d'Aquila, plein de bonne vo-

lonté, se multipliant, prodiguant un zèle éclairé, mais trop tardivement mis à l'épreuve, ne s'appuyant que sur une poignée de ministres honnêtes gens, bien intentionnés, mais sans clientèle et sans influence. Les traits de ce triste tableau ne sont que trop vrais; mais que les hommes éclairés et prévoyans du Piémont, que ceux qui ont assez de vigueur d'esprit et de caractère pour ne pas se laisser engourdir par la torpille révolutionnaire et devenir les jouets inertes des événemens y prennent garde. Ce n'est pas à Naples seulement que ce passif anéantissement de tout ce qui n'est pas « le parti de l'action » existe ou menace de se produire. Cette hébétude, qui est commune dans les temps révolutionnaires, peut gagner le Piémont lui-même. L'inertie du gouvernement piémontais en face de ce mouvement des volontaires désavoué par une lettre publique du roi n'est-il pas un symptôme de cet affaiblissement par lequel se laissent amollir et démonétiser les hommes qui reculent devant les résistances opportunes? Ce sentiment d'attente passive, cette apathie anxieuse, s'étendent vite, nous en savons quelque chose, sur les classes intelligentes et industrieuses en temps de révolution; mais nous savons aussi qu'il suffit d'un courageux exemple de résistance, d'un temps d'arrêt imprimé habilement au mouvement, pour commencer la réaction salutaire, pour secouer la léthargie générale, ranimer les courages éteints, faire renaître la confiance. Nous ne doutons pas qu'il n'y eût à Naples un parti constitutionnel, si M. de Cavour avait le courage de signer l'alliance napolitaine. Il y aurait encore une dernière espérance, si l'on obtenait que Garibaldi ajournât son passage sur le continent après que la nation aurait été consultée et le parlement réuni; mais si rien n'est essayé, si rien n'est osé dans ce sens, il ne nous reste plus qu'à exhorter les Italiens à faire un bon emploi de l'emprunt qui vient d'être souscrit, à dresser, non des volontaires, mais des soldats, à se préparer aux résolutions héroïques que réclament les temps révolutionnaires. Nous nous refuserons jusqu'au dernier moment à croire, comme l'affirment cependant des hommes compétens qui connaissent l'état présent de l'Italie du nord, et qui voudraient écarter de la cause italienne de nouveaux désastres, que l'Autriche, si elle était attaquée dans Venise, aurait aisément raison de la péninsule; mais nous attendrons l'avenir avec tristesse, en faisant des vœux pour que nos appréhensions soient trompées par l'énergie et la bravoure italiennes.

L'Autriche ne se contente pas, pour se préparer à de nouvelles luttes, de resserrer les liens qui l'unissent à ses confédérés allemands : elle achève de briser le système de centralisation oppressive par lequel elle avait voulu réagir contre les révolutions de 1848, et qui lui a été si funeste. On annonce un prochain manifeste de l'empereur d'Autriche; une constitution serait rendue à l'infortunée et valeureuse Hongrie. Ainsi que nous l'avions prévu, le conseil de l'empire, dont les attributions avaient été très limitées à l'origine, a été comme une assemblée de notables rendant nécessaire une convocation d'états-généraux, tant toute assemblée politique, quelle qu'en soit l'origine, de quelques restrictions qu'on ait cherché à l'entourer, acquiert

vite de puissance quand elle est en communication avec le sentiment public. Le conseil de l'empire n'a pas tardé à obtenir des concessions importantes qui peuvent conduire l'Autriche à une constitution libérale. Avant de connaître les dispositions principales de la constitution promise à la Hongrie, il est impossible de dire si le cabinet de Vienne a des chances de réussir dans l'œuvre de réconciliation qu'il tente enfin. Le système d'après lequel paraissent devoir se développer les nouvelles institutions autrichiennes a une apparence raisonnable. Rendre aux provinces l'usage public de leurs langues, une autonomie administrative, une autonomie politique beaucoup plus large à l'ancien royaume de Hongrie, réunir à Vienne une assemblée composée des délégués des assemblées provinciales qui formerait une représentation générale de l'empire, et réserver au pouvoir central la direction de la diplomatie, de la guerre, c'est-à-dire des intérêts collectifs de la monarchie, voilà l'expérience que va tenter l'empereur François-Joseph. Nous souhaitons que l'événement ne prouve pas que ces concessions ont été trop longtemps retardées, qu'elles puissent rendre à l'empire autrichien la force de cohésion qu'il allait perdre. La dislocation de cette Turquie chrétienne qui s'appelle l'Autriche, venant s'ajouter à la dissolution possible de l'empire ottoman, serait une des plus grandes perturbations qu'eût encore vues l'Europe, le commencement d'une autre guerre de trente ans. Il faut donc désirer que les mesures du cabinet de Vienne soient assez larges et assez sincèrement et libéralement pratiquées pour qu'une telle calamité puisse être conjurée. Il doit être assurément permis d'avoir dans la vitalité de l'empire d'Autriche une confiance au moins égale à celle que lord Palmerston a dans la vitalité de la Turquie. Si l'empire ottoman n'est pas dans une situation désespérée, s'il faut, nous le reconnaissons, s'efforcer de prolonger son existence, lord Palmerston passe un peu les bornes en lui délivrant, comme il vient de le faire, des certificats de bonne santé. Nous souhaitons que les affaires de Syrie, sur lesquelles l'attention se reportera quand nous aurons appris l'arrivée de notre expédition, ne donnent pas lieu à de nouveaux accidens. L'activité et la vigueur déployées à Damas par Fuad-Pacha sont à cet égard une garantie rassurante. Les puissances n'auront pas de peine sans doute à se mettre d'accord sur les réformes qu'il faut accomplir dans l'administration vicieuse qu'elles avaient donnée au Liban en 1845; mais il s'en faut que de nouveaux palliatifs puissent mettre fin à la maladie chronique de la Turquie. Sans parler des causes complexes et profondes du mal moral, comment ne pas s'alarmer du mal matériel qui ronge cet empire, de l'état de ses finances par exemple? La Porte offre de contracter un emprunt de 75 millions au taux fabuleusement usuraire de 40 pour 100.

Mais lord Palmerston, en avançant vers la fin de cette lente session du parlement, a repris les habitudes cavalières, le ton tranchant et les airs d'autorité qu'il avait adoucis singulièrement au commencement de cette année. Nous reconnaissons qu'il en a bien le droit, et nous ne sommes pas surpris que les récens succès de sa politique étrangère lui aient rendu son

ascendant. Le premier homme du ministère anglais, au début de la session, dans la lune de miel du traité de commerce avec la France, était M. Gladstone. C'était de son crédit, de son prestige, de l'admiration universelle conquise par l'ampleur de ses combinaisons financières et par son extraordinaire éloquence que vivait le cabinet anglais. La figure triomphante était la sienne; il rayonnait, et ses collègues étaient l'ombre. A mesure que la session s'est avancée et qu'en même temps se développaient les accidens de politique extérieure qui ont occupé l'Europe depuis six mois, la roue de la fortune ministérielle a tourné. M. Gladstone, l'homme du traité de commerce, M. Gladstone, l'homme des finances arrangées pour dégoûter l'Angleterre des dépenses militaires, M. Gladstone le pacifique perdait peu à peu la faveur du public, et le vieux *Pam*, l'Anglais pur sang, le surveillant jaloux de la France, le vétéran rompu aux roueries diplomatiques, le malin qui n'est dupe de rien ni de personne, et qui met partout en ricanant la forte main de l'Angleterre, regagnait peu à peu son empire sur les esprits. Sa suprématie est au comble aujourd'hui. Il vient d'en faire l'épreuve il y a huit jours. Une dernière lutte de parti s'est engagée à propos d'une disposition du traité de commerce français où étaient en jeu la grande question du papier et la grande question des chiffons. On sait que M. Gladstone avait aboli le droit d'excise sur le papier, et que la compensation naturelle de cette mesure était la suppression des droits d'importation sur le papier étranger; mais la chambre des lords ayant rejeté l'abolition du droit d'excise sur le papier, lord Palmerston, qui était au fond de l'opinion des lords, n'ayant pas voulu soutenir M. Gladstone dans la lutte où celui-ci aurait voulu engager les communes contre la chambre haute, il fallait revenir sur la question des droits de douane relatifs au papier. Les producteurs anglais ne pouvaient en effet être livrés à la concurrence étrangère complétement affranchie tant qu'ils resteraient soumis eux-mêmes à une taxe de consommation à l'intérieur. Un incident compliquait cette affaire : en donnant l'entrée en franchise à nos papiers, les Anglais avaient espéré avec raison que nous lèverions la prohibition qui pèse chez nous sur la sortie de la matière première de la fabrication du papier, les chiffons. Cette prohibition n'ayant pas été levée par la France, l'opinion qui dominait dans la chambre des communes était qu'il fallait conserver les anciens droits de douane sur le papier, et attendre, pour établir l'égalité de traitement entre les produits des deux pays, que nous eussions effacé notre prohibition. Le gouvernement français, par un louable esprit d'équité et de conciliation, offrait au ministère anglais d'ajourner la solution, si cela entrait dans ses convenances; mais M. Gladstone, avec une chevalerie de paladin commercial et un dogmatisme économique intraitable, a refusé l'aide que lui offrait la modération de notre gouvernement; il a voulu établir immédiatement l'égalité entre le droit de douane à l'entrée du papier français et le droit d'excise payé par le papier anglais. Son obstination généreuse fournissait ainsi une excellente occasion de combat à l'opposition, qui voulait en profiter et était

sûre du concours de nombreuses voix du parti ministériel. Un article foudroyant du *Times* semblait présager la défaite et la chute de M. Gladstone. Lord Palmerston passait pour être peu favorable aux idées de son collègue et peu enclin à se compromettre pour lui. Le sort ministériel de M. Gladstone dépendait de lui. L'éloquent orateur ne devait pas voir s'approcher sans anxiété l'épreuve décisive. Vaincu, évincé du cabinet par un vote parlementaire, lui, avec sa fine nature et son élégance innée, il était réduit à se déclasser, à aller jusou'à « Manchester, » à jouer dans une opposition radicale la partie de M. Bright. Lord Palmerston a, par un brusque revirement, épargné ce déboire à M. Gladstone. Il a réuni les membres de son parti le jour même où devait avoir lieu le vote, et leur a demandé leur appui, non pas en s'appuyant sur la bonté de la mesure en elle-même, mais au nom de la confiance due, a-t-il dit, à la politique étrangère pratiquée par lui et son noble ami lord John. Les récalcitrans se sont rendus à cette demande de confiance, et M. Gladstone a dû son maintien au ministère non-seulement à son rival, mais à la popularité d'une politique étrangère qui doit lui être antipathique. Avoir à la fois humilié et sauvé un collegue, quel coup de partie pour ce joueur infatigablement heureux qui se nomme lord Palmerston!

Ce serait peut-être le cas de parler de l'injustice des partis; mais nous avouons qu'il nous répugne de tomber, même pour la défense d'un homme aussi éminent que M. Gladstone, dans ces invectives contre les partis qui sont aujourd'hui à la mode parmi nous. « Heureux enfans, disait-on naguère aux élèves de nos colléges réunis à la distribution du grand concours, vous ignorez encore l'injustice des partis! » Qu'allaient faire là les partis, grand Dieu? Quel moyen les partis ont-ils d'être injustes, à moins qu'ils ne soient les plus forts, et enfin quel mal peuvent-ils faire dans un pays où ils n'ont pas d'existence officielle et sont réduits au silence? Heureux au contraire, dirons-nous pour notre compte, et M. Gladstone, ce glorieux champion des luttes de partis, nous appuierait volontiers, heureux ces chers enfans, s'ils ne devaient pas connaître dans la vie, même dans la vie politique, d'injustices plus cruelles et plus offensantes que celles des partis dans un pays libre!

La Hollande vient d'arriver enfin à la solution d'une question, celle des chemins de fer, qui depuis longtemps faisait diversion dans la politique, qui agitait les esprits, et a même créé récemment une certaine tension dans la seconde chambre des états-généraux. On se trouvait tout à la fois en face de la nécessité d'en finir avec toutes les incertitudes qui ont trop ajourné jusqu'ici pour la Hollande les bénéfices d'un réseau de lignes de fer, et en présence de toutes les divisions d'opinions dans le choix d'un système. Les chemins de fer seraient-ils construits par l'état? seraient-ils entièrement abandonnés à l'industrie privée? C'est encore sur ce terrain que s'est engagée dans la seconde chambre une discussion qui, cette fois du moins, a été décisive. Le nouveau ministère, présidé par M. van Hall, s'était prononcé pour le système de la construction par l'état, et il avait présenté un projet

qu'il a soutenu jusqu'au bout de la manière la plus pressante. L'opposition à son tour a combattu pour l'industrie privée : elle a cherché à gagner sa cause, du moins à détourner une défaite par un amendement dont l'adoption eût conduit encore à ajourner toute décision jusqu'à une session nouvelle, afin de laisser le temps de faire un dernier appel à l'industrie; mais la chambre, bien que s'étant montrée jusqu'ici peu favorable au principe de la construction par l'état, inclinait évidemment désormais vers la solution la plus prompte. Les difficultés qu'avaient rencontrées les divers essais de concessions atténuaient l'opposition dans bien des esprits. On sentait aussi d'un autre côté que le rejet de la proposition du gouvernement conduirait à une nouvelle crise ministérielle ou à une dissolution de la chambre. Il en est résulté que le principe du projet a été voté par une majorité relativement même assez forte. Les propositions ministérielles n'ont été modifiées dans le détail que par l'adoption d'un amendement de M. van Golstein, tendant à placer à Utrecht le point central des diverses lignes. Ainsi exécution par l'état et concentration des voies à Utrecht, tels sont les principes adoptés. Ce sont les points décisifs dans une question si grave pour tous les intérêts du pays.

Elle aussi, la Hollande, s'est trouvée atteinte par les affreux massacres qui viennent d'ensanglanter la Syrie. Elle s'est émue comme nation chrétienne, et de plus, parce qu'elle a été en quelque sorte directement frappée dans son vice-consul, qui est mort assassiné à Damas. A en croire quelques apparences, l'agent hollandais pourrait bien, en cette circonstance, avoir porté la peine de son intervention active en faveur d'une personne atteinte dans ses intérêts, il y a deux ans, par les événemens de Djeddah. Son zèle eût fait de lui une victime désignée d'avance au ressentiment musulman. S'il en était ainsi, le fait serait d'autant plus grave, qu'il laisserait voir le lien secret de tous ces débordemens du fanatisme musulman en Syrie comme en Arabie, et jusque dans l'Inde, jusque dans les possessions orientales des Pays-Bas. Il deviendrait d'autant plus nécessaire pour le cabinet de La Haye de réclamer une réparation et des garanties efficaces. C'est ce qui semble résulter d'une discussion ou plutôt d'une manifestation unanime des chambres hollandaises, où le sentiment général de l'Europe a trouvé un écho. Jusqu'ici, la Hollande s'est bornée à envoyer quelques vaisseaux de guerre sur les côtes de Syrie; elle n'a point l'intention d'ailleurs d'entrer dans les combinaisons de la politique européenne : ses forces navales n'ont d'autre destination, pour ainsi dire, qu'un service d'humanité et de protection, comme autrefois, à l'époque de la révolution de Grèce, où la marine hollandaise joua un rôle honorable d'ailleurs, mais indépendant de toute vue politique.

E. FORCADE.

# ESSAIS ET NOTICES.

## LA GUERRE DU LIBAN ET L'ÉTAT DE LA SYRIE. [1]

La guerre qui vient d'éclater dans le Liban n'était pas difficile à prévoir. Les hostilités de l'année dernière n'avaient été que momentanément suspendues, et bien que l'avantage fût resté aux chrétiens, les Druses brûlaient de prendre leur revanche. Et cependant, s'il l'eût voulu, le gouvernement turc eût aisément prévenu la catastrophe qui vient d'avoir lieu. En effet, que sont au fond ces adversaires si acharnés? Des paysans aux mœurs patriarcales, dont chacun possède une maison et un verger. Pour troubler la paix, il fallait la malice et la ruse de tiers intéressés à la ruine commune, tandis qu'il suffisait pour la maintenir de la moindre intervention d'un gouvernement bien intentionné, fût-il aussi faible même que celui de l'empire turc. Que les pachas de Damas et de Beyrouth se bornassent à empêcher les deux partis de venir dans ces deux villes acheter de la poudre et des armes, qu'ils eussent à leur disposition deux milliers d'hommes au plus prêts à se transporter dans la montagne au premier signal : ces mesures si simples auraient empêché toute collision sérieuse entre gens qui, après tout, ne vont à la guerre que malgré eux. Sauf quelques gros mots, quelques horions échangés, la paix n'eût pas été autrement troublée, et chacun se fût occupé de moissonner ses orges ou de fumer sa pipe le soir, entouré des siens, sous sa vigne et son figuier.

Au contraire, que fait le gouvernement turc? De longue main ses agens excitent les Druses contre les chrétiens, et les chrétiens contre les Druses, promettant au faible de l'appuyer contre le fort, au fort de le laisser faire. En même temps les Druses, pendant tout l'hiver, demeurent libres de s'approvisionner d'armes et de munitions, et lorsque les chrétiens, à leur tour, commencent à prendre leurs mesures, on les empêche de sortir des villes avec leurs armes habituelles, sans lesquelles, en tout temps, aucune personne prudente ne s'aviserait ici de voyager ou de prendre l'air. Les Druses ayant enfin terminé leurs préparatifs, le gouvernement retire précipitamment de Syrie toutes les troupes régulières, et laisse Damas, la capitale, une ville de cent cinquante mille âmes, sous la garde de moins de trois cents misérables soldats. La guerre alors éclate. Les consuls de France, d'Angleterre, de Russie et des autres puissances s'émeuvent, s'assemblent, délibèrent, font des représentations collectives et isolées au pacha de Beyrouth et au vice-roi de Damas, demandent des garanties pour la vie et les

(1) Nous recevons d'un missionnaire protestant quelques pages écrites à Damas très peu de jours avant les massacres qui ont ensanglanté cette ville, et auxquels l'auteur a échappé « par miracle, » nous écrit-il lui-même. On y trouvera, sur l'attitude du gouvernement turc en Syrie et sur la guerre du Liban, des informations qui n'ont rien perdu de leur opportunité.

propriétés de leurs résidens et des populations chrétiennes, que le fanatisme musulman, excité par les circonstances, menace d'un massacre général. Les pachas amusent les consuls par des délais; tantôt ils affirment qu'ils vont prendre des mesures efficaces, tantôt ils prétendent qu'ils ne peuvent rien faire, qu'ils n'ont ni troupes ni argent, tantôt enfin ils répondent que les consuls n'ont pas le sens commun, et qu'un pacha deviendrait fou, s'il était obligé de recevoir toutes leurs visites et de lire toutes leurs missives. Pendant que les consuls déconcertés hésitent, ne sachant à quoi s'en tenir, et peut-être ne s'accordant pas, le gouvernement turc poursuit tranquillement les fins de sa politique en attisant le feu de la guerre, soit par une traîtreuse neutralité, soit par une traîtreuse intervention. Des vaisseaux européens arrivent cependant à Beyrouth et font quelques démonstrations d'urgence; mais les pachas, qui savent bien que les commandans agissent sous leur propre responsabilité, et n'ont pas eu le temps de recevoir des ordres supérieurs, rient dans leur barbe en les voyant jeter l'ancre, croiser, faire fumer leurs machines, et laissent les massacres se continuer. Le grand secret de la politique turque a toujours été de battre les uns par les autres, et surtout de temporiser. Les Arabes, qui ont eu le temps d'étudier le caractère de leurs oppresseurs, disent proverbialement que « le sultan fait la chasse aux gazelles sur un âne boiteux. »

Les résultats de cette tactique des pachas ne se sont pas fait attendre. D'abord on a vu des districts entiers ravagés par les flammes, et la désolation établissant son règne dans ces vallées naguère riantes, que les premiers efforts de l'industrie et de l'agriculture européennes avaient commencé à enrichir. Puis aux scènes de dévastation ont succédé les scènes de carnage. Les chrétiens, surpris, mal armés, intimidés ou trahis par les Turcs, voyaient tomber successivement au pouvoir de l'ennemi toutes les forteresses sur lesquelles ils comptaient. Chaque défaite était suivie du pillage, de l'incendie et du massacre. Après les premiers revers, la terreur s'emparait des populations entières, qui, abandonnant leurs villages, au risque d'être atteintes et immolées le long des chemins, s'enfuyaient, hommes, femmes, enfans, vieillards, vers Beyrouth et vers Damas. Un grand nombre périssaient avant d'arriver. Bientôt ces deux villes regorgeaient de pauvres fugitifs, aux besoins desquels la charité chrétienne trouvait à peine les moyens de pourvoir. La présence de ces multitudes donnait à la ville de Damas un aspect insolite impossible à décrire : chaque maison chrétienne avait recueilli une ou deux familles de montagnards dont les visages hâlés, les vêtemens de cotonnade bleue et la fière attitude contrastaient singulièrement avec les robes de soie, la peau blanche et la politesse féminine des citadins. Des centaines de malheureux étaient entassés pêle-mêle dans les bâtimens du patriarcat grec, dans les khans et dans les églises. Les rues fourmillaient de mendians. La femme du pauvre et la fille du riche recouraient également à la générosité du passant, et vous donniez peut-être l'aumône, sans le reconnaître, à l'orphelin du scheikh ou du villageois aisé qui naguère, dans vos courses de montagne, s'empressait à la rencontre du *mouzâfir*, et l'invitait à accepter sous son toit le repas et le gîte que l'hospitalité orientale est toujours prête à offrir. Ce que la charité des chrétiens de Damas a fait dans de telles circonstances est énorme. Et cependant, depuis un an environ, le prix des

denrées est extrêmement élevé et le commerce nul, en sorte que toutes les classes, principalement parmi les chrétiens, qui presque tous vivent de leur travail ou de leur négoce, ont eu beaucoup à souffrir. La plupart, qui avaient peine à nourrir leurs familles, n'avaient assurément nul besoin de voir arriver chez eux des bandes de bons amis de la montagne, sans aucune ressource, quelques-uns sans vêtemens, et tous doués d'un excellent appétit. Les fugitifs ont trouvé cependant une réception cordiale. On s'est arrangé de manière à ne pas manquer de pain, et même à tuer le veau gras. Ceux qui étaient nus ont été habillés, et beaucoup semblaient tout étonnés de se voir si bien mis. Pour suppléer d'ailleurs aux lacunes ou aux irrégularités de la charité privée, l'église grecque orthodoxe distribuait chaque jour six mille pains, d'autres aumônes en argent ou en nature, et chacune des moindres sectes suivait cet exemple.

Les devoirs de l'hospitalité chrétienne ne sont pas les seuls soins qui aient préoccupé les habitans de Damas. Les événemens poursuivaient leur marche, et les foules rassemblées en cette ville prêtaient l'oreille d'heure en heure avec une curiosité avide aux renseignemens apportés par de nouveaux fugitifs ou par des messagers de la montagne. Ce n'étaient que récits d'actes de bravoure sanguinaire, de rude générosité, ou de cruauté pure et simple de la part des Druses, de trahison et de lâcheté de la part des Turcs, d'évasions miraculeuses et quelquefois d'héroïsme de la part des chrétiens. On attendait avec anxiété et avec une terreur anticipée les nouvelles de chaque bataille et de chaque siége, et ces nouvelles, uniformément désastreuses, venaient tour à tour faire frissonner la multitude comme les arbres d'une forêt aux approches de la tempête. Kanâkir, Saïda, Rashâya, Deir-al-Kamar, Hasbâya, Zahleh, partout déroute, carnage, ruine complète. Zahleh était tombée la dernière. Zahleh, la fière Zahleh avait, hélas! bien mérité son sort. L'intolérance religieuse y avait établi son quartier-général. Depuis plusieurs années, Zahleh s'était soustraite à l'autorité du gouvernement turc, et s'était constituée en république théocratique sous la direction des pères jésuites. La religion catholique apostolique et romaine étant la religion de l'état, non-seulement les missionnaires protestans avaient été chassés plusieurs fois, et même tout récemment, de la manière la plus brutale, mais les Grecs eux-mêmes, qui habitent Zahleh et y possèdent des propriétés depuis plusieurs siècles, n'avaient pu rebâtir leur église et rétablir leur école. L'archevêque orthodoxe, Mgr Méthodius, s'étant un jour rendu à Zahleh pour la visite de son diocèse, reçut la nuit suivante la visite des pentarques (1), qui le sommèrent de quitter la ville immédiatement. En vain demanda-t-il un délai, s'excusa-t-il sur l'impossibilité de trouver une monture à pareille heure, et réclama-t-il au moins l'autorisation de laisser son bagage pour le faire prendre le lendemain. Il fut obligé de partir au coup de minuit, à pied, seul et avec sa malle sur le dos. Un voyageur musulman qui traversait Zahleh il y a trois semaines dut mettre pied à terre, comme les chrétiens étaient tenus de le faire en entrant à Damas avant le règne d'Ibrahim-Pacha. Après avoir été pendant plusieurs années le fléau des autres sectes, même catholiques, les Zahliotes trouvèrent le moyen d'envelop-

(1) Les cinq principaux magistrats.

per tous les chrétiens dans leur propre querelle avec les Druses. La guerre commença; mais au lieu de porter secours, comme ils le pouvaient, à leurs coreligionnaires menacés, ils s'enfermèrent dans leurs murs. Au moment où ils se virent eux-mêmes assiégés par les Druses, l'armée maronite vint à leur aide : ils refusèrent de la laisser entrer, attribuant au général Joseph Kârim des projets de conquête. Au reste, ils n'ont pas été les plus maltraités encore. Ils ont perdu sept cents hommes, mais ils en ont tué quinze cents aux Druses. Leur ville a été prise et brûlée, mais ils ont pu échapper avec leurs familles et leurs objets les plus précieux, et rejoindre l'armée de Kârim, qui avait bien voulu les attendre à quelque distance.

Telle n'a point été la fortune des malheureux habitans de Hasbâya. La population de cette ville se composait des nombreux émirs musulmans de la famille Schahâb, ennemis jurés des Druses, de plusieurs milliers de Grecs orthodoxes, d'un assez grand nombre de Maronites, et d'une communauté protestante cruellement persécutée par tous les autres cultes. Les protestans toutefois, au moment du danger, firent cause commune avec les émirs et leurs concitoyens pour la défense de la patrie. Le vieux Barakât lui-même, aimé et vénéré de toute la montagne, à cause de sa piété, voulut marcher au combat malgré ses soixante-quinze ans, et combattre à côté de son fils Mansour. Ce fut Mansour qui, se frayant seul un passage à travers les rangs des Druses, saisit le drapeau ennemi, trancha la tête à celui qui le portait, et revint, brandissant son trophée, au milieu des chrétiens. Ceux-ci cependant finirent par faiblir malgré l'aide des Turcs, qui, sans faire beaucoup pour eux, se décidèrent à tirer deux coups de canon contre les Druses, et offrirent aux chrétiens vaincus un refuge dans la forteresse à la condition de crier : *Dieu rende le sultan victorieux!* et de livrer leurs armes. Environ onze cents hommes acceptèrent cette condition, et Osman-Bey, le colonel turc, signa avec eux un traité par lequel il garantissait la vie des chrétiens sur sa propre tête. Après les avoir désarmés, il les garda environ dix jours dans le château, mourant de faim, car, aux termes du traité, il ne s'était pas engagé à les nourrir, et ils ne pouvaient sortir pour se procurer des vivres. Osman jugea prudent alors d'envoyer les fusils de ses hôtes à Damas sous escorte. Les Druses, bien entendu, dispersèrent le détachement et s'emparèrent des armes, sans coup férir, à une heure de Hasbâya, après quoi, ils vinrent briser les portes de la forteresse, sans qu'Osman ni ses soldats opposassent la moindre résistance, et déclarèrent que leurs chefs voudraient bien se contenter des têtes des émirs et d'un certain nombre de chrétiens dont ils avaient la liste. Cependant Naïfa, la sœur de Saïd-Bey, le général en chef des Druses, avait parmi les chrétiens quelques amis particuliers auxquels elle fit offrir un refuge chez elle. Au nombre de ces derniers était le vieux Barakât, mais parmi ceux dont la tête était demandée était son fils Mansour. Barakât se jeta sur son fils, et, le tenant étroitement embrassé, déclara que rien ne le séparerait de lui. Les Turcs, remplissant le rôle de médiateurs à leur manière, tâchèrent de lui représenter que la chose était impossible, et que la raison voulait qu'il consentît à vivre et abandonnât son fils. Ne pouvant le persuader, ils les laissèrent tous deux aux Druses, qui les mirent immédiatement à mort. Alors commença une scène de carnage dont rien ne peut faire comprendre l'horreur. Mille cinquante hommes désarmés,

tant chrétiens qu'émirs, furent massacrés l'un après l'autre, sans qu'on fît aucune distinction entre ceux qui se trouvaient sur la liste de proscription et ceux qui devaient être épargnés. Les soldats turcs présidaient à la boucherie sans y prendre part, se bornant à maintenir l'ordre. Les prisonniers, frappés de stupeur, se laissaient immoler sans résistance et sans chercher à fuir. L'une des premières victimes fut George, le chef civil de la communauté grecque, entre les mains duquel se trouvait l'acte de capitulation signé par Osman-Bey, talisman, hélas! sans vertu. Le chef de la communauté protestante fut plus heureux. Passant par-dessus les vivans et les morts, il parvint à se frayer un passage jusqu'à une petite chambre de derrière déjà remplie de chrétiens et d'émirs destinés à être égorgés les derniers. Quand les Druses en furent là, Nâgif se débarrassa lestement de ses habits, se souilla de sang et s'étendit par terre, comme s'il eût déjà été assassiné et dépouillé. Les Druses, trompés par l'apparence, tuèrent sur lui trois ou quatre autres chrétiens, dont les cadavres ne servirent qu'à le mieux dérober à leur attention. La nuit venue, il se leva, se vêtit d'une chemise ensanglantée, d'un large pantalon arabe qu'on avait laissé à l'un des morts, et, ayant fait un trou au mur, passa dans la chambre voisine, où se trouvait un four avec une ouverture qui donnait dans le jardin. Demeurer, sortir était également chanceux : il fallait toutefois prendre un parti sans attendre. Il sauta dans le jardin, et du jardin dans la rue; puis il se dirigea vers la maison de Nâïfa, marchant de quartier en quartier à la lueur de l'incendie; mais bientôt il se trouva entre deux maisons en flammes et à quinze pas d'une troupe de Druses. Il s'arrêta, il hésita, puis tout à coup, prenant sa résolution, il se précipita dans les flammes en s'écriant : « Mieux vaut tomber entre les mains de Dieu qu'entre les mains des hommes! » Heureusement le feu n'occupait en cet endroit qu'un espace de quelques mètres. Il les franchit rapidement sans savoir où il allait, et se trouva dans une cour déserte d'où il put gagner sain et sauf la maison de refuge. Quelques jours après, Nâgif arrivait à Damas sous la conduite d'un Druse auquel il avait payé une somme considérable pour rançon de sa vie. Bientôt le colonel qui avait assisté au massacre de Hasbâya, Osman-Bey, vint lui-même à Damas avec ses compagnons d'armes. Les dépouilles des vaincus et les ornemens des femmes chrétiennes, que les brocanteurs ne tardèrent pas à vendre à la criée dans tous les bazars, formaient la plus grande partie de leurs bagages. La mitre et la chasuble de l'archevêque de Hasbâya étaient devenues la conquête de l'un des officiers, Moustafa-Bey, dont le retour triomphal fut joyeusement fêté par les cris d'allégresse de ses femmes, qui se faisaient entendre dans tout le quartier voisin de son habitation.

Il faut reconnaître toutefois que la conduite d'Osman-Bey n'avait pas été du goût de tous ses collègues. Le gouvernement ayant proposé au conseil d'état de déclarer que lui et sa troupe n'avaient fait que leur devoir, Rays-Pacha conseilla au divan de ne pas émettre un pareil vote avant d'en avoir pesé les conséquences. Les colonels de la garnison de Damas s'abstinrent de rendre visite à Osman, et l'un d'eux, s'étant trouvé face à face à la parade avec le bey, lui dit : « Il se peut que vous soyez un homme d'honneur; mais votre sabre est déshonoré. » Osman répondit : « Aucun poids ne m'est

plus lourd que celui de Hasbâya; mais le premier devoir d'un soldat, c'est d'obéir. »

Depuis les massacres qui avaient fait affluer tant de malheureux vers Damas, la population chrétienne de cette ville se sentait de plus en plus menacée. Les tragédies de Marach, d'Alep et de Djeddah étaient dans toutes les mémoires. Personne n'ignore à quelles extrémités peut se porter le fanatisme musulman sur la moindre excitation. Lors de la révolte des cipayes, peu s'en fallut qu'un massacre général des Européens et des chrétiens n'eût lieu en Syrie. Certains bruits, qui s'étaient répandus alors, donneront quelque idée de la façon curieuse dont la population turque apprécie ses rapports avec l'Europe. On disait que les musulmans indiens, avec une célérité digne des chevaliers de l'Arioste, avaient subitement passé la frontière britannique, saccagé la ville de Londres, chassé la reine et ses vizirs, qui, avec les débris de leur armée, s'étaient réfugiés à Constantinople, d'où la Russie sollicitait leur extradition. Le sultan hésitait à déférer aux vœux de la Russie en considération de l'empressement avec lequel la reine Victoria avait envoyé une armée et une flotte au secours de son suzerain lors de la guerre de Crimée, service que le prince des croyans avait d'ailleurs daigné reconnaître en exemptant pour trois ans l'Angleterre, ainsi que la France et la Sardaigne, du tribut annuel dû par tous les grands vassaux infidèles. Cette condescendance d'Abdul-Medjid était l'objet d'un blâme général. Les plus zélés déclaraient que le moment était venu d'exterminer tous les mécréans, à l'exemple de ce qui avait eu lieu dans l'Inde. On s'attendait à cet événement de jour en jour. Il était très peu sûr pour les chrétiens de se montrer hors de leurs quartiers, ou d'aller respirer l'air de la campagne; le moindre incident, la moindre rixe entre un musulman et un raya aurait pu avoir immédiatement les conséquences les plus funestes. L'affaire de Djeddah arriva sur ces entrefaites, et l'impunité momentanée des auteurs de l'attentat vint augmenter à un tel point l'exaltation musulmane que c'en était fait des chrétiens de Damas, si la nouvelle du bombardement de Djeddah par les Anglais fût parvenue un jour plus tard. Cette nouvelle produisit un effet merveilleux : les musulmans déclarèrent que l'Angleterre était toute-puissante, qu'il n'y avait que l'Angleterre au monde, qu'eux-mêmes étaient Anglais, et leur fanatisme prit tout à coup les dehors de l'affection la plus fraternelle pour tous les chrétiens, de la politesse la plus obséquieuse envers tous les Européens et leurs domestiques.

Malheureusement l'Angleterre ne sut point conserver en Syrie l'ascendant que le tardif et incomplet châtiment de Djeddah avait suffi pour lui conquérir. Au lieu de se faire respecter en Orient, elle parut prendre à tâche de s'y faire assimiler à une puissance secondaire (1). Les instructions qu'elle donnait à ses agens semblaient être de ne contrarier en rien le gouvernement turc. Il en résulta que les sujets anglais eux-mêmes furent exposés à des

(1) On remarquera que c'est un missionnaire protestant qui parle. Les sujets anglais, par suite de la politique assez molle du *Foreign-Office*, ont eux-mêmes plus que d'autres à souffrir de l'insolence turque, et sont beaucoup plus exaspérés que les Français depuis les derniers événemens.

vexations que le roi de Naples ne tolérerait pas. L'Angleterre est arrivée de la sorte à détruire en ce pays non-seulement sa propre influence, mais aussi, jusqu'à un certain point, celle des autres nations civilisées, car les Orientaux ne distinguent pas, et il est impossible qu'une puissance européenne perde son prestige à leurs yeux sans que toutes les autres en souffrent. L'impression générale des musulmans en Syrie est que les princes francs, affaiblis ou divisés, intimidés en même temps par la puissance colossale de l'empire turc, sont incapables de protéger réellement leurs propres sujets, à plus forte raison les rayas, en sorte que si un massacre avait lieu, le sultan ordonnerait au pacha de Beyrouth de saluer les pavillons français et anglais, et tout serait dit. Il en résulte que nous vivons de jour en jour et d'heure en heure dans l'attente d'un drame effroyable qui mettra fin aux destinées du christianisme en Syrie, et que l'histoire connaîtra sous le nom du *massacre de Damas!*

A voir comment les choses se passent dans la montagne, on jugeait qu'un massacre à Damas, suivi de faits analogues dans les autres villes de Syrie, serait non-seulement une éventualité probable, mais une affaire réglée d'avance. Le gouvernement turc trouve que les chrétiens de l'empire, en particulier ceux de Syrie, commencent à se départir singulièrement des conditions auxquelles le Coran leur permet de vivre. Depuis la promulgation du tanzimat et surtout du *hatti-houmayoun* qui a suivi la guerre de Crimée, les chrétiens osent affirmer et souvent même revendiquer leurs droits aux concessions proclamées à la face de l'Europe, et plus d'une fois les musulmans, tenus en échec par l'influence des consuls, n'ont pu empêcher les chrétiens de se prévaloir du firman et de l'exécuter eux-mêmes à leur profit. Les chrétiens de la nouvelle génération et une partie de ceux de l'ancienne ont dépouillé le turban noir, les vêtemens obscurs et l'air craintif qui étaient l'apanage légal et héréditaire des hommes de leur religion, pour revêtir le tarbouch écarlate des Osmanlis, les robes aux mille couleurs, dont les vrais croyans avaient seuls le droit de se parer. On les voit affecter l'air dégagé des enfans de la Grèce libre. Que dis-je? certaines femmes chrétiennes osent porter de larges culottes de soie d'un vert aussi éclatant que si elles avaient été taillées dans l'étendard même du prophète! Il existe un firman en vertu duquel les chrétiens doivent être appelés au service militaire, avec faculté de se faire remplacer. Lorsque le gouvernement prétendit exiger d'eux, au lieu de soldats, un impôt de remplacement cinq fois plus élevé que la capitation qu'ils payaient avant la guerre, ils eurent le courage de déclarer que leurs fils étaient prêts à servir le sultan, mais qu'ils n'avaient pas d'argent à donner. Le résultat de leur persévérance dans cette ligne de conduite a été que jusqu'à ce jour le gouvernement n'a point obtenu leur argent, et n'a point accepté leurs soldats. La population chrétienne d'ailleurs commence à rechercher l'instruction, à s'instruire dans les écoles fondées par les missionnaires protestans et catholiques. Quand on songe que les chrétiens composent la majorité de la population de l'empire, il est facile de voir où doit conduire leur émancipation, et les Turcs ont assez de bon sens pour le deviner. La guerre d'extermination qu'ils ont suscitée dans le Liban, quoiqu'elle ne décèle pas en eux une imagination bien fertile en expédiens nouveaux, montre qu'ils ont compris qu'il y avait quelque chose à faire. Changer

pour jamais en désert une nouvelle province après tant d'autres, remplir les provinces voisines de mendians, de veuves et d'orphelins fugitifs, c'est là le moyen administratif qui a toujours réussi à maintenir l'ordre tel que le gouvernement turc l'entend, et sur l'infaillibilité duquel il a compté une fois de plus.

Personne ne peut savoir si un massacre à Damas et dans les autres villes de l'intérieur est aussi dans la politique des Turcs. Ce que nous savons, c'est qu'il y a deux jours à peine les Druses pouvaient impunément tuer et piller les chrétiens au milieu d'un village musulman à une heure de Damas. Si deux cents Druses entraient dans le quartier chrétien et commençaient le carnage et le pillage, toute la canaille musulmane les aiderait, comme elle le déclare hautement. Le moment est favorable. Jamais aussi nombreuse population chrétienne n'a été agglomérée dans la ville, ou plutôt dans un seul quartier. Les chrétiens sont sans armes, terrifiés, et n'offriraient pas plus de résistance qu'à Hasbâya. Prévenir la catastrophe par la fuite est impossible. Aucune route n'est sûre : les Druses, les musulmans et les brigands sont partout. Nous sommes entièrement à la merci d'une insurrection, et nous n'avons pour nous protéger que mille *bachi-bozouks* levés à la hâte, plus semblables à des brigands qu'à des soldats, et cinq cents hommes de troupes régulières, parmi lesquels les héros de Hasbâya et leur chef Osman-Bey! Le pacha a fait ses préparatifs pour s'enfermer avec les troupes dans la citadelle, où il va déjà dormir chaque nuit, en nous abandonnant à notre destinée. On dit cependant qu'Abd-el-Kader, qui depuis quelques années vit retiré à Damas, se propose de nous défendre en cas de besoin avec les mille soldats qui l'ont suivi dans son exil.

Il faut espérer que les grandes puissances prendront sans retard des mesures efficaces, qu'elles pourvoiront immédiatement à la sécurité des Européens et des populations chrétiennes, puis qu'elles obtiendront réparation des massacres accomplis. Il faut qu'elles s'emploient elles-mêmes à cet office; il ne faut pas qu'elles s'en remettent au gouvernement turc, ou même le chargent simplement d'exécuter leurs résolutions; elles perdraient tout le prestige de l'autorité qui doit leur appartenir aux yeux des indigènes, et commettraient un acte de faiblesse qui ne ferait qu'encourager de nouveaux attentats. Il ne s'agit pas ici de traiter la Turquie comme une puissance européenne : elle-même n'a pas cette prétention. Un châtiment terrible n'est pas le seul devoir de l'Europe relativement à la Syrie. Il faut prévenir le retour de pareilles scènes, et donner à ce pays une organisation régulière, une autorité capable de maintenir l'ordre. Il n'y va de rien moins que de l'existence même du christianisme sur la terre qui fut son berceau.

La Syrie ne saurait prospérer tant qu'elle sera soumise à la domination des Turcs, peuplade étrangère, et dont les proconsuls, changés tous les ans, ne songent qu'à amasser, *per fas et nefas,* eux, leurs valets et les valets de leurs valets, autant d'argent qu'ils en peuvent voler dans douze mois, jusqu'à ce qu'ils cèdent la place à de plus affamés. Qu'attendre d'un pareil gouvernement? Ce que l'on peut raisonnablement exiger de lui, c'est qu'il fasse balayer les rues, arrêter les malfaiteurs, dispense les citoyens de recourir à la guerre privée pour le règlement de leurs querelles, puis de payer tribut à des chefs étrangers sous peine d'être exposés à leurs attaques. Un gouver-

nement qui ne veut ou ne sait remplir aucune de ces conditions n'est pas un gouvernement; il n'a pas plus le droit de vivre aux dépens du pays qu'il opprime que la première bande de brigands ou la première tribu arabe venue. La comparaison d'ailleurs est parfaitement exacte. Une tribu de Bédouins exige une contribution annuelle d'un village ou d'un district : si, en recevant cet argent, la tribu en question s'engageait à protéger les paysans contre les autres tribus arabes, contre les voleurs et contre les employés turcs, elle serait un gouvernement. Elle ne mérite pas ce nom, parce qu'en recevant leur argent elle ne s'engage à leur conférer aucun de ces bienfaits, mais seulement à s'abstenir, pendant une année, de brûler leurs récoltes et de voler leurs chèvres. Voilà pour la tribu arabe. — Une bande de brigands attaque une caravane entre Damas et Alep : les marchands et les muletiers, plutôt que de tout perdre, en viennent à composition; ils abandonnent une partie de leurs marchandises, moyennant quoi les brigands s'obligent à respecter le reste. Si la bande s'engageait en même temps à protéger la caravane pendant le reste du voyage contre les autres brigands, contre les Turcs et les Bédouins, elle serait un gouvernement. Elle n'est pas digne de ce nom parce qu'elle ne s'oblige à rendre à ceux qu'elle rançonne aucun bienfait, mais seulement à ne pas les voler une seconde fois. Voilà pour la bande de brigands. — Le gouvernement turc possède à son service des troupes de gens qu'il appelle des soldats, mais que leur impudence et leur férocité, le désordre de leur marche et de leurs armes, la saleté de leurs guenilles, feraient plutôt prendre pour des brûleurs de maisons. Les paysans, plutôt que de voir leurs jardins dévastés, leurs femmes insultées et leurs maisons remplies de vermine par ces soldats, se décident à payer l'impôt. Le gouvernement, qui le reçoit, s'engage à ne pas l'exiger une seconde fois la même année, à moins que quelque employé supérieur ou inférieur n'ait jugé à propos d'appliquer à son usage personnel ce qui a été payé une première fois. Le gouvernement ne s'engage à garantir les contribuables ni des incursions des Druses, ni de celles des Arabes, ni de celles des voleurs, ni de celles d'autres soldats en tournée, lesquels viendront successivement lever l'impôt, sauf, pour les villageois, à se défendre à coups de fusil, si bon leur semble. Il n'existe ni ponts, ni routes, ni instruction publique, ni administration de la justice. Vous fait-on injure à la ville : vous pouvez facilement vous faire justice en payant au câdi une somme plus élevée que celle qu'il a reçue de votre adversaire. A la campagne, vous ne devez compter que sur Dieu et sur votre fusil. Si donc l'Europe ne trouve pas le moyen de donner un gouvernement véritable à cette belle et malheureuse contrée, qu'elle ne la laisse pas du moins à la complète discrétion de cette horde inutile d'étrangers cupides, qui ignorent la langue du pays, sa littérature, sa civilisation, ses besoins, et qu'elle autorise les habitans à se tirer d'affaire comme ils pourront. Ils sauront bien, comme par le passé, défendre par la force chacun son champ, sa maison et sa paire de bœufs, former entre eux les alliances nécessaires pour établir l'équilibre entre le faible et le fort, et garantir aux minorités leur existence, leur religion et leurs priviléges séculaires. Les mœurs et les coutumes continueront à régler les relations civiles et domestiques. Si ces moyens de conservation ont pu fonctionner pendant des siècles, s'ils ont suffi à préserver les populations d'une destruction to-

tale sous le gouvernement turc, à plus forte raison devraient-ils préserver ce qui reste encore, si l'autonomie de ce pays était assurée. JULES FERRETTE.

Damas, 2 juillet 1860.

---

# REVUE LITTÉRAIRE.

## THÉATRES.

Tout est bouleversé décidément dans le monde littéraire comme dans le monde politique, et nous devons nous attendre à toutes les surprises de l'imprévu. Grâce aux caprices de la nature, qui tient, paraît-il, à ne pas être dépassée par l'homme en irrégularités et en désordres, la saison d'été, qui d'ordinaire est pour les théâtres une morte saison, aura été plus féconde et surtout plus variée que la saison d'hiver. L'arrivée de cet été pluvieux, auquel il faut bien nous soumettre, a été saluée au Gymnase par une comédie d'un jeune auteur qui pourra devenir un auteur dramatique, s'il ne sacrifie pas la vérité au besoin d'amuser, et s'il renonce à prendre l'agitation pour le mouvement. Au Vaudeville, M. Ponsard a tiré, malgré vents et giboulées de tout genre, un feu d'artifice en l'honneur de la fantaisie, feu d'artifice dont les pièces sont un peu mouillées, et qui n'est parti qu'à demi. Les théâtres du boulevard ont fait leur toilette la plus coquette, et nous ont servi d'aussi bons mélodrames que ceux dont l'hiver aime à se faire honneur. Enfin le Théâtre-Français, qui vivait de reprises, ayant cru trop vite sans doute au retour de la belle saison, s'est décidé à donner la première représentation de *l'Africain,* comédie en quatre actes, de M. Charles Edmond. C'est de cette dernière pièce que nous voudrions dire quelques mots, en attendant que nous acquittions nos dettes envers cette saison dramatique d'été que personne n'espérait, et que tout le monde aurait été heureux d'éviter certainement.

*L'Africain* est une pièce qui porte l'étiquette de comédie sur le programme des spectacles et sur l'affiche du théâtre. Pourquoi comédie? La pièce n'a rien de bien gai en vérité, et n'est pas faite précisément pour divertir. On ne peut pas dire d'elle ce que dit dans une de ses étincelantes fantaisies le pauvre Henri Heine : « Madame, cette pièce est une tragédie, bien que le héros n'y soit pas égorgé et qu'il n'y égorge pas. » Ici au contraire le héros égorge, et lorsque le rideau tombe sur ses dernières paroles, on peut prévoir qu'il se fera justice à lui-même en s'égorgeant. Le duel, le suicide, des existences paisibles un moment bouleversées, il n'y a rien de plus gai que cela! Il est vrai que le duel se passe à la cantonnade, et que le suicide n'est qu'indiqué comme un événement possible; mais les émotions d'effroi et de pitié qu'inspirent de tels événemens sont créées dans l'esprit du spectateur, et cela suffit pour qu'on ait le droit de refuser à la pièce le titre de comédie. La pièce est bel et bien un gros drame, d'une trame plus solide que délicate, plein d'éclats de voix très motivés, de colères très explicables, de terreurs qui ne prêtent nullement à rire, et abondant en situations fortes et pathétiques bien qu'équivoques. En deux mots, voici le drame; vous allez voir qu'il n'y a pas là de quoi rire.

Au premier acte, nous sommes à Bagnères-de-Bigorre, au milieu d'une de ces sociétés mélangées que crée le rapprochement des diverses familles de la race humaine dans les villes de bains. Nous avons là sur le théâtre un médecin observateur, un capitaine, joueur acharné, plus occupé à perdre au jeu le butin conquis sur les Arabes qu'à soigner les rhumatismes gagnés au bivouac sous les nuits d'Afrique, un certain baron Meynadier, fat, impertinent et importun, qui fatigue de ses assiduités une certaine dame de Lancy, mère d'une charmante jeune fille et veuve en premières noces d'un certain comte Leone Mattei, qui l'avait abandonnée au bout de quelques mois de mariage. Cet agaçant baron Meynadier fatigue tellement la malheureuse femme par ses assiduités et s'ingénie avec un acharnement si visible à la compromettre, qu'elle perd enfin patience et lui déclare crûment que, s'il ose jamais se présenter devant elle, elle le fera chasser par ses valets. Le baron, exaspéré, cherche un moyen de se venger, et le capitaine Keller lui fournit justement ce moyen. Ce capitaine, qui vient de perdre au jeu jusqu'à son burnous, propose à son adversaire de continuer la partie en mettant pour enjeu un certain médaillon, lequel lui vient d'un camarade de l'armée d'Afrique, qu'on nomme le caïd Hamsa, mais qui se nomme en réalité le comte Leone Mattei, ainsi que l'a découvert du premier coup d'œil le baron Meynadier. Le baron tient la partie, gagne le médaillon, et au second acte nous voyons apparaître le caïd Hamsa, traîtreusement appelé à Paris par le message d'un inconnu.

Telle est l'action des deux premiers actes, les plus mauvais de la pièce. L'exposition est longue, confuse, légèrement invraisemblable, et a le très grand défaut de ne pas engager l'action et de ne pas permettre au spectateur de comprendre le drame qui va s'accomplir. Le second acte est amusant, et c'est ce qu'on peut en dire de plus favorable, car il est très suffisamment grossier et tapageur. On y déjeune longuement, car le déjeuner cent vingt fois répété de l'heureux *duc Job* a mis en appétit les acteurs et les auteurs, et désormais aucune pièce ne pourra se passer de cet élément nouvellement introduit dans l'art dramatique. Je n'y vois, pour ma part, aucun inconvénient. On a souvent reproché au théâtre contemporain de s'attacher trop complaisamment à reproduire des mœurs transitoires que la prochaine génération ne pourra plus comprendre; quelques innovations du genre de celle que nous signalons remédieront à cet inconvénient. Si on ne peut exprimer les mœurs éternelles du cœur, il est peut-être bon d'exprimer au moins les mœurs éternelles de l'estomac. Le cœur sent de telle ou telle manière aux diverses époques; mais souper est de tous les temps, et les fonctions de l'estomac ne varient pas. Il y a quelques jolis mots dans ce second acte tout rempli des bruyantes gaietés du caïd Hamsa, heureux d'oublier un instant les fatigues de l'armée d'Afrique, des mots qui, je ne sais pourquoi, m'ont rappelé l'esprit particulier à M. Edmond About. J'en prends un au hasard, qu'on a fort applaudi : — « Que fait-on des vieilles femmes à Paris? demande à une jeune soubrette le caïd étonné de ne rencontrer que des femmes jeunes ou à peine vieillissantes. — Oh! monsieur, on les renvoie en province. » Ne vous semble-t-il pas reconnaître les saillies de *Maître Pierre* ou du *Roi des Montagnes* ?

Le troisième et le quatrième acte sont les meilleurs, et contiennent quel-

ques situations vraiment dramatiques. Le caïd, qui rêve de conquêtes, s'obstine à porter en personne à Mme de Lancy une lettre d'introduction que lui a remis le baron Meynadier, et il se trouve ainsi en présence de sa femme. Imaginez le trouble que porte dans cette maison ce personnage qu'on a cru mort, et qui n'a pas le droit d'être vivant. Aux reproches de Mme de Lancy, l'Africain répond par des violences qui tombent d'elles-mêmes, lorsque celle qui fut autrefois sa femme lui présente sa fille, *née quelques mois après la mort du comte Leone Mattei*. Cette première difficulté aplanie, une seconde se présente. L'Africain, dont les instincts paternels se sont subitement réveillés, consent à se taire; mais le baron Meynadier est maître du secret, et les menaces du comte Mattei, au lieu de l'intimider, ne font que l'exciter à poursuivre sa vengeance. Il présente donc le comte sous son vrai nom à M. de Lancy : l'Africain lui fait payer de sa vie cette lâche vengeance d'une injure trop méritée et le dépit qu'il éprouve d'avoir servi d'instrument à ses projets pervers, puis il se dispose à s'éloigner; mais alors le châtiment l'atteint à son tour. La nature se charge de le punir; il se sent martyrisé par un sentiment inconnu jusqu'alors pour lui, il ne peut se résoudre à ne plus vivre près de sa fille, et lorsqu'enfin il a compris qu'il doit partir, son cœur se brise et sa bouche s'ouvre pour exhaler des adieux qui laissent le spectateur sous le coup d'une émotion navrante. Il devient vraiment touchant à cette dernière heure, et on aurait envie de le plaindre, si on ne se rappelait les actions qu'il a commises, les périls qu'il a créés, et les malheurs qu'il a failli accumuler sur tant de têtes, toutes innocentes de ses sottises et de ses travers.

Cette pièce, qui contient deux ou trois situations assez fortes, n'est pas précisément écrite dans le ton qui convient au Théâtre-Français, et jure un peu avec le répertoire ordinaire de ce théâtre; mais il s'est opéré tant de révolutions dans l'art dramatique depuis quelques années que nous n'avons pas été étonné de l'y voir représenter. La pièce est sauvée par Geffroy, qui la remplit tout entière, et qui, en véritable Africain, en fait sa chose et sa proie. Jamais nous ne l'avions vu aussi dramatique depuis le rôle sinistre de Marat dans *Charlotte Corday*. Il a rendu à merveille les violences, les éclats de voix de l'âme fauve et sans frein qu'il s'était chargé de rendre. Toute sa personne est vraiment une photographie vivante. Les habitudes physiques, le balancement de la démarche résultant de la souplesse du corps, le visage maigre, nerveux et fébrile, la grimace de la lèvre supérieure qui se relève pour laisser voir la dent féroce et sans pitié, tous ces caractères de l'être sauvage et indompté ont été saisis et rendus avec un art parfait. Nous ne dirons rien des autres acteurs, que son jeu brillant a mis un peu dans l'ombre; mais comme il faut toujours recommander ceux qui n'ont pas de nom et qui font preuve de bonne volonté et de talent, nous signalerons une jeune actrice, nouvellement engagée, Mlle Emma Fleury, qui s'acquitte à merveille du rôle de la fille de Mme de Lancy. ÉMILE MONTÉGUT.

---

I. *Monumentos Arquitectonicos de Espana*, publicados a expensas del Estado; 1re et 2e livraisons, in-folio, Madrid. — II. *Tolède et les bords du Tage*, par M. Antoine de Latour, Paris.

L'Espagne, qu'on croit adonnée à la vieille passion des révolutions ou à la passion plus nouvelle des chemins de fer, ou bien encore aux enivrantes ré-

miniscences de la guerre contre les Maures, l'Espagne a du temps pour tout, même pour des publications monumentales, qui sont d'habitude le fruit et la décoration de la paix. On s'est occupé récemment à Madrid de faire une statistique minutieuse, variée, complète, de tous les élémens de force et de richesse de la Péninsule. L'Espagne se donne aujourd'hui mieux qu'une statistique industrielle et commerciale, la statistique bien autrement éclatante de tout ce qu'a produit au-delà des Pyrénées l'art monumental sous toutes ses formes. C'est là réellement le caractère de cette œuvre exceptionnelle qui s'appelle les *Monumentos arquitectonicos de España,* et dont les premières feuilles viennent à peine de voir le jour. Né d'une pensée heureuse, somptueux d'exécution, ce livre, composé pour faire revivre des monumens, est lui-même un monument où l'art et l'histoire se viennent en aide, se prêtent de mutuelles lumières.

Si l'on songe à tout ce que des génies divers ont amassé durant des siècles d'œuvres monumentales sur ce sol tourmenté, à tous ces grands débris de trois ou quatre civilisations laissant les marques de leur passage dans des villes à la physionomie originale et distincte, on comprendra quels élémens merveilleux il peut y avoir au-delà des Pyrénées pour une œuvre de ce genre. On n'a qu'à parcourir ces provinces, de la Biscaye au fond de l'Andalousie, de Barcelone à l'Estremadure, pour retrouver tous ces restes du passé, qui ne sont le plus souvent qu'un objet d'étude : palais, églises, mosquées, sanctuaires, fragmens de l'art romain, arabe ou chrétien. Et le moment est bien choisi pour cette reproduction par les procédés savans de l'art contemporain, car il en est en Espagne, hélas! comme en bien des pays désormais : tout tend à se transformer. La vieille pierre croule de vétusté, les monumens changent de destination; ce qui était un couvent devient une caserne. Les ruines d'Italica s'en vont, et le monastère construit près de la ville romaine est lui-même changé en prison. Le chemin de fer se fraie un passage à travers les murailles des cités mauresques. En un mot, la vie moderne pénètre partout avec effraction. N'est-ce pas l'heure favorable pour fixer l'image et le sens de ce passé de pierres et de monumens, pour faire à ce grand art d'autrefois les honneurs de l'art d'aujourd'hui, pour sauver enfin quelque chose de ce qui s'efface?

Une telle œuvre serait trop lourde pour une initiative individuelle, surtout en Espagne. Elle est due à un concours d'efforts protégés et aidés par l'état, qui inscrit dans son budget une subvention annuelle de 50,000 francs, et qui a confié à une commission le soin de préparer ce grand travail. Initier le public à la connaissance des principaux monumens de la Péninsule, en reproduisant ces monumens avec une entière fidélité dans leur ensemble et dans leurs détails, dans leur plan premier et dans leurs modifications successives, dans les œuvres d'art qui les décorent, telles que peintures murales, vitraux, mosaïques, autels, reliquaires; répandre sur ces pages de critique les lumières de l'histoire, de la tradition; ordonner ces différentes monographies en les classant par divisions de temps, de provinces, d'objet et de style; déduire de cette classification le développement et les vicissitudes de l'architecture espagnole; signaler les mystérieux liens qui unissent entre elles les principales époques du mouvement de l'art, c'est là l'idée supérieure et complexe que la commission nommée pour présider à cette publi-

cation s'est proposé de réaliser. Les élèves de l'école supérieure d'architecture de Madrid, qui font périodiquement des excursions dans les provinces sous la conduite de leurs professeurs, sont employés à dessiner les vues des monumens, et ces vues sont ensuite livrées à la gravure. L'un des graveurs, M. Martinez, est un artiste distingué, élève de M. Henriquel Dupont, et connu en Espagne par la reproduction de quelques-uns des plus beaux tableaux de Murillo. Ce n'est pas tout : afin qu'un travail de cette importance soit plus accessible, le texte, qui sort des ateliers de l'imprimerie royale, est rédigé à la fois en français et en espagnol. Ainsi une subvention de l'état, le zèle éclairé d'une commission, le concours des élèves de l'école d'architecture, de graveurs et d'écrivains habiles, ce sont là les moyens pratiques d'exécution d'une œuvre faite pour rivaliser avec les plus remarquables publications du même ordre. Les deux premières livraisons, qui ont vu le jour, reproduisent quelques-uns des monumens de Tolède, la Puerta del Vino de Grenade, et donnent l'idée du luxe de ce grand travail, des soins intelligens avec lesquels il s'accomplit.

Ce sera, si l'on me passe ce terme, un grand voyage à travers l'Espagne monumentale du passé. Et que de richesses doit révéler une œuvre ainsi conçue! On peut, à vrai dire, voyager de toutes façons et même avec fruit en Espagne, sans appeler à son aide le luxe du dessin et de la gravure. M. Antoine de Latour par exemple ne cherche nullement à rivaliser avec le beau livre des *Monumentos arquitectonicos de España;* mais ces monumens, il les décrit avec intelligence, avec amour, dirai-je, dans ce nouveau récit de ses excursions qu'il appelle *Tolède et les Bords du Tage*. M. de Latour est un de ces voyageurs que la fortune des révolutions jette dans un pays, qui s'y fixent volontairement, et qui paient leur bienvenue en sympathie studieuse et éclairée. Il n'en est point à son premier récit sur l'Espagne, et il emploie le meilleur système, qui est de ne pas tout mêler, d'éviter de faire tourbillonner les impressions en laissant à chaque contrée une place distincte dans les descriptions. Le livre de *Tolède et les Bords du Tage* est la suite des premières *études* de l'auteur sur l'Andalousie, sur Séville et Cadix, et rien ne diffère plus de Séville ou de Cadix véritablement que Tolède, la cité impériale, aujourd'hui solitaire et endormie sur ses sept collines. Lorsqu'on s'engage dans les rues désertes et silencieuses de la vieille ville, il semble qu'on entre dans une nécropole; on se sent bientôt vivre dans l'atmosphère des souvenirs, on voit en quelque sorte tous les grands débris romains, goths ou arabes; on heurte la porte murée de la maison des Toledo, ou l'on se trouve en face de quelque ancienne mosquée convertie en église. M. de Latour est un de ces voyageurs qui racontent d'une façon instructive ce qu'ils voient; il recueille les souvenirs et les traditions, la légende et l'histoire. Ce qu'il a fait pour Séville et Cadix, il le fait pour Tolède. Le Tage a en lui son historien comme le Guadalquivir, et, chemin faisant, l'auteur mêle la biographie littéraire à la description ou à l'histoire, évoquant la mémoire de Garcilasso de la Vega et de Moratin. Tolède dormait jusqu'ici; sera-t-elle réveillée aujourd'hui par le bruit du chemin de fer qui conduit de Madrid au pied de ses collines? Le chemin de fer s'arrête maintenant à Tolède: il jette les voyageurs étonnés devant le pont d'Alcantara; mais il doit aller plus loin, et alors qui sait si, comme semble le craindre M. de La-

tour, la vieille cité impériale, la ville des grands archevêques et des conciles, ne reprendra pas son attitude de statue du passé contemplant dans son immobilité le mouvement de la vie moderne tournoyant à ses pieds?

CH. DE MAZADE.

---

**Histoire des Assemblées politiques des Réformés de France** (1573-1622), par M. ANQUEZ.

Chaque temps a ses lieux-communs, développés d'abord avec acharnement, puis brusquement remplacés par d'autres, aussi fêtés, et souvent tout contraires. On peut dire de nous tous collectivement ce que M. Ballanche disait d'un de nos contemporains, très vif dans chacune des opinions qu'il a successivement traversées : « C'est un homme qui change souvent d'idée fixe. » Une des idées fixes de notre temps, mais dont quelques heureux symptômes semblent annoncer le discrédit prochain, c'est d'affirmer que la France n'est pas faite pour la liberté, attendu qu'avant 1789 elle n'en a jamais joui, ni même n'a essayé d'en jouir. Bien des gens se laissent patiemment démontrer ce paradoxe; leur patriotisme, trop modeste, ne s'en effarouche nullement, et c'est avec une résignation parfaite qu'ils se jugent indignes de ce qui fait la dignité des individus comme celle des nations. Il est aisé pourtant de dissiper cette erreur, et c'est ce qu'on a fait, l'histoire à la main. On n'a pas eu de peine à montrer successivement dans l'institution des communes, dans les tentatives du XIVe siècle et du XVIe, de nobles efforts, trop vite étouffés, mais qui ont laissé des traces et des exemples, qui ont eu même un moment de succès. C'est une réponse de ce genre que vient de publier M. Anquez sous ce titre : *Histoire des Assemblées politiques des réformés de France.*

Dans ce solide et intéressant travail, l'auteur embrasse l'histoire des assemblées politiques des protestans pendant une cinquantaine d'années, c'est-à-dire depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la suppression de ces assemblées en 1622. Sans doute, avant et après ces deux dates, les protestans se sont réunis pour s'entendre sur leurs intérêts communs et pour résister aux persécutions; mais c'est pendant cette période seulement que leurs assemblées ont eu une portée générale et présenté un remarquable caractère politique. En effet leur organisation est franchement libérale : ce point est à noter : on a dit et répété que le protestantisme avait été aristocratique; la forme de ces assemblées est un démenti formel à cette assertion toute gratuite. Elles ont un double caractère qui manque aux états-généraux, la périodicité d'abord, et surtout la fusion des trois ordres. Les délégués qui y siégent sont pris « parmi les plus propres et capables de quelque qualité qu'ils soient. » Tout ce qui intéresse *la cause* est décidé à la simple majorité des suffrages. C'était un essai de gouvernement représentatif. Sans doute, et le savant historien le remarque avec raison, il n'y faut pas voir une tentative d'organisation politique que les protestans eussent la volonté formelle d'étendre à tout le royaume. Cette espérance était évidemment celle de quelques-uns d'entre eux; si l'on en croit Vieilleville, la conspiration d'Amboise n'avait pas d'autre but : on trouva sur le chef du complot, le capitaine La Renaudie, « un papier dont le premier article portait que le but des huguenots était de faire observer les anciennes coutumes de France par une légitime assemblée des

états. » Les écrits d'Hotman et d'Hubert Languet indiquent les mêmes tendances. Néanmoins pour la majorité des assemblées, il est évident que leur organisation politique était toute de circonstance, bornée à leur parti, et quoi qu'on ait pu dire, nécessitée par les événemens. C'était, dit-on, établir un état dans l'état; c'était rompre l'unité française, cette précieuse unité, idolâtrie permanente de nos politiques, et à laquelle on a sacrifié tant d'idées justes et généreuses, sans parler du sang versé. Si cette constitution politique d'un parti était un mal, à qui la faute après tout? La Saint-Barthélemy, toute récente, excusait un peu ces précautions des protestans, et on ne voit pas qu'ils eussent d'autre moyen de prévenir le retour possible d'une pareille journée.

Cette histoire, écrite avec une impartialité sévère, une science calme et étrangère à toute préoccupation systématique, contient plus d'une leçon dont nous pourrions encore profiter. Le *Journal de Daniel Chamier,* publié par M. Charles Read, est un service rendu à la même cause. Chamier a été activement mêlé aux événemens dont M. Anquez a fait l'histoire générale : sa biographie et son journal nous montrent tout le détail des misères dont l'énergique conviction des protestans dut triompher. Le journal de Chamier est le récit écrit par lui-même et pour lui seul d'un voyage qu'il fit à Paris, afin d'obtenir d'Henri IV de nouvelles garanties pour les églises réformées. Le Béarnais s'y montre tantôt menaçant, tantôt câlin, mais jamais net. Sa réputation classique de franchise était depuis longtemps fort entamée par les publications diverses qu'on a faites autour de son nom. Peut-être trouvait-il, dans les événemens de ce temps et dans les passions irritées et exclusives qui l'entouraient, une excuse pour ces habiletés si compliquées; mais il faut avouer qu'on nous avait fait de lui un tout autre portrait. Quant à Chamier, on l'y voit tout à la fois ferme et modéré, habile et loyal, scrupuleux dans les petites choses comme dans les grandes, et notant avec soin ses dépenses pour *la couchée et la disnée,* au milieu des préoccupations si graves dont il était chargé et dont il porta dignement le poids. C'était un bon homme et un héros, car il mourut sur la brèche, au siége de Montauban, d'un boulet reçu en pleine poitrine. Avant la publication de ces documens, recueillis par le savant éditeur avec une piété consciencieuse, M. Prévost-Paradol, ici même, l'annonçait comme un véritable service rendu à l'histoire. Cette publication est quelque chose de plus peut-être, et la morale aussi peut y gagner; il y a dans une telle vie, si simple et si forte, des enseignemens dont les plus humbles existences peuvent et doivent faire leur profit. On ne saurait trop encourager ces utiles études : elles nous font pénétrer plus avant dans l'histoire du XVIe siècle, si riche en vertus énergiques et en généreuses tentatives , le vrai *grand* siècle celui-là, et qui recevra ce nom de l'histoire, quand on saura préférer les époques viriles aux époques simplement brillantes, et estimer à leur juste valeur les grandes actions unies aux grandes pensées. EUGÈNE DESPOIS.

---

V. DE MARS.

# TABLE DES MATIÈRES

DU

# VINGT-HUITIÈME VOLUME.

SECONDE PÉRIODE. — XXXe ANNÉE.

JUILLET — AOUT 1860

**Livraison du 1er Juillet.**


L'Opinion publique et la Politique extérieure de la France, par M. Charles de RÉMUSAT, de l'Académie Francaise..... 5

Progrès et Découvertes récentes de la Météorologie, par M. Auguste LAUGEL. 32

Lettres intimes et Entretiens familiers de M. Alexandre de Humboldt, par M. Saint-René TAILLANDIER..... 58

Le Roi Oscar et les Royaumes-Unis sous son règne. — I — Les Réformes intérieures, l'union entre la Suède et la Norvége, par M. A. GEFFROY.. 90

Hermine, étude de la Vie bretonne, par M. Max VALREY..... 126

Une nouvelle Théorie de l'art en Angleterre. — M. John Ruskin, par M. J. MILSAND..... 184

Les Salaires et les Machines agricoles a propos de l'Exposition de 1860 a Paris, par M. VILLERMÉ..... 214

Chronique de la quinzaine, Histoire Politique et Littéraire..... 239

Essais et Notices. — De l'Organisation civile du royaume d'Italie, par M. C. MATTEUCCI..... 250


**Livraison du 15 Juillet.**


Le Marquis de Villemer, première partie, par M. George SAND..... 257

Des Moyens d'expression de l'opinion publique sous la constitution de 1852, par M. SAINT-MARC GIRARDIN, de l'Académie Française..... 307

La Question de l'Isthme américain, épisode de l'histoire de notre temps. — I. — Débuts d'une exploration dans l'Amérique Centrale, par M. F. BELLY. 328

O.R.M.



De l'Alimentation publique. — La Vigne. — II. — Les Vignobles de France, la Fabrication et le Commerce des Vins, par M. PAYEN, de l'Institut.... 369
La Fantaisie et le Roman humoristique aux États-Unis, par M. E.-D. FORGUES. 410
Le Roi Oscar et les Royaumes-Unis sous son règne. — II. — Les Rapports extérieurs et le Scandinavisme, par M. A. GEFFROY..... 436
La Réforme et les Réformateurs en Espagne, par M. J.-M. GUARDIA..... 463
Chronique de la quinzaine, Histoire Politique et Littéraire..... 495
Revue Musicale. — Le Chanteur François Wild, par M. P. SCUDO..... 506

**Livraison du 1er Août.**

Le Marquis de Villemer, deuxième partie, par M. George SAND..... 513
Études Morales. — Le Salaire et le Travail des Femmes. — II. — Les Femmes dans les Filatures, par M Jules SIMON..... 561
La Question de l'Isthme américain, Épisode de l'histoire de notre temps. — II. — Costa-Rica et le Président Mora, par M. F. BELLY..... 597
Les Nouvelles Théories sur le Déluge, par M. Alfred MAURY, de l'Institut.. 634
Un Romancier pessimiste en Amérique. — Nathaniel Hawthorne (*Romance of Monte-Beni*), par M. Émile MONTÉGUT ..... 668
La Monarchie absolue en Espagne. — Les Trois Charles, les Habsbourg et les Bourbons dans la Péninsule, par M. Charles de MAZADE..... 704
Du Pessimisme politique, par M. Charles de RÉMUSAT, de l'Académie Française. 729
Chronique de la quinzaine, Histoire Politique et Littéraire..... 744
Essais et Notices. — La Princesse Dachkof, par M. le prince GALITZIN..... 758

**Livraison du 15 Août.**

Le Marquis de Villemer, troisième partie, par M. George SAND..... 769
Lamennais et sa Philosophie. — I. — Quelle en fut l'Origine, quel en fut le Sens, par M. Louis BINAUT..... 803
Robert Leslie, un Artiste anglais au XIXe siècle, par M. E.-D. FORGUES.... 834
La Question de l'Isthme américain, Épisode de l'histoire de notre temps. — III. — San-José et la Société costa-ricaine. — La Convention de Rivas, par M. Félix BELLY..... 865
La Seine Maritime. — II. — Le Golfe intérieur de la Seine, par M. J.-J. BAUDE, de l'Institut..... 903
De la Liberté individuelle en France, par M. LEFÈVRE-PONTALIS..... 938
Le Budget du royaume de la Haute-Italie, par M. BAILLEUX de MARISY.... 970
Chronique de la quinzaine, Histoire Politique et Littéraire..... 993
Essais et Notices. — La Guerre du Liban et l'État de la Syrie, par M. J. FERRETTE..... 1007

Paris. — Imprimerie de J. CLAYE, rue Saint-Benoît, 7.